TRAITTE

DES CONCILES ET DE LA VRAYE EGLISE.

Nouuellement traduit de Latin en François.

Celuy qui plante n'est rien, ne celuy qui arrouse : mais Dieu qui donne accroissement. 1. Corinth. 3.



Chez Nicolas Barbier, & Thomas Courteau.

M. D. LVII.



A TRESPVISSANT & treſuertueux Prince & Seigneur, Chriſtian, Roy de Danemarch, de Noruege, de Sclauie & Gottie, Duc de Schleſuuicch, Holſatie, Stormar & Ditmariſchen, Conte d'Oldenbourg & Dalmenhorſt, &c.

ROY treſpuiſſant, mon Seigneur & protecteur treſdebõnaire, il y a deſia tãt d'annees depuis le temps que M. Martin Luther docteur commẽça a ſe mettre en train, q̃ la cour & Egliſe Romaine rẽplie de toutes ſortes de meſchãcetez, quaſi ſ'accuſe & blaſme ſoy-meſme, & dit qu'il n'eſt pas poſſible de ſouffrir ſo⁹ le ciel vne ſi eſtrange auarice, tãt de forfaits amaſſez les vns ſur les autres, & vne turpitude ſi vaine. Es cours des Roys & Princes il y a eu touſiours des propos ſemez, & grãdes complaintes eſpãchees: qu'es Synodes particuliers on y procedoit trop laſchement, qu'on ne pourroit pouruoir aux affaires publics ſans vn Cõcile general, qu'il n'y auoit point

d'autres remedes pour guerir ces maladies.
Il se falloit doc haster, & faire qu'il y eut vn Concile libre & Chrestien assemblé, auquel aussi il y eut gens scauans appellez. Et vne telle cogitatio plaisante, ou plustost ce songe d'or trauaille auiourd'huy les esprits de beaucoup de ges: ascauoir, que si on publie & celebre vn Concile general, tout se portera mieux; nous iouirons d'vne grade paix & felicite, toutes ordures pourront estre facilement repurgees & ostees du milieu de l'Eglise. Mais touchant ces choses & la publication du Concile, M. Martin Luther docteur, ha bien eu vne autre opinio. Car en cest endroit il s'accorde pour la pluspart auec Gregoire Nazianzenien, qui estoit vn personnage fort scauant & grad amateur de la verite: lequel dit, que les discords n'ont poit este ostez entre les Euesques, ains plustost augmetez apres les synodes ou Conciles: que depuis les enuies & les dissensions ont este plus pernicieusemet allumees: d'autant que laissans derriere la pureté de la parolle de Dieu, ils cerchoyet leur gloire propre par vne rage d'ambition. Dequoy plusieurs bons & scauans personnages se sont pleints mesme iusques a nostre temps: ascauoir, de plusieurs Conciles & synodes, où il y auoit grans nobres d'Euesques assemblez.
D'auantage

D'auantage M. Martin Luther docteur en ce traitté qu'il a fait des Conciles, s'esbahit fort que l'Empereur, les Rois, les Principautez & puissãce apres tãt de sortes de tergiuersatiõs & delais du Pape, ont encore les yeux bandez pour ne voir point, combien ces cogitations sont friuoles & du tout vaines & inutiles : asçauoir, qu'on puisse obtenir du Pape & de ses Cardinaux vn Concile Chrestien & libre. Car si le Pape & les charnels Cardinaux se fussent mõstrez iusques a present gouuerneurs fideles en l'Eglise : c'est a dire, s'ils se fussẽt efforcez à cõseruer, maintenir & defendre la pure doctrine selõ l'institution de Iesus Christ & les ordonnances des Apostres, parauẽture ne refuseroyẽt-ils pas ainsi obstineement a l'Empereur & aux Rois vn Concile Chrestien & libre, veu que tant de combats fascheux & tant de dissensions aigres sont tous les iours suscitees en tant d'Eglises de tant de royaumes, & ce a cause de la religion. Et encore moins y mesleroyent-ils des fraudes & trõperies, & autre sẽblable leuain Pharisaique. Mais d'autant que peu de gouuerneurs fideles se sont trouuez, & qu'ils tremblent de peur, sentans bien (comme dit Isaie) qu'ils sont compagnons des larrõs & brigans, & qu'eux-mesmes (comme dit Iesus Christ) sont brigans

& larrons, & selon la compleinte de sainct Estiēne sont homicides, qui ont trahi la verite, & tousiours resisté d'vne façon furieuse a la verite cogneuë & au S. Esprit: ils souffriront plustost d'estre mis en pieces en la plus grande place de Rome, & tirez a quatre cheuaux, que de consentir que iamais il y ait vn Concile Chrestien & libre, auquel gens de bien & sçauans soyēt appellez. On trouue par escrits des tesmoignages authentiques de Iesus Christ & de ses Apostres touchant la reuelation de la Parolle & de la verite eternelle de Dieu: comme il y a cestuy-ci entre les autres, La lumiere est venue au monde, & les hommes ont plus aimé les tenebres que la lumiere. Item, Celuy qui fait mal, hait la lumiere, & ne veut amener ses œuures en lumiere. Il y a desia long temps que ceste sentence de Christ est accōplie en la personne du Pape & des faux euesques, & en ceste ville orgueilleuse & aueuglee de Rome. Pourra-on dōc iamais croire ou esperer, que ceste Rome tant corrōpue (laquelle confesse ouuertemēt, qu'en ceste ville-la on n'estime nullement qu'il y ait autre peché q̄ n'auoir point d'argēt) permette auec to' ses beaux faits & entreprises, q̄ par le moyen de quelque Cōcile il y ait reformatiō & amēdemēt de vie, ou correctiō des erreurs? ou que elle

elle souffre d'estre tiree de ses tenebres pour estre amenee a lumiere? Ils ferõt biẽ sẽblant (cõme ils sont impudẽs hypocrites) de publier vn Concile, afin qu'ils esblouissent les yeux de l'Empereur & des Rois: cõme par ci deuant ils ont fait par ceste sotte bulle, voulãs dõner quelq̃ belle entree a leur Concile de Rome, cõmençãs par ceste belle & ioyeuse preface, Esiouy toy Ierusalem: combien que cependant ils n'eussent rien moins en leurs cœurs q̃ de se conioindre auec la vraye Eglise ou auec Ierusalem s'esiouissant. Il y a vn liure de M. Philippes Melancthon, plein de grande doctrine, auquel il se pleint, que dés la premiere origine de la Papaute, qui est vne domination tyrannique & barbare, il n'y a eu en icelle nulle cognoissance de la doctrine celeste & salutaire. Le tiltre de ce liure est tel, Les causes pour lesquelles les hõmes scauans & craignans Dieu ne peuuẽt consentir au Concile de Trente, ou aux determinatiõs qui y serõt arrestees. En toutes les gloses puantes des Canonistes on ne trouuera point vne telle dispute que ceste-ci, en laquelle il est biẽ facile de voir cõbien cela est veritable & certain, que le Pape ne souffrira iamais qu'on publie vn Cõcile libre & sainct, sinon que premieremẽt il ait cõsulté auec ses Cardinaux, & sache biẽ que toutes

les menees seront desia diligẽment faites & par bõs aduis, & qu'il ait tellemẽt basti par dessous terre & par finesses couuertes,& tellement dressé cest affaire en toute l'Eglise, qu'il n'y ait ne grãs ne petits qu'il ne tienne estroittemẽt obligez de ne chãger riẽ de ceste tãt belle & tãt iolie forme d'Eglise, qui est maintenãt en la resplãdissãte ville de Rome, & par toute la cõtree profane & Epicuriẽne de la Chrestiẽte seduite: & aussi q̃ premieremẽt il n'ait gẽs apostez par toutes les terres & royaumes,qui luy serõt obligez par sermẽt,qu'ilsne chãgerõt poĩt les idolatries horribles & les ceremonies superstitieuses de l'EgliseRomaine,ains plustost lesaugmẽteront, & combattront de toute leur force a ce que telles impietez soyẽt gardees iusqu'a plusieurs annees apres:voire qu'ils ne changerõt rien de toutes leurs obseruatiõs & seruices Diuins, pleins d'impiete & d'idolatrie. Quel besoing est-il d'vser yci de grãdes persuasions de rhetorique,ou de longues parolles? Ce presẽt liure de M.Martin Luther docteur, que nous auons en main,rend assez suffisant tesmoignage,quels sont les purs & saincts Cõciles,qui ont este sainctemẽt celebrez en l'Eglise par le S.Esprit selon la verite des sainctes Escritures, qui n'ont point tasché a forger de nouueaux articles de foy,
 ains

ains a conseruer & maintenir les anciens. Tous les autres Conciles qui ont esté tenus depuis le premier Concile des Apostres, ont eu des erreurs intolerables: & il y en a eu plusieurs qui ont approuué ce villain article, que la Messe estoit vn sacrifice pour les vifs & les morts, itẽ l'inuocatiõ des saincts, item le celibat des prestres & des moynes. Et il y a bien peu de Conciles, qui n'ayent loué & exalté la virginité iusques au ciel, & qui n'ayent mesprisé & villenié le mariage iusqu'au bout. De nostre temps on a imprimé deux gros tomes en la ville de Cologne, ou les moynes ont bien trauaillé. En ces tomes il y a plusieurs decrets sots & tyranniques: voire tels que si selõ ces bobulaires de Cõciles il falloit dõner la decisiõ es articles de grãde importãce, il n'y auroit riẽ plus miserable que l'Eglise. Ainsi donc M. Luther docteur, iuge & prononce fort bien en cest endroit: qu'es principaux articles de la doctrine du Fils de Dieu, il n'est poĩt besoing d'auoir des Conciles ne synodes de grãd appareil: il n'est point besoing que les hõmes dõnent leur iugemẽt ou sentence. Car la doctrine de Christ seule est pure vraye & entiere, biẽ fondee es escrits des Prophetes & Apostres, touchãt la iustice de la foy, la remission gratuite des pechez: & est biẽ authorizee

de fermes tesmoignages des sainctes Escritures. Le Fils de Dieu luy-mesme nostre Seigneur Iesus appelle la doctrine ou cōfessiō de l'Eglise inuincible, & vne pierre forte & ferme, contre laquelle les portes d'enfer ne peuuēt riē. Il y a dauātage, qu'il n'y a epistre de S. Paul tāt petite ou briefue soit-elle, cōme l'epist. a Tite, ou autre semblable, en laquelle tout le corps de la doctrine ne soit cō pris entierement. Outreplus les principaux mots, cōme Loy, Peché, Grace, Remissiō des pechez, Iustification, esquels cōsiste toute la force & vertu de la doctrine Chrestienne, pourroyent estre a peu pres cōpris: tellemēt que tout homme craignant Dieu, qui se voudra a bon escient enquerir de la verite selon la vraye intelligence, pourra facilement entendre ce que S. Paul veut dire. Vn chacun fidele donc confessera facilement, qu'il y a des tesmoignages de la verite infallible de Dieu, tāt bien seellez & cōfermez es escrits, actes & sermons tant des Prophetes que des Apostres, pour monstrer ce qui est vray ou faux, qu'il n'est point requis de recourir aux decrets & ordonnāces des Conciles anciens. Nous n'attendons doncques ou cerchons vn Concile: mais nous prions que les oraisons de l'Eglise soyent plus ardentes, a ce qu'vn chacū lise beaucoup plus diligēment

les escrits des Prophetes & Apostres. Car les Conciles ne doyuent seruir a autre fin, sinon qu'ils conseruent & maintiennent les articles de foy, & les tressages decrets du S. Esprit, qui ont este faits & ordonnez deuant tous les Conciles. On trouue par escrit es histoires, que depuis Chilian premier Euesque de Herbipoli il y a eu soixãtequatre Euesques de ceste ville-la iusqu'a Melchior, qui est maintenant Euesque, qui est vn vieillard honnorable entre beaucoup d'autres, & lequel a este chancelier de trois Empereurs. Et quant aux Papes, depuis Phocas qui a introduit les corruptions, comme les historiens en rendent tesmoignage, il y a eu vn peu plus ou moins de cẽt septante Papes. Si donc il y eut eu trois ou quatre Apollo puissans en doctrine, & semblables au docteur Luther en vn si grand nombre de Papes, cela eut beaucoup mieux vallu pour l'Eglise, que si sous vn chacun il y eut eu aucuns Conciles celebrez. C'est vne coustume bien ancienne & receuë, que les Papes, les Cardinaux, Euesques & autres Prelats chantent vne messe du sainct Esprit auant que de commencer le Concile. Pour bien cõmencer, ils mettẽt en auant vne execrable idolatrie cõtre le sainct Esprit. Pour ceste raisõ les enfans mesmes s'en sont mo-

quez souuentesfois. Car en ce cruel & meurtrier Concile de Constance, auquel Iehan Hus fut bruslé, vn ieune garçon attacha vn billet aux portes du grand temple, & disoit on que c'estoit vn eschollier. Voyci ce qui y estoit contenu, C'est follie de crier ainsi, & de chanter ce bel hymne, Vien, ô sainct Esprit, & repeter cela par plusieurs fois. Car le sainct Esprit n'a pas loisir maintenant de venir ou de descendre: d'autant que iamais il n'a este plus occupé a ouir les prieres des poures affligez, cependant que Iehan Hus ploure a chaudes larmes en la prison. Celuy qui lira vn peu diligemment, & considerera de pres les decrets des Conciles, il trouuera de quel orgueil ils ont arresté leurs deliberations sur des articles de petite importance, tout ainsi que les Pharisiés faisoyẽt leurs deliberatiõs touchant le lauemẽt des mains deuant le repas. Au Concile de Gangres & quelques autres il y eut vne question proposee: ascauoir, si on pouuoit vser de calices d'estain ou de laiton. Et toutesfois tels Conciles estoyẽt de grande authorite. Mais touchãt le celibat abominable des prestres, la Messe, les superstitions infinies des moynes, les pelerinages les idolatries diuerses presẽtees a la vierge Marie, on n'en fait aucune mention aux Conciles pour censurer
diligem-

diligemmēt ces choses. On porte par ci par là de sots liures de moynes pl' friuoles que les contes de vieilles. L'vn est de l'enfance de Iesus Christ, l'autre de la conformite de la vie de Christ & de sainct François, l'autre de la reuelatiō Cherubique & Seraphique, l'autre des stigmates de sainct François: desquels ils ont forgé des mensonges infinis, l'autre des signes & miracles par lesquels ils ont voulu confermer ce qu'ils appellent le Rosier de la vierge Marie. Pour arracher tels & si execrables erreurs du milieu de l'Eglise, possible est que quelques moyens synodes y seruiroyēt de quelque chose. Mais les Euesques faisans tauerne de la parolle de Dieu, n'ont point tasché de rien reformer en ceste assemblee, estimās que c'estoit vne fort vilaine impiete. Et maintenant mesme le Pape ne peut estre amené iusques a ce poinct, qu'il cōfesse que la marchādise qu'il fait de ses indulgences, est vne chose detestable. Il y a plusieurs erreurs manifestes, qui sont villaines tasches & ordures en l'Eglise, lesquels l'Eglise Romaine deffend plus obstineemēt que ne feroyent les peuples barbares. Car pourroit-on excogiter chose plus villaine que ceste-ci: asçauoir, que le Pape s'est vsurpé vn tiltre prodigieux d'Euesque general de toute l'Eglise? Saict

Paul dit que c'est vne chose haute & fort difficile, d'auoir la charge & de bien gouuerner vne seule Eglise. On demande, s'il y a quelqu'vn trouué fidele, dit-il. Cōtre telles & autres meschantes ordonnances des Conciles on deuoit ouir ces horribles foudres. Quiconque s'osera nommer Euesque general de beaucoup d'Eglises, qu'il soit en execration. Vous auez donc bien fait & sagement, Sire, qu'es terres de vostre noble royaume de Dannemarch au lieu de quelques Euesques pompeux & braues, ne pourchassans que des richesses caduques & vaine gloire, vous auez substitué des personnages sçauans & craignans Dieu, puissans es sainctes Escritures. Car comme les ordōnances & Decrets des Conciles en rendent tesmoignage, le Pape iusques a maintenant s'est attribué d'vne façon orgueilleuse la puissance souueraine sur les Conciles. Par cela il y a eu ses moynes loagers & autres tels supposts, & les a obligez par serment, a ce que tous les Decrets salutaires fussent exposez a moquerie, ou renuersez par ces hurlemens furieux: asçauoir, que le Pape est par dessus le Concile. Ces bestes profanes de Cardinaux ont aussi toutes choses dressees a ce but, que l'authorite du Pape fut establie, & du tout confermee, &

que

que par le nombre des voix la verite fut finemẽt cachee ou du tout enseuelie, & la pure doctrine fut totalement opprimee. Mais l'authorite des Conciles ne consiste point au grand nõbre des Euesques cerchans leur proufit, ni es ordonnances enflees de parolles : mais plustost ils seront bien authorizez quand ils consentiront aux escrits des Prophetes & Apostres. Voyci donc qui sont les Conciles dignes de louange, & qui ont merité d'estre reputez Chrestiens: ascauoir, ceux qui se seruent de gens qui ont vrayement la crainte de Dieu, & sont scauans en la langue Hebraique, Greeque & Latine, & qui font tout deuoir de s'enquerir ou de cercher la verite, & qui la scauent bien discerner des fallaces trõperies & erreurs : & non point les Conciles qui par gestes & contenances fardees couurent & enseuelissent de leur propre gre & sceu la verite de Dieu. Comme le docteur Luther descrit viuemẽt les principaux & les plus saincts Conciles en cest œuure present qu'il a fait des Conciles, non point Conciles qui n'ayẽt eu que la parolle, mais qui ont este vrayement assemblez au S. Esprit. I'ay donc bien voulu traduire ce liure de la langue Allemande en Latin, afin que les autres natiõs qui n'entendent point nostre langue, commencent

a cognoiſtre la raiſon profane pour laquel-le le Pape denonce les Conciles. Or cõbien que la lecture de ce liure puiſſe autrement apporter fruit aux lecteurs, & eſtre vtile a toutes les Egliſes bien ordonnees: neantmoins ie l'ay biẽ voulu dedier a voſtre maieſte, ô Sire, afin que ſous voſtre adueu il ait plus heureux cours, & que beaucoup plus facilement on cognoiſſe par iceluy, que le Pape n'a que le bec & les parolles, quãd il parle & promet de faire tenir vn Concile general. Car a la verite il fuit la lumiere, comme la chauueſoris, & craint merueilleuſement qu'il y ait quelque reformation pour remettre la verite en ſa purete. Or noſtre Seigneur Ieſus vueille conſeruer voſtre maieſte en longue proſperité au proufit de l'Egliſe & de la republique.

Voſtre treſhumble & obeiſſant ſeruiteur Iuſtus Ionas laiſné.

LE LIVRE DES CONCILES ET DE LA VRAYE EGLISE.



CECI A ESTE VN SPECTACLE gracieux tãt aux autres qui estoyent presens qu'a moy-mesme, toutesfois & quãtes que i'ay veu aucũs se iouër auec des chiens, & leur presenter vn morceau de pain au bout d'vn cousteau, & tout soudain tourner le mãche pour les frapper sur le nez, ainsi qu'ils baailloyent de grand desir apres la viande : en sorte que les poures chiens non seulemẽt estoyẽt frustrez de la viande, mais aussi ne rapportoyẽt autre chose q̃ blessure & douleur.

Et certes vn tel spectacle n'est point du tout sot ne mausade. Tãt y-a toutesfois q̃ pour lors il ne me vint point en l'esprit, que ce gentil passe-temps peut signifier quelque chose d'importance, ou bien que Satan ennemi mortel de Dieu & de tous ses fideles qui ont esperance en luy se iouë ainsi de nous qui sommes poures hommes, & nous estime comme poures chiens, nous donnant des nazardes : & n'en ay rien appereeu, iusques a ce que i'ay veu l'exemple de ce fait en nostre tressainct Pere le Pape, & en ses liures, rescrits, bulles, publications de Concile, delais, prorogations, practiques ordinaires pleines de fraudes & tromperies, par lesquelles il se mocque ouuertement des fideles & de la poure Eglise, comme d'vn chien ord & contemptible.

Mais, ô bon Dieu, combien de dommage horrible apporte-il en cest endroit? combien de milliers d'ames destruit-il? de quel outrage & blaspheme se mocque-il de Dieu & de la maieste eternelle q est la haut es cieux? Comme il a desia fait, & fait encore en la denonciatiõ

ou publication de son Concile, lequel tant de peuples & nations ont desia de si long temps tant desiré & de si grande affection, & toutesfois ont perdu leur temps en l'attendant. Et mesme l'Empereur Charles cinquiesme, to' les Electeurs, princes & estats de l'empire Romain ont desiré grandemét, & il a desia vingt ans qu'ils ont fait tout ce qu'ils ont peu a ce qu'vn Cócile Chrestien fut tenu.

Mais iusques a present il a donné a l'Empereur des delais tels que bon luy a semblé, & a entretenu tous les Princes d'vne vaine & folle esperãce, & ne fait encore autre chose q̃ monstrer ce petit morceau de pain de ses promesses fardees. Quand ce trompeur voit son occasion, il donne des nazardes, & frappe du manche du cousteau le bout du nez des attendans, & prend là son passe-temps, & donne a rire a ses Cardinaux, & a se mocquer d'vn tel Monarche, dominateur sur tant de royaumes.

Car c'est-ci desia pour la troisiesme fois que ce tressainct Pere a fait publier le Cócile general. Mais auant que passer plus-outre, il enuoye ses apostres par toutes les terres, pays & royaumes, & mande que les Rois, Princes & seigneurs soyent obligez par serment a ce qu'ils continuent a honnorer & rendre obeissance a l'Eglise Romaine. Et les Euesques auec leurs beaux doyens & chanoynes se ioignent fort volontiers & de grand desir auec luy. Et dés maintenant ils se sont opiniastrez, ils ont conspiré ensemble de n'endurer en sorte que ce fut qu'il y eut aucune reformation. Par ce moyen ce Concile prodigieux & horrible met hors son enfantement, qui sont ses decrets & ordonnances, auant qu'il soit nay. Et desia en vne cause, de si grande importance la sentence est prononcee auant qu'il y ait bouche ouuerte au Concile pour cómencer. O la grande & horrible meschancete!

Or le decret est tel, que toutes choses demeurent en cest estat selon l'vsage ou plustost l'abus horrible de l'Eglise

l'Eglise Romaine introduit & receu iusques a present. Est-ce ceci ce sainct & beau Concile tant bien promis & tant attendu? Le Concile n'est pas encore commencé,& desia il a paracheué ce qu'il deuoit faire,s'il eut esté commencé. C'est bien voirement se mocquer de l'Empereur, & se rire a gueule bec de luy, & luy donner des nazardes, & preuenir de longue main par finesses & cautelles merueilleuses les conseils du sainct Esprit qui deuoit venir & presider au Concile.

Or de ma part, ie ne trouue point ceci nouueau au Pape. I'ay bien souuent pensé en ceci: i'en ay escrit souuentesfois: ie les ay bien souuent predites: ascauoir, que le Pape, ses Cardinaux & ses autres estafiers & supposts ne pourroyent nullement souffrir qu'il y ait aucun Concile,& qu'ils n'en publieroyent point, que premierement ils ne tinsent l'Empereur, les Rois & les Princes obligez par serment & en leur puissance, afin qu'ils puissent ordonner, faire & decreter en liberté & a leur appetit tout ce que bon leur semblera, pour establir & confermer leur tyrannie, & pour opprimer la poure Eglise de Iesus Christ d'vn ioug plus dur qu'elle ne fut iamais.

Mais ceste vostre volonte soit faite: si vous qui auez le gouuernement de la terre, Empereur, Rois, Princes & autres seigneurs,endurez volontiers,que telle maniere de gens meschãs,orgueilleux & desesperez qui sont a Rome, manifestement Atheistes & Epicuriens vous facent la mouë, se mocquent de vous & oppiment la vraye religion, & l'Eglise de Christ, se rient a gueule ouuerte de vous, non point seulement d'vn ou de deux ou de bien peu, ains de tous en general, voire se mocquent a vostre barbe: alors nous aussi sommes contreints de l'endurer.

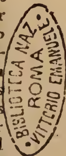
Si vous voyez vos ennemis, ennemis trescruels & mortels de la Republique & de l'Eglise, voire sans en estre aduertis, nous deuons bien penser qu'il ne font rien de nouueau maintenant: mais le Pape & les siens

sont tels qu'ils estoyent auparauant. Car ils ont desia fait des choses beaucoup plus enormes contre vous. C'est-ci vne œuure de Pape & de Romanisques & de long temps, dresser des finesses & embusches aux Rois, ietter les Empereurs hors de leur gloire & dignite imperiale, excommunier des Rois & Empereurs forts & puissans, les enuoyer en exil par la trahison de leur propres familiers & domestiques, faire ennuy aux grans seigneurs, susciter des horribles guerres, assaillir par toutes voyes meschantes & frauduleuses, tous les Princes qui se sont opposez au siege Romain, & les faire mourir, & deceuoir tout le genre humain par fraudes vrayement diaboliques. Les histoires tesmoignent ouuertement de ceci: & eux-mesmes aussi s'y employent fort vaillamment iusques a present, c'est qu'ils continuent fort bien a Romanizer, afin qu'il ne semble que les historiens soyent peu veritables.

Toutesfois Iesus Christ conseruera & maintiendra son Eglise, voire contre toute la puissance de Satan & les portes d'enfer, encore que l'Empereur ou les Rois n'eussent nul pouuoir ne volonte de la garder: ce qui n'aduienne. Iceluy se peut passer beaucoup plus facilement de leur aide, qu'eux de l'aide de Dieu & de Christ. Qui a gardé l'Eglise de Dieu auant que l'Empereur & les Rois fussent nais au mõde? Et que seroit-ce, si encore auiourd'huy il y auoit vne Eglise suscitee entre les Payés, & qu'il n'y eut Empereur ou Roy Chrestien au monde, & mesme si tout le monde estant farci & rempli de diables, escumoit sa rage contre le Fils de Dieu? Iesus Christ estant au monde auoit bien accoustumé de boire le calice de la croix, & du breuuage amer de fiel, & il sçait bien mesme donner a boire aux autres des choses beaucoup plus aigres ou ameres. Mais malheur a ceux a qui il en donnera a boire en sa fureur.

Neantmoins, nous autres poures Chrestiens tãt infirmes & foibles, & qui sommes appellez heretiques entre

entre ces venerables beaux-peres, auons bien matiere de nous resiouir, & de rendre graces en toute liesse de nostre cœur au Pere de toutes misericordes & bõtez, de ce qu'il a frappé nos Cains & meurtriers cruels de telle rage & aueuglement d'Egypte, & de tel endurcissement & obstination Iudaique, qu'ils ont mis en leur esprit de ne se laisser veincre en quelque article que ce soit: & souffriroyẽt plustost qu'il y eut dissipation en toute l'Eglise de Christ, que consentir qu'il y eut quelque reformation au moindre article de leurs abus, ou de leur idolatrie, de laquelle toutesfois ils sõt pleins. Ils se glorifient de ceste leur constance, & a la verite aussi ils ne font autre chose. Esiouissons-nous dõc, voire esiouissons-noˀ auec gayete de cœur: car par vne telle obstination ils rendẽt nostre cause beaucoup meilleure que noˀ ne l'auõs desiré: & leur cause beaucoup pire qu'ils ne sauroyent penser. Eux-mesmes sçauent biẽ & le confessent aussi, que Dieu & les sainctes Escritures leur sont du tout contraires: & toutesfois ils veulent entrer par force, & resister a Dieu de leur propre sceu, & defendre ce qui est inique comme s'il estoit equitable. Qui est-ce qui ne s'exposeroit icy au danger de sa vie, voire mille & mille fois s'il en estoit besoing, veu que nous voyons si clairemẽt, & mesme nous touchons a la main, que Dieu est de nostre parti, & que ceux-ci sont ouuertement agitez du diable & d'vne façon horrible.



Nous auons donc le decret & la sentence diffinitiue de ce beau Concile, qui est assigné a Vincence, & qui doit estre tenu finalement a Mantouë, & puis a Trente, comme par ceci on peut facilement coniecturer: asçauoir, que tout espoir est osté qu'il y ait iamais reformation en l'Eglise, & que la cause de la religion ou bien nostre cause ne sera iamais ouye. Car comme ils se glorifient aussi, le Pape endureroit plustost que tout le nom Chrestiẽ fut effacé, que toute l'Eglise de Christ fut renuersee & du tout ruinee: c'est a

dire, qu'ils adoreront plustost Satan au lieu de Dieu & du Seigneur, qu'ils veuillent receuoir Iesus Christ, ou laisser ou quitter le moindre article de leurs abus & de leur idolatrie. Il y a bien pis, que ne se cōtentans point de cela, ils persequutent a feu & a sang les vrais fideles, & nous veulent contraindre par force nous autres poures Chrestiens d'adorer Satan aussi bien qu'eux, & de reietter Iesus Christ auec outrages & blasphemes.

On ne trouuera en histoire quelcōque vn seul exēple d'vne obstination si endurcie, d'vne peruersite si enragee, & d'vne forsenerie ou meschancete si diabolique. Il y a eu d'autres tyrans, qui ont este cruels & meschās d'vne façon du tout diabolique: tāt y-a toutesfois q̃ leur peché a este moins inexcusable, d'autāt qu'ils ont crucifié le Seigneur de gloire par ignorance, cōme les Iuifs, les Gentils & les Turcs. Mais c'est-ci ceste lie empoisonnee, & le retrait du venin diabolique de ce dernier temps de gens meschās & orgueilleux, qui se couurans du nom de Christ se vātent auec grand orgueil d'estre les plus grans Chrestiens, & desgorgent a gueule ouuerte, & font resonner par leurs bulles cōme par son de grosses trōpettes des blasphemes horribles cōtre Christ. Cōme s'ils disoyēt ainsi, Nous sçauons bien que les parolles & les faits de Iesus Christ sont contre nous, & toutesfois encore ne voulōs nous pas souffrir sa Parolle: nous ne quitterōs pas encore la place, nō pas mesme a Christ: mais plustost nous requerōs que luy nous la quitte, & qu'il endure maugre soy nostre idolatrie abominable: cependant neantmoins nous voulons estre reputez les plus grans Chrestiens.

Or ça donc, puis qu'ainsi est que le Pape & ses supposts nous refusent tout a plat le Concile, & ne veulent souffrir qu'il y ait aucune reformation ni amendement en l'Eglise, & nous denient ouuertement tout secours en cest endroit, & ne tendent a autre but sinō

a maintenir

a maintenir leur tyrannie plus que barbare en toutes fa ons, & soufrir que l'Eglise de Christ soit du tout mise bas. Mes amis, ô lecteurs Chrestiës, que pouuõs-nous plus faire? Pour le grand amour que nous portõs au tres-saint Pere le Pape nous sommes yci contreints de le chasser hors. Il nous est force, di-ie, d'abãdonner ce Dieu de la terre, & ce chef d'Eglise fait par ses pottiers, & recourir au Seigneur Iesus le Dieu viuant, & le vray chef de l'Eglise, & aller cercher vers luy vne bonne & saincte reformatiõ, & le vray secours de peur que la republique de Christ & l'Eglise ne souffre aucun dommage. Car combien qu'a cause de la cruaute meschante & incroyable de ces bestes furieuses & tyrans plus que barbares tout espoir nous soit osté d'auoir vn sainct Cõcile, ni aucune saincte reformation: tant y-a neantmoins que nous ne desesperõs point de l'aide de nostre bon Seigneur & grand Sacrificateur & vray Euesque, qui est le Fils de Dieu, nostre Sauueur Iesus Christ: & n'abãdonnerons pour cela la vraye Eglise sans conseil & aide. De nous, nous ferons yci a la gloire de Dieu ce que nous pourrons. Et quant a eux, qu'ils s'en aillent au lieu de leur damnation & au diable, comme ils ont tousiours desiré, & cõme ils le meritent bien. Et crians yci a haute voix, nous-nous cõstituons partie contr'eux, & les accusons criminellement: asçauoir, qu'ils sont vrayement Antechrists, & n'en faut point d'autres pour les condamner qu'eux-mesmes. Resistans orgueilleusement au sainct Esprit, ils veulent de leur propre gre estre damnez, ils se chassent eux-mesmes hors de l'Eglise, ils se bannissent & se vãtent apertemẽt d'estre ennemis mortels des fideles & de la vraye Eglise, & qu'ils la persequuterõt a feu & a sang. Car celuy qui dit, que plustost il souffriroit que toute l'Eglise perist, que d'endurer d'estre reformé ou veincu en quelque petit poinct: cestuy-la confesse haut & clair, que non seulement il ne voudroit point estre trouué au rang des Chrestiës ou au milieu

de l'Eglise (laquelle il aimeroit mieux voir du tout ruinee, que de perir auec icelle) mais aussi fait profession ouuerte, qu'il ne cessera iamais iusques a ce qu'il soit venu a bout que l'Eglise soit du tout destruite. Comme aussi ceste belle troupe accomplit de fait ces parolles. Comme aussi ces bestes cornues d'Euesques remplis de haine furieuse contre la saincte doctrine (laquelle ils appellent heretique & Lutherienne) endurent bien que tant d'Eglises & temples soyent sans pasteurs, faisans leurs offices, sans ministres, sãs Sacremens, & que tant de nobles vniuersitez soyent conuerties en desert.

Anciennement les vrais Euesques & Pasteurs, & mesme vn chacun fidele s'exposoyent hardiment & auec ioye au danger de leur vie pour endurer martyre, & pour maintenir la verite de Dieu & la bonne cause de l'Eglise: comme les vrais Chrestiens & fideles font encore auiourd'huy le semblable: & Iesus Christ luymesme s'est offert a la mort pour son Eglise, a celle fin que l'Eglise fut conseruee. Mais le Pape & les siens en ce temps-ci se glorifiẽt en cela, que l'Eglise sera plustost toute destruite & ruinee, qu'ils puissent relascher quelque chose de sa tyrannie barbare & de son idolatrie horrible, & de toutes ses meschancetez quelles qu'elles soyent.

O lecteur Chrestien! En quelle sorte te peut plaire ce beau vicaire de Christ? & ce gentil chapitre d'Eglise? Ils veulent estre gardez & preseruez, ils veulent demeurer sains & sauues, & que l'Eglise soit du tout destruite. Et en quel lieu demeurerons-nous fermes maintenant? Où me tourneray-ie maintenant auec mes amis fideles & Chrestiẽs? Si l'Eglise perit ou doit perir, il faut bien que premierement Iesus Christ perisse, sur lequel elle est bastie cõme sur vn rocher ferme, en sorte que les portes d'enfer ne pourront rien a l'encontre. Et si Iesus Christ perit, aussi faudra-il necessairement que Dieu luy-mesme soit ruiné & mis

bas,

bas,lequel a mis ceste pierre & ce fondement.

Or qui eut iamais pensé,que la puissance de ces miserables Papistes eut este si grande, qu'a leur seule volonte & menasse toute l'Eglise doyue aller en decadence & ruine entiere si facilement, ensemble auec Christ & le Pere qui est es cieux? Il faut bien dire que les chapeaux & mitres deRome ont beaucoup plus de force que les portes d'enfer & q̃ tous les diables:cõtre les forces desquels l'Eglise de Dieu demeure encore assez puissãte pour resister,& demourera a tout iamais

Cõme i'ay dit,ils s'accusent & condãnent yci euxmesmes, & confessent qu'ils ne veulẽt point estre l'Eglise, ni estre de l'Eglise, ou en l'Eglise: mais veulent estre ennemis mortels de la vraye Eglise, & a cela employent toute leur puissance, que l'Eglise soit ruinee totalement. Mais iusques a present ils nous ont bien exercez & tormentez auec ce mot,Eglise,Eglise, & en ont bruit & crié sans mesure ne sans cesse: ils ont voulu estre reputez pour l'Eglise, & pour ceste seule cause ils ont foudroyé orgueilleusement contre nous par leurs cruels edits & par leurs bulles arrogantes, comme contre heretiques & schismatiques: ils ont exercé cruaute par feu & sang,d'autant que ne les auons voulu ouir comme l'Eglise. Maintenant ie pense que par leur propre parolle nous sommes suffisamment excusez, & absous de toutes offenses, en sorte qu'ils ne no' peuuent plus accuser d'heresie ou schisme, veu qu'ils ne veulent plus estre l'Eglise: mais ils ont ce desir que l'Eglise perisse,& comme ennemis ils ont du tout leur but a cela, que l'Eglise soit opprimee. Car ces deux choses ne peuuent subsister ensemble: ascauoir, qu'ils soyent l'Eglise,& quant & quant qu'ils souffrent plustost que l'Eglise perisse, qu'eux s'exposent au plus petit danger qu'on scauroit dire. Ce mot est sorti de leur bouche sans y penser,De nous, nous pouuons maintenant dire hardiment,Meschãt seruiteur,ie te condamne par ta propre bouche.

Or ſi ſans cela le dernier iour n'eſtoit deuāt la porte, il ne ſe faudroit eſbahir de voir tout le monde renuerſer a vn ſi horrible blaſpheme, & meſler le ciel & la terre enſemble. Mais pource que noſtre bon Dieu peut bien endurer ces choſes,c'eſt ſigne que le iour de noſtre redemption & de leur damnation approche. Toutesfois ils ſe mocquent orgueilleuſement de toutes ces choſes, & ne pēſent point en quelle forſenerie, aueuglement & fureur horrible Dieu les a iettez : & nonobſtant en ceſte profanation Epicurienne & en ce contemnement orgueilleux de Dieu ils penſent eſtre bien ſages, & ſe font acroire qu'ils ſont forts & conſtās.Et de moy,ie pourroye biē m'aſſeurer auec moins de danger qu'eux ne pourroyent faire, ſi ſeulement il falloit auoir eſgard a leur fureur. Tāt y a que ce courroux horrible & eſpouantable de Dieu qui ſe monſtre ouuertemēt en eux, m'eſtonne grandement. Et le tēps meſme & la grande neceſſite requerroyent nos larmes & nos prieres & oraiſons : comme Ieſus Chriſt auſſi a pleuré ſur la ville de Ieruſalem & ſur ſes ennemis,& a dit au tēps de ſa paſſiō aux femmes, Ne pleurez point ſur moy,mais ſur vous & ſur vos fils & filles.Car ils ne croyent point que le temps de leur viſitation ſi horrible ſoit ſi prochain. & n'en veulent rien croire, encore que leurs yeux voyent, & leurs oreilles oyent, & touchent a la main, que les feuilles des arbres, les herbes & toutes creatures ſoyent courroucees contre eux par la malediction de Dieu, qui va & iuge contre eux.

Qu'eſt-il donc de faire maintenant,veu que le Pape ne veut ſouffrir aucun Concile ſainct & vrayement Chreſtien,ne qu'il y ait aucune reformatiō:mais pluſtoſt que toute l'Egliſe aille bas en ruine? Et ainſi luy-meſme ſ'eſt deſrobé, il ſ'eſt mis hors ſoy-meſme, ſortant par vn autre coſté:il nous eſt eſchappé hors de l'Egliſe: afin que luy & les ſiens puiſſent demeurer en ferme eſtat cependant que l'Egliſe ſera demolie &

miſe

mise bas. Le Pape a este yci, & a dit vn long a Dieu a l'Eglise pour beaucoup d'annees : qu'est-il donc de faire maintenant? ou bien, ou nous pourrions-nous arrester? que pouuons-nous attenter ou entreprendre, veu que nous sommes contraints d'estre sans Pape? Car nous sommes ceste Eglise & en ceste Eglise, laquelle les Papistes voudroyent estre du tout ruinee, & laquelle ils ne voudroyent racheter ne sauuer pour vne creuse de noix, pourueu qu'eux soyent bien maintenus. Et nous aussi voudrions volontiers estre bien maintenus & preseruez : nous consulterions volontiers auec le Fils de Dieu nostre Seigneur Iesus Christ & son Pere celeste, Pere de gloire & Dieu de maieste: asçauoir, si par quelque moyen nous pourriõs estre preseruez contre l'orgueil intollerable & la cruaute barbare des Papistes.

Or nous voyons que l'Eglise a besoing d'vn Concile general, franc & Chrestien, veu que nous auõs manifestement deuant nos yeux des abus si lourds & estranges: & encore que nous fussions des bœufs ou des asnes, ie ne di point hommes ou Chrestiens, & si nos yeux ne les pouuoyent apperceuoir, ne nos oreilles les ouïr : tant y-a toutesfois que pour le moins nous serions contraints de les taster ou rencõtrer en marchãt. Que sera-ce, si nous qui sommes ceste poure Eglise cõtemptible & affligee, commençons a tenir le Concile ou faire la reformation contre ceste Eglise bien arrestee & bien ferme, comme ils pensent, maugre le Pape & messieurs les Papistes qui sont si biẽ asseurez? Voire que nous feissions vne reformation qui semblast estre bien infirme a ces hardis hypocrites & a ceste Eglise tant asseuree, selon qu'ils en ont opinion, laquelle toutesfois ils fussent contraints d'endurer, voulussent ou non, comme ils ont fait iusques a present? Mais venõs maintenant au principal de la matiere, veu que pour ceste heure nous auons perdu le chef de l'Eglise, le tres sainct Pere le Pape, qui s'est retiré vers les corbeaux: &

que sommes cōtraints de regarder & pouruoir a nous-mesmes selon la grace que Dieu nous fera.

Il est bien certain, que durant ces derniers vingt ans ou plus, il y en a eu plusieurs entre les Papistes qui ont pris grand peine a fouiller par les liures, & recercher les Conciles & les escrits des Peres ou Docteurs anciens, en sorte qu'ils ont desia recueilli & redigé en vn volume tous les Conciles qui furent iamais tenus. Ce labeur me semble estre proufitable: car auparauant ie n'auoye encore veu tous les Conciles ramassez en vn liure. Et selon mon iugement il y a mesme entre les Papistes plusieurs gens de bien, & qui ont la crainte de Dieu, qui voudroyent bien voir quelque bōne & saincte reformation en l'Eglise selon les determinations & ordonnances des saincts Conciles, selon les sentences, escrits & opiniōs des saincts Peres. Ceux-ci (autāt que ie puis cognoistre) ont este grandement esmeus & faschez de voir l'estat present de l'Eglise si corrōpu & profané sous le gouuernemēt du Pape, & si villeinemēt alièné de IesusChrist, & cōme on peut voir facilement, du tout eslongné des Conciles anciens, & des sainctes ordonnances & institutions des Peres. Mais yci tous les cōseils ou aduis de tous ces gens de bien ne seruent de rien, & toutes bonnes & sainctes cogitations y sont du tout inutiles. Car il ne faut point douter que l'intention & aduis de ceux-ci ne soit, que le Pape & tous les siens ne s'assubiettissent a la reformation qui sera faite a vn sainct Concile, & que d'vn bon accord ils rendent obeissance a ce qui y sera determiné: mais c'est temps perdu, & tous ceux qui tascheront a ce faire, n'y proufiteront de rien. Et de fait le Pape demeure là fiché auec ses Cardinaux, enflé d'vn orgueil & arrogance diabolique: & s'esleuant d'vne façon furieuse tant contre ces gens de bien que contre nous, il fait retentir son rugissement, & tonne, qu'il endurera plustost que toute l'Eglise soit ruinee, & que le nom de Christ soit entierement assoupi, que se laisser vaincre en vn seul article.

ticle. C'est a dire, qu'il permettra plustost que tous les Conciles anciens & nouueaux soyẽt foulez aux pieds, & que les saincts decrets d'iceux soyẽt iettez en quelque ord & puãt retrait, que de se submettre aux saincts Conciles & bonnes ordonnances des Peres anciens. Car s'il faut rendre obeissance aux Cõciles & aux constitutiõs des Peres anciẽs, ô bon Dieu, en quelle part de tout le mõde le Pape & ses beaux Cardinaux pourrõt-ils estre chassez & bãnis? Il est bien certain, q̃ ceste Eglise tant bien asseuree, laquelle se fait accroire qu'elle est tãt stable & ferme, s'enuoleroit aux quatre vents, cõme plus legere qu'vne plume & qu'vne fueille bien seiche.

Ie ne parleray point yci de ces Conciles anciẽs, qui ont este celebrez deuant mille ou quatorze cens ans. Car il n'y a pas encore cent ans, que la tressaincte Eglise de Rome selon sa bõne & saincte coustume a commencé a conferer deux benefices a vn prestre, & plusieurs prebendes, & plus d'vne cure. Alors les Theologiens de Paris, qui auoyent la louange, & principalement enuers la cour Romaine, censurerent ces choses a grande rigueur, & crioyent contre le Pape, & escriuirent beaucoup de choses horribles cõtre ceste cour Romaine. Ie n'ay point encore soixante ans, & toutesfois ie scay que ceci a este introduit de mon temps & de ma memoire par les Romanisques, qu'il ne seroit permis aux Euesques d'auoir plus d'vn Euesché. Cepẽdant toutesfois le Pape (cõme la cour Romaine est vn goufre insatiable) a deuoré toutes choses, les Annates, les reuenus des Abbayes & Eueschez : il a auallé & englouti les royaumes & prouinces, & a grand peine a-il laissé les ruines ou vieilles masures. Cependant ceci est souuent aduenu, qu'il a baillé trois Eueschez a vn bien-aimé son Cardinal & a beaucoup d'autres ses bien-aimez, ou cinq Abbayes, ou six prebẽdes, ou dix, ou vĩgt benefices. Ie vous supplie, comment se pourra-il faire, que le Pape ainsi engraissé & saoulé regorge ? ou bien comment pourra-il souffrir que la Chãcellerie de Ro-

me soit dissipee a cause des Conciles & des Peres?

On pourra dire que ce sont-ci abus manifestes & lesquels on ne doit plus endurer en façon quelconque: & mesme toute Rome doit estre plustost du tout demo lie & rasee iusques aux fondemens, toutesfois que ce soit petit a petit. Cest Vlisses est-il si peu cognu, qu'on pense qu'il puisse endurer quelque chose de ceci? Que les Apostres mesme viennét, que sainct Pierre & sainct Paul se mettent en auant accompagnez de tous les Peres qui ont este iamais en quelque siecle que ce soit, garnis de toutes les ordonnances & decrets de tous les Conciles : toy quiconque tu sois, ô Chrestien, vien de quelque part que ce soit, produi la saincte Escriture, mets en auant les Conciles. Il est yci question des biés & richesses & de la gloire. C'est-ci ceste Helaine, que le Pape ne souffrira point luy estre rauie. Premierement dóc oste les abus qui sont de n'agueres introduits. Car certes il y a seulement cent ans, voire soixante, que les choses n'estoyét en tel estat, & c'est auât q̃ ie fusse nay.

En quel chemin donc nous arresterons-nous maintenant auec nostre reformation tiree des Peres & des Cóciles? Tu peux bië ouir ceci, si tu n'es du tout sourd, que le Pape, les Cardinaux & Euesques n'endureront rien moins qu'vne telle reformation. Si donc le Pape l'homme de peché a amené toutes choses a vne corruption ou profanation si extreme, qu'il ne puisse porter l'estat de l'Eglise tel qu'il estoit deuant cinquante ans, lors que toy & moy estions bien petits : ie te supplie, comment souffriront-ils ceci, quand finalement nous reformerons leurs Eglises, & les reduirons a tel estat ou condition qu'estoit l'Eglise ancienne, telle qu'elle estoit il y a six cens ans, ou mille ans, ou mille quatre cens ans? Il est bien certain, que ce que les bons pensent, ne sera nullement fait : veu que le Pape est en possession, & ne veut nullement estre reformé. Ainsi donc quant a ceci, que le Pape & les siens soyent reformez, tous les Conciles n'y seruiroyent de rien: tous les Peres

res ou nais ou a naiſtre,& tout ce qu'ils pourroyent,ou péſer ou dire ſur ceſte matiere ſeroyẽtdu tout inutiles. Car le Pape(cõme il a accouſtumé de crier & tõner ſelon ſon arrogãce & orgueil intolerable, & ſa tyrannie cruelle)eſt par deſſus les Conciles,par deſſus les Peres, par deſſus to' les Princes& Rois,par deſſus Dieu & les Anges.Aduiſezdõc cõmẽt on le pourroit abbatre d'vn throne ſi haut eleué,& comment on le pourroit mettre au deſſous des Peres & des Conciles. Si on peut faire cela,i'en feray auſſi ioyeux,& feray feſte,& maintiendray le parti de ceux qui le pourront faire.Mais tandis que cela ne ſe fait pas,que proufitera ce qu'on dit & eſcrit beaucoup de choſes des Peres & des Conciles,veu qu'il n'y a perſonne qui ſe ſoucie de tout ceci tant peu que ce ſoit? Car ſi le Pape ne veut eſtre aſſubietti auec nous aux Peres & Conciles en ceci, & ſi meſſieurs ſes Cardinaux & Eueſques qui doyuent demeurer ſi fermes a iamais,ne ſe veulent renger, quelle vtilite pourra-on attendre du Concile? quelle reformation ou amendement pourra-on eſperer,qui ſoit de quelque importãce? Car le Pape en ce faiſant renuerſera & mettra bas toutes choſes ainſi que bon luy ſemblera, & nous impoſera ſilẽce. Que ſi ceux-la ont quelque affection, que nous auec eux ſouffrions que la reformation, ſoit faite ſelon les eſcrits des Peres, & ſelon les ordonnances des Conciles, & qu'on pouruoye a l'vtilite & bien public de l'Egliſe, & que le Pape & les ſiens ne vueillent qu'il y ait aucun amendement, alors il faudra faire diſtinction. Car il y aura l'vne de ces deux choſes: ou ceux qui deſirent ceci, ont le cœur aigri & enuenimé,& diſent ceci d'vne affection maligne: ou ils ſont gens de bien,& autant qu'en eux eſt ils ne diſent ou ne ſouhaittent point ceci d'vn courage peruers.

Or ie reſpon aux premiers, qu'auant toutes choſes ils doyuent cracher en leur ſein,& premierement arracher la poutre de leurs yeux enſemble auec le Pape & ſes Cardinaux & Eueſques, ou meſme ſans le Pape &

les ſiens. Qu'ils commencent a honnorer & aimer les Conciles & les Peres : & quant cela ſera fait,alors tout incontinent ſuyuans ce ſainct exemple, & courãs bien loing deuant-eux,nous ſerons meilleurs qu'eux. Car (graces a Dieu) nous ne ſommes point ſi meſchans, que nous aimiõs mieux que toute l'Egliſe periſſe, que ſouffrir que nos opinions nous ſoyẽt arrachees.Et meſmes es choſes grandes nous voulons bien eſtre vaincus moyennant que rien ne ſoit fait ne dit contre Dieu: & qui pl' eſt, nous ſommes preſts de perir du tout,& d'eſtre redigez en cendre & poudre, pluſtoſt que de vouloir que l'Egliſe ſoit endommagee,ou intereſſee,ou offenſee en ſi peu que ce ſoit, autant que nous-nous en pourrons garder.

Mais ſi eux vouloyent a toute extremite meſpriſer les Peres,les Cõciles & toute ceſte authorite,& neantmoins que nous fuſſions contraints a ces choſes, cela ſeroit vne tyrannie : & pourrions bien dire & a bon droit,Medecin, gueri toy toy-meſme: & leur obiecter ceſte parolle de Ieſus Chriſt,Ils amaſſent & liẽt des fardeaux peſans & importables, & les mettent ſur les eſpaules des hommes : mais eux ne voudroyent remuer le petit doigt pour y toucher. Certes cela ne vaut rien, & nous auons des cauſes fort iuſtes de le refuſer, veu qu'eux-meſmes crient haut & clair que la ſainctete des Peres & des Conciles eſt grande, & ſe plaignent que nous-nous en deſtournons:& ſi on vient a regarder de bien pres ce qu'ils font, ils auront bien ceſte authorité peinte en des papiers, & la porteront par tout bien eſcrite, & cependant ce ne ſont que parolles, ce ne ſont que fumees qu'ils vendent aux auditeurs : au demeurant ils n'en gardent rien quand ce vient au fait. Car nous confeſſons,& ſommes contraints de cõfeſſer,que nous ſommes poures & foibles,voyre en pluſieurs ſortes.En premier lieu, que nous ſommes occupez iour & nuict en la doctrine de la foy & de la cognoiſſance de Ieſus Chriſt,en liſant,meditant, eſcriuant, enſeignant,

exhortant,

exhortant, consolant tant les autres que nous-mesmes, en sorte que nous n'auons nul loisir, ne tẽps ni opportunite de pẽser si iamais il y eut des Peres, ou si iamais il y a eu des Cõciles: tant s'en faut q̃ nous puissiõs vaquer a ces hauts articles Papistiques: asçauoir, des tõsures de moines ou de prestres, des estolles, des aubes, des capuchons & des frocs, & autres choses semblables.

Or s'ils sont paruenus a vne telle perfection Euangelique ou s'ils ont vne fois receu la doctrine de la foy & cognoissance du Fils de Dieu si parfaitement, qu'ils soyent entieremẽt deliurez ou exẽpts des tentatiõs de Satan, des esgaremens & frayeurs des cœurs tentez: nous-autres poures Chrestiẽs & foibles cõfessons frãchement, que nous ne sommes encore point venus iusques a ce poinct, & craignons de n'y paruenir tant que nous viurons. Et pourtant il falloit qu'ils eussent pitié de nous, a ce qu'ils ne nous eussent point si tost cõdamnez, de ce que nous ne pouuons atteindre a vne si haute & excellente sainctete, cõme ils ont fait. Car si nous quittiõs ainsi nos exercices, qui nous sont grans seulement en la doctrine de la foy, & si nous taschions a imiter leur force en ces menus fatras de ceremonies, de frocs, de viandes & accoustremẽs: lors nous abandonnerions nostre foible sainctete, & toutesfois nous ne pourrions attaindre a leur grande ceremonieuse sainctete, & par ce moyen nous aurions (comme on dit) le cul en terre entre deux selles. Que s'ils n'ont point cõpassion de nous, alors laissons-les ainsi en leur asseurance auec les Anges en Paradis, au milieu des grans tas de fleurs & des dãses, comme quelques grans saincts, ausquels la cognoissãce de la foy de Iesus Christ est familiere: lesquels en leur sainctete celeste ne tentẽt poĩt qu'ils soyẽt tẽtez du diable, ne de la chair, ne du mõde.

Mais quant a nous, nous sommes en anxiete, & trauaillons assiduellemẽt, cheminãs au trauers de la bouë, & parmi les bourbiers, comme ceux qui sont fort foibles au combat & luicte de la foy, & cõme petits abe-

en pis,& de iour en iour approchent de leur ruine.

Or pensons maintenant, puis que nous ne pouuons sinon a grande difficulte attirer ou inuiter nos auditeurs a telles œuures tant necessaires & ordonnees de Dieu: quelle raison y auroit-il de les laisser,& de nous adonner totalement a ces œuurres si hautes & excellentes pleines de pompes & de ceremonies resplandissantes, qui toutesfois ne sont point necessaires, pour lesquelles ils font de si grãdes declamations?Mais encore si nous pouuions si bien proufiter, que tous eussent en grande estimation ces œuures Diuines,ou plustost viles & contemptibles, ou bien œuures ciuiles, comme ceux-ci les appellent les amoindrissans, alors nous pourrions bien par ci apres heureusement commencer leurs œuures spirituelles & Ecclesiastiques moyẽnant l'aide de Dieu : asçauoir, touchant la manducation de la chair de la façon des habillemens, de la difference des viandes & des iours,& autres œuures semblables.

Mais le trauail ne leur couste gueres, veu qu'ils accomplissent la Loy de Dieu en tout & par tout, ils aiment Dieu sur toutes choses, il n'y a nulle auarice ni vsure entr'eux, il n'y a point de paillards ni adulteres, il n'y a point de gourmans ni yurongnes,il n'y a point de prodigues ne dissipateurs de biẽs, brief,il n'y a nulle mauuaise souspeçon d'aucun crime ou meschancete:mais toutes ces menues œuures Diuines leurs sont si faciles a faire, qu'ils sont oisifs toute leur vie. Parquoy ils font bien en cela, qu'ils controuuent & forgét par dessus nos œuures ciuiles d'autres œuures plus hautes & de plus grande importãce, selon l'obeissance deuë a l'Eglise & aux beaux-peres, & entreprennent a les mettre en exequution:cõme s'il y auoit tant de force en eux, que ce ne leur est point assez de trauailler auec nous es œuures si menues,mais se veulent bien employer a choses plus hautes.

Toutesfois ces bonnes gens selon leur misericorde tant haute & excellente, & selon la doctrine de sainct

Paul, deuroyēt bien auoir pitie de nous-autres poures Chreſtiens debiles & foibles, & ne nous maudire tout incontinent, comme ils font, ou ſe mocquer ſi fierement de nous, de ce que nous-nous tenans aux bancs & ſcabelles, nous apprenons petit a petit a cheminer comme petits enfans : & qui plus eſt, eſtans veautrez dedans le bourbier, nous rampons tellement quellement, & ne pouuons alaigrement paſſer par deſſus & hors les commandemens & ordonnāces de Dieu, comme ſi nous auions des pieds de ſerf, comme ils font, eux qui ſont des demidieux & geans puiſſans, leſquels oſent bien attenter des choſes beaucoup plus grandes & plus hautes que celles-ci : aſcauoir, aimer Dieu ſur toutes choſes, & aimer ſon prochain comme ſoy-meſme : ce que ſainct Paul appelle accompliſſement de la Loy au trezieſme chapitre des Romains, & le Fils de Dieu luy-meſme, Matthieu.5.

Que ſ'ils ne veulent nullement eſtre eſmeus de noſtre foibleſſe & infirmite, pour le moins qu'ils ſouffrent que nous obtenions ceci d'eux, qu'ils attendent iuſques a ce que nous ayons accompli les commandemens de Dieu, & ces petites & menues œuures de pedagogie : & cela fait, nous promettons en bonne foy que nous reccurons auec eux ces belles & tant excellentes œuures, tant heroiques, tant vertueuſes & ſpirituelles, & nous-nous y eſſayerons. Car quelle folie eſt-ce, de prouoquer vn enfant de deux ans a courir au ſtade contre vn Milo Crotoniates ſi fort & robuſte? duquel on dit qu'il a porté ſur ſes eſpaules vn bœuf par la lōgueur de quelques ſtades, & puis apres le tua d'vn coup de poing, & le mangea luy ſeul tout entier en vn iour. Il eſt bien certain qu'vn tel obtiendra la louange de victoire par deſſus vn garçonneau, qui n'auroit point tant de force que celuy qui ſeroit en la fleur de ſon aage. Ainſi nous-autres poures Chreſtiens & foibles, cheminons petit a petit es commandemens & ordonnances de Dieu, & es bonnes œuures d'iceluy, qui

ſemblent

semblent bien estre menues, comme petits enfans se tenans aux scabelles & aux bancs, & a grand peine mesme pouuōs ramper nous tenans des bras & des mains, & quand mesme nous sommes couchez par terre, a grand peine nous pouuons-nous pousser en auant, & Iesus Christ luy-mesme est contraint de nous prendre par la main, & nous mener d'vn costé & d'autre, comme la mere ou la chambriere fait vn petit enfant, iusques a ce qu'il puisse marcher & cheminer fermement. Mais pource que nous ne pouuōs pas simplement imiter leur vistesse ou leurs faits magnanimes & œuures heroiques (& nostre bon Dieu nous garde de les imiter) nous voulons donc attendre a suyure ceste saincteté Ecclesiastique & Concilieuse (comme ils l'appellent) iusques a tant qu'il ne nous restera plus rien a faire des commandemens & des sainctes œuures de Dieu. Et nous ne pouuons & ne voulons souffrir vne telle reformation.

Voila la response que nous auons faite aux premiers, qui requierēt de nous vne telle reformatiō malicieusement & frauduleusement.

Quant aux autres qui en simplicite de conseil & aussi d'vne bonne affection pensent, qu'vne telle reformation salutaire pourroit bien estre faite selon les escrits des Peres, & les decrets & ordonnances des Conciles, encore que le Pape n'en voulut rien faire, ou mesme taschast a empescher qu'elle ne fut faite : ie leur respond aussi d'vne bonne affection & simple, qu'il me semble bien que ce labeur est du tout impossible, & ie ne voy comment on pourroit attenter vne telle reformation. Car i'ay leu & releu diligemment les escrits des Peres anciens, mesme auant que ie m'opposasse au Pape si courageusement comme i'ay depuis fait, & les ay leus vn peu plus attentiuement & auec vn peu plus grande diligence, que ceux-ci qui en s'esleuant d'vne façon orgueilleuse, me viennent opposer maintenant les escrits des Peres. Car ie scay pour certain qu'il y en

a bien peu d'entr'eux qui ayẽt experimẽté ou fait l'essay en lisant publiquemẽt aux eschoIles les liures de la saincte Escriture, autant qu'vn lecteur diligẽt des Prophetes & des Pseaumes pourroit estre aidé des cõmentaires & enarrations des anciẽs, si bien que ie l'ay experimẽté. Qu'ils prennẽt encore maintenãt vn liure de la saincte Escriture, & qu'ils s'essayẽt de recueillir des cõmentaires ou gloses des saincts Peres le vray sens tant des Apostres q̃ des Prophetes, lors en lieu de thresor ils trouueront des charbõs: & leur aduiẽdra cõme il m'est aduenu en l'epistre aux Hebr. auec les froides & longues gloses de Chrysostome, en l'epistre a Tite & aux Galates, auec les commentaires de sainct Hierosme: & comme aussi il m'est aduenu au liure de Genese, auec les annotatiõs de sainct Ambroise & de S. Augustin & au liure des Pseaumes auec tous les cõmentaires generalement qu'on pourroit auiourd'huy recouurer. I'ay employé beaucoup plus de tẽps a lire les escrits de tous les Peres ou Docteurs anciẽs que ceux-ci ne pourroyẽt pẽser: & ay fueilleté & discouru les cõmẽtaires des anciẽs, lesquels ils ont faits sur to⁹ les liures de la saincte Escriture. Ils sont dõc orgueilleux & par trop arrogãs, & enflez d'vne fierete Pharisaique, quãd ils pẽsent que ie n'ay point leu les anciens, & me proposent seulemẽt maintenant les liures & escrits des anciens, comme vne pierre de touche, desquels i'ay este contraint n'en faire pas grand conte, il y-a plus de vingt ans, quãd il falloit lire la saincte Escriture aux escholles, & quand auec grand trauail ie cerchoye le vray & naturel sens.

Sainct Bernard dit en quelque passage, que toute la science ou cognoissance qu'il auoit des sainctes Escritures, il l'auoit apprise des chesnes, des sapins & autres arbres, que les arbres auoyent este ses pedagogues & maistres d'escholle. C'est a dire, qu'en meditant les sainctes Escritures sous les arbres dedãs les bois & forests, il estoit paruenu a vne telle cognoissãce. Luy-mesme dit aussi qu'il estime beaucoup les escrits des saĩcts & les

&desPeres:toutesfois qu'il ne repute poĩt to' leurs dits pour oracles ou pour parolles celestes: & afferme qu'il a iuste & bõne cause de parler ainsi. Car il aime mieux puiser & boire de la source & des fontaines mesmes, que de suyure ou cercher les petis ruisseaux. Comme quand les chaleurs sont grandes, tous ceux qui voudront estancher leur soif, mespriseront facilement les ruisseaux, s'ils peuuent trouuer la fontaine,& y atteindre:sinon(comme il aduient souuẽt)qu'on se serue des ruisseaux cõme de guides, par lesquels on puisse trouuer la fontaine.Semblablement nous deuons suyure la saincte Bible comme le maistre souuerain, & comme la principale fontaine. Car si nous voulons suyure les riues des petits ruisseaux,elles nous eslongneroyẽt par trop de la source ou fontaine, & perdront toute vertu & saueur, iusques a ce qu'ils entrent dedans la mer salee: c'est ascauoir,dedans ce grand Occean des doctrines & erreurs des hommes, & soyent cachez, comme on a veu aduenir sous la Papaute.

Mais c'est assez parlé de ceci.Maintenant i'adiousteray les raisons ou les causes, pourquoy ie pense que iamais il n'y aura reformation faite par le moyen des escrits des Peres & ordonnances & decrets des Conciles. Premierement c'est vne chose bien certaine, qu'es Conciles on trouue des decrets & ordonnãces nõ seulement diuerses, mais aussi repugnantes l'vne a l'autre, & du tout contraires: aussi es escrits des Peres on trouue assez souuent vne repugnance manifeste.Si maintenant il falloit reduire depuis tant de siecles a concorde vne si grande diuersite, alors se leueroyent de plus aigres combats, & verroit-on aduenir des disputes plus vehementes,que celles que nous voyons auiourd'huy, desquelles nous ne viendriõs iamais a bout. Car il y a plusieurs articles, esquels ils sont grandement diuers, & bien souuent repugnãs l'vn a l'autre. Voyci la peine qu'il faudroit prendre auant toutes choses.En premier lieu il faudroit faire vn recueil des meilleures senten-

ces, & puis laisser le reste: & alors se leueroit vne terrible guerre. L'vn diroit sur cela, Si nous gardõs les dits & sentences des Peres, il nous les faut garder en tout & par tout, ou les reietter entierement. L'autre crieroit, Vous-autres Lutheriens prenez des Peres ce que bon vous semble, & laissez ce qui vous desplaist. A quels iuges donc ou arbitres s'adressera-on en vne noise si eschaufee & debat si furieux? Car tous ont le grand Decret en la main, qui est vn gros bobulaire assez pour assommer vn bœuf. En iceluy Gratien ha eu ceste intention, & a tasché d'accorder les sentences repugnantes tant des Cõciles que des Peres: & pour ceste raison le liure est intitulé, La Concordance des discordãces. Gratien a voulu mettre d'accord les Peres discordans, & faire qu'il y eut appointement entre les Conciles, & de tous en faire vn recueil des plus pures & meilleures choses. Et toutesfois ce labeur n'a pas este des plus vtiles. Car il a souuent laissé ce qui estoit le meilleur & pl⁹ pur, & a retenu ce qui ne valloit gueres. Or si ainsi est que Gratien n'ait point accordé les Peres ne les Conciles, comme les plus sçauans Legistes confessent que le grand Decret sent son auarice & ambition, & vn pur Canoniste (ce disent-ils) c'est vn pur asne: combien plustost heurterions-nous contre les rochers, si la chose venoit iusques a ce poinct, que pour reformer l'Eglise nous accordions premierement les opinions des Peres & les determinations des Conciles? Il est bien certain que nous ne ferions que perdre nostre peine, & d'vn mal en faire deux, & d'vne noise en susciter plusieurs.

Ainsi donc ie ne me mesleray point de ces disputes tant friuoles & vaines & contẽtieuses, puis que maintenant il y a vne si grãde lumiere de la pure parolle de Dieu. Car ie sçay bien qu'en ce faisant les contẽtions, les debats, les noises & riottes aigres n'auroyẽt iamais fin: & nous ne pourrions rien obtenir finalement pour toutes nos peines qu'vne doctrine douteuse & incertaine.

taine. Vn tas de ieunes theologaſtres,voire purs hypocrites, qui compoſent tant de liures badaux & pleins de folie,ne faiſans qu'eſgratigner le papier, font ignorans & beſtes, & nouueaux apprentis: & comme ſongeans des ſonges fols & vains, ils imaginent que c'eſt peu de cas de conſeruer la bonne & pure doctrine, & de gouuerner l'Egliſe de Dieu.Ils ont opinió,que tout ce qu'ils liſent de beau en ceſte leur monachale oiſiuete, eſt ſuffiſant pour faire que les Egliſes & toute la republique Chreſtiéne ſoyét reformees par tous pays & royaumes ſelon leurs belles petites annotations,que ils ont faites. Et toutesfois en choſes de ſi grande importance & en tels affaires vrayement Apoſtoliques a grand peine meritent-ils d'eſtre reputez abecedaires: & n'ont point encore bié gouſté l'Eſcriture, ou les Peres,ou Conciles,n'ont pas meſme ietté les yeux deſſus: & cependant ils eſmeuuent de grandes crieries: & ne ſcauent qu'ils diſent,ou dequoy ils afferment.

Or cependát ie ne diray plus mot de Gratien. Mais ſainct Auguſtin eſcriuant a Ianuarius, deplore l'eſtat de l'Egliſe. Car il ſe pleint auec larmes, que dés lors l'Egliſe Chreſtienne eſtoit trop chargee,& que de fois a autre on auoit augmenté les ordonnáces & traditiós, & que les Eueſques auoyét beaucoup adiouſté du leur, en ſorte que la religion des Iuifs eſtoit beaucoup plus tolerable. Cela eſtoit trois cens ans apres la natiuite de Ieſus Chriſt: car depuis la mort de ſainct Auguſtin il y a mille cent deux ans paſſez iuſques a ceſte preſente annee 1539.Et il vſe expreſſeement de ces mots,Ils chargent l'Egliſe de fardeaux infinis & ſeruiles:au lieu que les Iuifs n'ont eſte chargez que de commandemens de Dieu, & non de traditions & ordonnances des hommes. Et ſur cela ſainct Auguſtin dit ouuertement, que le Seigneur Ieſus a voulu que ſon Egliſe fut inſtituee, chargee & honnoree de peu de ceremonies & faciles: aſcauoir, de ces deux-ci, du Bapteſme & de la ſaincte Cene. Et luy-meſme ſainct Auguſtin ne móſtre point

là d'autres ceremonies,que ces deux,cōme vn chacun le peut voir. Car on le trouue par tout ſes liures, afin que nul ne penſe que ie forge cela de ma teſte. Or il rompt & met en pieces tous ces liens & tout ce ioug Phariſaique, ſous lequel l'Egliſe eſtant opprimee pour lors gemiſſoit, quād en ce meſme-lieu il dit plus brieuement voirement, mais auſſi auec poids, Ceſte ſorte a des obſeruations libres: yci nul n'eſt obligé a obſeruer les ordonnances & traditions: mais vn chacun de nous les peut omettre ſans offenſer. Et certes Pere ſainct Auguſtin, tu es yci heretique pl⁹ que tous les heretiques,& de moy,ie ne ſuis point heretique au pris de toy, qui ayant amaſſé comme en vn faiſſeau tant d'obſeruations, ceremonies, traditions & ordonnances de tant d'Eueſques & Egliſes, les iettes toutes au feu, & appelles & conuies les hommes ſeulemēt au Bapteſme & au Sacrement de la Cene du Seigneur, & prononces ouuertement, que Ieſus Chriſt n'a voulu impoſer d'autres fardeaux a l'Egliſe,voire ſi ces ceremonies externes doyuent eſtre appellez fardeaux. Leſquelles ſont inſtituees a ceſte fin qu'elles nous admonneſtent & propoſent deuant les yeux les conſolations & promeſſes diuines,& pluſieurs grandes choſes & excellentes: comme le Fils de Dieu luy-meſme vſe de ces parolles tant douces,Mon ioug gracieux,& mon fardeau ligier.C'eſt a dire,ma charge eſt paix,& mon ioug eſt conſolation.

Et toutefois ce ſainct perſonnage & ſi prudēt porte vn tel honneur a ces Conciles tant renommez & generaux, qu'il les ſepare des decrets & traditions de tous les autres Conciles & Eueſques,& afferme qu'on doit grandement honnorer ces quatre Conciles.Et en ce meſme paſſage il dit, que les decrets & ordonnances des Conciles vniuerſels ou generaux meritēt bien d'eſtre obſeruees. Il vaut mieux que i'allegue ſes propres mots, L'authorite eſt ſalutaire, dit-il: c'eſt a dire, c'eſt vne choſe fort vtile d'obeir en toute reuerence a

ces.

ces Conciles,& les estimer grandement.

Or sainct Augustin a dit cela d'vne bonne affectiõ: tant y-a neantmoins qu'il n'a veu aucun de ces Conciles anciens, & n'y a este present: sans cela il eut bien autremẽt iugé de ceux-ci. Il y a seulemẽt quatre Cõciles principaux, desquels assez de fois est fait mention es liures & histoires: & sont si renommez, que les Euesques Romains les ont comparez aux quatre Euangiles, comme ils gazouillent en leurs Decrets. Le premier est le Concile de Nicee, lequel fut celebré en ceste ville-la, le quinziesme an de l'empire de Constantin le grand, 35. ans auãt que sainct Augustin nasquit. Ceste ville est en Asie. Le second fut celebré a Constantinoble le 3. an de l'Empereur Gratien & de Theodose premier: qui lors gouuernoyent ensemble l'empire. Lors S. Augustin n'estoit pas encore conuerti: & il est bien possible qu'il ne pouuoit lors auoir qu'enuiron vingtsix ans, d'autant qu'il ne pouuoit estre esmeu de tels affaires de si grande importance. Le troisiesme est le Concile d'Ephese, lequel fut celebré apres la mort de sainct Augustin: & quelque peu apres il y eut vn autre Concile tenu a Chalcedoine. Si on lit les histoires, on pourra voir que toutes ces choses sont certaines & veritables, comme la supputation des ans a este diligemment calculee.

I'auoye a dire cela, a cause de ceste parolle de sainct Augustin, qui a este recitee ci dessus: asçauoir, que ces Conciles vniuersels ou generaux doyuent estre grandement estimez: a celle fin que son opinion soit droitement entendue. C'est qu'il parle seulement de ces deux Conciles de Nicee & de Constãtinoble, esquels il n'auoit este present, mais depuis les a cognus par les escrits de ceux qui auoyent este auparauant. Or est-il ainsi qu'en ce temps-la, il n'y auoit nul debat entre les Euesques touchant la preeminẽce. Car il ny auoit nul Euesque, non pas mesme celuy de Rome, ou quelque autre quel qu'il fut, qui eut peu assembler tels Cõciles:

comme les Conciles moindres & particuliers demõstrent bien cela, qui ont este celebrez par tout es prouinces entre les Euesques sãs edits des Empereurs. Et selon mon iugemẽt il semble biẽ que les Cõciles vniuersels sõt ainsi nõmez d'autãt qu'ils estoyẽt assẽblez par l'authorite du chef souuerain,& monarque ou seigneur vniuersel,ascauoir l'Empereur,& que to⁹ Euesques y estoyẽt appellez de toutes prouĩces par iceluy. Car les histoires rendẽt suffisant tesmoignage de cela, encore que to⁹ les Papistes soyẽt enragez & embrasez de cupidite de nuire,que Syluestre Euesque de Rome n'eut iamais fait assẽbler le Cõcile de Nicee, si l'Empereur Cõstãtin n'y eut mis la main. Et qu'est-ce que ce poure Euesque de Rome eut peu faire pour lors, veu q̃ les Euesques d'Asie & de Grece ne luy estoyent point subiets? Car s'il eut peu assembler le Cõcile sãs le mandemẽt ou authorité de l'Empereur Constãtin, il eut choisi & limité quelque lieu en Italie, ou a Rome,ou en quelque autre ville voisine, & non point en Nicee qui est en Asie,vn lieu si loingtain, qui est outre la mer, ou il estoit bien certain que son authorite n'eust este grandement estimee, comme il le scauoit bien luy-mesme, & l'auoit assez experimenté: & eut contraint l'Empereur Constantin d'y venir.

I'en di autãt des autres trois Cõciles plus renõmez. Si les Empereurs,Gratiẽ,Theodose premier,&Theodose secõd,&Marciẽ n'eussent fait assembler ces trois grãs Cõciles,iamais ils n'eussẽt este tenus par l'authorite de l'Euesque de Rome ne des autres Euesques. Car les Euesques des autres regions ne craignoyent pour lors l'Euesque de Rome non plus q̃ l'Euesque de Mayence craint auiourd'huy celuy de Treues,ou l'Euesque de Treues celuy de Cologne,& l'Euesque de Cologne tous les deux autres.Car ils ont ceste reigle entr'eux.Il n'y a poĩt de dominatiõ de pareil a pareil.

Toutessois le lecteur prudent apperceura ceci facilemẽt en toutes histoires,que desia dés longs temps les Euesques

Euesques de Rome ont este frappez de ceste maladie d'ambition enragee, & ceste fieure chaude les a bruslez, de cercher domination & monarchie sur les autres Euesques. Mais la puissace des Monarches & Empereurs les a empeschez de paruenir iusques-là. Car les Euesques de Rome espancherent alors par tous pays des epistres orgueilleuses & pleines d'authorite magistrale, tant en Afrique qu'en Asie, & mesme deuant le Concile de Nicee: esquelles il y auoit ceci contenu, qu'il ne falloit rien publiquemēt determiner ou en l'Eglise ou en l'Empire sans l'authorite du siege Romain. Mais pour lors il n'y auoit encore persōne q̃ craignit beaucoup ce siege-la: & les Euesques d'Asie, d'Afrique & d'Egypte laissoyent couler toutes choses sans dire mot: & combien qu'ils respondirent assez humainement a l'Euesque de Rome, se submettans a luy en toute honneste reuerence, toutesfois ils ne luy ottroyerent aucune puissance. Si on lit toutes les histoires, on y trouuera ceci. Pour le moins qu'on aduise a ceci, qu'on ne se soucie des clameurs de ces flattereaux & escornifleurs qui mangent les bons & frians morceaux en la cour du Pape: plustost qu'on lise les histoires, & qu'on les ait incessamment deuant les yeux.

Or comme ainsi soit que ce beau mot de Concile commençast a obtenir grande authorite & estimation entre les Chrestiens, mesme a cause de ces parolles de sainct Augustin, desquelles nous auons fait mention ci dessus, & que ces excellēs Empereurs ou Monarches fussēt desia morts: les Euesques de Rome ont tousiours tendu a ce but, comment ils pourroyent attirer a eux ceste puissance d'assembler le Concile, & faire que cela fut du tout sous leur authorite: en sorte que tous peuples & generalement toute l'Eglise fussent contraints d'adiouster foy a tout ce qu'ils diroyent: & qu'en ceste sorte, sous ce tant beau nom & sainct tiltre de Concile vniuersel ils fussent faits seigneurs vniuersels & Monarques de tout le monde. Or il n'y a point de doute

que ie n'aye yci touché iustement au but de la verité, & que ie n'aye frappé droit a leur conscience, voire s'il y a quelque conscience en eux. Et certes la verite est telle: comme il y en a aucuns qui crachent ou toussent quelque fois, a celle fin qu'on n'entende le son de embas, ou quils font croire qu'ils ont quelque maladie,& le font par finesse,quand ils sentent bien qu'vne mauuaise cōscience les remord:aussi les Euesques Romains ont pretēdu ie ne sçay quelle maladie pour couurir leur cupidite cruelle, par laquelle ils aspiroyēt secrettement a la domination souueraine, & n'ont cessé que finalement ils n'ayent este faits Constantin, Gratien,Theodose,Marcien: & maintenant ils ont plus de puissance que ces quatre Monarches auec leurs quatre Conciles. Car c'est-ci la resolution de tous les Conciles du Pape,Ie le veux ainsi,ie le commande ainsi, il n'y aura autre raison que ma volōte. Ce n'a point este toutesfois par tout qu'ils ont obtenu ceste puissance,& toute l'Eglise ne leur a point rēdu obeissance,ains seulement en cest endroit de l'empire Romain, où Charlemaigne auoit domination. Car les Papes ont fait & obtenu plusieurs choses & grādes par le moyen d'iceluy: & ont tant fait, qu'estans inspirez & possedez de tous les diables & furies infernales,ils ont foulé cruellement aux pieds aucuns Empereurs, & les ont trahis par diuerses finesses & horribles meschācetez:ce qu'ils font encore auiourd'huy fort songneusemēt & de propos deliberé, & autant que leur faculte & puissance se peut estēdre.Mernirinus en faisant son testamēt a predit ces choses des Papes, & en a admonnesté l'Empereur Charles cinquiesme.

Or i'ay declaré iusqu'yci ce que S.Augustin a escrit des Conciles. Maintenant i'adiousteray quelle est son opinion touchant les Peres. Il escrit des Peres a sainct Hierosme en ceste sorte:ce que Gratien aussi recite en la 9.distinction,Quād ie considere diligēment toutes les opinions de tous ceux qui iamais ont escrit en l'Eglise,

glise, & quand ie les confere songneusement les vnes auec les autres, ie trouue qu'il n'y a que la saincte Escriture, qui n'est point errante, ou qui ne se foruoye point. Ie li bien les autres: mais quelque chose qu'ils soyent plus excellens en sainctete ou scauoir que les autres, si est-ce que ie ne leur voudroye point bailler si grande authorite, que ie pense qu'ils ayent enseigné ou escrit choses veritables, sinon que ie soye du tout conueincu ou par tesmoignages euidens des sainctes Escritures, ou bien par argumens manifestes, qu'il faut que les choses soyent telles. Item en ce mesme lieu du Decret, le passage de sainct Augustin est allegué, qui est au prologue du liure de la Trinite, où il dit, Ne suy point mes escrits, comme si c'estoit vne Escriture saincte: mais croy fermement & sans aucune doute tout ce que tu trouueras en la saincte Bible, a quoy tu ne consentois point auparauant. Mais en mes escris tu n'y dois rien appeller certain, estant esmeu de l'authorite de mon nom, de ce que tu estimois incertain aupa rauãt, sinon que ie mõstre par fermes & viues raisons, qu'il est certain & veritable.

Il met plusieurs telles sentences ailleurs, comme quãd il dit, Ie veux qu'on lise mes liures tout ainsi que ie li les liures des autres. Ie laisse les autres passages pour maintenant. Or les Papistes scauent tresbien que par tout en sainct Augustin il y a de telles & semblables sentences, qui sont mesmes redigees en leurs Canons & au grand Decret. Et toutesfois il y a vne obstination Pharisaique en eux, qui leur fait abbayer orgueilleusement contre la verite. Quand ils cachent & ferment les yeux a tels passages, ils le font contre leur conscience: ils veulent que les Peres, les dits des Anciẽs, les Euesques Romains, qui ont este pour la plus-part gens fort ignorans soyent preferez de beaucoup a toutes ces choses. Nous voyons donc que ce bon docteur sainct Augustin a trouué beaucoup de choses a redire aux Peres qui ont este deuant luy, veu

qu'il ne veut estre assubietti a leur authorite, & qu'eux tous, voire luy-mesme, soyent subiets a la seule Escriture saincte. Si vn si excellent personnage ne nous eut voulu admonnester de bonne heure de choses grandes & fort necessaires, quel besoing estoit-il qu'il vsast de parolles si vehementes, quand il dit, quelque sainctete ou scauoir qu'il y ait en eux? Il luy eut este beaucoup plus facile de dire, I'estime bien autãt tout ce que les Anciẽs ont escrit, que la saincte Escritures mesme, a cause de leur sainctete. Mais voyla, il nie fort & ferme, que l'authorite des anciens doyue estre si grandemẽt estimee. Cõme en vne autre epistre qu'il escrit a sainct Hierosme, qui se courrouçoit fort aigremẽt de ce que sainct Augustin auoit repris quelque passage du commentaire qu'il auoit fait sur l'epistre de sainct Paul aux Galatiens, il dit ainsi, Mon frére (comme certes S. Augustin estoit homme de grande humanite) ie ne cuide pas que tu demãdes cela, qu'on repute tes liures pareils aux liures des Prophetes & Apostres.

A la verite ie ne voudroye point qu'vn tel honneur me fut fait par vn tel personnage si sainct & si scauant, qu'il m'admonnestast par vne semblable epistre, comme S. Hierosme a este admonneste par S. Augustin: asçauoir, de ne requerir ou desirer que mes liures fussẽt egalez ou accomparez a la saincte Escriture. Car il n'y a homme qui ne deut rougir de honte en soy-mesme, seulement de penser, que nostre authorite soit faite egale a l'authorite du S. Esprit. Mais c'est-ci que ie traite maintenant: asçauoir, que S. Augustin a veu & bien cogneu que les Peres, & ceux qui ont escrit en l'Eglise, ont este hommes comme les autres, & qu'ils n'ont point du tout surmõte l'infirmite de laquelle il est parlé au 7. des Romains. Et pourtãt il ne veut point qu'on se fie ni aux ordonnances des Conciles, ni aux escrits des Peres: luy-mesme ne s'y fie point, quelque authorite, quelque sainctete & scauoir qu'il y ait: voire il ne

veut

veut pas qu'on luy adiouste foy, & encore beaucoup moins a ceux qui deuoyent venir apres luy,& estre pires:mais il veut que la saincte Escriture soit la seule & perpetuelle reigle, par laquelle la verite soit estimee. Cóme aussi i'ay recité ci dessus de sainct Bernard, lequel dit que les arbres luy ont este pour precepteurs & docteurs, & qu'il aimoit mieux boire de la fontaine que des ruisseaux.Il n'eut iamais mis hors de sa bouche ces parolles s'il eut pésé que les liures des anciens deussent estre egalez aux sainctes Escritures,& s'il n'y eut eu rien a redire. Mais plustost il eut parlé ainsi, C'est tout-vn que ie boyue ou de la fontaine de la saincte Escriture,ou des ruisseaux des Peres.Mais laissant-là les ruisseaux, il baaille apres les fontaines, & apres la source viue sortant & iettant ses bouillons de la roche.

Qu'est-il doncques de faire maintenant?Renuoyerons-nous l'Eglise a la doctrine & aux obseruations & ceremonies ordonnees par les Peres? Sainct Augustin iette par terre & met bas tout ce conseil,& ne veut point que nous constituyons quelque but sur le fondement de nos opinions: veu qu'il afferme ouuertement & hardiment qu'il ne faut point adiouster foy, ou s'appuyer ne sur les Peres, ne sur les Conciles, ne sur les Euesques,quelque sainctete,quelque dignite & scauoir qu'il y ait en eux: & mesme il ne s'exempte point du nombre. Mais il veut que nous suyuions les fontaines mesmes, qui est la saincte Bible: & dit que sans les sainctes Escritures toutes choses sont friuoles & incertaines. Or si nous excluons yci sainct Augustin,nous faisons tout le contraire de nostre intention: ascauoir,d'autant que nous voudrions auoir vne Eglise selon la doctrine des Peres. Car si sainct Augustin est mis hors du rang des Peres, les autres ne deuront point estre grandement estimez: & n'est point conuenable, & ce n'est point chose qu'on doyue endurer en l'Eglise,qu'aucun prononce vn tel iugemét si orgueil-

leux & chagrin de sainct Augustin, cõme s'il n'estoit pas bien digne d'estre nombré entre les plus excellens de tous ceux q ont iamais escrit en l'Eglise:cõme ainsi soit qu'il ait este beaucoup plus authorize en l'Eglise que tous les autres tant es escholles qu'es temples: & qu'il ait grandement aidé, & proufité beaucoup luy seul entre les autres tãt pour la façon d'enseigner que pour l'administration de la Parolle. Et toutesfois vous qui nous estes aduersaires, taschez de nous amener iusques a ce but, & nous voulez contraindre a ce trauail infini & friuole,qu'auant toutes choses nous cõferions les escrits & opinions des Peres anciens, & les decrets des Conciles auec la saincte Escriture, & que nous en iugions puis apres selon la reigle qu'ils auront donnee.Auant que cela se face pleinemẽt,ou qu'il se puisse faire, il aduiendra que nous tous qui sommes encore en vie, serons preuenus de la mort long temps auparauant,ou par le dernier iour.

Mais mettons vn peu a part les admonitions pures & bonnes de sainct Augustin,de sainct Bernard,& des autres semblables: & cela fait, considerons aussi les decrets & ordonnances des Conciles, & les escrits des Peres: asçauoir, si nous pourrions former & dresser nostre vie selon ce qu'ils auront ordonné & determiné. Mais aussi considerons, & dressons nos yeux sur les plus excellens Conçiles: asçauoir, sur les deux que sainct Augustin prise,le Concile de Nicee,& le Concile de Constantinoble, combien qu'il n'ait veu ne l'vn ne l'autre, comme on a veu ci dessus: & mesme afin que nous soyons appuyez plus fermement & sur plus grande certitude, & aussi que sans y penser nous ne nous aheurtions point cõtre quelque mauuaise rencontre,regardons au premier & plus excellent Cõcile, qui fut tenu en Ierusalem par les Apostres, duquel il est fait mention au 15.chapitre des Actes. Là les Apostres,ces grans & si excellens personnages & vrais seruiteurs de Dieu disent ouuertement, que c'est le sainct

Eſprit qui a conſtitué & ordonné ces choſes par eux, parlans ainſi, Il a ſemblé bõ au ſainct Eſprit & a nous, de ne vous impoſer plus groſſe charge que ces choſes neceſſaires : que vous-vous abſteniez des choſes dediees aux idoles, de ſang, & choſe eſtoufee, & de fornication : & quand vous-vous en deporterez, vous ferez bien.

Or nous oyons yci, que le ſainct Eſprit (duquel ces hautes trompettes de Conciles ont accouſtumé de ſe glorifier) ordonne & commande que nous-nous abſtenions des viandes offertes aux idoles, de ſang & de de choſe eſtoufee. Si nous voulons auoir auiourd'huy vne Egliſe corrigee & reformee ſelon ce Concile (lequel comme il eſt le premier & celebré par les Apoſtres, auſſi en doit-on faire grande eſtime) alors il nous faudra enſeigner publiquement, & inſiſter principalement, qu'il n'y ait ne princes, ne gentils-hommes, ne bourgeois, qui oſent mãger des cheureulx, ou de quelque venaiſon, ſoit de cerf ou de ſanglier, ne de gibbier ſauuage. Car le iuſt ou le brouët auquel ces viandes auront eſte cuites, non ſeulement eſt aſſaiſonné de poyure ou autre eſpice, mais auſſi eſt teinct de ſang. Il faudra donc que doreſenauant nous-nous abſtenions de ces choſes : car elles ſont toutes appreſtees en ſang : & principalement les ruſtiques & payſans, & meſmes les autres peres de famille n'oſeront plus manger des ſauciſſes, ou paſtez, ou endouilles ou autres choſes farcies. Car on a accouſtumé d'aſſaiſonner ou farcir telles viandes non ſeulement de ſang liquide, mais auſſi figé & caillé. D'auantage, encore ſe deura-on abſtenir beaucoup plus de manger des lieures, counils, oyes ſauuages & autres oiſeaux : car on eſtoufe couſtumierement toutes ces viandes. Ce que les veneurs & chaſſeurs ſcauent bien, & les fauconniers auſſi, encore que la venaiſon ne ſoit point miſe au pot pour eſtre buoillie, mais qu'on la roſtiſſe ſeulement.

Maintenant ſi ſelon le decret & ordonnance de ce

Cõcile, il faut que l'Eglise de Christ & les Chrestiens se deportent de manger du sang & de quelque chose estoufee: alors les Iuifs & Rabins ces racailles du dernier temps gouuernerõt nostre Eglise par leurs resueries & escrits friuoles. Car ceux-ci ont vn liure qu'ils nomment Thalmud, qui est d'vne grosseur incroyable, lequel traitte de la manducation du sang. Ils font si grand scrupule de manger du sang, que s'ils sont auec vn Payen ou Chrestien, qu'ils ne mengerõt point de chair de veau ou de bœuf, encore qu'elle n'aït point este estoufee, ains tuee d'vn cousteau, & songneusement lauee. Et qui plus est, ces superstitieux hypocrites aymeroyent mieux d'estre mille & mille fois meurtris & occis, que de toucher a vn petit morceau de chair, laquelle ils n'auront occise eux-mesmes. O bon Dieu, commẽt nous serions mal-heureux & miserables! & de quel laqs serions-nous entortillez ! seulemẽt de ces deux articles, du sang & de chose estoufee.

Or s'en voisent maintenant ces laudateurs de Conciles, & qu'ils astreignent l'Eglise a l'obeissance de ce Concile : & lors ie suyuray volontiers leur exemple: mais si ceste entreprise ne vient a bõne fin, aussi ne me soucieray-ie pas beaucoup de ces crieries importunes, Conciles, Cõciles. Ou bien ie reietteray ces voix hautaines dedãs leur gosier mesme, Mais c'estes-vous qui ne voulez ouyr les Conciles ne les Peres, veu que vous ne suyuez point ce grãd & excellẽt premier Concile, ne les Apostres, q̃ sõt les grãs & souuerains Peres. Me pourras-tu contraindre a garder & obseruer si sainctement & estroittemẽt les escrits des Peres & les ordonnances des Conciles : & cependant tu ne voudras toucher leurs ordõnances nõ pas du petit doigt seulemẽt, nõ pas ietter les yeux? Ie diroye certes a telles gẽs ce que i'ay dit contre les obseruateurs du Sabbat: asçauoir, qu'eux cõmencẽt les premiers a obseruer la Loy de Moyse, & puis apres nous la garderõs. Au reste veu que les Iuifs ne gardẽt point la Loy, ce seroit vne chose fort

ſe fort ridicule de requerir cela de nous.

On pourra repliquer, Il ne ſe peut faire que maintenant on obſerue les decrets de ce Concile des Apoſtres. Car le cōtraire: aſcauoir, la liberte Chreſtiēne de manger du ſang eſt maintenant trop auant paruenue a toute l'Egliſe. Mais ceci ne fait rien a propos, veu que nous auons vne fois deliberé pour la reformation de l'Egliſe de ſuyure l'authorite des Conciles, veu que là auſſi il eſt dit ouuertemēt, Il a ſemblé bon au ſainct Eſprit. Il n'y a ne couſtume, ne longue eſpace de temps, ne ſubterfuges de quelque ſorte qu'ils ſoyent forgez, qui puiſſent auoir vigueur contre le ſainct Eſprit: & on ne pourroit apporter tranquillite aux conſciences troublees par ces belles excuſes fardees. Si eſtans deuenus gens de Conciles nous commençons a ſuyure les Conciles: il faudra bien alors que nous oyons par deſſus tous les autres ce ſainct & ſouuerain premier Concile des Apoſtres, & que nous le ſuyuions reueremment ſans en rien omettre. Sinon, nous ſommes en liberte de laiſſer tous les autres Conciles. Car ceux qui preſidoyent en ce premier & ſouuerain Cōcile, ce n'eſtoyent point des Eueſques ou Peres vulgaires, cōme ceux qui ont aſſiſté es autres: mais c'eſtoyent les Apoſtres du Fils de Dieu & de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, remplis du S. Eſprit, les ſouuerains monarches de toute l'Egliſe, & Peres treſreuerens & treſſaincts.

Outreplus, ce n'eſt pas vne choſe fort difficile de ſe garder de māger du ſang & d'vne beſte eſtoufee. Que ſ'il nous falloit viure de fromēt, d'herbes, de pōmes, de raues, & autres choſes qui croiſſent en la terre, cōme auant le deluge les premiers Peres ont vſé de ces choſes, veu qu'il n'eſtoit encore permis de manger de la chair: que ſeroit-ce? Il eſt certain que nous ne mourrions de faim tout incōtinent, encore qu'il no° fallut du tout abſtenir de chair & du poiſſon. Car encore auiourd'huy verra-on pluſieurs hōmes aſſez ſains & diſpos, qui ne mágerōt chair ne poiſſon que biē peu ſouuēt. Ainſi en

cest endroit l'impossibilite ne sert point d'excuse pour cōfermer nos consciēces cōtre le S.Esprit,veu que sans faire grād tort a nos ames n'y a nos corps,on peut facilemēt amener les choses iusqu'a ce poinct,que non seu lement on pourroit viure sans sang & sans manger de quelque beste estoufee, cōme Moyse l'a cōmādé:mais aussi que nous-nous garderiōs totalemēt de māger de la chair & du poisson,& de n'en auoir point du tout cō me deuāt le deluge.Et ie m'esbahi grādement, cōment Satan qui auiourd'huy de nostre temps a suscité tant de sectes prodigieuses, n'a point aussi mis en auant ces belles cogitatiōs, lesquelles peuuēt estre deffēdues par grans & notables exemples de la saincte Escriture.

Or si nous voulōs dire,q̄ nō seulemēt toutes ces cho ses sont maintenāt impossibles,mais aussi qu'elles sont desia tombees bas d'elles-mesmes, & sont couerties en mauuais vsage,& abolies par vsage cōtraire,cōme i'ay accoustumé d'appeller les Canons surannez abolis & morts:encore ne sera-ce point vne ferme solutiō de l'ar gumēt.Ie scay biē,q̄ le Pape & ses beaux Cardinaux se seruēt de ces passages & autres sēblables,ou en tirēt argumēt pour se deffēdre,cōme s'ils auoyēt puissance de chāger ces tresanciens statuts du Cōcile des Apostres: mais ils mētēt impudēment en ceci,cōme ils font aussi en toutes autres choses.Car ils ne peuuēt ꝓduire ou exēple ou tesmoignage d'aucune Eglise,laquelle ait fait vn tel chāgemēt,ou q̄ ait ordōné de le faire.Car l'Egli se n'a nulle authorite de changer les decrets & sainctes ordonnances du S.Esprit : & aussi elle ne s'est iamais voulu attribuer ceste puissance,& ne le voudra iamais.

Mais ces aueugles & conducteurs d'aueugles n'ont nuls yeux pour voir clair yci, d'autāt qu'ils battent les verges quand ils en ont este frappez. Car quand cela aura este permis, que les hommes ayent puissance de changer les decrets, les statuts & ordonnāces du sainct Esprit: alors en toute liberte dés ceste heure mesme nous foulerōs aux pieds dedans les bouës & bourbiers

& le Pape & les Cardinaux auec toutes leurs bulles, breuets,papiers,parchemins,decrets & decretales: & dirons hardiment, Si les decrets du premier & excellent Concile:asçauoir,le Concile des Apostres, peuuent estre changez par les hômes,desquels on peut dire pour certain qu'ils ont le sainct Esprit, côme aussi eux-mesmes disent,Il a semblé au sainct Esprit & a nous: alors nous ferons beaucoup moins de conte de toutes les ordonnances,statuts, edicts & decrets du Pape: d'autant que nous ne sommes pas si certains que toutes ces choses soyēt du sainct Esprit,que ces grans & excellēs seruiteurs de Dieu ont iadis decreté & ordôné. Car côme ie pense,les Apostres meritent bien qu'on leur attribue plus d'authorite qu'au Pape:& si nous ne les mettōs au dessus des Euesques Romains(côme cest heretique Luther enseigne) toutesfois nous souffrirōs que les Apostres ayent place au siege Apostolique a costé des Papes.Car on voit que les Papes sont souuēt les plus meschans,monstres horribles, meurtriers de parēs, garnemens desesperez: entre lesquels il y a des guerres execrables,pour la gloire, pour les biens & richesses, pour la domination:en sorte que l'vn confermera les ordonnances de l'autre,les changera,les rēuersera,ou les rompra du tout selō qu'il luy viēdra en fantasie:& n'y a ne fin ne mesure en leurs chāgemens.Mais le S.Esprit qui est l'Esprit de la verite ferme & eternelle, ne peut pas ainsi batailler contre soy-mesme: & les Apostres n'ont point este de tels garnemens,ne faux prophetes, ne tyrans. Et pourtant il faut yci respondre quelque chose qui soit plus ferme: il n'y aura nulle bonne ne saincte conscience qui acquiesce a ces resueries & parolles friuoles.Sinon que nous vueillions dire, que l'Eglise de Dieu est bastie entre les roseaux, ployant a tous vents, & preste a s'encliner de quelque costé & en quelque lieu que le Pape & ses beaux Cardinaux & autres supposts la voudrōt pousser par la rage de leurs cupiditez abominables. Mais il est ainsi,qu'il ne faut point que

l'Eglise soit appuyee sur vn roseau, ains fondee & bastie sur la roche ferme. Matthieu 7. & 16.

Et ne faut point qu'on dise, Ces choses sont abolies & tombees bas d'elles-mesmes, & par faute d'en vser elles sont venues en desaccoustumãce: & l'Eglise ne les a point chãgees, il ne les faut donc plus obseruer. Mon bel ami, Ces choses, dis-tu, ont-elles este abolies en ne les gardant point? Et le Legiste dit, Cela se porte mal, qu'elles n'ont este gardees. Mais estimera-on que les droits & les loix soyent abolies & aneanties pour ceste raison que les loix sont mesprisees, & que des vices puis apres on en a fait des coustumes? S'il est ainsi, crachons hardiment contre toutes loix, & en toute liberte laschons la bride a toutes nos cupiditez. Que la putain publique crie & se glorifie hardimẽt: car a l'endroit de l'homme adultere & de la femme adultere le septiesme commandement de la Loy est aboli. Il y a bien pis, Nous qui sommes enfans d'Adam, & a cause de nos offenses damnez auec les diables, celebrerõs vn Concile contre la haute maieste de Dieu, & nous eleuans contre luy, nous dirons, O Dieu, tu oys ceci: tous tes mandemens & edits sont tõbez bas entre nous malheureux hommes & diables, & ne sont point obseruez pour ceste raison nous ne sommes point obligez a les obseruer: nous voulõs donc ceci necessairement, que tu trouues bon tout ce qui nous plaist, & que tu ne nous condamnes point: veu qu'il n'y a point de peché, quand la Loy est abolie par faute d'en vser. Ainsi les larrons, les rauisseurs, les brigans, les boutefeux se peuuent iustifier eux-mesmes, & dire hardiment en barbe aux plus grãs Princes & Empereurs, Nous ne vous deuons obeissãce quelcõque, ô Princes & Rois: mais nous faisons bien en amassant pechez sur pechez. Car toutes vos loix & ordonnãces sont tõbees bas entre-nous.

Or qu'on nous donne yci conseil que c'est que nous auons a faire. Si on respond, Ce Concile des Apostres est aboli ce qui est vray: où il a este changé par l'Eglise

se Chrestiéne, ce qui est faux : ce ne sera point vne response assez ferme. Quel incōuenient y auroit-il, si ces mots estoyét raclez, Il a ainsi semblé bon au sainct Esprit? Possible est qu'ō pouruoiroit au fait par ce moyē. Estimes-tu que ce soit-ci vne chose si ridicule & friuole? Songe quelque chose de meilleur, si tu peux. Car si tu ne racles le nom du sainct Esprit, il faudra necessairement qu'il y ait de deux chose l'vne, & peut-on tirer cela de ce qui a este fait & ordonné en ce Concile : ou que nous & les Papistes rendiōs obeissance a ce Concile en toute reuerence & simplicite : ou bien si cela est en nostre liberte pleine d'y obeir ou de n'y obeir poīt, que nos ennemis cessent finalement de nous faire fascherie, a nous-autres poures heretiques, & qu'ils ne crient plus ainsi a l'estourdi, Conciles, Conciles, Conciles. Car si on ne doit point suyure ce Concile, aussi ne deura-on point obeir aux autres Conciles : & au contraire il faudra que nos ennemis oyent ces clameurs, Medecin, gueri-toy toy-mesme, Compagnon, pren-toy par le nez. Que ces grans criars & vanteurs obeissent premierement a ce grand Cōcile : & alors nous les suyurons volontiers. Et s'ils ne le font, alors on cognoistra ouuertement, qu'ils n'insistent point sur ces crieries d'aucun zele qu'ils ayent : mais c'est seulement pour se mocquer & faire fascherie aux hommes, & pour estonner les poures consciences par vne obstination malicieuse & desloyaute peruerse : & tendent a perdre & ruiner tant de millions d'ames.

Or ie parle yci de ce Concile des Apostres pour ceste raison seulement, que ce Concile est le premier, & plus excellent beaucoup que tous les autres : & toutesfois c'est afin que par ce moyen nous premeditions & considerions vn peu plus attentiuement ces choses si hautes & grandes, auant que nous requerions que l'Eglise soit remise en bonne forme & estat, & que toute la vie des Chrestiés soit bien corrigee & reformee selon les Conciles. Car puis que ce seul Cōcile nous en

gendre tant de disputes & perplexitez, que sera-ce si on vient a peser les decrets des autres Conciles, & si on les defend comme fermes & immuables? De ma part, certes ie confesse bien qu'il n'y a rien si facile, que de faire sortir ce mot de Concile hors de la bouche: & y a-il rie plus facile que de crier a gueulle ouuerte, On doit garder les Conciles, On doit rendre obeissance aux Cōciles. Mais ie vous prie, en ceci semblablemēt y aura-il si grāde facilite, q̄ les decrets & statuts des plus grans & excellēs Conciles soyēt reuoquez des enfers?

Bonnes gens, que direz-vous a cela? Le Pape & ses Cardinaux ont yci leurs eschappatoires, & se glorifiēt en toute audace & orgueil, q̄ le Pape est par dessus tous les Conciles, & que luy seul peut sauuer iusques a tant qu'il voudra, & dominer cōme bon luy semblera. Mais si par vn tel moyen on peut pouruoir a ces choses, lors laissons-là le mot & ces crieries estourdies, On doit obseruer les Conciles: & crions, Le Pape, le Pape, la doctrine du Pape doit estre gardee: & alors nous eschaperōs d'vne ioyeuse façon, & deuiendrōs gentils Chrestiens, tels qu'ils sont. Car dequoy nous proufitera vn Cōcile, si no^9 ne pouuōs, ni ne voulōs obseruer les decrets d'iceluy, mais si seulemēt nostre plaisir est de no^9 glorifier du mot & de ces trois syllabes? Et afin qu'ē ce tēps-ci ie dise quelque chose pour rire: ceci me sembleroit vne chose fort belle & digne des Papistes, s'il estoit questiō seulemēt de quelques petits traits de plume, & de trois syllabes: alors nous pourrōs biē faire des Papes & Cardinaux de ces copistes & dataires de Rome, & autres esgratigneurs de parchemin. Ceux-ci pourroyēt biē pourtraire ces letres, grādes, petites, dorees, enluminees, rouges, noires, verdes, azurees, & telles qu'on voudra. Alors no^9 voudriōs de ioye frapper des mains sur quelq̄ eschaufaut, ou il n'y auroit persōne, de ce q̄ l'Eglise Chrestiēne seroit biē reformee selō les Cōciles. Car s'il n'est nullemēt besoīg de garder les choses qui aurōt este determinees & ordōnees aux Cōciles, lors il

ne faudroit q̃ ces trois syllabes, Cõcile, pour biẽ pouruoir a l'Eglise. Mais si les lettres peĩtes desplaisẽt, ayõs lors nostre recours aux peintres, graueurs, fondeurs & imprimeurs, afin qu'ils nous peignent, grauent, forgẽt & impriment des Conciles. En ceste sorte voirement les affaires de l'Eglise se porteroyent fort bien. Mais aussi faudroit-il faire ceci, que tous ces ouuriers fussent faits Papes, Cardinaux ou Euesques. Car c'est tout vn si on garde les decrets du Cõcile, ou si on ne les gar de pas: il est question seulement de ce mot Concile.

Outre toutes ces choses, que seroit-ce si tous les hõmes auoyent les yeux creuez, & s'ils ne pouuoyẽt voir les Cõciles peints, escrits, grauez, & imprimez? Ie vous supplie, quel moyen pourroit-on alors tenir pour reformer l'Eglise par les Conciles? Ie baille mon conseil sur cela: que les Papistes recourent a leurs Choraux de Magdeburg, ou de Halberstad, & au lieu qu'ils ont accoustumé de chanter & crailler leur Quicunque a Prime, il leur soit commandé de crier a gueulle bee, Concile, Cõcile. Car on pourroit biẽ ouyr bramer ces gros taureaux de delà la riuiere d'Albe, encore que noꝰ fussions tous aueugles: & lors il y auroit vn bon gouuernement en l'Eglise. Et d'auãtage on deuroit esleuer ces Choristes a la dignité Papale, ou leur bailler des chapeaux de Cardinaux, cõme a ceux qui pourroyent facilement reformer toute l'Eglise. Mais ie parleray ci apres vn peu plus amplement de ce Concile des Apostres. Car la prolixité me croist yci entre les mains, cependãt que ie m'arreste trop longuemẽt sur ce propos. Encore auec ce Concile il y a des choses necessaires a dire du Concile de Nicee, qui est le plus excellẽt & le premier general Cõcile apres celuy des Apostres.

Or il a esté determiné en ce Concile de Nicee, que les Chrestiens qui estoyẽt trebuschez en quelque faute, deuoyent estre derechef receus a repentance durant l'espace de sept ans. Que s'ils fussent venus a l'heure de la mort durant ce temps-la, lors on les deuoit absoudre

& deliurer: & le Sacrement ne leur deuoit estre refusé. Et toutesfois ces gentils proclamateurs de Cõciles ne gardent point maintenant ceste determination : mais plustost ils font tout le contraire, renuoyans au Purgatoire les Chrestiens qui meurent cependãt, auec le residu de leur repentance. Car s'il falloit que le Pape obeist a ce statut du Concile de Nicee, ô bon Dieu, a quelle miserable & infame pourete seroit-il reduit auec to⁹ ses monasteres? s'il perdoit tout en vn coup tout le proufit & le gain de ceste sienne miniere d'argent, & le reuenu qu'il tire de son gẽtil Purgatoire, des Messes pour les trespassez, pelerinages, fondations, confrairies, indulgences & bulles. Le dieu que le Pape adore, le vueille garder. Satan, di-ie, maintiẽne ce beau Cõsistoire de Cardinaux, les Euesques, Abbez, Moynes, Nonnains, a ce que l'Eglise ne soit point reformee selon ce Concile. Où est-ce que ces poures gens seroyẽt amenez, si cela se faisoit? Tant y-a, pource que ceci regarde seulement ma personne, comme ayant de si grãde vehemẽce & impetuosite debatu de ce fait cõtre le Pape: & que ie coniecture facilement comment les parolles de ce Cõcile pourroyẽt estre reiettees sur moy: ie lairray-là pour ceste heure ce Concile, & ie traitteray ce qui appartiẽt a toutes les deux parties d'vn costé & d'autre, & qui sert a refuter ces grans proclamateurs de Conciles.

Entre autres choses ce Concile aussi a determiné, que ceux qui abandonnent la guerre a cause de la religion, & puis apres retournent a la guerre, doyuẽt faire penitence, & conuerser auec les nouueaux conuertis par l'espace de cinq ans : & deux ans apres ils doyuent estre receus au Sacrement. En cest endroit i'enten que le mot de religion signifie la doctrine catholique de la foy Chrestiẽne: dequoy il sera parlé ci apres plus amplement. Et ie ne veux point maintenãt esmouuoir aucune dispute, de peur que ie ne soye destourné de mon propos par questions suruenantes : asçauoir, si le

Concile

Concile de Nicee defend les guerres, ou bien & iusques a quel poinct il dõne authorite aux autres de defendre les guerres & de les cõdamner: veu mesme que ceux qui suyuent la guerre ne renient point la foy autrement. Dequoy nous auons desia parlé ci dessus.

Mais voyci dequoy il est yci questió:ascauoir, si cest article obserué iusques a maintenant,& si ce decret du Cõcile de Nicee doit estre gardé a l'aduenir: que nul homme de guerre ne puisse estre sauué, ou estre Chrestien. Car le Pape & tous ses complices rendront tesmoignage que cest article est aboli, & qu'auec beaucoup plus grande difficulté le pourroit-on remettre au dessus, que le decret & ordonnance des Apostres touchant de manger du sang & d'vne beste estoufee comme i'ay dit ci dessus. Ainsi donc le Concile de Nicee ne parle pas des rauisseurs,des ennemis,des volleurs & brigãs:mais de la guerre legitime,quãd quelque Prince, ou Roy, ou Empereur fait la guerre ouuerte a son ennemi:& la où Dieu ordonne & veut que les gens de guerre obeissent a leurs Princes ou Capitaines. Rom. 13, encore que les chefs soyent Ethniques ou Payens, pourueu qu'ils ne contraignent leurs subiets de leur obeir contre leur cõscience,& de faire la guerre a Dieu, comme sainct Maurice & plusieurs autres ont fait.

Or sus donc,dressons vne reformation d'Eglise selon ce Concile. Premierement deslions les baudriers a l'Empereur & aux Roys : commãdons a l'Empereur de desceindre son espee. Cela fait, annonçons la paix par tout le monde : a celle fin que nulles occasions ne soyent donnees a faire guerre par quelque hõme que ce soit. Car le Cõcile de Nicee a defendu toutes guerres sous peine de repentance de sept ans. Que demandons-nous d'auantage? L'Eglise est desia reformee : il n'est plus besoing qu'il y ait des guerroyeurs. Le diable est mort: & toutes les annees qui sont passees depuis le temps du Concile de Nicee,ont este ceste aage d'oree, telle que les Poetes l'ont forgee durãt le regne

de Saturne. Et qui plus eſt, ç'a eſté ceſte vie vrayement bié-heureuſe, & ce repos perpetuel, au moins ſi ce faict edict du Concile eſt vray, & ſi on le doit obſeruer.

Or il faudroit que nous euſſiós yci des merueilleux & excellés ouuriers, qui nous peuſſent peindre & preſenter deuát les yeux vne telle idee d'Egliſe, & ſi claire, que nous la puiſſiós voir. Ou ſ'il nous falloit auoir les yeux creuez: il nous faudroit auoir auſſi des proclamateurs qui euſſent la voix plus eſclatante que les baſſecontres de Halberſtad & Magdeburg, leſquels nous puiſſions ouyr. Poſſible eſt que les eſcriuains des libraires ou védeurs de bonnes ſenteurs, nous pourroyét bien peindre ces letres, C O N C I L I V M. Car ils ont pluſieurs & diuerſes couleurs ou letres, & pourroyent peindre plus parfaitement que nous-autres poures Chreſtiés. Mais pource que le fait n'eſt plus preſent, nous ne pouuons eſtre ſauuez ſeulement par letres, ou images, ou crieries.

De nous, il eſt bien conuenable que nous parlions autrement d'vne choſe de ſi grande importáce, & que nous ottroyońs ſeulement aux Papiſtes les letres, les peintures & ces triſtes ſons ou chants de mortuaires. Il eſt conuenable que nous viuions ſelon les ordonnáces & decrets des Conciles, & ne nous vanter follemét des letres ſeules de ce mot Concile, qui ſont vaines & friuoles: puis que nous voulons eſtre Chreſtiens. Mais il y en aura aucuns qui diront, Ce decret du Concile doit eſtre entendu de tels Chreſtiens qui ſuyuent la guerre ou le cāp de leur bó gré pour faire leur proufit. Tels guerroyeurs meritent bien d'eſtre eſtroitement condamnez. Autremét il n'y auroit en cela qu'vne cauillation & ſophiſterie ridicule, ſi le Concile cōdamnoit ſi eſtroitement les guerres legitimes, ou ceſte obeiſſance qui eſt deuë aux Magiſtrats.

Au nom de Dieu, ie veux volontiers eſtre eſtimé ignorant, beſte, ſot & aſne, qui auſſi a la verite ay les Conciles en grande eſtime. Ploye & raui ces choſes, & les

& les emporte ou bon te femblera : ie te donne conge de le faire. Seulement ie fay cefte demande: afcauoir, fi tu eftois prefent au Concile de Nicee alors que ceft article fut fait, veu que tu ofes affermer fi hardiment d'vne telle interpretation? Que f'il n'eft ainfi, où as-tu leu ces chofes? Car l'article parle expreffeement de la guerre, ou du fait de la guerre: il ne parle pas des guerres iniques ou illicites: & cela feroit fans propos que telles guerres fuffent cõdamnees par les fentences des Conciles, veu que tous les Payens les condamnent, combien qu'ils foyent feulemẽt enfeignez où admoneftez par la clairte de nature, & non point par la parolle de Dieu: cõme ceux qui ne font point Chreftiẽs, & fi ne condamnent point les Conciles horriblemẽt.

Quãd quelque Prince ou Roy eft efmeu pour quelques grandes caufes & neceffaires a fe defendre, ou a repouffer quelque outrage qui luy aura efte fait, il faut qu'il amaffe gens de tous les coftez qu'il pourra. Or fi tous ceux qui iroyent lors a la guerre, eftoyent condamnez, comment fe porteroyent les affaires des Roys, Princes & Empereurs: veu qu'il n'y a prefque d'autres gens de guerre q̃ ceux-la mefmes que le bruit de guerre amene en regions eftranges? Di moy: afcauoir, fi les Princes ou Roys ou Empereurs fe combatront feul a feul, & f'amuferont a fe bleffer ou tuer l'vn l'autre en leur propre perfonne, a qui fera le plus fort? Ou bien, afcauoir f'ils couurirõt de genefts, ou de nattes ou de ioncs quelque petits bouts d'hommes pour les faire entrer en bataille cõtre leurs ennemis? Et puis apres demande quelque bon confeil au Concile, fi cela fe doit faire ainfi? Et certes cela eft bien facile a dire, Le Concile a determiné cela: au lieu qu'au moins on regarde les letres en paffant, ainfi qu'vne vache ou vn bœuf regarde vn tableau peint. Cependant il n'y a nul qui penfe au fait, qui confidere ce qui appartient principalement a cela, ou quelle eft l'intẽtion du Cõcile, qui font les decrets & ordõnances d'iceluy qu'on

doit garder. Et pourquoy est-ce que les Prelats ou Euesques eux-mesmes ne les ont depuis gardez? Lesquels ont este cause de guerres infinies, de discords terribles, & de grande effusion du sang humain: & encore ne cessent-ils de faire auiourd'huy le semblable: cepẽdant toutesfois ils ont tousiours les gueulles ouuertes pour crier, Conciles, Conciles, Conciles, les Peres, les Peres: en sorte neantmoins qu'ils ont liberte de faire tout au contraire sans en estre seulement repris, & extraire pour le moins les choses qu'ils requierent estre faites de nous sans condition. Or ça Luther, tu pourrois bien par ce moyen charger le Concile de Nicee de haine, ou de souspeçõ de sedition, ou le rẽdre coulpable de crime de lese maieste. Car si nous enseigniõs maintenant de ceste façon, que l'Empereur & les gens de guerre, lesquels ont des raisons vrgentes & necessaires de faire la guerre, sont damnez: a bon droit on iugeroit de no' que nous sommes seditieux, & ne faudroit autre chose pour nous condamner que nos propres escrits. De moy, ie suis maintenant du parti du Cõcile, & suis cõtraint d'en estre. Ci apres ie parleray de ceci plus amplemẽt, & me declareray moy-mesme.

Or ie diray maintenant ce que i'ay dit ci dessus, Le Concile ne peut autrement parler que du fait ordinaire de la guerre, telle qu'elle estoit lors en vsage par tout l'Empire Romain, tãt sous iceluy-mesme Empereur Constãtin, que sous les Empereurs Payens ou infideles qui auoyent este deuant luy. Or en ce temps-la il y auoit des gens de pied, qu'on appelloit gendarmes enroulez, faits bourgeois es villes, qui auoyent gages annuels tout le temps de leur vie: en sorte que quand le pere estoit deuenu vieux ou cassé, ou quãd il venoit a mourir, le fils succedoit incontinẽt au pere au fait de la guerre, & mesme y estoit contraint: comme auiourd'huy le grand Turc garde ceste coustume. Aucũs disent que le Roy de France tient quasi vne semblable façon entre les Suisses, & baille gages mesme aux petits

tits

tits enfãs de ceux qui le feruẽt en guerre. Mais ie laiſſe a parler de ces choſes.

Auſſi y auoit-il des gens de cheual & d'ordonnances, a qui on bailloit gages toute leur vie, & ces gages leur eſtoyent comme hereditaires : & les appelloit-on cheualiers. Nos gentils-hommes ont preſque vne telle façon que ces cheualiers. Ils doyuent touſiours eſtre fournis de cheuaux & d'armes : & pour cela meſme ils ont leurs fiefs. En telle ſorte que l'Empire Romain a touſiours entretenu vn certain nõbre de gens tant de pied q̃ de cheual: & les vns & autres ont eu gages pour toute leur vie. Ie recite ces choſes hiſtoriales, afin que le decret du Concile ſoit entendu cõme il appartient: aſcauoir, qu'on ne la pourroit autrement expoſer que du fait ordinaire de la guerre, veu qu'il parle expreſſeement de l'armee Romaine, en laquelle ſelon la doctrine de ſainct Paul il y auoit pluſieurs Chreſtiens ſouldoyez : comme ſainct Maurice auec ſes compagnons, Iouinien, Gratien, Valentinien, Theodoſe & autres. Mais ſ'il eſtoit licite eſtre aux gages auant le Bapteſme ſous des Empereurs infideles, pourquoy eſtce qu'apres le Bapteſme auſſi il n'eut eſte licite meſme aux Chreſtiens & fideles de ſeruir en guerre ſous les Empereurs?

Sinon d'auenture que la religion ne ſoit yci appellee la foy Chreſtiẽne, ains pluſtoſt la moynerie. Or ie ſeroye yci comme tenu ſerré de liens bien eſtroits, & ſelon le decret & ordonnãce de ce Concile, il me faudroit derechef prendre le froc & le capuchon (voire ſi ie le vouloye faire) & ie ne ſcauroye ou il faudroit trouuer ſainct Pierre au ciel, voire ſ'il a eſte peſcheur lors qu'il viuoit au monde, & ſ'il a fait derechef office de peſcheur apres ſon Apoſtolat : lequel toutefois il auoit quitté auparauant pour faire ſeruice au Seigneur Ieſus.

Or prenons le cas que la religion ſoit appellee la moynerie, combien qu'en ces temps-la il n'y eut nuls

ordres,ou moynes,ou monasteres:toutesfois vn peu apres ceste contagion commença a se fourrer par tout, & a se dilater au long & au large. Car enuirō ces tēps-la, sainct Antoine viuoit auec sa troupe:lequel eux nōment Pere & instituteur de tous les ordres. Mais Moyne n'estoit autre chose alors que ce que nous appellōs auiourd'huy Hermite : comme aussi le mot de Moyne qui est tiré du Grec, signifie solitaire:c'est a dire,qui estant separé de toute frequentation & conuersation de tous hommes, vit tout seul en vn bois ou quelque lieu desert, ou autrement vit en quelque lieu bien loing de toutes compagnies. De moy, ie ne sçauroye maintenant proposer aucuns exemples, & ne pense point que iamais il y eut de tels moynes, il y a mille ans passez ou plus. Sinon qu'on vueille nommer Moynes les poures chetifs qui sont detenus prisonniers en quelques tours ou en quelques autres sortes de prisons ignominieuses : lesquels sont moynes a la verite: car estans separez du regard & conuersation de tous les autres hommes,ils viuent solitairement. Ceux qui sont ainsi nommez en la Papaute, conuersent beaucoup plus auec les hommes en compagnie, & sont moins solitaires que les autres hommes. Et quelle sorte de gens, quel degre d'hommes y a-il au monde, qui viuent plus entre les autres & auec eux, que font tels moynes? Sinon que quelqu'vn voulut yci vser de cauillation:que les monasteres qui sont bastis es villes ou bourgades, ou sur les grans chemins, ne sont point entre les hommes.

Mais laissons-là la grammaire, & disputons du fait mesme. Asçauoir, si la religion en cest endroit est appellee la moynerie qui estoit de ce temps-la? Pourquoy est-ce que ce Concile condamne le fait de la guerre: c'est a dire, l'obeïssance qui est deuë aux Magistrats politiques? Le condamne-il, pour ceste raison que les moynes subiets aux Magistrats par telle obeissance, ne sont point sauuez?

Cela

Cela seroit aucunement tolerable, que la moynerie fut louee & prisee : mais de dire, que le fait ordinaire de la guerre doyue estre mis a l'opposite pour estre si estroitement condamné, cela est trop rigoreux : comme si sainct Antoine n'eut peu en bonne conscience seruir a l'Empereur. Car d'où est-ce qu'vn Roy ou Empereur pourroit prendre des hommes propres & duits a la guerre, si tous se vouloyent rendre moynes sous vne telle couuerture, comme s'il n'estoit nullement licite de seruir en guerre?Ie te prie di moy,combien s'en faut-il que ceste doctrine ne soit pour esmouuoir sedition, & principalemét si elle estoit enseignee par nous? Et toutesfois nous scauons que la vie monachale choisie volontairement n'est point commandee ni ordonnee de Dieu, ains par obeissance. Et encores que les moynes eussent grande affection de s'enfuir du monde, tant y-a neantmoins que leur fuite deuroit estre honneste & ouuerte : ils ne deuroyent point laisser de puanteur ni aucunes ordures apres eux : c'est a dire, ils ne deuroyét point par leur fuite faire a la desrobbee, rendre les autres façons de viure ou estats suspets ou contemptibles,comme si c'estoyent choses reprouuees & pollues, & qu'il n'y eut que leurs capuchons & frocs qui sentissent le baume. Car quãd quelqu'vn s'enfuit ou se cache dedans vn monastere, c'est autant comme s'il disoit, Fi,fi,que les hõmes sont ords & sales, comment ils s'appliquent a offices vils! que leurs labeurs sont abominables & detestables! Or de de moy,ie veux estre seul sauué: les autres se iettent de leur bon gre dedans les enfers. Si Iesus Christ aussi s'en fut ainsi fuy, & qu'il se fut rendu vn tel sainct hypocrite ou moyne : qui est-ce qui se fut exposé a la mort pour les hommes?ou qui eut satisfait pour nousautres poures pecheurs? Ce fussent parauanture ces moynes desdaignans les hommes auec leur vie aspre & fugitiue. Iehan Baptiste a este au desert voirement: tant y-a toutesfois qu'il n'estoit point hors de toute

conuerſation & frequentation des hommes. Car depuis il ſ'eſt venu monſtrer en aſſemblees publiques, apres qu'il fut venu en aage virile: & a preſché. Ieſus Chriſt (comme auſſi Moyſe au mont de Sina) fut par l'eſpace de quarante iours au deſert ſans compagnie humaine, entre les beſtes, & durant ce temps il ne mãgea ne beut: mais depuis il retourna auſſi auec les autres hommes. Or ſus donc accordõs cela que tous deux ayent eſte hermites ou moynes, ſi eſt-ce toutesfois que nul deux ne condamne le fait ou eſtat de la guerre, ne la condition de ceux qui la ſuyuent, ou qui ſont ſouldoyez, combien qu'eux ne fuſſent gens de guerre. Iehan Baptiſte parle a eux doucement & amiablement comme a gens honneſtes, diſant, Soyez contens de vos gages, & ne faites oppreſſion, & ne calomniez perſonne. Ieſus Chriſt eſt venu en la maiſon du Centenier en Capernaum pour guerir le ſeruiteur d'iceluy, qui ſans doute auoit auſſi gages pour ſuyure la guerre: nonobſtant il ne luy commande pas de laiſſer ceſte façon de viure: mais il louë ſa foy a haute voix, en ſorte qu'il dit qu'il n'a trouué vne foy ſemblable en tout Iſrael. Et ſainct Pierre permet a Cornille qui eſtoit en Ceſaree, de demeurer voire apres le Bapteſme en ſon eſtat de gendarme, auec ſes ſoldats eſtans aux gages de l'Empereur Romain. Sainct Antoine ne deuoit-il pas beaucoup pluſtoſt enfreindre ceſte ordonnance diuine auec ſes moynes par ſa nouuelle & propre perſuaſion & ſainctete contrefaite, veu qu'il n'a eſte qu'vn idiot, n'ayant nulle cognoiſſance des letres, n'ayant iamais eſte exercé au miniſtere? Ie penſe bien qu'il eſtoit homme d'vn grand courage & ardent, comme auſſi ont eſte ſes diſciples. Mais c'eſtoit vne choſe pleine de ſcandale & de grans dangers: & toutesfois il a eſte preſerué en ceſt erreur ou peché, comme les autres eleus ſont preſeruez, combien qu'il y ait des pechez & des ſcandales en eux. Si eſt-ce que l'exemple de ſa vie ne doit eſtre nullement approuué:

mais

mais l'exemple & la doctrine de nostreSeigneur Iesus Christ & de sainct Iehan Baptiste est digne de louange:& faut necessairement que ceux qui enseignent en l'Eglise l'ensuyuent.

Or soit que la religiō soit yci appellee la foy Chrestienne, ou la moynerie, on peut pour certain recueillir du decret & ordonnance de ce Concile: que l'estat de la guerre, qui estoit vne obeissance deuë a l'ordonnance politique pour lors, & non point vne desobeissance enuers Dieu, ou vne obeissance taquine ou seruile, doit estre approuuee contre l'estat de moynerie forgé par l'authorite des hommes. Mais la legende de sainct Martin tend a ce poinct, que la foy Chrestienne estoit nommee religion en ce temps-la. Car se voulant faire Chrestien, il quitta l'estat de la guerre, lequel il auoit eu de ces ancestres comme par heritage: auquel estat son pere auoit vescu auparauant, qui estant desia tout cassé de vieillesse, auoit fait enrouler Martin son fils au catalogue ou les noms des gendarmes estoyent escrits: comme c'estoit lors la coustume du peuple Romain. Plusieurs interpretoyent cela de trauers, & le tiroyent a la plus mauuaise part, comme si estant effemine & failli de courage, il eut voulu suyure la religion Chrestienne, pour abandonner l'estat de la guerre, & eut craint les ennemis: comme ceci est recité au long en son histoire. Par ce moyen on cognoit manifestement, que ceste opinion commençoit alors a pulluler & se semer entre le commun populaire, comme ainsi soit qu'aucuns Euesques preschassent ceste opinion aux temples: que le fait & estat de la guerre estoit vne façon de viure fort dangereuse & damnable: & celuy qui vouloit bien seruir a Dieu, la deuoir fuir de loing: car sainct Martin n'estoit pas fort long temps apres le Concile de Nicee. Il estoit aux gages & a la soulte de l'Empereur Iulien.

Maintenant si nous voulons garder le decret de ce Concile, ou derechef l'introduire aux Empires & re-

publiques : il nous en faudra fuir aux hermitages & deserts : il faudra enuoyer les Roys & Empereurs aux monasteres, & dire qu'ils ne sont Chrestiens, ou qu'ils ne doyuent estre sauuez, ou affermer ceci, qu'ils viuēt en vne obeissance perilleuse & seruile, & ne seruent point a Dieu. Sinon si nous auons deliberé de ne vouloir point consentir ni obtemperer a ce Concile: alors toutes choses deuront estre du tout reiettees : car l'vne est aussi bonne que l'autre, veu qu'il n'y a rien qui ne soit gouuerné par vn mesme Esprit. Mais nous ne requerons point des Conciles escrits en papier ou parchemin, ou peints en tableaux, ou grauez en cuyure: mais tout cest affaire gist en fait & exequution.

Mais ie ne scay quel horreur & tournoyemēt de teste me doit faire virer, quand ie pense que les saincts Peres n'ont point dressé ou basti cest article : comme ceux qui a la verite en cela ont eu esgard a l'Empereur Constantin, qui les auoit auparauant deliuré de la cruaute des tyrans, non point par l'estat monachal de sainct Antoine, ains a force d'armes. Ceci a quelque couleur & belle apparence, comme si les autres Euesques cauteleux & fins eussent meslé ces choses auec les plus sains decrets & meilleurs, ou comme s'ils eussent cousu ces fripperies auec la principale dispute.

Outreplus, ce mesme Concile de Nicee a determiné, que l'Euesque Romain eut les Eglises des faux-bourgs & a l'enuiron pour recommādees selon la coustume : comme l'Euesque d'Alexandrie deuoit auoir celles d'Egypte pour recommandees. Au demeurant il y a ce mot, Suburbicaires: de moy, ie ne veux & ne peux interpreter ce mot : ie ne l'ay point forgé, sinon qu'il signifie les Eglises d'Italie, qui estoyent voisines de l'Eglise Romaine. Comme aussi il y auoit des Eglises en Egypte voisines de celle d'Alexandrie. Qu'vn autre donne telle sentence qu'il voudra : toutesfois i'ay yci opinion que ce Concile n'attribue point la domination a l'Euesque de Rome sur les

les Eglises voisines:mais il les luy recommande cõme a vn pasteur,pour auoir l'œil dessus, pour leur aider de faueur & conseils salutaires,les soustenir & instruire.

Et toutesfois il ne les luy recommande point pour dire qu'il y soit cõtraint de droit Diuin:mais il fait cela selon la coustume receuë anciennement. Or la coustume n'est point vne Escriture saincte, ou parolle de Dieu. D'auantage il oste a l'Euesque de Rome les Eglises qui estoyent en Egypte:& cela se fait aussi selon la façon & coustume ancienne:& les recõmande a l'Euesque d'Alexandrie.Par ceste mesme raison ceci aussi s'accorde fort bien,que les Eglises de Syrie ont esté recommandees a l'Euesque de Ierusalem,ou d'Antioche, & non point a l'Euesque de Rome, comme celles qui estoyent encore plus loing de Rome,que n'estoit Alexandrie ou Egypte.

Or si maintenãt l'authorite de ce Cõcile doit auoir quelque lieu ou vigueur en nos Eglises,& si on en doit faire cas:auant que passer outre, il nous faudra condãner l'Euesque de Rome, & le chasser hors de l'Eglise comme vn tyran,& toutes ses bulles,& ce gros bobulaire de ses Decrets & Decretales,& ietter tout cela au feu sans en rien reseruer. Car il n'y a letre du Pape, ni aucune bulle, ni page quelconque aux Decretales, en laquelle il ne brame,rugisse & foudroye, qu'il est le chef souuerain de toutes les Eglises qui sont par tout le mõde,& seigneur a qui toutes choses obeissent, & selon la volonte duquel il faut que tous ceux qui veulent obtenir salut, viuent & ayent mouuement. Que si on veut parler ouuertement, voyci comment il faudroit dire, Le Cõcile de Nicee est faux & heretique, & doit estre condãné par la voix de tous les hommes du monde,cõme detestable.Et cela soit dit a la faueur du Pape:d'autant que ce Concile luy oste l'empire ou domination sur toutes les Eglises, & attribue vne puissance egale a l'Euesque d'Alexãdrie. Toutesfois le Turc & le Souldan ont exposé(il y a desia lõg tẽps)le decret de ce Cõ

cile par degast ou destructiõ d'Alexãdrie,& en ont dõné si bõne instructiõ, qu'il n'est besoing ni au Pape ni a nous d'auoir pl' aucũ souci de cela. Or no' apprenõs par ceci q̃ les decrets des Cõciles ne sõt tous egalemẽt perpetuels ne stables, cõme sont les articles de la foy.

Outreplus, il a este ordonné par ce Concile, que ceux qui se chastrẽt eux-mesmes pour euiter diuerses flãmes & plusieurs bruslemens de paillardises, ne doyuent point estre receus en l'ordre des clercs ou des diacres. D'auãtage ce mesme Concile a aucõtraire ordõné, que les Euesques n'eussẽt point de fẽme en leur cõpagnie, si ce n'estoit leur mere, ou leurs seurs, ou les seurs de leurs peres ou meres, ou autres parẽtes prochaines. De moy, ie cõfesse frãchemẽt, que ie n'entẽ nullement le S. Esprit en ce Cõcile. Si ceux qui se chastrent eux-mesmes pour euiter les flãmes & bruslemẽs de paillardises, ne sõt reputez idoines pour seruir au ministere Ecclesiastique : & d'autrepart si ceux qui espousent des fẽmes pour surmõter les aiguillõs de la chair selõ le cõseil ou la doctrine de S. Paul, 1. Cor. 7. ne sõt aussi idoines: ou tõbera la chose finalemẽt? L'Euesque ou le ministre, ou le prescheur deura-il endurer ceste ardeur intolerable, & ce bruslement d'amour illicite, & ne se deliurer poĩt & ne se retirer hors de ces dãgiers ne par mariage ne par chastremẽt? Car quel besoing est-il de donner vn long mãdement a celuy qui est marié de ne brusler point apres les femmes des autres: veu que cela n'est point licite mesme aux laics & eaux gẽs mariez? Ainsi la pudicite ou chastete de la mere ou de la seur ou d'autre parẽte ne seroit poĩt en dãgier, si l'Euesque estoit marié: il ne seroit besoing lors de faire vne deffẽse si seuere. Le S. Esprit n'a il point d'autres affaires es Conciles, que d'astreindre & charger ses ministres de loix impossibles, dangereuses & non necessaires?

On trouue es histoires, que S. Paphnuce, hõme craignant Dieu, & excellent en sapience celeste, contredit & resista fort & ferme aux Euesques en ce mesme Cõ-

cile,

cile,lesquels vouloyent deffendre le mariage mesme a ceux qui auoyent espousé femmes auant qu'ils fussent faits prestres:ils vouloyēt aussi rōpre le lien de mariage entre ceux qui s'estoyent donné la foy l'vn a l'autre auparauant.Mais S.Paphnuce leur conseilla de ne faire point ceste deffense: affermant que ceci aussi estoit vne vraye chastete,quand le mari & la femme viuoyēt chastement en mariage. Aucuns disent qu'il obtint ce qu'il demandoit: tant y-a que ces deux decrets semblent signifier que les Euesques passerent outre,& deffendirent simplement le mariage. Et de fait, il y auoit en ce Concile plusieurs Euesques ignorans & du tout bestes, meslez parmi la saincte assemblee en ce Concile.Il y auoit des Arriens auec gens de leur secte (ce qu'on peut cognoistre facilemēt par les histoires) qui cōfererent quelque chose de leurs erreurs: dequoy nous parlerons ci apres plus au long. Or maintenant nous-nous deporterons vn peu de parler des Conciles, & nous considererons aussi les tesmoignages des Peres ou Docteurs anciens. Combien que sainct Augustin no' trouble vn peu, en ce qu'il ne veut point qu'es choses Diuines on adiouste foy a aucun des Peres,comme il a este dit ci dessus. Tant y-a neantmoins qu'il nous faut voir leurs tesmoignages, iasoit que S. Augustin veuille qu'ils soyent tous assubiettis ou captifs aux tesmoignages des sainctes Escritures.

S.Cyprien qui est l'vn des plus anciens Peres, qui estoit long temps deuant le Concile de Nicee,du tēps des Martyrs, comme aussi luy a constamment enduré le martyre, a este ferme en ceste opinion, que ceux qui auoyēt este baptizez entre les heretiques,on les deuoit baptizer derechef: & n'a peu estre destourné de ceste opinion iusqu'au temps de son martyre,combien qu'il en fut fidelement admonnesté par les autres Euesques. Et S. Cornille Euesque de Rome, qui aussi en ce tēpsla fut mis a mort pour la cōfessiō du nom du Seigneur Iesus,ne voulut estre de ceste opinion. Et sainct Augu

ſtin qui a eſte depuis, ſe tormente bien fort en le voulant excuſer, & finalement il a ſon recours a cela qu'il dit, que ceſt erreur a eſte effacé par ſon ſang, lequel il a eſpandu pour la dilection de Ieſus Chriſt. Voyla cõment ſainct Auguſtin parle, condamnant la doctrine de ſainct Cyprien touchant la reiteration du Bapteſme: ainſi que depuis elle a eſte condamnee, comme de fait elle doit eſtre cõdamnee. Mais nous pourrons excuſer facilement ſainct Cyprien, comme celuy en qui nous eſt propoſé vn bel exemple de la grace excellẽte & conſolation treſdouce, que les fideles ont au Fils de Dieu: aſcauoir, que les plus ſaincts meſmes ſont vne groſſe piece de chair & maſſe de peché: & il leur eſt biẽ facile d'errer. Comme S. Cyprien qui eſtoit vn ſi grãd perſonnage, & a eſte martyr ſi excellent, toutefois s'abuſe fort villeinement en d'autres choſes de grãde impartance. Mais ce n'eſt point noſtre intention de parler maintenant de cela.

Or que dirons nous des Peres qui eſtoyent auparauant, qui ont laiſſé ceſte doctrine a S. Cyprien & aux autres qui ont ſuccedé apres, cõme hereditaire? Qu'on liſe le vij. liure de l'hiſtoire Eccleſiaſtique au j. & ij. fueillet, & qu'on regarde bien là ce que ce grand perſonnage Denis Eueſque d'Alexandrie eſcrit touchant ceſte matiere a Sixte Eueſque de Rome, & quelle opinion il en a: aſcauoir, que deuant ce temps-la auãt que les Eueſques euſſent fait cela en Afrique, il auoit eſte deſia fait par les autres Eueſques, & eſtoit deſia arreſté & reſolu en Iconie au Concile. Il dit doncque, qu'il faut bien peſer ceſte cauſe de ſi grande importance, auant qu'on la condamne. Outreplus ceſt article eſt clairement exprimé au Concile de Nicee: que les heretiques Pauliniaſtes ou Photiniens deuoyent eſtre baptizez derechef. Duquel article S. Auguſtin ſe trouble grãdement, & eſt fort offenſé en ſon liure qu'il a fait des hereſies. Car combien qu'il eut eu d'aſſez aſpres cõbats contre les Donatiſtes qui rebaptizoyent, toutefois il vient

vient finalement excuser le decret du Concile de Nicee,&tasche par finesse d'eschapper vsant de ces parolles,On doit pêser que les Photiniés n'ont point gardé la vraye & droite forme du Baptesme, cõme les autres heretiques aussi l'ont obseruee. Mais il est difficile de s'accorder aux choses qui n'ont point de probation ou fermes argumens,qui font que nous consentons ou accordons. Car les Photiniens n'auoyët & si ne faisoyët point vn autre Euangile,que celuy que tout le reste de l'Eglise auoit.Parquoy il faut plustost croire qu'ilsont vsé de la forme cõmune. Car tousiours les heretiques ont accoustumé de mettre en auant la saincte Escriture & l'authorite d'icelle.Ainsi demeurera & sera maintenue la reiteration du Baptesme contre sainct Augustin & nous tous, veu que le Concile de Nicee & aussi les autres Cõciles & les Peres ont suyui ceste opinion de sainct Cyprien.

Outre toutes ces choses, on trouue des Canons des Apostres tant de fois imprimez,& par tout espanchez, & est bien facile a pêser que c'est afin que l'Eglise soit mieux gouuernee par ce moyen. Entre les autres Canons cestuy-ci y est comprins: ascauoir, que les Sacremens des heretiques & le Baptesme ne doyuent estre estimez pour rien, & ceux qui ont este baptizez desia, doyuent estre rebaptizez par eux.De cela on peut bien facilement recueillir ceci: Si les Apostres mesmes ont ordonné ce qui depuis a este dóné comme de main en main par les Peres les plus anciés & les Conciles(comme sainct Denis dit) iusques au temps de sainct Cyprien,& depuis sainct Cyprien iusques au Concile de Nicee (car sainct Cyprien estoit deuãt le Concile de Nicee) si, di-ie, les Apostres eux-mesmes ont ordonne cela:lors l'opinion de sainct Cyprien demeure ferme, & sainct Augustin tõbe bas auec tous ceux qui ont escrit aucontraire, & nous aussi qui consentons auec luy. Car qui est-ce qui se voudra opposer de son propre sceu aux Apostres mesmes?Mais si les Apostres

n'ont point ordonné cela, les autheurs de ces faux liures & contrefaits seroyent dignes d'estre enuoyez au gibet, ou de passer par le trenchant de l'espee, ou par quelque autre tourmêt bien grief. Car y a-il plus grande meschâcete, que de dire qu'on face semer de tels liures parmi l'Eglise, qui est de tant de nations ou peuples, & ce sous le nom des Apostres? Ils meriteroyent bien aussi qu'on ne leur adioustast foy en nuls autres liures, ou en quelques autres choses que ce fussent: veu qu'eux & ceux qui adherent aux Papistes publient de tels liures sans cesse & sans fin, ausquels eux-mesmes n'y adioustent nulle foy, & nonobstant ils nous chargent fierement de ces letres & syllabes, Conciles, Peres: lesquelles quelque Choriste ou quelque bassecontre de Halberstad pourroit mieux faire resonner de sa grosse voix, entonnant quelque Libera pour les trespassez, si seulement il estoit question en tout ceci des morts & des letres ou syllabes de ce mot Concile. A quoy toutesfois ceux-ci sont occupez seulemêt, & cependant ils nous trompent villainement & d'vne façon desloyale.

Or maintenant si sainct Cyprien a eu pour soy les Canons & reigles des Apostres, & le Concile de Nicee, & outre cestuy-la beaucoup d'autres: comment accorderons-nous les Peres? Les Apostres auec sainct Cyprien entêdent, que ceux qui ont esté baptizez par les heretiques, doyuent estre baptizez vne autre fois. Sainct Augustin auec toute l'Eglise conclud que cela est contre la saincte Escriture. Qui est-ce qui preschera cependant aux fideles & Chrestiês, iusques a ce que ce different soit finalement appaisé? Il n'y a rien plus facile, qu'a la façô des batteleurs & ioueurs de gobbelets se iouër auec ces mots Peres & Côciles, & abuser fraudulensemêt de noms sacrez pour suspendre ou empescher vn Concile vray & libre, comme le Pape a fait tous ces vingt ans entiers. Et en si grand nôbre d'Euesques ou Prelats il n'y en a pas vn seul qui pense du salut

lut de tant de millions d'ames, lesquelles deuroyent e-ſtre repeuës de la pure parolle de Dieu,& d'vne certaine & ferme conſolation de conſciences: comme Ieſus Chriſt luy-meſme dit,Pais mes brebis.

Voyci iuſques a quel poinct i'excuſe ſainct Cyprien: aſcauoir,qu'il n'a point eſte vn tel Anabaptiſte, comme ſont ces monſtres horribles de noſtre temps. Car ſainct Cyprien auoit ceſte opinion, que le Sacrement eſtoit nul entre les heretiques: pour ceſte raiſon il eſt d'aduis qu'on doit rebaptizer ceux qui ont eſte baptizez entr'eux,comme ceux qui n'auroyent iamais receu le Bapteſme. Et il auoit ceſte intention en ſon cœur,que les Payens non baptizez fuſſent baptizez,& non point de confermer la reiteration du Bapteſme. Car il ne ſcauoit rien du tout de ceſte reiteratiō du Bapteſme,beaucoup moins conclud-il qu'elle ſoit d'efficace: mais il croit ſeulement qu'il n'y a qu'vn ſeul & vray Bapteſme des fideles & Chreſtiēs. Mais nos Anabaptiſtes confeſſent bien qu'entre nous & les Papiſtes le Bapteſme y eſt vray bon & legitime: mais pource que ceux qui baptizent & ceux qui ſont baptizez, en ſont indignes,ils nient que cela ſoit le vray Bapteſme. Sainct Cyprien n'eut point accordé cela, & encore beaucoup moins eut-il ainſi rebaptizé.

Ie di cela de ma part,de ſainct Cyprien martyr, duquel i'ay opiniō ſaincte, & n'en voudroye parler qu'auec reuerence & hōneur,quant a ſa perſonne & ſa foy. Car toutes ſortes de doctrines ſont ſubiettes a ceſte parolle de l'Eſcriture & du ſainct Eſprit, Eſprouuez toutes choſes,& retenez & gardez ce qui eſt bon. Mais ceci n'eſt pas de noſtre propos: c'eſt-ci noſtre principale intention de monſtrer comment les Peres pourront e-ſtre accordez,afin que nous ſoyons certains quelle ſorte de doctrine doit eſtre annoncee en l'Egliſe, afin que les fideles ſoyent inſtruits, & les conſciences abbatues ſoyent redreſſees, & les cœurs ayent vne ferme & perpetuelle cōſolation. Car yci les Apoſtres & ſainct Cy-

prien ne sont point d'accord auec sainct Augustin & l'Eglise touchant vn grand article : ascauoir, du Bapteſme. Si nous souscriuons a l'opinion de S. Augustin, en ce cas-la il nous faudra condamner les Apostres auec leurs Canons, & reietter le Concile de Nicee auec les Peres & les Conciles anciens, & auec sainct Cyprien. Aucontraire si l'opinion du Canon des Apostres & de sainct Cyprien demeure ferme, lors sainct Augustin erre auec toute l'Eglise. Qui est-ce qui preschera cependant, ou qui baptizera, iusqu'a ce que derechef il y ait vne bonne concorde entre nous? Et pource que les Papistes alleguent contre nous les Canons des Apostres, les Conciles & les Peres, & afin qu'on y adiouste plus de foy, aucuns aussi sont inserez au decret de Gratien: que si ce rampar pouuoit estre rompu par quelque occasion, en sorte qu'on apperseut qu'vn ou deux de ces Canons ou Conciles fut erronee & heretique, comme est cest article de baptizer derechef les heretiques ? qui est celuy qui pourroit alors empescher que ceste riuiere ne fut espanchee par tout, & que les flots & les sons des orages n'abbayassent comme par vn prodige contre les Papistes, qu'ils sont méteurs manifestes en toutes les choses qu'ils escriuent, disent & composent, en tous leurs sermõs & crieries, & qu'ils ne meritét nullemét qu'on leur adiouste foy en quelque petit mot que ce soit, cõbien q̃ par leurs finesses & ruses ils se couurét des tiltres de Conciles, Peres, Prophetes & Apostres?

Mais cependant que nous de nostre costé nous extrayons & tirons si songneusement des Peres & Conciles ce qui nous semble bon, & qu'eux aussi de leur costé en recueillét & tirent ce que bon leur semble, & toutesfois nous ne pouuõs estre d'accord, veu que les Peres mesmes ne s'accordét pas si bien entr'eux que font les Conciles : ie vous supplie, qui est celuy qui sur ces entrefaites repaist les ames de vraye & salutaire doctrine, lesquelles ne scauent rien de ces contẽtions & crieries curieuses? Est ce cela paistre les brebis de Iesus Christ?

Christ? Veu que les bergers mesmes ou Docteurs ne sçauent pas si ce sont des pasturages ou poisons, si c'est de l'herbe ou du venin: asçauoir, si cependant on doit laisser en doute & suspens les poures esprits tremblans ou cõbatans, iusques a ce que la chose soit du tout mise a fin, & que le Concile en ait determiné? Helas comment le Fils de Dieu eut mal pourueu a son Eglise, s'il eut voulu qu'on eut ainsi tenu les esprits en suspẽs! Certes il n'a nullement voulu faire ainsi. Car la certitude de la doctrine celeste & Diuine est bien autre, & beaucoup plus grande, que celle qui est tiree des Peres ou Conciles. Ou bien il faut dire, que depuis le temps des Apostres iusques a maintenant il n'y a point eu d'Eglise: ce qui n'est nullement veritable, car il est dit clairement au Symbole, Ie croy qu'il y-a vne saincte Eglise vniuerselle. Item, Ie seray auec vous iusques a la fin du mõde. Il faut necessairemẽt que ceste promesse demeure ferme & stable, encore q̃ nous fussiõs deceus par tous les Conciles & Peres qui furent iamais au monde. Car ce tiltre demeure ferme & immuable au Seigneur Iesus le Fils de Dieu, Ie suis la verite. Les Peres & les Conciles au regard du Fils de Dieu portent ce tiltre, Tout homme est menteur, principalement quand ils se reculent de la Parolle reuelee, ou des tesmoignages manifestes de la saincte Escriture.

Ie di ceci, non point a cause de nos Euangeliques, ausquels ie monstreray bien ci apres que c'est des Conciles, des Peres, & de l'Eglise, si d'auẽture ils n'en sçauent rien: comme certes par la grace de Dieu ils ne se sont gueres tourmentez iusques a ceste heure a expliquer ces questions: mais a cause de ces criars & babillars, qui pensent que nous n'ayons point leu les Conciles ou les escrits des Peres. Combien que ie n'aye leu tous les Conciles, & ne les liray iamais, & ne feray iamais vne si grande perte de temps, comme i'ay fait: ce m'est assez d'auoir leu les quatre Conciles vniuersels diligemment & attentiuement, & beaucoup plus attentiuemẽt que nul de nos aduersaires, & ie le sçay bien.

Et pourtant ſcachant ceci pour certain comme bien aduiſé, ie feray ſi hardi, que (ces quatre Cõciles vniuerſels exceptez) ie ne feray plus de cõte de tous les autres, encore que ie les deuſſe approuuer cõme bons & tolerables, pour le moins aucuns: ce que ie veux eſtre entendu ſainement. Au reſte, voyla cõment ie me perſuade, que i'ay plus grande cognoiſſance de tous les anciens qui ont eſcrit, que ces criars, qui tirent d'iceux ce qui leur ſemble bon, & font leur proufit de ce qui peut ſeruir a leurs fantaſies & opiniõs, & laiſſent-là tout a propos les autres choſes qui leur ſont contraires tant peu que ce ſoit. Et pourtant ces choſes de ſi grande importance doyuent eſtre autrement traittees & d'vne autre fidelite.

Y a-il choſe que nous debattions plus aſprement? Si nous voulons bien accorder les ſentences des Peres, il nous faut prendre le Maiſtre des ſentences, qui a diligemment trauaillé en ceſt argument, & nous a auancez de bien loing en ce labeur. Car il a eu des cogitations ſemblables touchant les diſcords & diſſentions des Peres ou Docteurs ancíens, comment on les pourroit appaiſer, & y mettre quelque bon accord. Et ſelon mon iugement, il n'a point perdu ſa peine en cela: quĩ plus eſt, il a beaucoup plus fait que nous ne ſcaurions faire tous. Et quand on eſpeluchera bien tous les Conciles, & tous les dicts des Peres, a grand peine y en aura-il vn ſeul, ou on trouue tant de choſes qu'on pourra faire en ce ſeul liure des Sentences. Car les Conciles & les Peres traittent ſeulemẽt d'aucuns articles ou de quelques parties de la doctrine Chreſtienne: & n'y en a pas vn ſeul qui en traitte de tous, & qui comprẽne toute la ſomme, comme fait ce perſonnage-la, ou bien qui traitte des principaux. Mais des plus grans articles, comme de la doctrine de la foy & de la iuſtification, il en parle plus clairement & plus ſimplement: combien qu'il magnifie grãdement de la doctrine la foy, & luy dõne des tiltres excellens. Par meſme raiſon nous cõfeſſons

que

que Gratien n'a point ramassé son gros bobulaire de Decret sans quelque trauail: & a aucunement proufité a la posterite en ce qu'il a accordé les Peres & Conciles. En quoy il a pris fort grand peine & labeur: tant y-a toutesfoisqu'il n'est point si pur que le Maistre des sentences. Car il attribue plus a l'Euesque de Rome: & estant preoccupé de la folle opinion du temps, il tire & rapporte toutes choses au Pape: sans cela il est possible que son labeur eut este plus vtile, que le nostre ne sçauroit estre maintenant.

Or qui voudra voir plus amplemét combien estoit grande l'infirmite humaine es Peres & Docteurs anciens, il faut qu'il lise le liure que Pomeran pasteur en nostre Eglise de Vuittemberg a fait sur le 4. chap. de la premiere aux Corinthiens. Il pourra bien apprendre de là, que sainct Augustin a tresbié dit, qu'il ne faut adiouster foy a nul des Peres, s'il n'a pour soy des tesmoignages clairs des sainctes Escritures. O bon Dieu, si la foy Chrestienne dependoit des hommes, & des parolles ou sentences des hommes, quel besoing seroit-il d'auoir la saincte Escriture? ou a quel propos Dieu eut-il voulu qu'elle eut este manifestee, & produite de sõ sein occulte par sõ Fils nostre Seigneur Ies' Christ? Si on doit ouyr la parolle d'vn homme, il nous faudra cacher sous les muids & les bancs la parolle de Dieu, & toutes les Escritures de la saincte Bible. Lisons & prononçons en la chaire les Cõciles & les Peres. Ou si les Peres n'ont point este aussi eux-mesmes hõmes, nous qui sommes hommes, comment serõs-nous en ce cas-la sauuez? S'ils ont este mortels, il ne faut point douter qu'ils n'ayent quelquesfois pensé, dit & fait telles & semblables choses qui nous sont offertes a penser, dire & faire. Et souuentesfois il leur a bieñ fallu dire auec toute l'Eglise, Pardonne-nous nos pechez & offenses, comme nous pardonnons aussi a ceux qui nous offensent: veu principalement qu'ils n'ont point eu de telles promesses de l'Esprit que les Apostres: mais seule-

ment ils ont esté disciples des Apostres. Si le sainct Esprit eut esté si fol & mal aduisé, de croire que les Conciles ou les Peres eussent rongné iusques au vif toutes choses sans exception, & en general reformé toutes choses selon ceste rongneure mathematique, de telle façon qu'il n'y eut ne tasche ni imperfection cachee: ie vous prie, quel besoing eut-il esté alors, que l'Eglise fut si songneusement admõnestee de bonne heure par la viue voix du sainct Esprit: asçauoir, qu'il faut esprouuer toutes choses? D'auãtage il faut bien aduiser où on edifie de la paille, du foim & de l'esteule sur le fondemẽt qui est le Fils de Dieu, le Seigneur Iesus, 1. Cor. 4.

Or yci le sainct Esprit prophetize non point en cachette ou comme en passant, ains ouuertement & en authorite, qu'il y en aura aucuns en la saincte Eglise vniuerselle, qui edifieront sur ce fondement, du bois, ou de la paille, ou des esteules: c'est a dire, qu'il y aura des Docteurs qui demeureront au fondement qui est Christ, les œuures desquels souffriront dommage: & toutesfois eux seront sauuez comme par le feu. Lequel passage ne peut estre entendu des heretiques, car les heretiques mettent vn autre fondement: mais ceux-ci demeurent au fondement: c'est a dire, ils sont sauuez en la foy de Iesus Christ, & sont appellez les Saincts de Dieu: & nonobstant ils ont aucuns enseignemens qui ne sont que festus, bois & esteule, lesquels enseignemens souffrent dommage par le feu des sainctes Escritures: eux toutesfois sont sauuez, comme sainct Augustin dit de soy, Ie pourray errer, mais ie ne pourray estre heretique. La raison, Les heretiques non seulemẽt sont en erreur: mais aussi deffendent obstineemẽt leurs erreurs, & qui pis est, bataillent contre la verite manifeste & cognue, & l'oppugnent contre leur propre conscience. Sainct Paul au 3. de Tite dit des heretiques, Fuy l'hõme heretique apres vne admõnition ou deux, & sçaches que celuy qui est tel, est subuerti, & qu'il offense estãt condamné par soy-mesme: c'est a dire, qui

veut obſtineement & ſciemment eſtre damné en ſon erreur, & perir a tout iamais. Mais S. Auguſtin veut volontiers recognoiſtre ſon erreur, il veut volontiers eſtre inſtruit: pour ceſte raiſon il ne peut eſtre heretique. Autant en font tous les autres vrais fideles, & iettent volontiers leurs eſteules & pailles pour eſtre bruſlees: ſeulement qu'ils demeurent ſur Ieſus Chriſt qui eſt le fondement du ſalut eternel:comme auſſi nous auons fait & faiſons.

Puis donc que la choſe ne peut aller autremẽt quãt aux opinions & eſcrits des Peres (ie parle maintenant des bons & ſaincts Docteurs) en quelque lieu qu'ils edifient, ſans or, ſans argent & pierres precieuſes: c'eſt a dire, ſans quelque bon & certain teſmoignage de la ſaincte Eſcriture, & ſ'ils baſtiſſẽt, eſteules, foin, bois, ſur autre choſe que ſur le fondemẽt: alors il faudra ſuyure la reigle de S. Paul fort vtile & treſſaincte, & faire difference entre l'or & le bois, entre l'argent & l'eſteule, entre les pierres precieuſes & le foin. Ne nous laiſſons donc point tirer par ces criars & bauars, ni amener iuſques a ce poinct, que nous croyons ou penſions que l'or & le bois ſoyent tout vn, & que les feſtus vallent autant que l'argent, & que le foin ſoit auſſi precieux ou riche qu'vne eſmeraude ou quelque autre pierrre precieuſe. Ou bien ſ'ils ne ſe deportent, nous les prierons qu'eux monſtrent les premiers quelque eſpreuue de ceſte nouuelle ſapience ou philoſophie, qu'ils iettent la l'or comme vn feſtu, & choiſiſſent du bois pour l'argent, & ayent en admiration la paille, ou eſteule, ou charbons comme vn grand threſor, & qu'ils eſtiment des feſtus comme eſcarboucles. Autrement ils nous pardonneront ſi nous ne voulons point eſtre deceus es choſes ſpirituelles: veu qu'eux ne veulent eſtre trompez es temporelles: leſquelles ſi on compare aux biens eternels, non ſeulement elles ſeront beaucoup plus viles, mais auſſi elles ſeront ſans comparaiſon moins que rien.

Et certes veu qu'il eſt queſtion des plus anciens Peres ou Docteurs, il faut conſiderer en ceſt article le conſeil admirable & ſingulier du ſainct Eſprit, en ce qu'il n'a voulu d'ailleurs bailler au monde tous les liures en general de la ſaincte Eſcriture tant du vieil que du nouueau Teſtament, que de la ſemence d'Abraham, & du peuple Iudaique, & qu'vn ſeul ſeulement ne fut eſcrit par vn homme Payen. Comme auſsi il n'a point choiſi les Prophetes ne les Apoſtres d'entre les Gentils, cõme ſainct Paul dit au 3. des Romains, Les Iuifs ont ce priuilege, que les parolles de Dieu leur ont eſté commiſes. Et au Pſeaume 147. Lequel annonce ſa Parolle a Iacob, ſes iuſtices & ſes iugemens a Iſrael. Il n'a point fait ainſi a toute nation, & ne leur a point manifeſté ſes iugemens. Et le Fils de Dieu dit au quatrieſme de ſainct Iehan, Nous ſcauõs que le ſalut eſt des Iuifs. Item, aux Romains 9, Auſquels eſt la promeſſe, la Loy, les Peres & Chriſt ſelon la chair.

Et pourtant nous qui ſommes Gentils & profanes, n'egalons point les eſcrits de nos Peres a la ſaincte Eſcriture, laquelle eſt procedee de ces grans & excellens perſonnages & lumieres de tout le monde. Portons-nous vn peu plus modeſtement enuers les eſcrits de ſi ſinguliers perſõnages. Car ils ſont enfans & heritiers & nous ſommes eſtrangers & forains : & ce que nous ſommes receus a la table des enfans, c'eſt par pure miſericorde & bõte gratuite. Pour mieux dire, nous-nous deuions ietter bas par terre aux pieds des Patriarches, comme ceſte poure femme Chananee, & deſirer ſur toutes choſes d'vne profonde affectiõ de noſtre cœur, que nous puiſſions manger des miettes qui tombent de la table des ſeigneurs. Maintenãt nous-autres Gentils mis beaucoup au deſſous voulons exalter nos Peres & leurs eſcrits iuſques a l'authorite des Apoſtres. Nous ne penſons pas, que Dieu qui n'a point eſpargné les rameaux ou branches naturelles, nous peut auſſi bien rompre & du tout briſer, Rom. 11. Car il n'a

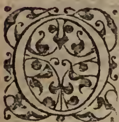
point

point espargné la semence ou la posterite d'Abraham, a cause de leur incredulite & obstination. Et toutesfois le Pape, ce monstre & abomination horrible du dernier temps s'esleue par dessus les Prophetes & Apostres, & s'attribue d'vn orgueil diabolique la puissance de changer l'Escriture a son appetit. Parquoy sainct Augustin dit fort bien, escriuant a sainct Hierosme, comme nous auons ci dessus recité, Ne penses point, mon frere, & ne requiers que tes escrits soyent egalez aux liures des Prophetes & Apostres : ia n'aduienne que tu le demandes.

Et il n'y a nul Concile, ni aucun liure des Peres, auquel on puisse trouuer toute la doctrine Chrestienne. Mettons ceci pour exemple, Le Concile de Nicee traitte seulement cest article, que Iesus Christ est Dieu naturellement. Le Concile de Constantinoble, que le sainct Esprit est Dieu. Le Concile d'Ephese, que Iesus Christ est seulement vne personne, & non point deux. Le Cócile de Chalcedoine, que Iesus Christ n'a point seulement vne nature, mais deux : asçauoir, la nature Diuine, & la nature humaine. Ce sont-ci les principaux & les plus excellens quatre Conciles, & traittent seulement ces quatres articles, comme nous orrons. Mais ce n'est pas-ci encore toute la doctrine Chrestienne. Sainct Cyprien enseigne comment il faut constamment mourir en la foy, & comment il faut endurer les martyres & passions : & il baptize derechef les heretiques. Il reprend les mauuaises mœurs, & principalement des femmes. Sainct Hilaire deffend & maintiẽt le Concile de Nicee, que Iesus Christ est vray Dieu: & a fait quelques traittez sur aucũs Pseaumes. Sainct Hierosme louë excessiuement la virginite, & la façó de viure des hermites. Sainct Iehã Chrysostome exhorte en ses sermons a iusner, faire prieres & oraisons, dõner des aumosnes, a estre patiẽt, modeste en habillemens, & autres choses semblables. Sainct Ambroise a escrit beaucoup de choses necessaires:

mais sur tous sainct Augustin traitte les principaux articles : & pourtant le Maistre des sentences a puisé de luy vne bonne partie de ses escrits. Pour dire en brief, quand tous les escrits des Peres anciens & toutes les ordonnances des Conciles seroyent amassees ensemble : tant y-a toutesfois qu'on n'en pourroit pas extraire vn corps entier de la doctrine Chrestienne: & si la saincte Escriture n'eut fait ce corps, l'Eglise de Christ n'eut peu demeurer ferme, ou durer long téps, par le moyen des Conciles & des Peres. Or pour dire ceci plus clairement : dont est-ce que les Conciles & Peres ont ce qu'ils enseignét & traittent? Pourroit-on bien auoir ceste opinion, qu'ils en ayent este les premiers inuenteurs? ou bien que le sainct Esprit leur ait fourni quelque chose derechef? Par quels aides donc est-ce que l'Eglise a este gouuernee ou maintenue auant les Conciles & les Peres? Parquoy il faut necessairement que nous parlions autrement des Conciles, & que nous ne regardions point seulement ces letres ou syllabes nues, Concile, Concile, mais a l'intention des ordonnances faites par les Conciles. Ceci soit assez pour la premiere partie de ce petit liure, afin aussi que nous puissions reprendre halaine.

LA SECONDE partie.



OR EN PREMIER LIEV parlons des Conciles. Car ces trois syllabes, Concile, nous donnent beaucoup d'ennui, a nous qui sommes ignorans, voire plus que les Peres & l'Eglise. Au reste, ie ne m'vsurperay point yci authorite de iuge, ou de quelque ouurier excellent : mais seulement

ment ie proposeray ce que i'ay en fantasie. S'il y en a aucuns qui en ceste matiere si necessaire & de si grande importãce peuuẽt apporter quelque chose de meilleur ou plus solide, ie leur desire salut & prosperite. Et auant toutes choses i'accommode a ceste presente matiere le passage de sainct Hilaire de la Trinite. On doit, dit-il, tirer l'intelligence de ce qui a este dit des causes de ce qui est a dire. C'est comme s'il disoit, Qui veut entẽdre les dits ou les escrits des autres, il faut qu'il regarde premierement pourquoy & pour quelles causes on a ainsi dit & escrit. Semblablement par les causes de ce qui est a faire on aura cognoissãce de ce qui a este fait. Aussi la raison naturelle enseigne cela: mais ie veux declarer ceci d'vne façon grossiere.

Il peut bien aduenir, qu'entre quelques fermiers ou laboureurs il y aura quelque voisin qui accusera son voisin, & pourra ainsi former son procez deuant le iuge, Monsieur le iuge: cestuy-ci a blessé ma renommee, il m'a appellé pendard, ou garnemẽt: là les letres & les syllabes donnent la sentence d'elles-mesmes, comme si l'accusateur estoit grandement outragé, & nonobstãt tout cela n'est que mẽsonge. Mais si celuy qui est ainsi accusé suruiẽt, & s'il monstre les causes de ces letres & syllabes, & reiette ces reproches contre le demandeur, disant, Monsieur le iuge, ce demandeur ou accusateur est vn homme meschant & rempli de malice. Car apres auoir este publiquement fouëtté en ceste ville, il en a este banni a cause de ses malefices & forfaits: & s'il n'eut eu pour soy l'intercession des gens de biẽ, a grãd peine fut-il eschappé des mains du bourreau: & toutesfois il a tasché de me prendre a despourueu, & de me saccager en sa propre maison. Alors le iuge entend bien d'vne autre façon les letres & les syllabes qu'il ne faisoit auparauant: comme ceci nous est monstré par l'experience ordinaire es iugemens & affaires politiques. Car auant qu'on cerche les causes & les sources, il n'y a rien que des syllabes, & heurlemẽs

de Choriſtes & bruits de moyneſſes. En ceſte façon quand Ieſus Chriſt dit a Pierre, Tout ce que tu auras lié en terre, ſera auſſi lié au ciel : & tout ce que tu auras deſlié en terre, ſera auſſi deſlié au ciel: le Pape empoigne ces letres ou ſyllabes nues, & ſe fait voile pour nager aux iſles bien-heurees : & corrompt ceſte commiſſion en ceſte ſorte, Ie qui ſuis Pape, ay puiſſance de lier au ciel & en terre. I'ay les clefs pour lier & deſlier toutes choſes en tout & par tout. C'eſt bien a propos.

Or quand on conſidere les cauſes de ceſte ſentence, alors le Fils de Dieu eſt là en ceſt argument, qui eſt de ſi grande importance, où il eſt traitté de la puiſſance de lier & deſlier. Car il parle de la puiſſance de pardonner les pechez en l'Egliſe. Car il n'y a homme qui puiſſe paruenir au Royaume des cieux & a la reconciliation eternelle, ſinon par la remiſſion de ſes pechez & offenſes: & nul n'eſt exclus & mis hors de ce royaume bien-heureux de Dieu ſinon celuy a qui les pechez ſont retenus pour ſon obſtination & impenitence. En ſorte que nous deuons rapporter ces parolles de Ieſus Chriſt a la neceſſite des conſciences opprimees, & non point a la puiſſance de ſainct Pierre. Tant y-a q̃ le Pape qui eſt le vray Antechriſt, a fait de ces clefs, des clefs fauſſes & contrefaites, ſous leſquelles il enferme toutes les richeſſes, les threſors & coffres de tous les Roys: & les a forgees pour fouiller, & piller par larrecin, & diſſiper par rapine impudente toutes les facultez tant des riches que poures, brief pour attraper tous les biens de tous les hommes. Car ce fol de Pape ne regarde que les letres & ſyllabes des parolles ou de la ſentence du Seigneur Ieſus, & non point les cauſes ou les ſources. En ceſte ſorte on trouuera en la ſaincte Eſcriture beaucoup de paſſages, qui ſont contraires l'vn a l'autre ſelon la letre. Or quand les cauſes & raiſons ſont donnees, alors on les peut facilement accorder. Et ie ne doute point, que les Legiſtes & Mede-

decins

decins ne trouuent vn nombre infini de tels exemples en leurs liures, comme i'ay recité ci dessus du iuge de village. Et que sont toutes les choses & affaires des hommes sinon contradictions opposites, iusques a ce que les causes & raisons des choses dites & faites soyent bien considerees? Parquoy ces serpentins hypocrites, qui cerchent si songneusement des contradictoires & oppositions en mes liures, & laissent tout a propos les causes & raisons des choses qui sont là dites, ce sont des porceaux & asnes, & bestes stupides, & couurent finement mes parolles par belles cauillations & sophisteries. Comme si ie ne pouuoye pas bien aussi recueillir de leurs escrits des contradictiõs infinies, mesme en tels lieux ou il y a des vrayes contradictions & oppositions, qui ne pourroyent estre accordees pour quelques raisons qu'on peust alleguer. Mais c'est assez parlé de ceci: car nos aduersaires mesmes ne meritent pas qu'on leur tienne si long propos.

Or voyons maintenāt du Concile de Nicee. Voyci les raisons pourquoy ce Concile fut tenu. Le bon Empereur Constantin s'estant fait Chrestien, donna la paix a la vraye Eglise contre les oppresseurs & persequuteurs: & eut vne si grande force de foy & vne si grande cõstance, qu'il fit la guerre a son propre beaufrere nommé Licinius, a qui il auoit donné sa sœur en mariage, & lequel il auoit associé a l'Empire: & luy osta son royaume, d'autant que combien qu'il l'eut par plusieurs fois admonnesté, toutesfois ne s'estoit voulu deporter de faire des persequutions terribles contre les poures Chrestiens. Ce bon Empereur donc ayant remis la poure Eglise en vn repos bien-heureux, & l'ayant restituee en paix & tranquillite, & fort bien pourueu aux commoditez d'icelle en toutes les sortes qui luy auoyẽt este possibles, iusques-la qu'il se preparoit a faire la guerre aux Perses, ne peust finalement euiter vn malheur horrible. Car durāt ceste paix

tant desirable,& au milieu de ceste heureuse tranquillite,le diable ancien ennemi de l'Eglise suscita Arrius prestre d'Alexandrie contre son Euesque: lequel s'efforçant de cõtrouuer & forger quelque chose de nouueau contre la foy ancienne & catholique, faisoit des monstres orgueilleuses de son esprit, & commençoit fierement a s'opposer contre la doctrine de son Euesque,& nioit ouuertement que Iesus Christ fut Dieu egal a son Pere. Il y auoit plusieurs autres prestres qui fauorisoyent a ceste doctrine d'Arrius, & plusieurs Euesques aussi de grand renom. Or ceste peste commẽça a s'espancher bien loing,de telle façon qu'Arrius se vantoit qu'il estoit Martyr,comme endurãt persequution de son Euesque a cause de la verite. Car iceluy le reprenoit, & sema par tous les pays des epistres enuenimees outre mesure contre luy.

Or quand ce bruit fut venu iusques a l'Empereur (comme il y auoit vne grande sagesse en luy)il tascha d'esteindre vistement ce feu qui commençoit a brusler, auant qu'il vint a monter en plus grande flamme. Il escriuit donc tant a l'Euesque d'Alexandrie qu'a Arrius, les exhortant tous deux auec authorite & d'affection bonne & paternelle a viure en paix, & ne pouuoit-on escrire de plus grande grauite ni humanite. Il leur remonstroit,qu'il auoit pris grand peine a mettre la paix en sa iurisdiction pour le repos des fideles & Chrestiens: & eux maintenant suscitoyẽt des discords & riottes: que cela seroit vn grand scãdale aux infideles: & cela feroit destourner plusieurs peuples de la foy: ce qui fut fait, & ce bon Empereur s'en pleignoit aussi. Item, que cela l'empescheroit de faire la guerre aux Perses. En somme,ce Monarque tant grand & tãt puissant escriuit ainsi des letres fort modestes & fort Chrestiẽnes a ces deux personnages. Et certes selõ mõ opinion, l'Empereur Constãtin s'abbaissa en ces letres plus bas qu'il n'estoit cõuenable a vn tel Prince. Voyla comment i'en fay iugemẽt par ma plume beaucoup plus

plus aſpre & plus bruyãte,laquelle certes ie n'euſſe peu moderer a vne telle douceur ou debonnairete,principalement ſi i'euſſe eſte au lieu d'vn ſi grand ou puiſſant Empereur.

Mais ceſte letre de Cõſtantin ne ſeruit de rien.Car ceſt heretique Arrius auoit deſia applaudiſſement enuers pluſieurs:& en telle furie il vouloit entrer par force contre ſon Eueſque. Mais ce bon Empereur ne deſiſta point encore pour cela, ains enuoya vn ambaſſadeur notable, vn Eueſque renommé par tout le mõde, nõmé Oſius Eueſque de Cordube en Heſpaigne,pour appaiſer ce different ſemé en Alexandrie & par tout l'Egypte. Mais encore ne fut point la cauſe aſſoupie pour cela, mais le feu ſ'allumoit tant plus & gaignoit pays,ne plus ne moins que ſi quelque flãme auoit ſaiſi toute vne foreſt. Alors Conſtantin le bon Empereur recourut a l'extremite, & appella au Concile tous les plus excellens & plus ſaincts Eueſques qui pour lors fuſſent en tout le monde, & ordõna qu'aux deſpens de l'empire il y eut des aſnes, mulets & cheuaux appreſtez pour les porter, a celle fin qu'ils peuſſent venir a Nicee : deſirant de tout ſon cœur que ce different fut appaiſé par eux.Là donc ſe trouuerent beaucoup d'Eueſques excellens & de grand renom.Entre autres il y eut l'Eueſque de Niſibis,nommé Iaques,& Paphnuce auſſi Eueſq de Ptolemaide ſ'y trouua : leſquels auoyẽt eſte furieuſemẽt perſequutez par Licinius, & leſquels auſſi auoyent fait des miracles, & eſtoyent renommez pour cela. Auſſi il y auoit entr'eux des Eueſques Arriens, comme ſi on eut meſlé de la fiente de rats parmi du poyure. L'Empereur donc eſtoit fort ioyeux, & eſperoit que ceſte cauſe auroit finalement bonne iſſue, & traittoit tous les Eueſques honnorablement. Or les Eueſques commencerent a ſ'agacer l'vn l'autre a cauſe de leurs offenſes particulieres: & on portoit a l'Empereur des libelles diffamatoires, eſquels les eſpeces des iniures,des blaſmes & outrages eſtoyent nommeemẽt

escrites, & en cela declairoit-on expressement commẽt l'vn auoit iniurié l'autre: & chacũ requeroit que l'Empereur donnast sa sentẽce la dessus. Mais il les reietta: car il ne vouloit point qu'on traittast-là des riottes & offenses particulieres:mais il vouloit que cest article de Christ fut là expliqué:& il n'auoit assemblé ce Concile pour les offenses particulieres. Mais voyant qu'ils ne cessoyẽt,il ordõna que tous les breuets de toutes leurs cõpleintes luy fussent apportez. Ce qu'on fit: toutesfois il n'en voulut point ouurir vn seul pour le lire:ains il les ietta tous dedans le feu. Cepẽdant neãtmoins,faisant toutes ces choses d'vne grãde benignité & clemence, il disoit qu'il n'estoit point leur iuge, veu qu'ils luy estoyẽt donnez de Dieu pour Euesques & iuges. En ceste façon il les admonnestoit de traitter de la principale cause. Ce bon Empereur ne merite-il pas d'estre loué cõme homme de grande benignite & sagesse? Vn autre qui eut este d'vne nature plus vehemente, se fut offensé de ce fait des Euesques. Mais ce bon Prince se porta modestement;& toutesfois il mõstra bien quelles estoyent ses pensees, & aussi quelle estoit son opinion, en ce qu'il ietta dedans le feu ces libelles & breuets d'accusations particulieres, ne faisant difficulte de ce faire pour leur nom & authorite Episcopale. Car il les voulut biẽ admõnester de leurs combats sots & puerilles,au lieu qu'ils auoyent este là appellez des lieux & pays loingtais pour d'autres causes beaucoup pl' necessaires & de pl' grãde importãce.

Comme ainsi soit donc que le Cõcile fut desia cõmencé,ce bon Empereur voulut assister luy-mesme au milieu des Euesques, & estre assis en vn siege q̃ estoit vn peu plus bas que les autres sieges des Euesques. Syluestre Euesq̃ de Rome n'y estoit poĩt: mais cõme aucũs disẽt,il y auoit enuoyé deux prestres. Et apres que Eustache Euesq̃ d'Antioche q̃ presidoit au Cõcile, eut rẽdu graces a l'Empereur Cõstantin pour ce grãd biẽ qu'il auoit fait, d'assẽbler le Cõcile, la doctrine d'Arri*

fut

fut leuẽ haut & clair deuãt to⁹? Car par l'histoire mesme on peut facilemẽt cognoistre qu'Arrius n'y estoit pas present, d'autãt qu'il n'estoit ni Euesque ni embassadeur d'Euesque. Ce meschãt article estoit principalemẽt cõtenu en la doctrine d'Arrius: asçauoir, que Iesus Christ n'est pas Dieu naturellement, mais creé & fait de Dieu, comme ceci est plus amplement contenu en son histoire. Sur cela se leuerent tous les Euesques, & de courroux qu'ils auoyent, deschirerent par pieces le papier ou ceste doctrine estoit escrite, & crierent a haute voix que ceste doctrine estoit fausse & peruerse. Ainsi Arrius fut condamné sans autre procedure, que par la contenance que les Euesques monstroyent en leurs faces, declarans assez tous d'vn mesme consentement & auec vn refrongnement, qu'ils ne pouuoyent porter la meschancete & audace outrecuidee de ce dogmatizeur, & qu'ils auoyent en horreur ce blaspheme si execrable d'Arrius. Tous les Euesques donc soussriuoyent a ceste condamnation d'Arrius d'vn commun accord, & mesme les Euesques Arriens, combien que ce fut par dissimulation & feintise, comme l'euenemẽt l'a bien monstré depuis: exceptez seulement deux Euesques d'Egypte, qui ne soussignerent point. En ceste sorte l'Empereur donna conge aux Euesques: & luy & le Concile escriuirent des letres a toutes les Eglises de toute la terre touchant ceste matiere. Lors l'Empereur print plaisir a ce que ce different fut appaisé, & se mõstra fort humain enuers les Euesques, & principalemẽt ceux qui auoyent endure persequution.

On peut maintenant facilement cognoistre par ceci pour quelles raisons ce Concile fut assemblé, & pour quelle fin: asçauoir, pour maintenir cest ancien & principal article de la foy: que Iesus Christ est vrayement & naturellement Dieu, contre la nouuelle heresie d'Arrius, lequel estant deceu par argumens de la raison humaine, voulut fleschir, changer, corrompre & condamner cest article: & en ceste sorte, luy-mesme a este con-

damné. Car ceſt article ne fut point inuenté par le Concile de Nicee: & là il ne fut point ordonné comme ſ'il n'eut point eſte auparauant en l'Egliſe: mais il y fut maintenu contre la nouuelle hereſie d'Arrius: comme les fideles Eueſques & ſaincts Peres le declarerent meſme de fait, leſquels de grand courroux deſchirerent par pieces le papier où ceſt article eſtoit eſcrit. En quoy faiſant, ils ont monſtré ouuertement, que deuant ce temps-la, depuis le temps des Apoſtres on auoit autrement enſeigné en l'Egliſe. Car ſans cela comment eſt-ce que tant de Chreſtiens euſſent eſte ſauuez, qui deuant le Cōcile de Nicee depuis le temps des Apoſtres, voire par l'eſpace de trois cens ans auoyent creu en iceluy Ieſus Chriſt noſtre Seigneur & Redempteur, qui auoyent mis leur foy en cela qu'iceluy eſt vrayement Dieu, qui l'auoyent confeſſé, inuoqué & adoré, & eſpandu leur propre ſang en teſmoignage de ceſte confeſſion d'vn cœur conſtant & alaigre?

Ie ſuis contraint de reciter ces choſes en paſſant: car ces faux calomniateurs & eſcornifleurs du Pape, ſont tellement hors du ſens, qu'ils deffendent du bec & des ongles ceſte tant haute ſentence: que les Conciles ont puiſſance & authorite de forger de nouueaux articles de foy, & de chāger les anciens ou les reformer. C'eſt-ci vn menſonge execrable & fort eſtrange. Et nous qui ſommes Chreſtiens, ſommes auſſi obligez de rompre par pieces a belles dents tels papiers où il y aura de tels blaſphemes eſcrits: & ſur cela il y a vne Diuine ordonnance perpetuelle & immuable. Car il n'y eut iamais Conciles qui ayent forgé ou changé des articles de la foy: & qui plus eſt, il n'y a eſprit humain, ni authorite qui doyue controuuer des articles de foy, comme plusieurs font, & ont fait par ci deuant, leſquels forgent des illuminations nouuelles & ſecrettes, & de leur propre audace oſent bien eſtablir des articles de foy. Mais les articles de la foy ont eſte produits & reuelez du ciel

par

par tesmoignages manifestes & ouuerts du S. Esprit: autremét ce ne sont point articles de foy,comme nous dirons ci apres.

Soit-ci par forme d'exemple, Le Concile de Nicee (comme on a veu ci dessus) n'a point inuenté cest article, ou de nouueau ordonné & establi,que Iesus Christ est naturellemét Dieu: mais il fut apporté par le sainct Esprit,quand au iour de la Pentecoste il fut enuoyé du ciel sur les Apostres en espece visible,& declara ouuertement par les sainctes Escritures, que Iesus Christ le Fils eternel de Dieu,estoit vray Dieu: comme auparauant le Fils de Dieu luy-mesme voulant monter a la gloire celeste, auoit fait promesse a ses Apostres, qu'il leur donneroit pour certain le S. Esprit. Et de puis les Apostres ont transmis cest article iusques au Cõcile,& du Concile il a este transmis iusques a nous.Et par ainsi il demeurera iusques a la fin du monde: comme luy-mesme dit, Ie seray auec vous iusques a la consommation du monde. Or si pour maintenir cest article nous n'auions plusieurs autres & plus fermes tesmoignages que ce Concile, nostre defense seroit fort froide.Et de ma part, ie ne voudroye certainement adiouster foy a ce Concile:plustost ie diroye,Les Peres de ce Concile ont este hommes.Mais l'Euangeliste S.Iehan,les Apostres, S.Pierre & S.Paul & les autres Apostres sont tesmoins fermes & graues: ceux-ci sont vn fondemét asseuré,& vn mur de fer. Car il leur a este reuelé du ciel par le S.Esprit,qui leur a este enuoyé du ciel. Les Eglises ont receu cest article d'eux auant ce Concile : & le Concile mesme a receu ceste verite immuable.Car les Eglises tant deuant le Concile,lors que l'heresie d'Arrius cõmençoit a pulluler, que durant le Concile mesme & apres,opposerent constamment a cest erreur pernicieux, les parolles de la saincte Escriture prises de l'Euangile selõ S.Iehan, comme on peut voir es liures d'Athanase & de S.Hilaire. Et l'histoire Tripartite au xxix.chap.du v.liure tesmoigne que le Symbole a este

fondé & confermé par les escrits des Apostres au Concile de Nicee. Autrement les parolles nues des Conciles ne proufiteroyent de rien, elles n'auroyent ne force ni efficace sans les tesmoignages ouuerts de la saincte Escriture, qui est comprise es liures des Prophetes & Apostres. En ceste sorte cest article de la Diuinite de Iesus Christ est l'esprit & l'ame de ce Concile de Nicee: ou pour mieux dire, ce Concile n'est autre chose que cest article, pour lequel il a esté tenu, & renuoyé en ce iour-la, comme on a veu ci dessus.

Or ils s'assemblerent derechef en vn autre iour, auquel n'est faite aucune mention de l'Empereur Constantin le grand, qu'il y fut present: & traitterent quelques autres affaires: & il est bien certain qu'ils ne meirent point en oubli ces libelles ou breuets que Constãtin auoit iettez au feu, & n'auoit voulu ouyr les parties. Parquoy il fallut qu'ils s'assemblassent derechef pour appaiser ces differẽs & discords. Car la plus grãd partie de ces querelles n'estoit autre chose que debats & riottes entre les prestres: asçauoir, qu'en vne cite ou ville ou bourgade il n'y deuoit point auoir deux Euesques. Itẽ, qu'vn Euesque ne deuoit point laisser vne Eglise q̃ n'eut esté de grãde estime, pour en cercher vne plus riche, ou plus ample, ou plus magnifique. Itẽ, que les clercs ou diacres ne se deuoyent fourrer par cautele dedans d'autres Eglises, pour laisser ou abandonner l'Eglise, par laquelle ils auroyent esté premierement appellez. Itẽ, qu'vn Euesque ne deuoit receuoir ceux qui auoyent esté reiettez par d'autres, ou excommuniez. Item, que l'Euesque de Ierusalem deuoit retenir l'ancienne prerogatiue de sa dignite par dessus les autres: & autres tels menus fatras. Et qui est l'homme qui pourroit estimer ces propositions tant legieres & friuoles comme articles de foy. Et quel proufit pourroyent apporter ces choses, quand elles seroyent preschees deuãt le peuple? Dequoy appartient cela au peuple ou a l'Eglise? Sinon que parauanture on voulut re-

cueillir

cueillir ceci comme vne hiſtoire, & cognoiſtre par ce-
la qu'en ce temps-la, par tout il y auoit des gens ambi-
tieux, effrontez & malins en l'Egliſe, fuſſent Eueſques,
preſtres ou clers, qui ont eſte plus ſógneux ou curieux
de l'honneur, de la puiſſance, de la ſplendeur & des œu
ures, que de la gloire de Dieu & de ſõ Royaume, aux-
quels il falloit ainſi reſiſter.

Car le lecteur fidele & prudent peut facilement iu-
ger, que ce bon Empereur & Prince treſſage Conſtan-
ſtin, n'auoit pas fait aſſembler tāt de gēs de bien & per-
ſonnages ſi excellens pour tels fatras & petites querel-
les qui ne valloyent pas le parler. Autrement il ne faut
point douter qu'il ne l'eut fait, auant que ceſte hereſie
pernicieuſe de ce preſtre ambitieux eut cõmencé a nai
ſtre ou pulluler. Car toutes ces choſes eſtoyent ſi viles,
qu'elles ne meritoyēt pas qu'vn ſi puiſſant Monarque
ſ'en fut ſoucié: leſquelles les Eueſques meſmes auoyēt
conſtituees & depeſchees en leurs dioceſes & gouuer-
nement domeſtique: comme les articles meſmes en rē-
dent teſmoignage. Et cela eut eſte vne choſe non ſeu-
lement mal ſeante, mais auſſi deſhonneſte, d'aſſembler
vn ſi grand Concile, pour affaires ſi menus & legers:
veu que Dieu a baillé la raiſon a l'hōme pour ordōner
de ces affaires externes ou politiques: & là il n'eſt poīt
beſoing que le S. Eſprit y preſide: lequel doit traitter
de Chriſt, & nõ point eſtre occupé aux affaires ſubmis
a la raiſon. Sinon qu'on veuille appeller œuure du S.
Eſprit, toutes celles que les Chreſtiens & fideles font:
voire meſme ce qu'ils font en mengeant & beuuant.
Autremēt quant a la doctrine, le S. Eſprit a des occupa
tions beaucoup plus hautes & de plus grande importā-
ce, que ces œuures externes & ciuiles, leſquelles tous
ceux qui ont quelque ſens ou iugemēt cõmun, peuuēt
facilemēt iuger. Auec ce les Eueſques qui ont eſte pre-
ſens en ce Cõcile de Nicee, n'eſtoyent pas tous fideles:
tous n'eſtoyēt pas Paphnuces, ou Euſtaches, ou Iaques.
Car il y en auoit 17. Arriens, qui eſtoyent fort eſtimez

qui touteffois fouscouuerture de quelque humilite faifoyent femblât de porter reuerẽce aux autres. L'hiftoire de Theodorat dit, qu'il y auoit vingt articles. Rufin dit, qu'il y en auoit 23. Ie ne peux dire, fi les Arriens ou autres y adioufterent ou effacerẽt quelques articles: car l'article des fẽmes & du mariage des preftres, pour lequel il eft dit que Paphnuce a combatu, n'eft pas là cõtenu. Mais ie fcay bien, que tous ces articles font entieremẽt morts, il y a defia long temps, & enfeuelis es liures, & reduits en cendres, & ne refufciteront iamais. Cõme Conftantin a fignifié cela de fait, quand il defchira par pieces, & ietta au feu to' les breuets & papiers de ces articles. Car ils ne font point auiourd'huy obferuez, & fi ne les pourroit-on obferuer. Tous ces articles ont efte du bois, du foin, des efteules, comme S. Paul dit, qui ont efte edifiees fur le fondemẽt. Et pour cefte raifon le feu a confumé peu a peu ces chofes: cõme toutes autres chofes fragiles & caduques f'en vont a neant par fucceffion de temps. Or fi ces chofes euffent efte articles de foy, ou commandemens & ordonnances de Dieu, elles euffent duré comme ceft article de la Diuinite de Iefus Chrift.

Touteffois de ces articles de feftus, aucuns font demeurez de refte, comme quelques tifons qui efchappẽt de l'ardeur du feu: afcauoir, l'article de la fefte de Pafques. Comme les Mathematiciens & Aftronomes difent, nous ne gardons pas bien ceft article: veu qu'auiourd'huy de noftre temps l'equinoce fe porte d'vne autre façõ bien diuerfe qu'il ne faifoit pas du temps du Concile de Nicee: & noftre Pafque eft bien fouuent celebré plus tard, qu'il ne deuroit eftre felon la vraye fupputatiõ. Cefte cõtẽtion de la fefte de Pafque cõmẽça biẽ-toft apres le tẽps des Apoftres: & les Euefques fe font excommuniez les vns les autres a caufe de ceft article, & ont foudroyé l'vn cõtre l'autre de terrible façõ. Entr'eux il y en auoit aucũs, qui vouloyent que le iour de Pafque fut celebré au mefme iour que

les

les Iuifs le celebroyent ſelon la Loy & ordõnance de Moyſe. Les autres (afin qu'il ne ſemblaſt qu'ils vouluſſent Iudaizer) debattoyẽt qu'il falloit celebrer Paſque le Dimanche apres la Paſque des Iuifs. Car Victor Eueſque de Rome qui eſtoit 180. ans deuant ce Concile, qui auſſi fut martyriſé, excõmunia tous les Eueſques & les Egliſes d'Aſie, d'autãt qu'ils ne celebroyẽt point Paſque en vn meſme temps qu'il faiſoit. Ainſi voyõs-nous que dés lors les Eueſques de Rome penſoyent de ſe faire grãs & puiſſans. Mais Irenee Eueſque de Lion, lequel a veu Polycarpe diſciple de S. Iehan Euangeliſte, le reprint, & appaiſa ce diſcord, & feit tant que Victor deſiſta de troubler les Egliſes. Et pourtant le bon Empereur Conſtantin fut contraint, de ſe meſler de ceſt affaire, & d'aider aux Eueſques a appaiſer ce different: & feit vn edit, par lequel il feit publier a tous les hommes du monde, que tous celebraſſent Paſque en vn meſme iour. Ceci eſt fort biẽ deſcrit au xxxix. cha. du ix. liure de l'hiſtoire Tripartite.

Mais ceſt affaire auroit encore maintenant beſoing de reformation, a ce que le Kalendrier fut corrigé, & que nous euſſions le iour de Paſque droittement aſſigné. Mais nul ne peut ou ne doit faire cela, que les Monarques, l'Empereur, les grans Rois, & Princes. Il faudroit qu'ils aſſemblaſſent leurs conſeils, & fuſſent vnis en bonne volonte, & feiſſent publier ceſte ordonnance a tous peuples & nations, en quel temps de l'annee on deuroit celebrer la feſte de Paſque. Car ſi ſeulement on commençoit vn ſi grand affaire en vne iuriſdictiõ ou deux ou trois, & ſi les affaires politiques & publiques, comme les foires & marchez & autres ſemblables eſtoyent accommodez au temps preſent de Paſque, de cela s'enſuyuroit vne grande cõfuſion ou deſordre en toutes choſes & affaires. Cela ſeroit certes biẽ vtile, & ſe pourroit facilement faire, ſi les Princes ou Monarques vouloyent prendre ceſte charge ſur eux: veu meſme que les Aſtronomes ont pris grand peine

apres cela, & ne reste seulemẽt sinõ qu'on face publier des edits. Cependant nous retenons le lin fumant & le tison ayant encore quelque estincelle de feu: que la feste de Pasque soit celebree le Dimanche, quelque grãd changement & esbranlement qui puisse aduenir durãt ce tẽps-la. On appelle ceste feste Mobile, d'autant que par chascun an le iour de Pasque est remué ou changé auec ses festes dependãtes, & ne demeure point arresté en vn certain iour comme les autres festes.

Or ceste mobilite de festes est venu de-là, que les Peres anciens (comme il a este dit) desia dés le commencement du Concile ordõnerent que le iour de Pasque fut mis en ce temps-la qui auoit este ordonné & constitué par Moyse auparauant: c'est a dire, en la pleine lune du mois de Mars prochaine de l'equinoce. Et nõobstant ils ne vouloyẽt pas du tout auec les Iuifs celebrer la feste de Pasque en la pleine lune: mais cõme hõmes Chrestiens ils laissoyent la Loy de Moyse en ce cas, & prenoyent le iour du Dimanche le plus prochain apres la pleine lune de Mars. Ainsi aduint-il l'an passé qui estoit 1538. que les Iuifs feirent leur feste de Pasque pres de cinq sepmaines deuant nous. Ils se rient de cela maintenant a gorge desployee, & s'eleuent orgueilleusement contre les Chrestiens, cõme s'ils ne vouloyent point obseruer le temps legitime de Pasque, & cõme s'ils ne cognoissoyent la vraye supputation de l'annee: & ainsi ils s'endurcissent en leur infidelite d'vne rage Pharisaique, & d'vne fureur du tout obstinee. Ceci fait grand mal a nos gẽs qui suyuent nostre parti, qui voudroyent volõtiers que l'Empereur employast quelque chose de sa puissance pour la correction du Kalẽdrier. Car en cela on n'y pourroit rien faire sans la liberalite des Princes & des Rois.

Or afin que nous laissions-là toutes ces riottes, lesquelles ont este esmeuës sãs grãde cause, ie di que ceci doit estre mis en nostre liberte, de celebrer la feste de Pasque en quelque tẽps que ce soit, encore qu'il fallut changer

changer le iour du vendredi au Dimenche, ou au contraire. Il n'y auroit nulle impiete en cela, moyennant que cela se feit par l'authorite des superieurs, & par le consentement des saincts & bons personnages. Car Moyse est mort & enseueli par Iesus Christ: & les iours ou les temps ou les saisons ne doyuent point dominer sur les consciences des fideles & Chrestiens : mais les Chrestiens sont seigneurs sur les iours & saisons. Ils ont pleine liberte de determiner de ces choses comme bon leur semble. Car Iesus Christ a mis toutes ces choses en liberte, quand il a osté toutes les charges de la Loy de Moyse. Excepté que nous retenons la coustume receuë publicquement en l'Eglise ancienne, a-cause des autres qui vsent de mesmes temps comme nous. Car nous qui sommes en l'Eglise, sommes certains que nostre salut ne depend point, ne de Pasque, ne de Pentecoste, ou de l'obseruation du Dimanche, ou du vendredi, comme sainct Paul enseigne clairement.

Et pour retourner a parler encore des Conciles, ie di ceci a bon escient, que nous obseruons trop superstitieusement ceste partie du Concile de Nicee. Ie di que le Pape auec ses Cardinaux & Euesques non seulemét a tiré de là, de l'or, de l'argent, ou des pierres precieuses: mais aussi que de là il en a fait vn bastiment : c'est ascauoir, qu'il en a forgé vn article de foy, sans lequel on ne peut estre sauué : & tous nomment cela vn mandement & obeissance deuë a l'Eglise catholique de Rome. En quoy ils sont beaucoup pires que les Iuifs, pourautát que les Iuifs ont le texte de Moyse en la Bible touchant la celebration & obseruation de Pasque, laquelle leur a este diuinement ordonnee : mais ceux-ci n'ont rien du tout qu'ils puissent ou doyuét suyure, qu'vne vaine persuasion, par laquelle estás poussez, ils veulent des vieilles rapetasseries de Moyse faire vne robbe neufue. Ils crient a haute voix & de grand zele, que la Loy de Moyse doit estre gardee : & ces crieries si hautes tant pleines soyent-elles de zele, toutesfois ce

ſont purs menſonges,& reſueries catharreuſes, & ſonges friuoles faits de Moyſe, lequel eſt pourri dés long temps, & comme l'Eſcriture parle, il a eſte enſeueli par le Seigneur meſme : c'eſt aſcauoir Chriſt, en ſorte q̃ nul n'a peu trouuer ſon ſepulchre en lieu que ce fut: & ces ſorciers cauteleux veulẽt par leurs enchãtemens faire venir l'eſprit de Moyſe de quelque lymbe ou pro fond abyſme, & nous l'amener vif deuant les yeux, & ne voyent point ce que ſainct Paul en l'epiſtre aux Galatiens admonneſte, diſant, S'ils veulent garder vne partie de Moyſe, il faut auſſi qu'ils gardent Moyſe tout entier.

Veu donc qu'ils ont ceci pour tout perſuadé, que la pleine lune du mois de Mars doit eſtre eſtimee pour le vray temps de Paſque, & puis qu'ils gardent ſi eſtroitement ceſte partie de Moyſe, il faut auſſi neceſſairement, qu'ils gardent toute la Loy, l'agneau Paſchal, & que par vn ſoudain changement ils ſoyent tranſformez en Iuifs, & qu'ils mangent de l'agneau charnel enſemble auec les Iuifs. Sinon, il faut qu'ils reiettent le tout,& ceſte partie de la Loy touchant ceſte obſerua tion de la pleine lune, & auſſi tout le reſte de la Loy. Ou il faut qu'ils nient,que ces choſes appartenantes a la Loy ſoyent neceſſaires a ſalut,comme les articles de la foy y ſont neceſſaires.

On voit donc clairement, qu'en ce Concile de Nicee on a principalement debattu le different touchant ceſt article, que Ieſus Chriſt eſt vrayement Dieu. Car le Concile fut aſſemblé expreſſeement pour ceſt article : & pour ceſte raiſon il eſt appellé Concile,comme il eſt vray Concile de fait. Quant & quant auſſi il fut là debattu de quelques choſes accidentales, corporelles,externes ou temporelles,ou de quelque nom qu'on les voudra nommer, leſquelles a bon droit on peut eſtimer pour affaires politiques,ou choſes ciuiles: & ne doyuent nullement eſtre cõparees a articles de foy, ni eſtre miſes en conte ou eſtime, cõme ſ'il y auoit quel-

que authorite perpetuelle& inuiolable en icelles. Il y a long tēps que telles choses sont passees, & ne sont plus en vsage. Mais il a este besoing qu'en ce Concile on ait fait des ordonnances de quelques choses temporelles, qui pouuoyent estre commodes & conuenables seulement pour ce temps-la, n'appartenantes de rien a nostre temps. Car il n'est possible de les obseruer, & aussi il n'est pas expedient.

On y condamna aussi vn autre erreur meschant, q̄ les heretiques doyuēt estre rebaptizez : si toutesfois cela a este fait par les bons Euesques, & non point inseré par les Arriens ou par quelques-autres faux Euesques qui ayent fait cela par finesse. Semblablement, au Concile qui fut tenu en Ierusalem par les Apostres, apres qu'on eut resolu du fait principal, on meit aussi en auant quelques disputes ou differens de quelques articles externes: ascauoir, de la beste estoufee, du sang, & des viandes offertes aux idoles. Tant y-a que ces choses ne furent point ordonnees auec telle opinion, comme si c'eust este vn Decret qu'on d'eut perpetuellement obseruer en l'Eglise, ou comme si c'eussent este articles de foy. Car incontinent apres, toutes ces choses tomberent bas. Et pourquoy seroit-ce que ne voulussions aussi auoir les yeux ouuers pour regarder de pres ce Concile, comment on le doit entendre par ces causes mesmes, qui ont donné occasion premierement au Concile. C'estoit-ci la vraye cause, Les Gentils qui auoyent este n'agueres conuertis par Paul & Barnabas, auoyent receu le sainct Esprit par la parolle de l'Euangile aussi bien que les Iuifs:& toutesfois ils n'estoyent point sous la Loy ou sous la seruitude de la Loy, cōme estoyent les Iuifs. Là les Iuifs debattoyent aigremēt qu'il falloit que les Gentils fussent circōcis, & qu'ils deuoyent garder la Loy de Moyse : ou bien que les hommes ne pourroyent estre sauuez. Ces choses estoyent terribles, & comme foudres espouantables : ascauoir, que nul ne pouuoit obtenir l'heritage

du salut eternel sinon en obseruant la Loy de Moyse, & s'il n'estoit circonci. Et les Pharisiens insistoyent sur cela sur tous les autres: asçauoir, ceux qui estoyent conuertis a Iesus Christ, Actes quinziesme. Pour ceste mesme raison les Apostres s'assemblerent auec les anciens du peuple: & apres longues altercations Pierre se meit en auant, & feit ceste belle harengue contenue en ce quinziesme chapitre des Actes,

Hommes freres, vous sçauez que dés les iours anciens Dieu a ordõné entre nous, que les Gentils ouyssent par ma bouche la parolle de l'Euangile, & creussent. Et Dieu qui cognoist les cœurs, leur en a donné tesmoignage, leur baillant le sainct Esprit comme a nous: & n'a rien fait de difference entre nous & eux, purifiant leurs cœurs par foy. Maintenant donc, pourquoy tentez-vous Dieu, pour mettre sur le col des disciples le ioug, lequel nos Peres ne nous n'auons peu porter? Mais nous croyons que serons sauuez, par la grace du Seigneur Iesus Christ comme eux.

Or ceste predication signifie autãt comme si sainct Pierre auoit este grandement esmeu du propos si aspre des Pharisiens, qui auoyent dit, que les Gentils ne pouuoyent estre sauuez, qu'ils ne fussent circoncis & qu'ils ne gardassent la Loy de Moyse, comme on a veu ci dessus. Parquoy il reiette sur eux ces foudres, Vous sçauez, dit-il, que les Gentils ont ouy la Parolle par ma bouche, & ont este conuertis a la foy, comme Cornille auec sa famille: & en auez murmuré, & vous-vous estes courroucez fort aigrement contre moy: asçauoir, que i'estoye allé aux Gentils, & qu'apres leur conuersion a la foy, ie les auoye baptizez au nom du Seigneur Iesus, Actes dixiesme & vnziesme. Auez-vous oublié si tost ces choses? Et maintenant vous voulez imposer aux Gentils vne telle charge, que, ni nous, ni nos Peres n'auons peu porter. Qu'est-ceci autre chose sinon tenter Dieu, quand on met sur les

les autres des fardeaux importables, lesquels on ne voudroit pas mesme porter? Veu mesme que vous sçauez bien que Dieu leur a donné le sainct Esprit sans aucuns merites, ou dignitez de telles charges: & les a faits esgaux a nous:comme ainsi-soit que nous aussi ayons receu ce mesme Esprit, non point par le merite d'aucune charge, ains seulement par la bonte gratuite & infinie de Dieu, comme aussi nos Peres ont fait. Car puis que nostre infirmite n'estoit point assez forte pour porter vne telle charge, nous auons merité plus d'ire ou courroux que de grace, veu que nostre deuoir nous obligeoit a porter telles charges. Car nous-nous estions ainsi obligez nous-mesmes auparauant.

Or voyla la vraye proposition de ce Concile: asçauoir, que contre la Parolle de grace, les Pharisiens vouloyent ainsi exalter ou magnifier les œuures ou merites de la Loy, comme s'ils eussent este necessaires pour obtenir le salut eternel. Ainsi la Parolle de grace eut este effacee auec Iesus Christ & le sainct Esprit. Et pourtant sainct Pierre repousse & reiette si fort ces resueries obstinees des Pharisiens: & afferme constamment, que sans œuures quelconques, & seulement par la grace de Christ il faut que nous soyons sauuez. Et ne se contentant d'vne telle affirmation, il ose bien passer plus outre, & dit, que tous leurs ancestres tant les saincts Patriarches que les Prophetes & tous les fideles Israelites, n'ont point este autrement sauuez que par la seule grace du Seigneur Iesus: & condamne tous ceux-ci comme tentateurs de Dieu, qui ont voulu & veulent estre sauuez par vn autre moyen.

On peut bien cognoistre, que ceste harengue de sainct Pierre a este assez aigre & vehemente, laquelle a rompu ces barreaux de fer, & ces verroux d'ærain, dedans lesquels la police Iudaique estoit enclose. Cest heretique ne meriteroit-il pas bien d'e-

ſtre bruſlé par la ſentence de tous, veu qu'il reiette toutes bonnes œuures, & debat fort & ferme que ce peu ſuffit pour obtenir ſalut: aſcauoir, la grace & la foy? Et afferme que ceſte doctrine a eſte preſchee a tous les ſaincts Peres depuis le commencement iuſques alors. Pluſieurs nous appellent auiourd'huy heretiques, qui toutesfois n'enſeignons autre choſe que ceſte harengue & predication de ſainct Pierre, & le decret & ordonnance de ce Concile: ce que tous les hommes ſcauent bien maintenant, & mieux que ces Phariſiens meſmes, leſquels ſainct Pierre ne laiſſe pas pourtant de reprendre aigrement.

Mais ſainct Pierre eſt beaucoup plus rude, & par trop rigoureux, en ce que non ſeulement il enſeigne que la grace du Fils de Dieu ſuffit pour obtenir ſalut, qui eſt propos de grande douceur: mais auſſi quand il dit, que ni eux ne leurs Peres n'ont peu porter ceſte charge. C'eſt autant comme s'il diſoit, Nous qui ſommes Apoſtres, & tous autres quelques que nous ſoyons, enſemble auec nos anceſtres, premiers Peres, Patriarches & Prophetes, & auec toute ceſte multitude qui eſt appellee le peuple de Dieu, n'auons iamais ſatiſfait a la Loy de Dieu: mais nous ſommes pecheurs miſerables, ſouillez de toutes ordures, polluez & damnez. Car il ne parle pas d'vne ſauciſſe, ou du brouet, ou de quelque ſauce noire eſpandue ſur de la chair ou du poiſſon: mais il parle d'vne choſe de grande importance: aſcauoir, de la Loy de Moyſe, diſant, qu'il n'y a homme qui l'ait obſeruee, ou qui la puiſſe iamais garder, ou qui l'ait peu iamais obſeruer: comme Ieſus Chriſt dit, Iehan troiſieſme, Nul de vous ne garde la Loy. Certainement (ſi ie ne ſuis deceu de mon opinion) c'eſt-ci preſcher la Loy en malediction, & ſe nombrer ſoy-meſme entre les plus grans pecheurs damnez & coulpables de mort eternelle. Dont nous peut donc venir ce gentil heritier du ſiege Apoſtolique, fauſſe-

faussement estime tel, qui d'vn tiltre si orgueilleux s'appelle soy-mesme Tressainct, & eleue iusques aux hauts cieux ceux qu'il veut canonizer, & lesquels il veut faire saincts, & ce a cause de leurs beaux merites & bonnes œuures, & non point pour le merite de Christ? Et où est-ce que se fourre & se iette maintenant ceste troupe forsenee de moynes, qui sont si robustes, qu'ils peuuent bien plus porter que ne pese ce fardeau importable de la Loy? & qui ont vn tel residu de leur sainctete & iustice, qu'ils en peuuẽt bien vẽdre aux autres? Nous ne sommes point ainsi obstinez ou opiniastres. Il ne nous est licite d'estimer & reputer pour pecheurs les Patriarches, Prophetes, Apostres & tous les fideles de l'Eglise: mais auec cela nous sommes contraints d'appeller le Pape Tressainct, c'est a dire, le Sainct des saincts, qui est Iesus Christ.

Mais sainct Pierre a la verite merite bien vne absolution benigne, douce & honnorable: & ne faut plus iuger de luy auec vn tel chagrin & morosite. Car en cest article si excellent il nous remonstre premieremẽt que c'est de la Loy, que par icelle nous sommes tous constituez pecheurs. Secondement que nous sommes rendus iustes seulement par l'imputation gratuite du Fils de Dieu: & que les premiers Peres, les Prophetes & Apostres, & mesme tous les saincts & fideles de l'Eglise qui ont este depuis le commencement, ont este sauuez par ceste foy: desquels tous comme de soy-mesme, il prononce qu'ils ont este vne masse souillee & miserable, pleine de pechez & ordures. Tiercement, il enseigne, voire long temps deuãt qu'il y eut Concile assemblé en Nicee, que Iesus Christ est Dieu vrayemẽt & naturellemẽt: car il dit, qu'il faut que tous les saincts en quelque temps qu'ils ayent este, soyẽt damnez, s'ils ne sont faits heritiers du salut & de la vie eternelle, par la grace de nostre Seigneur Iesus Christ.

Or dispenser a vn autre la grace & le salut eternel

ble,& ſans aucune doute.Et c'eſt merueilles,que combien que S.Pierre ait mandement & authorite comme Apoſtre auec toute la cógregation des Apoſtres,de faire nouuelle ordonnance de ceſt article (car pour ceſte cauſe ſont-ils appellez, le fondement de l'Egliſe, & le ſót de fait)toutesfois il recule en arriere,& amene des exemples de la premiere & exquiſe Egliſe de Dieu,de tous les Patriarches & Prophetes, qui ont eſte depuis le commencement: & voyci ce qu'il veut dire, Ceſte doctrine n'eſt pas inuentee de nouueau : car tous nos anceſtres & tous les ſaincts perſónages qui iamais ont eſte,ont fait profeſſió de ceſte doctrine,& l'ont receuë en vraye foy.Qu'eſt-ceci dóc que nous-nous promettons follement, ou que nous taſchons de faire, comme ſi nous pouuiós inuéter ou forger des doctrines nouuelles, ſinó que par ceſte vaine & folle perſuaſió nous tentons Dieu, & troublons les conſciences de nos freres,& les rendons languiſſantes?

Or ceci, di-ie,eſt la principale ſubſtance en ce Cócile, pour laquelle ce Concile tant renommé a eſte aſſemblé, & qui a eſte comme vne concluſion adiouſtee a toutes les deliberations appartenantes a la doctrine de l'Egliſe Chreſtienne. Mais ceſte beſte de Pape ne regarde point a ce qui eſt le principal: il iette ſes yeux ſeulement comme en paſſant ſur ces quatre membres qui y ſont adiouſtez par ſainct Iaques,touchát le ſang, la beſte eſtoufee, la fornication, & les viádes ſacrifiees & offertes aux idoles.Car de là ils tirét leur force pour ſe fortifier en leur tyrannie & cruaute inique,& ſe couurent de ce zele audacieuſement:que puis que l'Egliſe a changé ces articles, il leur eſt licite auſſi de chágér & innouer des articles de foy & faire des Conciles a leur appetit. Cóme ils diſent orgueilleuſemét,Nous ſommes l'Egliſe: nous pouuons faire & ordonner ce que bon nous ſemblera. Entens-tu bien Aſne-pape? Tu es vn ſot, tu es vn lourdaut, tu es vn baudet & vne groſſe beſte,auec tous tes chapeaux rouges:& pour mieux di-

tre, tu es vn porc ord & sale, & pl' villain qu'vne truye qui croupit en ses ordures. Cest article de ce Concile n'est ne tombé bas, ne changé: mais il est demeuré immuable en tous temps, depuis le commencemẽt de l'Eglise, comme sainct Pierre dit yci, & demeurera ferme ci apres iusques a la fin du monde. Et a la verite il y a eu tousiours & en tous temps & siecles, des saincts & bons personnages, qui ont este sauuez par la seule imputatiõ du Fils de Dieu, qui est gratuite, & nõ point par la Loy: comme les mots du texte sont tellement quellemẽt demeurez au milieu des rages du royaume du Pape, vne telle quelle intelligence de la promesse y est demeuree, & de la foy acceptant la promesse: on y a eu quelque cognoissance du Baptesme, de la Cene du Seigneur, des clefs, & le nom tressainct du Seigneur Iesus y est demeuré, combien que le Pape ait cõtredit a la verité, d'vne façon furieuse par ses mensonges horribles & diaboliques, & a horriblement seduit, helas! la plus grand partie du genre humain.

Et quant au Cõcile de Nicee, nous auons dit ci dessus, que la forme du decret composee au Concile auoit este auparauant, & estoit demeuree. Car les decrets des vrais Conciles s'accordãs auec la reigle immuable de la doctrine celeste, demeurent fermes a tout-iamais, cõme aussi ils ont tousiours demeuré en ceste fermeté, & principalemẽt les principaux articles de la foy, desquels les Conciles prennẽt leur denomination & leur origine. Mais qu'auons-nous a dire de ce Concile des Apostres, duquel sainct Iaques a recueilli ces quatre poincts, du sang, de la beste estoufee, de la paillardise, & des viandes sacrifiees & offertes aux idoles? Dirons-nous que ce Concile est discordant a soy-mesme & au sainct Esprit? Car ce sont-ci deux choses opposites & directement contraires: mettre sur les consciences le fardeau importable de la Loy de Moyse, & ne le mettre point. Et si quelqu'vn vouloit yci se gaudir par sophisterie, comme s'il y eut ordonnance en ce Concile

non

non point de toute la Loy,ains seulement de quelques parties d'icelle, & qu'on peut imposer le fardeau d'aucunes d'icelles,& d'autres non: cestui-la ne nous satisferoit point:car sainct Paul met ces parolles expresses, Galat.6. Il faut necessairement que celuy qui garde & obserue vne partie de la Loy, qu'il garde aussi la Loy entieremẽt. Or ceci est autant cõme s'il cõfessoit qu'il doit obeissance a toute la Loy, cõme celuy qui au demeurant ne feroit pas grand conte d'vne partie de la Loy, & tout incontinent se voudroit mettre en auant comme voulant rapetasser vne vieille robbe de pieces neufues, dont la cousture deut puis apres estre beaucoup plus diforme.

On scait assez aussi que ces membres sont recitez en la Loy de Moyse,& nõ poĩt ailleurs es loix des Payẽs. Car quel besoing eut-il este autrement d'imposer telles charges aux Gentils,sinon qu'ils eussent vsé d'icelles-mesmes, comme des loix & obseruations du pays, & sinon qu'ils eussent este accoustumez ou nourris? Comment donc accorderons-nous ces repugnances, Nulle loy,& toutes loix?

Mais prenons qu'ainsi soit: si nous ne pouuons accorder ces choses,il nous faut plustost laisser-la Iaques auec son article, que de reietter ce grand & principal article de sainct Pierre, a cause duquel ce Synode fut assemblé & celebré.Car cest article yci est de telle importance & de si grand pois, que sans iceluy nul homme mortel ne doit esperer salut. Or Corneille & les autres Gentils que sainct Pierre baptiza chez luy & auec luy,ont este sanctifiez & sauuez,deuant que sainct Iaques forgeast cest article,comme sainctPierre le remonstre tresbien en ce Concile-la. I'ay aussi touché ci dessus: ascauoir,si ces mẽbres yci peuuent estre obmis en bonne conscience, veu que le sainct Esprit a este le moderateur de ce Concile, & y a presidé. Mais ceste question yci est vn peu plus subtile: ascauoir,si ce Cõcile yci se contredit en sorte qu'il soit, contraire a soy-

mesme. Et ainsi tout incontinent qu'ils nous veulent descharger d'vn fardeau grand & pesant, ils nous en imposent vn beaucoup plus dur & plus difficile: asçauoir, que tout en vn coup nous facions tout, & si ne facions rien. Et certes maintenant que telles choses sont enuieillies auec le temps, il nous est facile de nous accorder auec l'vne des deux parties: asçauoir, auec l'article de S. Pierre, lequel nous enseigne vne doctrine pure & catholique. Seulemét l'inceste ou fornication, laquelle est la quarte partie en l'article de saiǿ Iaques n'est pas encore du tout hors d'vsage, combien qu'il y a desia plus de vingt ans que les courtisans & ces meschans tant detestables, commençoyent a les mespriser, comme si par vne longue accoustumance, le peché & paillardise leur eut este vne chose de petite estime: de sorte qu'il n'estoit plus estimé mortel, mais pour vn peché leger, & dont on ne deuoit pas faire grand cas, & auoyent tousiours en la bouche ce dit commun, Nature demande l'issue, & qu'encore auiourd'huy ces saincts hypocrites vsurpent souuent a Rome, comme si c'estoit quelque sentence belle & plaisante. O monstres & bestes trescruelles! Et de fait, il est vray-semblable que ces poures aueugles, ainsi comme ils sont profanes, ont abusé de ce texte yci pour couurir les impietez de leurs paillardises. Car pource que sainct Iaques nombre la fornication entre les autres trois, qui ne nous obligent plus en rien, ils ont tiré de là vne telle consequence, Si la defense de manger du sang & de la chose estoufee, & des choses sacrifiees aux idoles, n'ha plus de lieu, il s'ensuit donc que la defense de l'inceste ou de la paillardise n'ha plus de lieu, veu que S. Iaques le met au rang des trois autres, & qu'aussi c'est vn œuure naturel & humain. Or que ces vilains & salles & ords aillent en enfer. Car a la fin ils receuront tel loyer de leurs impietez comme ils le meritent.

Ie declareray quel est mon iugement touchant ceci, que les autres en iugent mieux s'ils peuuent. Nous auons

auons desia souuent dit qu'il faut tousiours iuger des Conciles selon le principal article, qui a premieremét esté cause que le Concile ait esté assemblé. Car en cela gist principalement toute la substance du Concile, & le pouuons appeller, le corps ou l'ame du Concile, a quoy toutes les autres choses se doyuét rapporter & accommoder: tout ainsi qu'vn accoustrement doit estre accommodé & conuenir a la proportió du corps qui en est vestu, & quand elle n'y conuient point, on le reiette & n'est plus estimé cóme vn accoustremét. Or il n'est possible qu'il y ait aucun Concile (non pas mesme quelques assemblees, soyent que lon tienne quelques iournees ou chapitres) esquels apres qu'on aura mis fin aux negoces principales, il ne suruienne quelque point a traitter des matieres de moindre importáce. Il les faudra donc depescher & expedier par vn mesme moyen, comme il en fut fait au Concile de Nicee. Car apres qu'on eut traitté du principal article: asçauoir, que Christ est naturellemét Dieu, incótinent se presenterent d'autres negoces ciuiles & externes touchát le iour de Pasque, & d'autres aussi touchant les ceremonies de l'Eglise. En ceste sorte apres qu'il a esté yci disputé du pricipal article de S. Pierre, il fut traitté cóme en passant, de l'article de S. Iaques.

L'opinió donc ou decret vray & immuable de tous les Apostres & de ce Concile yci est, que l'hóme doit estre sauué, par la seule grace de Iesus Christ, sans la Loy, ne sans aucune charge ou exaction d'icelle. Et quand S. Pierre & S. Paul & leurs compagnons eurét impetré la cófirmation d'vn tel decret, ils se resiouirent & se tinrent pour bien contens. Car pour l'obtenir, il leur fallut beaucoup trauailler & auoir maints combats contre les Pharisiés & les Iuifs: lesquels cóbien qu'ils fussent conuertis a Christ, iugeoyent toutesfois qu'il falloit garder la Loy. Quand a ce que S. Iaques y adiouste son article, iceux ne l'en engardent pas, pource que l'obseruatió d'iceluy n'est pas exigee

comme loy ou charge de la Loy : ce que l'epistre enuoyee par ce Concile tesmoigne, quand elle dit, Ne leur imposant nulle charge,&c. Comme s'ils disoyét, Nous ne vous voulons imposer aucune charge, mais que seulement vous-vous gardiez de mãger du sang, &c. Et qui plus est, ils n'eussent pas defédu ces choses yci: mesmes encore que S. Iaques y eut adiousté plusieurs autres traditiős, cőme de la lepré, & autres choses semblables. Car les dix Cőmandemens demeurét tousiours en leur entier, tout ainsi cőme si ces choses-la n'y eussent point este adioustees.

Mais ils disent que cőbien que ces choses ne soyét point la Loy, ou vn fardeau de la Loy, que toutesfois elles sont necessaires. Or quand vn fardeau n'est plus fardeau, il ne charge pas trop celuy q le porte. En ceste sorte, depuis que la Loy n'est plus loy, il n'est pas malaisé de garder la Loy. Combien d'auãtage cela se fera-il, quand il sera question des ceremonies? principalement quãd elles sont ou du tout abolies, ou quãd on ne retient sinon vn bien peu d'icelles. Si le Pape nous vouloit descharger du fardeau des traditiős humaines, & qu'il ne voulut point qu'on les receut cőme vne loy, nous luy voudriős facilemét obeir: principalemét s'il ne retenoit d'icelles, sinő quelque peu, & qu'il renuersast ce grand amas confus qui y est. Il faut donc entendre l'article de S. Iaques, en telle sorte que l'article de sainct Pierre touchãt la grace, sans les œuures de la Loy, demeure tousiours en son entier.

Il nous faut aussi considerer les causes pourquoy ces choses ont este disputees par sainct Iaques, comme par maniere d'incident, afin que nous cősiderions bié profondement qu'elle est l'intention de ce Concile. La Loy de Moyse estoit (s'il faut ainsi parler) naye, nourrie, incorporee & plantee auec les Iuifs, dés leur ieune aage, & quasi conuertie & tournee en la nature d'iceux, comme S. Paul en parle Gal. 2, Nous sommes Iuifs de nature. C'est a dire, nous sommes nais en la

Loy

Loy de Moyse. Car il parle là de la Loy, & nō pas seulement de la natiuite ou generation charnelle. Pour ceste cause ils ne pouuoyēt souffrir les meurs & cōditions des Gentils, & ne pouuoyēt endurer d'estre cōparez a iceux, en quelque lieu qu'ils fussent espars entre les Gentils, quand ils voyoyent commēt les Gentils mēgeoyent du sang, & des choses estoufees, & des choses sacrifiees aux idoles, & toutesfois ils se glorifioyēt d'estre le peuple de Dieu, ou Chrestiens. Sainct Iaques a bien poisé ces choses yci, afin qu'il remediast a tels scādales, de peur que les Gētils n'abusassent trop debordeemēt de leur liberte, au deshonneur des Iuifs, mais qu'ils vsassēt de quelque moderatiō: afin que les Iuifs qui auoyent là Loy de Moyse si profondement enracinee en leurs cœurs, ne fussēt offēsez, & qu'auec vne fierte, ils se mocquassent de l'Euāgile: car il nous faut auoir cōpassion de ceux qui sont encore foibles & rudes: cōme nous-autres Alemās, nous sçauōs biē dire quād nous sōmes yures, qu'il faut qu'vne charretee de foin face place a vn homme yure. Car celuy qui appellera au combat vn homme gouteux ou quelque autre qui soit malade, ne sera pas pourtant reputé vn Hercules ou vn Hector: ne celuy qui osera assaillir vn homme indocte, ne sera pas incontinent iugé docte & sçauant.

Or en cest endroit, S. Iaques procede fort doucemēt & auec vne grande moderation. Il laisse-là toute la Loy de Moyse, qui parle des sacrifices & toutes autres ceremonies, lesquelles ils estoyēt cōtraints d'obseruer en Ierusalem, voire mesme par toute la Palestine, & parle seulement de ces quatre poincts, par lesquels les Iuifs cōuersans entre les Gentils estoyēt offensez. Car les Iuifs estans disperſez çà & là entre les Gentils, estoyent contraints de voir leur vie & leurs meurs, d'habiter auec eux, & quelquesfois auoir la table cōmune auec eux. Alors c'estoit vne chose fort fascheuse que de seruir sur table deuant vn Iuif, des saul-

cisses,de la chair de lieure auec la saulce noire,des choses sacrifiees aux idoles: veu qu'on scauoit bien qu'il ne pouuoit endurer cela, sans qu'il pensast que cela se fit en se mocquant de luy. Car cela seroit autât cõme si ie disoye, Oy-tu biẽ Iuif, cõbien que ie te pourroye biẽ amener a Christ par mon exemple, d'autât q̃ ie ne mâge pas des saulcisses,ou que ie n'en fay point seruir deuât toy,toutesfois ie n'ẽ veux pas faire en ceste sorte, mais en mãgeât de ceste saulcisse ie te veux destourner de Christ,& te precipiter iusques aux enfers. Cela seroit-il humain, afin que ie ne die point Chrestiẽ? Ne faut-il pas qu'vn chacũ en ceste vie presente dissimule beaucoup de fautes, & qu'il en pardonne beaucoup, quãd il voit & scait bien que ses faits ou ses dits naurẽt la cõsciẽce d'autruy, & sur tout en telles choses qui ne sont point directemẽt a l'ẽcõtre de Dieu? Dés lors les Gẽtils estoyẽt fort cõtraires aux Iuifs,& s'esleuoyent a l'encõtre d'eux, cõme ceux qui auoyent seigneurie & dominatiõ sur eux. Aucõtraire les Iuifs estoyẽt irritez,cõme ceux q̃ estoyẽt le peuple de Dieu, ainsi cõme la saincte histoire de la Bible le tesmoigne treseuidõment en beaucoup de lieux. Il s'ensuit dõc q̃ ce conseil de S. Iaques estoit fort salutaire & propre, pour remedier a telles offenses,& pour deliurer les cõsciences de plusieurs: afin que pourautât que les Payẽs & Gẽtils auoyẽt obtenu la grace de Christ sãs la Loy, & sans aucuns merites, de leur costé ne se mõstrassent point rigoreux enuers les Iuifs,en peu de chose, cõme ceux qui estoyent debiles & infirmes,afin qu'eux aussi par ce moyẽ fussent quelquesfois amenez a la grace de nostre Seigneur Iesus Christ. Car cõme ainsi soit que en cela il n'y eut aucune impiete,si quant a l'vsage externe ils s'abstenoyent de sang, de la chose estoufee & de ce qui estoit sacrifié aux idoles: toutesfois pource que chacũ d'eux en sa cõscience estoit deliuré de toutes ces choses par la grace de Christ, il falloit toutesfois que pour l'vtilité & salut des Iuifs ils se portassent
vn

vn peu plus humainement. Car autrement en l'absence des Iuifs, ils pouuoyent manger librement & sans offenser persōne de tout ce qu'il leur plaisoit sans aucun scrupule de conscience : afin aussi que les Iuifs ne fussent point en danger d'estre offensez en leurs consciences, pource qu'ils ne pouuoyent pas si tost delaisser ne changer leur vieille coustume. Car ce qu'on dit de toute chose a quoy on est accoustumé, que la coustume est vne autre nature, est veritable: & encore est-il beaucoup plus veritable, quãd on parle de ceste coustume qui est de la Loy de Dieu, & a laquelle on est accoustumé dés son enfance, & s'est tousiours augmētee, tant qu'elle est venue iusques a vn aage parfaite. D'auantage l'equite mesme enseigne qu'il ne faut dōner aucun empeschemēt a personne, ne l'irriter en telles choses : mais que de tout nostre pouuoir, nous seruiōs les vns aux autres, iouxte ce Commandemēt, Tu aimeras ton prochain comme toy-mesme. Parquoy il semble que de prime face ces deux articles yci de S. Pierre & de S. Iaques, soyent contraires l'vn a l'autre, combien qu'a la verite il n'y ait aucune contrariete ne repugnance. Sainct Pierre parle yci de la foy, & S. Iaques dispute de l'office de charite. L'article de S. Pierre ne peut souffrir aucune bride, & ne se soucie point des liens de la Loy : mais il mange du sang quand bon luy semble, & de la chose estoufee & de ce qui est sacrifié aux idoles, sans aucũ peril de la cōscience: pource que la foy regarde directement a Dieu, & non pas aux hommes, & ne se soucie d'autre chose que d'apprehender Dieu propice & fauorable. Mais l'article de S. Iaques, frequente auec ceste grande multitude d'hommes, a vne table commune auec eux, & addresse toutes choses a ce but-la, que les autres soyent instruits en ce qui est contenu en l'article de S. Pierre : & exhorte diligemment que la conscience d'vn chacun, cependant qu'elle fait sa course pour paruenir a salut, ne soit retenue ou empeschee. Or l'office de la charite qu'on ex-

erce enuers les autres en ceste vie presente, c'est que ce qu'elle aime & desire, soit muable & caduque, & qu'elle n'en puisse iouir perpetuellement: mais qu'il s'esuanouisse cõme vne chose transitoire, & qu'au lieu d'elle il y ait quelque chose qu'elle aime iusques a la fin du monde. Apres que les Iuifs ont este dissipez, & qu'ils sont demeurez en leur pertinacite, & que les Gentils n'ont peu estre attirez par quelque cause que ce fut a les aimer, toutes ces choses-la sont tõbees d'elles-mesmes, & n'ont pas este changees par la puissance de l'Eglise, comme les Papistes l'afferment en mentant auec vne tresgrande hardiesse: mais d'autant que la cause estoit ostee il y auoit desia long temps, les Chrestiens ont vsé librement de sang & des choses sacrifiees aux idoles: ce qu'ils auoyent entrelaissé pour vn temps en faueur des Iuifs, afin que par ce moyen ils fussent peu a peu attirez, combien qu'ils ne fussent contraints a ce faire par quelque loy deuant Dieu, lequel ils apprehẽdoyent par la seule foy. Car si S. Iaques eut voulu que cela eut este obserué comme vne loy, il eut falu necessairement qu'il eut derechef publié toute la Loy, comme S. Paul en dispute Gal. 6, Qui garde vn poinct de la Loy, est tenu de garder toute la Loy. Ceci seroit vne proposition contradictoire, repugnante a l'article de S. Pierre, lequel S. Iaques conferme yci.

Or quãt a ce qu'il fait yci mentiõ de la paillardise, laquelle est defendue au Decalogue par vn cõmandement eternel & immuable, ie pẽse q̃ cela se fait a cause que les Gẽtils amoindrissoyẽt le peché de paillardise, ou plustost estimoyẽt q̃ ce ne fut pas peché: ce qui apparoit par leurs comedies & poesies. Et cõme i'ay dit ci dessus, il y a plus de vingt ans que les courtisans & chanoines, ces vẽtres & ces fardeaux inutiles de la terre, ont cõmancé de prescher & affermer publiquemẽt telles choses. Les Gentils donc iugeoyent que paillarder estoit vne faute aussi legere comme de manger des saulcisses, ou de la chair de lieure auec la saulce noire,

où il y ait du ſang meſlé parmi, ou manger des choſes ſacrifiees aux idoles. Si quelqu'vn lit les hiſtoires Romaines, il pourra voir cõmẽt les Romaïs ſ'accordoyẽt malaiſeemẽt a ſe marier: de ſorte que l'Empereur Auguſte par loix & peines treſſeueres les contraignoit a ſe marier, pourautãt qu'ils ſe perſuadoyẽt que la paillardiſe eſtoit licite, & qu'on leur faiſoit tort, ſi par loix & peines ils eſtoyent contraints a ſe marier. S. Iaques donc veut enſeigner les Gẽtils a ce garder de paillarder de leur bon gre, & non point pour crainte du Magiſtrat: & qu'ils apprennent a priſer & eſtimer la vie coniugale, pudique & chaſte: ce que faiſoyent les Iuifs, leſquels eſtoyent fort offenſez de ceſte licẽce deſbordee de paillarder: & ne ſe pouuoyẽt perſuader qu'ils peuſſent eſtre participans de la grace de Dieu, & qu'ils peuſſẽt eſtre le peuple de Dieu, a cauſe de ceſte deffence des viandes & de la façon de viure.

En ceſte ſorte les Apoſtres ont impoſé loy aux Gẽtils, & pour quelque tẽps en ont exempté les Iuifs, & cepẽdãt ont preſché de la grace, ſans aucune crainte, & auec vn grãd & treſardẽt courage, cõme no⁹ voyõs en S. Paul, lequel viuoit auec les Iuifs, a la façon des Iuifs, & auec les Gẽtils, a la façon des Gẽtils, afin que par ce moyen il les gaignaſt tous a Chriſt, 1. Cor. 12. Et pour ceſte cauſe auſſi il a circõci ſon diſciple Timothee, cõbien qu'il fut deſia fidele, Act. 16. nõ qu'il fut neceſſaire d'ainſi le faire: mais cõme S. Luc eſcrit, il le feit en la faueur des Iuifs qui habitoyent en ces lieux-la: afin qu'il ne leur donnaſt occaſion de ſcandale. Apres cela auſſi il ſouffrit d'eſtre purifié au Tẽple auec les autres Iuifs, & ſacrifioit ſelon la couſtume de la Loy, Act. 21. leſquelles choſes il faiſoit pour ce que comme dit S. Auguſtin, il falloit que la Synagogue, c'eſt a dire, Moyſe auec toute ſa police & loy ceremoniale fuſt honorablement enſeueli.

Or ſous quelle cõdition ce Cõcile yci & ces deux articles de S. Pierre & de S. Iaques ont eſte receus, on

le voit amplement aux epistres de S. Paul: lequel en plusieurs endroits se complaint des faux apostres, & les accuse de ce qu'ils pressoyent ainsi l'obseruation de la Loy, contre la doctrine de la grace, & que sous le nom de Christ, separant les hommes de Christ; ils les reduysoyent a l'obseruation des traditions legales: cōme aussi apres le Concile de Nicee, les choses sont tōbees en vn tresmauuais estat. Car pource qu'Arrius hōme du tout meschant, se portoit hublement, & apres auoir promis la foy, cōferma par sermēt publique qu'il seroit obeissant, ce qui luy auoit este enioint par l'Empereur Constantin, il fut derechef receu au Synode. Mais estāt-là, quel grād & horrible dōmage a il apporté? quels troubles a-il suscitez? Aussi auoit-il pour cōpagnons en toutes ses practiques, certains meschās Euesques qui suyuoyent son parti. Lesquels depuis, apres la mort de Constantin ont suscité encores de plus grāds troubles, ayans Constantius le fils de l'Empereur Constantin, qui les poussoit a cela: lequel ils auoyent attiré de leur costé, & l'auoyent tellemēt aigri, qu'il enuoya en exil tous les Euesques, excepté deux: ascauoir, Gregoire & Basile. Yci aucuns racontent que Constantin le pere, deuāt sa mort, se tourna aussi du costé d'Arrius & que quelque prestre Arrien luy fut fort diligemmēt recommandé par sa seur Cōstance, estant ia prochaine de sa mort, lequel puis apres il recōmāda par son testament a son fils Constantius, par lequel les Arriens ont depuis este eleuez a grands honneurs & dignitez.

Ces exēples yci nous admonestent que nous priōs diligemment & ardémēt pour les princes, pource que ce sont ceux q̃ le diable assaut entre tous les autres: afin qu'il se puisse seruir d'eux comme d'instrumens, pour opprimer l'Eglise. Et faut aussi que nous soyons prudens, & que nous ne nous souffrions pas abuser par ces esprits fantastiques, encore qu'ils s'abaissent & humilient iusqu'au bout, comme faisoit Arrius, & comme aussi Saul a deceu Dauid, sous vne couuerture d'humilite

lite. C'est vn dit commun,que les meschās sentent aucuneffois quelques componctions. Mais ceux qui sont tels cachent souuent leurs fraudes & tromperies, iusques a ce qu'ayans trouué l'occasion, ils espādent leur venin sur les autres. Alors ils se promenent enflez d'orgueil,& semble qu'ils touchēt de la teste au ciel, & declarent ce qu'auparauant cauteleusement ils celoyent. Et partant ce n'est pas merueilles si les Peres ont imposé aux apostats de si longues & dures satisfactions. Car il n'y a point de doute qu'ils n'ayent cognu par experience,combien vne telle apparence est pleine de fraude & de mensonge,& cōbien il est malaisé aux hypocrites,d'auoir desplaisir de leursmeschācetez,& s'humilier a bon escient: comme aussi Syrach en parle, quand il dit,Donne toy garde de l'ennemi reconcilié.

En sōme,celuy qui ne scait pas encore q̄ c'est qu'on appelle le baiser de Iudas,qu'il lise auec moy l'histoire d'Arrius sous l'Empereur Constantin, & il confessera qu'Arrius par ses fraudes & trōperies surmonte en beaucoup de sortes Iudas. Car auec vne merueilleuse astuce,il a deceu ce tresbō prince Cōstantin par vne apparēce de parolles la plus belle du mōde,Nous croyōs en Dieu le Pere tout-puissant,& en Iesus Christ sō Fils vnique, &c. qui est nay de la substāce d'iceluy deuant la creation du mōde & de toutes les creatures, vn seul Dieu, vne seule Parolle, par lequel toutes choses sont faites. Ie vous prie, qui est le Chrestien qui iugeroit qu'il y eut quelque venim meslé parmi ces parolles? Qui est-ce qui penseroit qu'Arrius voulust affermer impudément que Christ est vne creature? Ce que toutesfois a este manifesté,quand Arrius a este ouy.

Auxētius Euesque de Milan, predecesseur de sainct Ambroise,a tourmenté les hommes par vne semblable astuce. Et mesme il colore ses erreurs monstrueux en telle sorte, que quand au commencement de la confession d'Auxentius ie voyois escrit les blasphemes d'Auxentius, ie me cuiday courroucer contre sainct

Hilaire. Et qui plus eſt, a cauſe de ces parolles d'Auxentius, ieuſſe oſé expoſer le ſalut de mon corps & de mon ame en danger, & affermer auec iurement, eſtant deceu d'vn tel fard de parolles, qu'Auxentius maintenoit que Chriſt eſtoit naturellement Dieu.

Ie croy auſſi que entre telles tromperies de parolles, il y a eu des bons & ſimples eſprits, qui ont bien ſuyui la vraye & droite opinion,& conforme a la forme ancienne des ſymboles, & qui n'ont peu entendre ces parolles-la autrement qu'elles ſont prononcees es ſymboles qui ont eſte depuis le temps de l'Egliſe Apoſtolique. Et ne peuuent eſtre autrement entendues par homme viuant, qui n'aura rien ſceu que c'eſt que des tromperies & corruptions d'Arrius.

Et d'autant qu'il eſt beſoing pour beaucoup de raiſons de grande importance que la memoire de telles exemples ſoit conſeruee en l'Egliſe entre les gens de bien, & auſſi que le lecteur mal inſtruit ne prand pas garde de ſi pres a l'hiſtoire,qu'il vienne a penſer,combien elle eſt vtile pour nous aduertir de nous garder de ces eſprits fantaſtiques, les erreurs deſquels le diable qui eſt leur dieu rend ſi gliſcens qu'on ne ſcait par où on les peut ſeurement, ne prendre, ne tenir. Ie declareray en peu de parolles toute ceſte controuerſie,apres l'auoir diſtribuee en certaines parties.

Premierement, Arrius a enſeigné que Chriſt n'eſtoit pas naturellement Dieu, mais que c'eſtoit vne ſubſtance creee. Or eſtant conuaincu des ſaincts Eueſques par argumens treſclairs & euidens, il fut contraint de confeſſer que Chriſt eſt Dieu. Ce qu'il concedoit bien: mais c'eſtoit en deſtournant mal la ſignification du mot:c'eſt aſcauoir,que Chriſt eſt Dieu, mais tel qu'eſt, ou Pierre, ou Paul, ou les Anges, que l'Eſcriture appelle dieux,ou enfans de Dieu.

Secondement,cõme ainſi fut que les Peres euſſent Arrius pour ſuſpect,cõme ſ'il euſt fait quelque recõciliation fardee, ils le preſſerét de telle ſorte, que luy &

ceux

ceux q le suyuoyẽt cõcedoyent que Christ est vrayemẽt & naturellemẽt Dieu. Ils font dõc quelque semblãt de n'habhorrer point du commũ iugement & consentement des Eglises, lesquelles depuis le temps des Apostres ont fait profession d'vne telle doctrine & de parolle & de courage. Mais en leurs assemblees particulieres, les Arriens & entre les autres Eusebe Euesque de Nicomedie, principal fauteur & grãd ami d'Arrius, deprauoyẽt ainsi ces parolles, Tout ce que Dieu a fait est vray : car tout ce qui n'est pas vray, n'est pas Diuinement fait. Nous voulons en public confesser que Christ est vrayement & naturellement Dieu: mais en particulier, qu'vn chacun de nous aye cela pour tout resolu, que Christ est vn Dieu creé & forgé, tel qu'est Moyse & tous les Saincts.

Tiercement, apres que la fallace d'Arrius fut descouuerte, & qu'on cognust que sous le pretexte de ces parolles il appelloit Christ creature, il s'esmeut vne dispute encore plus vehemente, de sorte qu'ils furẽt contraints derechef de confesser que Christ a este deuant la creation du monde. Qui est-ce qui n'eust yci pensé qu'Arrius & les siens estoyent hommes tres-saincts, & qu'ils auoyent este iniustement condamnez par le Concile de Nicee? Mais iceux vn peu apres le Concile de Nicee, lequel auoit desenueloppé tous les laberinthes d'Arrius, semblables au neud de Gordius, & composé le symbole que nous auons encore, ils comencerent a inuenter nouuelles façons de tout corrrompre. Car ils s'efforçoyent de renuerser l'authorite du Concile de Nicee, & de destruire toute la doctrine, vne partie apres l'autre.

Quartement, apres que ceste calomnie des Arriens fut derechef descouuerte, par laquelle ils maintenoyent que Christ estoit neantmoins, & deuoit estre appellé creature, en y adioustãt vne telle deprauation: asçauoir, que Christ a bien este deuant le monde visible : c'est a dire, qu'il a este creé & fait deuant que ce

monde visible, ou quelque autre substance, en tout cest ordre des creatures fussent creées: ils ont este contrains de confesser que la machine de ce monde, & tout ce qui est contenu en icelle auoit este creee par luy, comme il en est parlé, Iehan 1. Toutesfois quand ils estoyent auec ceux de leur sorte, ils interpretoyent ceci en ceste sorte: asçauoir, que Christ auoit este creé premierement, & que puis apres toutes choses auoyent este creees par luy.

Pour le cinquiesme, ils confessoyẽt facilement ceste particule, Engendré, non fait: c'est a dire, engendré ainsi comme tous les Saincts sont engendrez de Dieu, & sont faits enfans de Dieu, Iehā 1. Non point fait: asçauoir, auec les autres creatures, mais deuant toutes les autres creatures.

Pour le sixiesme, apres qu'on fut venu au principal point de la disputation: asçauoir, que Christ estoit Homousios, c'est d'vne mesme essence auec le Pere, c'est a dire, d'vne mesme Deite, & d'vne mesme puissance, alors ils ne trouuoyent aucune sophisterie n'eschappatoire pour euader. Ce mot Homousios, signifie autant comme egal ou pareil quant a la substance & nature, ou celuy qui est d'vne mesme substance, & non d'vne substance double. Les Peres ont vsé de ce mot en ce sens-la au Concile, & en Latin on le traduit Consubstantial. Aucuns, afin qu'ils expriment mieux la signification d'iceluy, le traduisent Coexistantial ou Coessential. Les Arriens le receurẽt au Concile de Nicee, & en vsoyent quand il falloit qu'ils disent leur opinion en la presence de l'Empereur ou des Peres. Mais en leurs disputes priuees, s'il aduenoit que quelquesfois ils disputassent, ils combattoyent d'vne rage merueilleuse cōtre ces mots-la, & maintenoyẽt qu'on ne les trouuoit point en la saincte Escriture. Et assembloyent souuẽt des Synodes, mesmes du tẽps de Constantin, pour renuerser l'opinion & authorite du Concile de Nicee, & estoyent souuent cause d'vn grand

desordre

deſordre & confuſion. Outre cela,ils preſſoyent tellement les noſtres par les laberinthes & eſblouiſſemens de leurs diſputatiõs,que ſainct Hieroſme eſtant grandement troublé, a eſcrit des letres a Damaſus Eueſque de Rome, par leſquelles il ſe lamente & deſire que ce mot Homouſios ſoit du tout aboli. Ie ne ſcay, dit-il, quel venin,ne quels empoiſonnemẽs ſont meſlez parmi ces letres-la, pour leſquelles les Arriens enragent a l'encontre de nous d'vne telle fureur,comme ſ'ils eſtoyent picquez de quelque mouſche gueſpe. Nous auons encore vn dialogue, auquel Athanaſe & Arrius eſcriuent enſemble de ce mot Homouſios, vn certain Probus gouuerneur, preſident en leurs diſputations. Et cõme Arrius debattoit fort aigremẽt que ce mot-la ne ſe trouuoit point es ſainctes Eſcritures, Athanaſe luy oppoſoit qu'auſſi ces mots, Dieu innaſcible, ingenitus,non engendré, ne ſe trouuoyent point es ſaincts liures.Car les Arriens auoyent vſé d'iceux pour prouuer que Chriſt ne pouuoit eſtre Dieu, d'autant qu'il eſtoit engendré, & que Dieu n'eſt point engendré, & qu'il eſt innaſcible. Or le gouuerneur Probus donna ſentence contre Arrius. Car c'eſt vne choſe treſcertaine qu'il ne faut rien enſeigner ou affermer es choſes Diuines contre les teſmoignages de l'Eſcriture, comme ſainct Hilaire le teſmoigne au premier liure de la Trinite. Laquelle ſentence veut dire ceci, Qu'il ne faut rien enſeigner, ſinon ce qui eſt contenu aux ſainctes Eſcritures. Or qu'il ne faille vſer d'autres mots, ſinon ceux qui ſont contenus es ſainctes Eſcritures,cela ne ſe peut faire principalemẽt es diſputations, alors que les heretiques ſ'efforcent de corrompre & renuerſer les parolles de l'Eſcriture, par leurs argumens. Car en ceſt endroit il eſtoit beſoing que la ſentence de l'Eſcriture, recitee auec vn grand nombre de parolles fuſt compriſe ſous vn certain mot, lequel comprint ſous ſoy briefuement & proprement la ſomme entiere de toute la choſe, & qu'ils fuſſent interroguez :aſcauoir,

ſ'ils croyoyent que Chriſt fut Homouſios, c'eſt d'vne meſme ſubſtance ou eſſence auec ſon Pere. Car telle a touſiours eſte la ſentence de toutes les parolles de l'Eſcriture, leſquelles ils renuerſoyent par fauſſes interpretations quand ils eſtoyent auec ceux qui eſtoyent de leur opinion, combien qu'ils en euſſent fait profeſſion publicquement deuant l'Empereur & le Concile. Tout ainſi comme ſi les Pelagiens vouloyent cauiller qu'il falluſt raſer de nos liures ces mots yci, Peché originel, ou, La corruption d'Adam, pource qu'ils ne ſont point en la ſaincte Eſcriture: combien que pluſieurs paſſages de l'Eſcriture enſeignent treſexpreſſeement ce que veulent dire ces parolles-la: aſcauoir, que nous ſommes conceus en peché, Pſeau.51. Que de nature nous ſommes enfans d'ire, Epheſſ. 2. Et que tous pour le peché d'vn ſommes ſubiets a peché, Rom.5.

Si tu me diſois, Si maintenant Arrius venoit vers toy, & qu'il confeſſaſt entierement ce qui eſt contenu au ſymbole du Concile de Nicee, lequel eſt auiourd'huy chanté en nos temples, le pourrois-tu accuſer comme heretique? Ie diroye qu'Arrius a bonne opinion, encore qu'en pretendent malicieuſement quelque couuerture, il forgeaſt des interpretations eſtranges a ces mots-ci: mais ne ſeroy-ie pas bien deceu? Ie ne ſuis pas dōc d'accord auec ceux qui diſēt que Conſtantin ſ'eſt tourné du coſté des Arriens: mais pluſtoſt ie croy qu'il a adheré au Concile de Nicee. Et n'y a point de doute que ceci ne luy ſoit aduenu, a cauſe que eſtant circōuenu par ie ne ſcay quelle cautelle, il a adiouſté foy a Arrius, lequel feignoit de fauoriſer au Concile de Nicee: & comme nous auons dit ci deſſus, l'affermoit auec iurement. Parquoy Conſtantin commandoit qu'il fuſt reſtitué en ſon premier eſtat en Alexandrie. Mais comme Athanaſe qui cognoiſſoit mieux ce vieil regnard Arrius, que ne faiſoit pas Conſtantin ne le vouloit permettre, il fut enuoyé en exil.

Car Conſtantin, comme homme qu'il eſtoit, pouuoit

uoit imaginer qu'Arrius, combien qu'il fust homme de bien, par l'enuie que quelques-vns luy portoyent, ou par fausses suspicions, auoit esté iniustement condamné a Nicee. Veu mesme que les Arriens, & principalement Eusebe de Nicomedie, s'estoyent insinuez en la bonne grace de l'Empereur, & luy remplissoyent les oreilles de beaucoup de propos ambigus, en deffendant & excusant Arrius. Car les grands Rois & Princes, encore qu'il y ait en eux vne excellēte bonte naturelle, n'ont pas tousiours pour conseilliers des Anges, ou sainct Iehan Baptiste: mais quelquesfois ils ont des diables mesme, ou Iudas & Doeg, comme l'histoire des Rois le demonstre. Et ce que Constantin eut soing deuāt que mourir qu'Athanase fut rappellé d'exil, est vn tesmoignage notable de beneuolēce enuers iceluy, quelque peine que les Arriens meissent de l'en empescher, Hist. Tripartite liu.iij.cha.xj. Car par cela il voulut dōner tesmoignage qu'il ne reiettoit point le Concile de Nicee, ne la doctrine d'Athanase: mais qu'il a regardé seulement a ce but qu'en toutes les Eglises & tēples il y eut vn mesme accord de doctrine.

Il y a de nostre temps certains barbouilleurs de papier entre les Papistes, qui en font tout autant. Lesquels demonstrent quelque zele, cōme s'ils vouloyēt annoncer la doctrine de la foy & des bonnes œuures, afin qu'ils se facent valoir, & qu'ils nous chargēt d'enuie en beaucoup de sortes: comme si de tous temps ils auoyent ainsi enseigné, & que ce fust a tort qu'ils sont accusez par nous d'auoir suyui vn'autre genre de doctrine, afin qu'estans couuerts par dessus de robbes de brebis, comme s'ils estoyēt du tout semblables a nous, ils peussent par quelque moyē faire retourner le loup affamé en la bergerie. Car a la verite ce n'est pas ce qu'ils cerchent, que d'enseigner la doctrine des bonnes œuures: mais d'autant qu'a la façon des Arriens, ils ne peuuent autrement cōfermer & establir leur venim, ne leur rage de loup, que par tels fards & accou-

ſtremens de brebis : aſcauoir, en preſchant de la foy & des bonnes œuures, ils cachent par ce moyen la peau de loup, iuſques a ce qu'ils puiſſent derechef occuper la bergerie. Mais ce qui nous eſt fait, leur deuroit eſtre fait : c'eſt a dire, il leur faudroit commander qu'ils aboliſſent toutes profanatiõs d'idolatrie, & qu'ils monſtraſſent cela par effet, apres qu'ils auoyent aboli tous abus cõtraires a la doctrine de la foy, leſquels ſe voyẽt auiourd'huy en leurs temples, par leſquels le poure peuple eſt abuſé. Autrement on ne peut adiouſter foy aux parolles & geſtes nues : c'eſt a dire, aux accouſtremens de brebis. En ceſte ſorte falloit-il qu'Arrius ſe deſdiſt de ſon erreur, & que par ſa vie & ſes faits il monſtraſt quelque amendement, renõçeant a ſa premiere vie, tout ainſi qu'Auguſtin, de vie & de fait a renoncé a la ſecte des Manicheens. Et auſſi auiourd'huy beaucoup renoncent a la vie Papiſtique & monaſtique, au nombre deſquels, par la grace de Dieu, ie me puis mettre. Mais ceux-la ne veulent pas confeſſer leur faute, & ne peuuent faire ceſt honneur-la a Dieu qu'ils la confeſſent : tout ainſi que les Arriens vouloyent que leurs menſonges fuſſent maintenus, & ne pouuoyẽt endurer d'eſtre excõmuniez par le Concile.

Il faut auoir ſouuenance de ces exẽples qu'on trouue es hiſtoires, & principalement nous qui ſommes appellez au miniſtere de l'Egliſe, & nous eſt ſingulierement commandé que nous defendions fidelement le troupeau de Chriſt, & que les bons Eueſques ayent grand ſoing de bien faire leur office, comme ſainct Pierre l'enſeigne, 1. Pier. 5. Car eſtre Eueſque n'eſt autre choſe, ſinon prendre diligemment garde, veiller & de tout ſon pouuoir ſ'appliquer a cela, que le diable ne nous prẽne au deſpourueu. Car on peut voir yci comment le diable auec vn merueilleux artifice ſe trãſmue en diuerſes eſpeces, de ſorte qu'a la fin il ſe fait plus clair qu'vn Ange de lumiere : & que les faux eueſques ayent plus grande apparence de ſainctete que les bons

& fideles, & que les loups ſoyent plus ſimples que les agneaux. Nous n'auons plus maintenant affaire a ces phãtoſmes gros & horribles de la Papauté, qui ne font qu'errer çà & là hors de l'Eſcriture. Il y a maintenant des eſprits phantaſtiques, qui ſe fourrent en l'Eſcriture & en noſtre doctrine, & veulent eſtre conioints auec nous: & toutesfois ils ſont agitez de ie ne ſçay quel appetit brutal, & nous voudroyent auoir deſchirez a belles dents & deuorez tous vifs. Mais que le ſainct Eſprit ſoit noſtre garde: autrement nous tomberons totalement.

De toutes ces choſes-ci, il eſt facile a cognoiſtre pour quelles cauſes ce Concile-ci a eſte appellé: aſçauoir, non point pour les ceremonies externes ſeulemẽt, mais a cauſe de ceſt excellent article de la Diuinite de Chriſt, lequel cõmença a eſtre mis en controuerſie, laquelle fut principalemẽt debattue en ce Concile-ci, & puis apres agitee ſans fin & ſans meſure par la fureur de Satan. Et alors il n'eſt point fait de mention des autres articles. Et ceſte calamite tant triſte a duré en l'Egliſe, preſque par l'eſpace de trois cens ans. De ſorte que S. Auguſtin eſtime q̃ la peine qu'Arrius ſouffroit en Enfer ſ'aggrauoit de iour en iour, cepẽdant que ceſt erreur-la a duré. Car la ſecte de Mahomet eſt ſortie de ceſte ſecte-la, cõme ſi l'vne des teſtes d'hydra euſt eſte coupee. Et cõme i'ay touché ci deſſus, il eſt aiſé a voir, qu'on n'a point ordonné en ce Concile quelques inuentions ou traditions nouuelles: mais le ſymbole ancien, & qu'au contraire le nouuel erreur d'Arrius a eſte refuté & condamné par les teſmoignages de l'Eſcriture. C'eſt donc vne choſe toute manifeſte, qu'on ne peut tant attribuer d'authorite aux Conciles, & beaucoup moins a l'Eueſque de Rome, qu'il leur ſoit permis d'inuenter nouueaux articles de la foy & des œuures, cõme ils en babillent auec vne impudence extreme. Ce que nous auõs yci dit ſuffira, touchant le Concile de Nicee, lequel a eſte le premier & le principal.

DV CONCILE DE Conſtantinoble.

L'AVTRE Concile qui fut l'vn des principaux, fut aſſemblé a Conſtãtinoble, enuiron cinquante ans apres celuy de Nicee, ſous les Empereurs Gratien & Theodoſe. Les cauſes pourquoy il fut aſſemblé, furent celles-ci, Arrius auoit nié la Diuinite de Chriſt & du ſainct Eſprit. Sur ceci il ſ'eſleue vne ſecte nouuelle des Macedoniens (comme touſiours vn erreur attire l'autre, & vne calamite l'autre, tant qu'il n'y a ne fin ne ceſſe) leſquels approuuoyent le Concile de Nicee ; aſcauoir, que Chriſt eſt naturellement Dieu, & auec vn zele treſardent condamnoyent Arrius auec toute ſa ſecte. Or ils enſeignoyent que le ſainct Eſprit n'eſt pas naturellement Dieu: mais que c'eſt vn mouuement Diuinement creé, par lequel Dieu eſmeut les cœurs des hommes, les illumine, les conſole & les conferme, & fait toutes les choſes que l'Eſcriture enſeigne du ſainct Eſprit.

Ceſte ſecte-ci a attiré a ſoy pluſieurs Eueſques, grands perſonnages, & excellens en doctrine, iugement & authorite. Or ceſt erreur-ci a eſte eſpandu par tout, par vne telle occaſion. Macedonius eſtoit Eueſque de Conſtantinoble, laquelle eſtoit vne ville de tout l'Empire de Rome la plus excellente vers les parties d'Orient, & le lieu ou l'Empereur faiſoit ſa principale reſidence. Ceſt Eueſque-la a eſte le premier autheur de ceſte ſecte : & ceci auoit vne grande apparence, d'autant qu'vn Eueſque qui eſtoit le plus excellent entre les autres, enſeignoit en ceſte ſorte, & meſme en la ville de Conſtantinoble, & en la cour de l'Empereur. Tous les lieux circonuoiſins de Conſtantinoble ſ'accordoyent auec luy, & luy applaudiſſoyent. Macedonius auſſi n'eſtoit point pareſſeux en ceſt endroit, mais il pourſuyuoit l'affaire d'vne ardeur

deur merueilleuse, & (ce que le diable a accoustumé de faire en toutes sectes) eut volontiers attiré a soy tout le genre humain.

Yci il s'en falloit beaucoup que les bons Euesques peussent resister a ceste secte episcopale, veu qu'auparauant Arrius, qui estoit seulement ministre de l'Eglise en Alexandrie, auoit esmeu vn tel desordre. Or cestuy-ci n'estoit point quelque ministre ou Euesque vulgaire : mais l'Euesque d'vne cite la plus florissante qui fust alors, voire mesme du lieu ou estoit le palais de l Empereur:asçauoir,de Constãtinoble,q auoit suscité vne telle confusion. En cest endroit les bons Euesques estoyent derechef cõtraints de solliciter l'Empereur de cõmander que le Concile fust assemblé, contre telles blasphemes.Ce que feit ce bon prince Theodose Empereur,& ordõna le lieu du Concile en la mesme cite de Constãtinoble,& en la mesme Eglise en laquelle Arrius auoit presidé : cõme auoit fait deuãt luy Constãtin,lequel assembla le Cõcile en la ville deNicee,en laquelle estoit Euesque Theogoni⁹,lequel auec Eusebe Euesque de Nicomedie, sollicita fort qu'Arri⁹ fust esleué & finalement remis en son premier estat.

L'an ensuyuant Damasus Euesque de Rome, commanda que le Concile s'assemblast, & eust bien voulu que ceste question eut este vuidee a Rome,afin que par ce moyẽ le siege Romain acquist la puissance souueraine d'assembler les Conciles,& de iuger de toutes controuersies,& voulut qu'il fut appellé Cõcile vniuersel. Car luy comme Euesque souuerain de tout le monde,appelloit les Peres qui auoyent este l'an precedent au Concile de Constantinoble: mais ils n'y voulurent pas cõparoir. Or ils luy declarerent par letres diligemment & sainctemẽt escrites ce qui auoit este fait au Cõcile assemblé en Constantinoble,& entre autres choses luy signifierent qu'ils auoyent condamné l'heresie de Macedonius:& outre cela qu'ils auoyent ordõné nouueaux Euesques en Constantinoble, en Antioche, &

en Ierusalem. Voire-mais,quelle audace, quelle meschancete estoit-ce,de faire telles choses sans que l'Euesque de Rome le sceust & qu'il en fut cõsentant? lequel luy seul vouloit auoir l'authorite d'assembler les Conciles,ce que toutesfois n'estoit point en sa puissance,& de iuger de toutes heresies, ce qu'il ne pouuoit faire par faute de sçauoir:& d'ordonner les Euesques,ce qui ne luy appartenoit en façon quelconque.

Outre ces choses ils le tancent aigrement,& luy remonstrent cõment ils ont ordõné Nectarius Euesque de la nouuelle Eglise de Cõstãtinoble(car la ville de Constantinoble auoit este de nouueau redifiee)& Flauianus en Antioche,& Cyrillus en Ierusalem. Car ces trois poincts-ci estoyent intollerables a l'Euesque de Rome. Premieremẽt,ils appellent l'Eglise de Constantinoble,nouuelle,& y ordõnent vn Euesque: combien que sans le sceu & consentemẽt de l'Euesque de Rome, il ne soit loisible de dresser vne nouuelle Eglise,ne d'y ordonner vn Euesque. Le second est encore pire. C'est qu'ils appellent l'Eglise d'Antioche, la premiere & la plus anciẽne Eglise,en laquelle,cõme ils monstrẽt par l'vnziesme chap. des Actes,les croyans en Iesus Christ ont deuant tous les autres este nõmez Chrestiens,& en laquelle S. Pierre & S. Paul. auec plusieurs des principaux Apostres ont presché l'Euangile par l'espace de sept ans & plus. Si ie vouloye dire ceci libremẽt & en lãgue vulgaire,ce seroit autãt cõme si ie disoye, Monsieur l'Euesque de Rome vous, ouyez cõme vous n'estes pas le premier ou souuerain Euesque: mais que s'il y auoit quelque Eglise qui deust estre la premiere, il seroit plus raisonnable que ce fust celle d'Antioche,laquelle retient les escrits & les actes de sainct Luc:mais l'Eglise Romaine ne peut prouuer, ne par escrits, ne par actes qu'elle soit premiere. Mais ils ont este gens de moderation,& y ont tressagemẽt procedé,quand auec vne charite Chrestiẽne,& en toute patience,ils ont voulu vaincre par bon moyen, & sans aucune asperite

cest esprit si hautain & si superbe de Rome, & faire cõme Syrach enseigne: ascauoir, esteindre la chaleur auec vn peu de saliue, & ont bien voulu aduertir l'Euesque de Rome, qu'il pense que puis que l'Euãgile n'est pas venu premierement de Rome en Antioche: mais d'Antioche a Rome, que c'est a bon droit que la tresancienne Eglise d'Antioche soit preferee a la nouuelle Eglise de Rome.

Vne telle ambition en l'Euesque de Rome, a fort fasché ces bons Peres, cõme on peut voir par leurs letres, & non sans cause. Si en vn tel Concile il se fut trouué quelque Luther, il n'eust iamais cõsenti qu'on eust escrit a l'Euesque de Rome, letres tãt gratieuses: aumoins si par quelque moyen il l'eust peu empescher. En somme, tels & si excellens personnages ont este en ce Concile, que toute la multitude des Euesques de Rome ne merite de les deschausser.

Le troisieme poinct a este le plus fascheux de tous: scauoir, en ce qu'ils nõmoyẽt l'Eglise de Ierusalem la mere de toutes les Eglises. La raison est, q̃ là le Fils de Dieu nostre Seigneur Iesus Christ a este le souuerain Euesque & Sacrificateur, & qui plus est, il s'est là offert soy-mesme pour les pechez de tout le mõde. D'auãtage, en ceste mesme ville-la le sainct Esprit a este donné le iour de la Pẽtecoste. Et en outre, to' les Apostres ensemble l'ont gouuernee non pas S. Pierre tãt seulemẽt, duquel l'Euesque de Rome se vante fort sottemẽt, desquelles choses il ne s'en est iamais rien fait a Rome. Parquoy ils admõnestent tacitemẽt l'Euesque de Rome, qu'il pẽse qu'il n'est rien moins qu'Euesque en Ierusalem: c'est a dire, en vne telle Eglise qui soit mere de toutes les Eglises qui sont au monde: & que son Eglise Romaine est vne Eglise puerile au regard de ceste-ci: d'autãt que ceste-ci est engẽdree & sortie de ceste-la, cõme la fille de la mere. Car Christ n'a pas vescu a Rome cepẽdant qu'il cõuersoit en terre, & Rome n'a pas este la premiere qui a amené les citoyẽs de Ierusa-

lem ou les Apostres a la foy:mais il est certain q̃ luy a-uec toute sa troupe a este amené a la foy par l'Eglise de Ierusalẽ. Cõme S. Paul par vn mesme argumẽt rabbat l'orgueil & ambition des Corinthiẽs, d'autant que l'Euangile n'a pas este espandu par iceux aux autres: mais qu'il leur a este apporté d'ailleurs.

Finalement, ils sont par trop vehemẽs, & ordonnẽt vn Patriarche en ceste nouuelle Eglise de Constantinoble: & font cela sans le sceu & conseil de l'Euesque de Rome, cõme si c'estoit peu de cas de mespriser son authorite. Yci s'esmeut vne guerre entre l'Euesque de Rome & celuy de Constãtinoble, touchant la primaute, ou puissance souueraine. Car comme ainsi soit que l'Euesque de Constantinoble (combien que la ville fust nouuellemẽt edifiee) d'autant qu'il estoit Patriarche, a cause de la prerogatiue de l'Empire fust egal a celuy de Rome, l'Euesque de Rome eut crainte que celuy de Constantinoble estant paruenu a la primaute ne l'en meist dehors. Ce qui est depuis aduenu. Car les Euesques de Constantinoble maintenoyent que la residence & la cour de l'Empereur estoyent a Constantinoble, & non pas a Rome, & qu'elle estoit appellee la nouuelle Rome. Et que pour ceste raison a bõ droit il estoit l'Euesque souuerain, pource quil estoit Euesque de la ville ou estoit la cour de l'Empereur.

Aucontraire l'Euesque de Rome crioit que sa ville estoit la vraye & ancienne Rome, & que l'Empereur estoit appellé Empereur de Rome, & non pas de Constantinoble, & que Rome estoit plus anciẽne que Constantinoble. Auec ces querelles pueriles & plus dignes d'vne femme que d'vn homme, ils se faisoyent la guerre: de sorte que c'est vne grande vilennie que lire ou ouir telles choses. Ce debat a duré iusques a ce que Phocas fut Empereur: lequel per vne meschancete & cruaute detestable tua ce bon Empereur Maurice (duquel les histoires parlent comme d'vn sainct personnage) son seigneur & predecesseur, auec sa femme &

me & ses enfās. Et de l'armee duquel il estoit capitaine general. Ce bō Cain par vn edict public attribua a Boniface Euesque de Rome preeminēce sur to⁹ les autres Euesques. Et certes il ne falloit que ceste dignite du siege Romain eut vn meilleur autheur & approbateur que ce cruel & execrable meurtrier. Tant bien le diable a sceu donner ordre que le cōmencement du Pontificat Romain ne fut pas moins detestable, qu'auoit este auparauant le commencement du royaume, alors que Romulus tua son frere afin que luy seul peut iouir du royaume, & nommer la ville de son nom. Mais les Euesques de Constantinoble, ne s'en sont pas beaucoup souciez. Et ces riottes ont duré tousiours depuis ce temps-la, encores que cependant les Romains, outre ce que leur authorite estoit confermee par l'Empereur Phocas, se couurissent de fueilles de figuier, & qu'ils tonnassent d'vne façon horrible & espouuantable que la seule Eglise de Rome auoit la souuerainete par dessus toutes celles qui sont au monde, non point par ordonnance humaine, mais de l'institution de Iesus Christ, a cause de ce qui est dit, Matthieu 16, Tu es Pierre, &c. Mais les Euesques de Constantinoble voyoyent bien, que les Euesques de Rome, comme ceux qui estoyent gens du tout indoctes, faussement & meschantement destournoyent les parolles de Christ a leurs resueries, & ne faisoyent pas grande estime de toutes leurs sottises. Ainsi ces deux Eglises ont estriué ensemble fort ambitieusement, pour vne chose de neant & de nulle importance: iusques a ce qu'a la fin & l'vne & l'autre ont este horriblement destruites. Car la rage des Turcs & de Mahomet a destruit celle de Constantinoble, & la Papaute, auec ce gouffre d'impietez qui est aux Decretales ont ruiné celle de Rome. Ie recite ces choses d'autant plus volontiers, afin que le lecteur prudent cognoisse, comment de ce tant notable Concile de Constantinoble, comme d'vne fontaine, sont decoulees les semences

de plusieurs grans desordres & cōfusions, & non pour autre cause, sinon que l'Euesque de ceste Eglise-la auoit este ordonné comme Patriache. Combien que i'estime que de coste & d'autre n'eussent pas laissé de sortir de grandes haines, encore que ceste cause-la n'eut pas precedé. Car ce tresambitieux & tresarrogant orgueilleux de Rome, auoit desia commencé de exiger ceci des autres Euesques en quelque lieu qu'ils fussent. Et n'eut este qu'il luy fut donné empeschemēt par celuy de Constantinoble, il n'y a point de doute qu'il se fut opposé a l'Euesque d'Alexandrie, & a celuy de Ierusalem: & n'eut voulu obeir au Concile de Nicee, auquel il luy fut donné lieu aupres de l'Euesque d'Alexandrie, & au dessous de celuy de Ierusalem. Car il s'attribue la prerogatiue de dignité, & ce, non point par le consentement des Conciles ou des Peres, mais de droit diuin, ainsi comme luy-mesme le brait & le tonne, en mentant tresimpudemment en ses Decretales.

En ceste sorte nous auons mis fin au second Concile: asçauoir, a celuy de Constantinoble: lequel publia trois decrets de grāde consequence. Le premier c'est, que le sainct Esprit est vrayement & naturellement Dieu: & là fut condamné Macedonius, lequel a creu & enseigné que le sainct Esprit estoit vn mouuement creé. Le second, c'est qu'il ietta hors de l'Eglise les faux euesques, & y ordonna de vrais Euesques: principalement en Antioche & en Ierusalem. Pour le troisiesme, il crea Patriarche Nectarius Euesque de Constantinoble, ce qui a presque fait enrager les Euesques de Rome: combien que ie croy que les bons Peres ayent fait cela pour vne bonne fin. La premiere partie fut de l'affaire principal pourquoy le Concile fut assemblé. Et de là peut-on cognoistre quelle a este l'intention & volonte du Concile: asçauoir, qu'il n'a rien fait, ou voulu faire, sinon que la verite de l'article touchant la Diuinite du sainct Esprit demeurast

rast

raſt immuable. Et apres auoir mis a fin ceſte diſputation-la, derechef le Synode fut rompu, pourautant qu'au commencement il auoit eſté aſſemblé a ceſte fin. La ſeconde partie, qui fut de ietter hors de l'Egliſe les faux eueſques, n'eſt pas vn article de foy: mais c'eſt vn œuure exterieur & manifeſte, que la raiſon doit & peut adminiſtrer: & n'eſt beſoing yci d'appeller en cõſeil le ſainct Eſprit d'vne façon particuliere, comme quand il eſt queſtion des articles de la foy, ou appeller vn Concile expreſſeement pour cela. Il eſt donc vrayſemblable que ces choſes-la ont eſté traittees quelque autre iour, hors le iour du Concile. Car ils ne baſtiſſent pas yci des Egliſes de noueau, ou des preeminẽces Epiſcopales en Antioche & en Ieruſalem : mais ils veulent qu'elles demeurent en leur premier eſtat, auquel elles ont eſté ordonnees au commencement: ſeulement ils en ſurrogent d'autres au lieu des premiers. Car il faut que le miniſtere demeure en ſon entier en l'Egliſe depuis le commãcement iuſques a la fin: mais il faut ordonner aux Egliſes des perſonnes, les vnes apres les autres, par vne ſucceſſion continuelle, comme Matthias a ſuccedé a Iudas, & les Eueſques qui ſont viuans ſuccedent a ceux qui ſont morts. Laquelle choſe n'eſt pas le principal ſoing des Conciles: mais elles ſe doyuent faire deuant le Concile, ou apres, ainſi que la neceſſite de l'Egliſe le requiert. On ne peut pas tous les iours aſſembler noueaux Conciles : mais il faut tous les iours auoir en main des perſonnages idoines, qui ſoyent ordonnez aux Egliſes, eſquelles les miniſteres ſont vacans.

La troiſieme partie eſt tout autre : aſcauoir, qu'en ſuyuant leurs conſeils humains, ils ordonnent vn Patriarche. Or nous auons monſtré ci deſſus quelle en a eſté l'iſſue: & combien de combats & contentions horribles ces deux Eueſques ont ſuſcitees a cauſe de la Primaute : de ſorte qu'il eſt facile de iuger que le ſainct Eſpriſt n'a point eſte autheur d'vne telle ordonnance.

Car cela n'eſt pas article de foy,mais vn œuure externe & groſſier de la raiſon humaine, ou de la chair & du ſang. Qu'a affaire le ſainct Eſprit,ſi vn Eueſque(ie parle quand a la ceremonie externe) va deuant ou derriere?Il a d'autres choſes a faire, qui ſont bien de plus grande importance que ces ieux yci pueriles & ineptes. Nous n'apprenons pas ſeulement de ceci que les Conciles n'ont aucune authorite de creer nouuelles bonnes œuures,& beaucoup moins de creer nouueaux articles de foy : mais auſſi ſommes-nous aduertis que les Conciles ne doyuent rien inuenter ou ordonner de nouueau, comme ceux qui doyuent ſcauoir qu'ils n'ont pas eſte aſſemblez a ceſte fin-la, mais pour defendre la foy ancienne contre ceux qui ſement nouueaux erreurs. Sinon qu'ils peuuent inſtituer aux miniſteres anciens des nouueaux miniſtres, qui ne peuuent eſtre appellez articles de foy, ou bonnes œuures: car ils ſont hommes mortels & incertains de leur vie. Ce qui ſe doit faire ſouuent en l'Egliſe,meſme hors le temps des Conciles,& ſ'y fait tous les iours.

Les Peres meſmes qui eſtoyent en ce Concile,confeſſent, qu'ils n'ont rien ordonné de nouueau, quand ils eſcriuent a Damaſus Eueſque de Rome ce qu'ils ont fait au Concile, comme il a eſte dit ci deſſus. Auquel eſcrit, entre autres choſes on trouue ces parolles yci, Nous ſcauons que ceſte eſt l'ancienne & vraye foy, & qui conuient a la reigle du Bapteſme, & qui nous commande de croire au nom du Pere & du Fils & du ſainct Eſprit, &c. Et qui plus eſt ils omettent le troiſieſme membre,qui eſt de l'election du Patriarche de Canſtātinoble, pource peut eſtre, que cela n'eſt pas le principal affaire pourquoy ils ſont venus au Concile:& que ce n'eſt pas hereſie, ſi vn Chreſtien ne tient vn Eueſque pour Patriarche. Tout ainſi que maintenant beaucoup ne ſont pas heretiques ou damnez, ſ'ils ne croyent pas que le Pape eſt le chef de l'Egliſe, reiettant tous ſes Conciles,decretales & bulles.Car tous

n'ont pas fait ceci d'vn commun accord, mais on afferme que ç'a esté l'Empereur Theodose. Car les autres histoires afferment que ceci s'est fait a la persuasion de Theodose, lequel n'a pas eu puissance de creer des articles de foy. Puis donc qu'ainsi est, qu'ils sont contraints de dire & confesser, que ceste forme du symbole selon lequel nous auons esté baptizez, & que nous auons appris des nostre ieune aage, est la vraye & ancienne, pourquoy voulons-nous attribuer aux Conciles vne puissance souueraine de forger noueaux articles de la foy, & de condamner comme heretiques ceux qui n'y veulent pas consentir? Certes ceux-la n'entendent pas bien les Conciles, & ne sçauent en façon quelconque que c'est que Concile, & quel est son principal office, & sa principale intention: mais ils regardent seulement aux letres nuës, & donnét toute puissance aux Cóciles, mesmes par dessus Dieu. De ceci nous en parlerons ci apres. Maintenant nous toucherós en brief les deux autres Cóciles.

DV CONCILE D'Ephese.

LE troisiesme Cócile vniuersel fut tenu sous l'Empereur Theodose le ieune, duquel l'ayeul estoit Theodose premier de ce nom, dont nous auós parlé ci dessus au secód Concile. Cest Empereur assembla deux cens Euesques en la ville d'Ephese. Et combien que les autheurs Latins mesleroyét yci volontiers l'Euesque de Rome comme autheur de ce Concile, il est toutesfois tresueritable que ce fut l'Empereur, & nó le Pape qui l'assembla. Car le Patriarche de Constantinoble estoit desia egal a l'Euesque de Rome, & les Euesques d'Orient tenoyent desia beaucoup moins de conte de l'Euesque de Rome qu'ils ne faisoyent auparauant. Et pourtant il eut este impossible, a l'Euesque de Rome, d'assembler vn Cócile si noble, mesmemét en Ephese,

qui estoit vne ville loingtaine en Asie outre la mer. Autrement si son authorite eut este suffisante, il n'y a point de doute qu'il ne l'eut assemblé en quelque lieu plus prochain de luy, comme auoit fait deuãt luy Damasus durant le Concile de Constantinoble. On dit bien toutesfois qu'il enuoya-là ses ambassadeurs: mais ils ne furẽt pas assis au premier lieu. Or la cause pourquoy ce Concile fut assemblé est telle, Ces saincts Peres & tresbõs Euesques S.Ambroise, S.Martin, S.Hierome, S.Augustin(lequel mourut l'an mesme que ce Concile fut tenu)S.Hilaire, S.Eusebe, & autes semblables estoyent desia decedez:& au lieu de ceux-la suruindrent d'autres qui ne resembloyent en rien a ceux-ci:tellemẽt que l'Empereur Theodose ne vouloit plus qu'on esleut quelqu'vn des prestres ou du clerge de Constantinoble pour Euesque, pourautant que souuẽt ils estoyent superbes, ambitieux, difficiles, & qui auoyent accoustumé de susciter troubles & contentiõs aux Eglises. Tel aussi auoit este Iehan Chrysostome, comme l'histoire Tripartite le raconte. Parquoy l'Empereur fit venir d'Antioche vn estranger nommé Nestorius, lequel maceroit sa chair par exercices de chastete & par iusnes. Il auoit aussi la voix fort bonne, & estoit fort eloquent, & grand ennemi de tous les heretiques. Il falut dõc qu'il fut Patriarche & Euesque de Cõstãtinoble. Mais l'Empereur faillit assez lourdemẽt: car il n'eut sceu choisir vn plus grand ennemi de l'Eglise:& luy aduint ce qu'on dit communeement, Que qui veut euiter vn peril, il tombe en vn autre.

Iceluy commance a soustenir vn sien prestre nõmé Anastase: lequel auoit dit en preschant que la vierge Marie ne deuoit point estre appellee mere de Dieu: pource que d'autãt qu'elle estoit homme, ou creature humaine, elle ne pouuoit engendrer Dieu. Cest erreur troubla toute la Chrestiente: & personne ne l'entendoit autrement, sinon qu'il vouloit dire que Christ nay de la vierge Marie n'estoit pas Dieu, mais pur

homme

homme comme nous-autres. A cause de cela s'esmeurent tant de troubles & confusions, qu'il fut force a l'Empereur d'assembler le Concile, afin que la verite fust esclarcie.

Ils s'assemblerent donc en Ephese beaucoup d'Euesques (combien que ce fut vn peu tard) Nestorius auec beaucoup d'autres, Cyrille Euesque d'Alexandrie, Iuuenal Euesque de Ierusalem. Et comme Ieha͂ Euesque d'Antioche fust demeure vn peu trop tard en sa maison, Cyrille ennemi de Nestorius & Iuuenal comma͂cerent a le condamner, & d'autre part Nestorius les co͂demnoit aussi. Apres que Iehan Euesque d'Antioche fut venu, & eut cognu que de coste & d'autre s'estoye͂t esmeus de grands discords, il fut indigné contre Cyrille, de ce qu'estant encore enflambé de courroux, il auoit condamné Nestorius. Et ces deux-ci puis apres commancerent a auoir dissention l'vn auec l'autre, & a condamner l'vn l'autre, iusques a ce qu'a la fin tous deux furent chassez hors de leurs sieges. Quand Nestorius veit que tant de troubles s'esleuoyent, en gemissant il profera ces parolles, Ostons toutes les ambiguitez qui ont premierement donne occasion a toutes ces contentions, & confessons que Marie est a bon droit appellee mere de Dieu. Mais Nestorius ne proufita rien, non pas mesme quand il reuoca son erreur: mais il fut publiquement condamné & banni & chassé hors de tous les pays de l'Empire. Aussi ces deux Euesques, celuy d'Antioche & Alexa͂drie, apres le Concile, qua͂d ils fure͂t retournez a leurs Eglises, se deschiroyent par iniures mutuelles, combien que puis apres la chose fut amenee a vne issue paisible. Combien toutesfois que ceci est vne chose dequoy nous deuons estre marris, & que nous deuons deplorer auec grande effusion de larmes, que de voir en l'Eglise de si excellens personnages auoir ainsi lasche la bride a leurs affections, qu'a la façon des femmes ou des petis enfans, ils ont ainsi estriué les vns contre les autres. Ils auoyent besoing

d'vn Constantin, qui ietta dedans le feu tous leurs debats & escrits contentieux. Mais ces Princes vertueux qui en eussent bien peu ainsi faire estoyent bien loing. Or si Nestorius a perseueré en cest erreur, qu'il ait creu que Christ ne fust pas Dieu, mais pur homme, son erreur a este a bon droit condemné, comme celuy qui estoit plus pernicieux & plus plein de venin que celuy d'Arrius ou Macedonius.

Cestuy-ci donc est le troisiesme Concile general, & ne fut la traitté d'autre chose. Et toutesfois il est aisé a voir qu'il ne fut point là forge quelque nouuel article de foy : mais que seulement les symboles anciens qui estoient les plus purs fussent maintenus contre les nouueaux erreurs de Nestorius. Et ne peut-on prouuer de cela qu'il faille permettre aux Cõciles de creer nouueaux articles de foy. Car il a este monstré par les premiers Conciles: asçauoir, de Nicee & de Cõstantinoble, que Christ est vrayement & naturellement Dieu. Ce qui est vn des plus anciens articles qui ait este creu en l'Eglise dés le commancement, & est confermé par tesmoignages de l'Escriture certains & immuables, cõtre la nouuelle heresie d'Arrius. Les autres decrets qui furent là faits, appartiennent seulement aux choses corporelles & externes, & ne sont point articles de foy, parquoy nous les laissons-là.

Or afin que nous regardions vn peu de plus pres quelle a este la controuersie de ce Concile, il en faut parler vn peu plus amplemẽt. Car moy-mesme autresfois n'ay pas bien sceu entendre quel estoit l'erreur de Nestorius, sinon qu'il m'estoit aduis que Nestorius nioit la Diuinite de Christ, & qu'il affermoit q̃ Christ n'estoit rien, sinon pur homme. Ce que les Decretales des Papes, & tous les commentateurs Papistes affermẽt. Mais apres que i'eu consideré la chose vn peu plus diligemment, i'apperceu par leurs parolles mesmes, qu'il en falloit iuger autremẽt. Car ils disent que Nestorius a fait deux personnes de Christ : asçauoir, celle

celle de Dieu & de l'homme. Aucuns imaginent, comme ceux qui n'ont pas peu entendre la ſubtilite de l'erreur de Neſtorius, qu'il a enſeigné que Chriſt nay de Marie eſtoit au commencement ſeulement pur homme, & que puis apres il a veſcu tant iuſtement & ſainctement que la Diuinite ſ'eſt bien voulu vnir a ſa perſonne, & que par ce moyẽ, de Chriſt il a eſte fait Dieu: en ſorte que la conionction de la Diuinite auec l'humanite de Chriſt eſt comme le loyer qui eſt rendu au merite. Et certes les choſes ſont tellemẽt embrouillees & cõfuſes que ie croy qu'eux-meſmes iuſques auiourd'huy ne ſcauent pas pourquoy Neſtorius a eſte condamné. Et voyci d'où me vient ceſte coniecture, Ils cõfeſſent que Neſtorius a creu que Chriſt eſtoit Dieu & homme, excepté qu'il a fait deux perſonnes de Chriſt. De ceci il eſt certain que Neſtori⁹ n'a point creu qu'il fuſt pur homme (en laquelle opinion nous auons tous eſte) veu qu'il croit qu'il eſt Dieu, comme leurs parolles meſme le teſmoignent. Et la difficulte eſt ſeulemẽt en ceci, que Neſtorius afferme que Chriſt eſt vrayement & naturellement Dieu & homme, & qu'il y a en luy double perſonne, la Diuine & l'humaine. Voyla vne partie de l'erreur. Or celuy qui deſmembre Ieſus Chriſt & en fait deux perſõnes, il en fait deux Chriſts: aſcauoir, vn Diuin, qui eſt ſeulement Dieu, & non pas homme, & vn humain, qui eſt pur homme & non pas Dieu: autrement il n'y pourroit auoir deux perſonnes. Or il eſt certain que Neſtorius n'a point creu qu'il y euſt deux Chriſts, mais vn tant ſeulement, ce qu'auſſi leurs parolles meſmes teſtifient: aſcauoir, que Neſtorius a creu que celuy qui eſtoit le vray Chriſt, & outre lequel il n'y en a point d'autre, a eu deux perſonnes. Il ſ'enſuit que ce que Neſtorius a creu que Chriſt a eu deux perſonnes eſt faux & meſchant: car ces deux choſes yci ne peuuẽt enſemble eſtre vrayes, que Chriſt ait deux perſonnes, & qu'il demeure vn ſeul & vnique Chriſt. Mais comme il a eſte dit, ſ'il y a deux perſonnes, il faut qu'il y ait deux Chriſts, & non pas vn ſeul

Christ. Or Nestorius a creu qu'il n'y a qu'vn seul Christ, & partant il ne peut estre qu'il ait creu qu'il y eust deux personnes en Christ. Autrement il faudroit dire que contre tout iugement & raison il auroit creu en vn mesme instant que deux propositions contradictoires sont vrayes:ascauoir,Est & Non. Et ne se trouue point aux autres histoires que Nestorius ait creu qu'vn mesme Christ ait eu deux personnes, sinon ce que les Papistes en gazouillent. Côbien qu'eux-mesmes confessent bien cela, quâd ils imaginent que Nestorius a enseigné, que Christ apres sa natiuite de la vierge Marie a este fait Dieu,ou qu'il a este vni auec Dieu en vne mesme personne. Ou leur propre consciẽce, ou leur ignorance leur ont arraché ceci : veu qu'il faut necessairement qu'ils côfessent que Nestorius n'a point creu qu'il y eust plus d'vn Christ.

Maintenant la question est, Qu'est-ce donc qu'on reprand en Nestorius, & pour quelle cause ce troisiesme Concile general a-il este celebré contre luy ? Veu que Nestorius n'enseigne autre chose,sinô que Christ est vray Dieu & homme,& vn seul Christ,& nô deux? c'est a dire, vne seule personne en deux natures, comme contient la confession de nostre foy, laquelle a tousiours este en la vraye Eglise de Dieu, depuis le temps des Apostres.

Il appert que le Pape,& les escriuains Papistes ayẽt faussement & malicieusement controuué contre Nestorius, qu'il a estimé Christ estre pur homme, & non pas Dieu : & qu'il a iugé qu'en vn mesme Christ, il y eust deux personnes, ou bien,qu'il fust double. Cela, di-ie,se cognoit, non seulement par les histoires,mais aussi par les parolles & escrits des Papes & des Theologiens scholastiques. En quoy donc est-ce qu'a erré Nestorius ? afin que nous venions a la cause pour laquelle ce Concile a este assemblé.

Tu pourras lire vne page ou deux au xij. liure de l'histoire Tripartite, chap.iiij. ce que tu pourras faire

en moins que d'vn quart d'heure. Là se trouue tout ce qu'on peut auoir de certain, touchant Nestorius & ce Concile. Toy donc iuge si ie frapperay au but : car la cause de cest erreur a esté telle. Nestorius a esté vn hõme superbe, enflé d'vn orgueil Pharisaique, & sans aucune doctrine. Et pourautãt qu'il auoit esté soudainement esleué a vne dignite souueraine en l'Eglise, de sorte qu'vn chacun le reputoit comme vn souuerain Euesque & patriarche, il luy estoit aduis qu'il surmontoit en doctrine & sçauoir, tous les hommes du monde, & qu'il n'auoit q̃ faire de lire les liures qui auoyẽt esté escrits par ceux qui auoyent esté deuant luy. Et qu'en declarant choses de grande importance, il ne falloit point vser des façons de parler receuës anciennement en l'Eglise. Mais pource qu'il auoit la voix bõne, & qu'il auoit vne grace de bien parler & promptement, il vouloit estre sçauant de soy-mesme, & sans le moyen ou l'aide d'autruy, & ne vouloit point qu'on receust d'autres façons de parler en l'Eglise, sinon celles dont il vsoit.

Estant donc armé d'vne telle arrogance, il commẽça d'impugner cest article, q̃ Marie est mere de Dieu, ou qu'elle a engendré Dieu. Alors il rencontra des Euesques aussi enflez d'orgueil que luy, & auxquels l'arrogance de Nestorius desplaisoit fort. Et entre les autres Cyrille Euesque d'Alexandrie. Car pour lors il n'y auoit plus aucun Augustin ou Ambroise. Or Nestorius auoit desia enseigné en l'Eglise d'Antioche que Christ estoit naturellemẽt engẽdré du Pere, n'ay eternellement (ce qui auoit esté approuué par le Concile de Nicee) & puis apres auoit esté nay vray homme de la vierge Marie. Nestorius n'estoit point en doute de ces deux articles, & les auoit desia lõg temps enseignez en ces predications: & qui plus est il persequutoit les Arriens qui auoyent esté condamnez au Concile de Nicee, auec vne haine mortelle, ce qui fut cause puis apres d'vn nombre infini de meurtres &

d'vne grande effusiõ du sang innocent: tant croyoit-il fermement que Christ est vray Dieu & vray homme.

D'auantage, il confessoit aussi cela que Christ Fils de Dieu estoit bien nay de la vierge Marie selon l'humanite & non selon la Diuinite:ce que nous & tous fideles affermons aussi. Mais la faute estoit en cela qu'il ne vouloit pas que la vierge Marie fust appellee mere de Dieu, veu que Christ n'estoit pas nay d'elle selon la Diuinite:où(afin que nous parliõs plus clairemẽt)veu que Christ n'auoit pas de sa mere la Diuinite, comme il en auoit l'humanite. Voyla la somme & le principal point de ceste controuersie, Que Dieu ne pouuoit estre nay d'vne creature humaine, ou tirer de là sa nature Diuine : & qu'vne creature humaine ne peut engendrer Dieu, ou luy departir la nature Diuine. Car cest homme indocte & par trop hardi, s'arrestoit seulement a ces mots, Dieu nay de Marie, & exposoit ce mot, Nay, selon que les Grammariens ou Philosophes l'interpretẽt, comme si, Naistre, signifioit tirer la nature Diuine de la mere:comme aussi l'histoire Tripartite afferme que Nestorius a iugé que ces parolles-la estoyent suspectes, & comme aussi elles doyuent estre a bon droit suspectes a tous Chrestiens quand elles sont destournees a ce sens-la.

De la nous voyons clairement que Nestorius, comme vn homme imprudent qu'il estoit & poussé d'vne vaine persuasion, parle bien de Iesus Christ auec vn bõ zele, mais a cause de son ignorance, il n'entend pas ce qu'il dit, ne dequoy il parle : cõme celuy q ne pouuoit parler d'vne matiere si grãde, & toutesfois s'en est biẽ osé vãter cõme s'il en eust este ouurier. Nous aussi, no⁹ scauõs bien que Christ n'a pas sa Diuinite de Marie: mais il ne s'ẽsuit pas, de là, q̃ ce soit mal dit, de dire que Christ est nay de Marie, que Dieu est fils de Marie, & que Marie est mere de Dieu. Ie proposeray vn exẽple de ceci assez grossier. Quãd vne fẽme aura enfãnté vn enfant, quelque fetard Nestorius (car l'hist. Tripartite

l'appelle

l'appelle ainsi)pourra bien estre assez superbe,indocte & sophistique pour dire, Ceste femme a bien enfanté cest enfant:mais elle n'en est pas la vraye mere. La raisõ est, que l'ame de l'enfant n'est pas du sang de la mere,mais viẽt d'ailleurs, c'est a dire,elle a este infuse de Dieu.Et ainsi l'enfant est bien nay de la femme quant au corps , mais d'autãt que l'ame n'est pas infuse de la mere,au corps de l'enfant, elle n'est pas sa mere, pource qu'elle n'est pas mere de l'ame viuante.

Vn hõme qui arguroit si sottemẽt & si froidemẽt, ne nieroit pas que ces deux natures:asçauoir,le corps & l'ame sont vne mesme personne:& ne dit pas q̃ la il y ait deux personnes,ou deux enfãs: mais il cõfesse q̃ les deux natures: asçauoir, le corps & l'ame sont vne mesme personne,ou vn mesme enfant,& que la mere n'a point enfanté deux enfãs, mais vn seul:mais il ne voit pas ce qu'il nié ou qu'il afferme. Or Nestorius a este du tout semblable a cestuy-ci.Il cõfesse q̃ Christ est Dieu & hõme en vne mesme personne:mais pource que la Diuinite ne procede pas immediatemẽt de Marie sa mere,elle ne doit pas estre appellee mere de Dieu.Ceci a bõ droit a este condẽné au Concile,& le doit estre a tout iamais. Et cõbien que Nestorius en vne partie de ceste cõtrouersie ait eu bõne opiniõ: asçauoir, q̃ Christ est Dieu & hõme : toutesfois l'autre partie,où ces parolles yci, q̃ Christ ne soit pas nay de Marie , & n'ait pas este crucifié par les Iuifs ne peut estre tolleré. Tout ainsi q̃ ce calõniateur-la ne seroit pas a endurer:lequel cõbiẽ qu'il parlast biẽ en cest endroit:asçauoir,q̃ la mere ne peut engẽdrer ou creer l'ame de l'enfãt, voudroit aussi adiouster ceci,cest enfãt n'est pas le vray & naturel fils de sa mere,& ceste mere n'est pas la vraye & naturelle mere de cest enfant.

En somme,cest orguilleux & ignorãt Euesque a introduit en l'Eglise de sõ tẽps vne cõtention pernicieuse.Car quicõque concede que la mere enfante l'enfãt ayant corps & ame,il doit aussi cõfesser que la mere a

enfanté tout l'enfant,& est sa vraye & naturelle mere. Autrement il s'ensuyuroit de là,que nulle femme enfantāt,seroit mere de l'enfant qu'elle enfante.Et ainsi il faudroit effacer du Decalogue le cinquiesme Commandement,Honore tō pere & ta mere. En ceste sorte nous faut-il yci dire, que Marie est mere de ce tresbening & biē aimé petit enfant q̄ est nōmé Iesus Christ, & qu'elle est vrayemēt mere de Dieu, & qu'elle a engendré Dieu : & outre ce, tout ce qu'on peut dire des femmes accouchees,ou des meres de famille,cōme leuer, allaicter, mettre la viande en la bouche, donner a boire,nous le pouuōs dire de Marie: asçauoir,qu'elle allaicte Dieu,qu'elle berse Dieu,qu'elle fait a Dieu de la bouillie, ou du potage & autres choses semblables: pource que celuy qui est Dieu & homme est vne mesme personne,vn mesme Christ,vn mesme fils,vn mesme Iesus, & non deux personnes, deux Christs, deux fils ou deux Iesus. Tout ainsi q̄ tō fils n'est point deux fils,ou deux Iehans,ou deux cordōniers,encores qu'il ait deux natures,le corps & l'ame:le corps procedēt de tes reins,& l'ame de Dieu. Ce n'est pas donc yci l'erreur de Nestorius, qu'il croye q̄ Christ soit seulemēt pur hōme,& ne le diuise point en deux persōnes:mais il cōfesse q̄ deux natures,la Diuine & humaine sont vnies ensēble en vne mesme persōne, mais il ne cōfesse pas la cōmunicatiō des ꝓprietez.Ie ne puis pas exprimer ceci en vn mot,en nostre lāgue vulgaire.Noꝰ appellōs proprieté, ce qui est propre a l'vne des deux natures:cōme mourir,endurer,crier,parler,rire,manger, boire,dormir,estre marri,se resiouir,naistre,auoir vne mere, allaitter, marcher, se tenir droit, faire quelque ouurage, estre assis, estre couché, & tous autres gestes semblables : lesquels tous sont appellez proprietez de la nature humaine: c'est a dire,choses propres & adherentes naturellement a l'homme.

Aucōtraire la propriete de la Diuinite,c'est qu'elle est immortelle,tout-puissāte,infinie,n'estāt poīt naye,

elle

elle ne dort point, elle ne marche point, elle ne s'arreste : elle ne boit, elle ne mange, elle ne se contriste & ne pleure point. Brief, quel besoing est-il de recueillir beaucoup d'exemples ou tesmoignages ? Il y a vne distance infinie entre Dieu & l'homme. Et pourtant les proprietez des deux natures ne peuuent estre conioinctes en vne seule personne. Voyla quelle estoit l'oponion de Nestorius.

Or si ie parloye ainsi en preschant, Iesus charpētier de Nazareth (car les Euangelistes le nomment fils de charpentier) marche là par la rue, & porte a sa mere vne pleine cruche d'eau, & vn petit pain, pour manger & boire auec sa mère. Et ce Iesus Charpentier est vray Dieu en vne persōne. Nestorius m'accorde biē cela, & dit qu'il est vray. Mais si ie di, Dieu est là qui marche par la rue, qui porte de l'eau & du pain pour manger & boire auec sa mere, il n'accordera pas cela : mais il dit, que porter a boire, acheter du pain, auoir vne mere auec laquelle on māge & boyue, ce sont choses propres a la nature humaine, & non point a la nature Diuine. Ainsi quand ie di, Iesus Charpentier a esté crucifié par les Iuifs, & ce mesme Iesus est vray Dieu. Nestorius m'accorde que cela est vray. Mais si ie di q̄ Dieu a esté crucifié par les Iuifs, il respondra que non : car estre crucifié, ou endurer, ou mourir ne conuient a la nature Diuine, ains a la nature humaine.

Or quand les Chrestiens qui ne sont encore fort bien instruits, oyent ces propos, ils ne peuuent esleuer leurs pensees plus haut, sinon que Nestorius croit, que Iesus Christ est seulemēt hōme, & qu'il separe les personnes : ce que toutesfois il ne fait pas, sinō que par ses parolles il semble qu'il le vueille faire ainsi. Le lecteur prudent voit clairemēt, qu'iceluy est forcené, & q̄ luymesme n'entēd pas ce qu'il debat. Car veu qu'il cōfesse que la nature Diuine & la nature humaine sōt conioinctes en vne mesme personne, il est certain qu'il ne peut nullemēt empescher que les proprietez d'vne chacune

nature ne soyent conioinctes ensemble. Que seroit-ce a dire autrement, Dieu & l'homme vni en vne mesme personne? Et pour dire en brief, toutes les resueries de cest heretique peuuent estre facilemẽt refutees par ceste reigle des petits enfans, laquelle on enseigne es eschölles, Si on accorde l'antecedent d'vne bonne consequence, on ne peut nier la consequence. Comme on dit aussi communeement : quand vne chose est accordee, il faut aussi accorder l'autre. Quand l'vne n'est point accordee, on ne peut aussi accorder la premiere. Celuy qui accordera que Françoise ou Marguerite est ta femme, il ne peut nier que les enfans d'icelle ne soyent tiens, si elle est chaste & honneste femme. Puis qu'on enseigne ces choses es petites escholles, y a-il homme de sain entendement, a qui il vint en fantasie, qu'il y ait des hommes tant sots & lourdauts, qu'ils osent cõtredire ou repugner a ces principes? Mais qu'on demãde aux gouuerneurs ou aduocats: asçauoir-mon si es plaidoyers ils n'ont bien souuent ouy ou maintenu la cause de quelques deffendeurs, lesquels ont bien confessé quelque partie du fait, & approuué: & nonobstant n'ont point voulu accorder ce qu'on eut peu tirer de là par bonne consequence.

Or quelqu'vn pourroit yci faire ceste obiection, que cest heretique Nestorius a cõfessé par finesse, que Christ est Dieu, & vne personne. Ie respond, que non: car il n'estoit point si subtil ou ingenieux, mais il en a ainsi iugé comme il le sentoit. L'histoire Tripartite dit, qu'il cria vne fois en preschant, O Iuif, ne t'esleue point en triomphe, car tu n'as peu attacher Dieu en la croix. Voyci qu'il vouloit dire, Il est bien vray que Iesus Christ est Dieu : mais Dieu n'est point crucifié. Et au Concile deuant l'Euesque Cyrillus il dit ouuertement & deuant tous, que plusieurs confessent bien que Iesus Christ est Dieu : mais ie ne confesseray iamais en toute ma vie, que Dieu soit deux ou trois dieux. Cela vaut autant comme s'il estoit dit, Iesus

Christ

Christ est Dieu, comme il y en a plusieurs entre nous qui le confessent : mais ie ne diray ou n'enseigneray iamais que Dieu doyue naistre deux ou trois fois. Et comme il est recité en ceste histoire Tripartite, il estoit fort tourmenté de ce scrupule, que Dieu & la mort sont du tout opposites & contraires. Car il luy semble que ce n'est point-ci seulement vne absurdité, mais aussi vne proposition de blaspheme, de dire que Dieu meure.

Or voyci quelle estoit son opinion, que Iesus-Christ estoit immortel selon la Diuinite, mais il n'auoit pas tant d'esprit ou industrie, qu'il eut peu parler ainsi proprement. Auec ce mal, il y eut aussi grãde insolence du costé d'autres Euesques, qui auoyent faute de sens, de ne penser point comment il falloit guerir telles blessures: plustost ils furent cause ques ces playes furent beaucoup plus irritees & renouuelees.

Et si nous voulons parler comme il appartient, combien que de ceste opinion de Nestorius il s'ensuyue necessairement que Christ est homme pur, & deux personnes : toutesfois il ne l'entendoit pas ainsi a la verite. Car ce sot & lourdaut sophiste ne voyoit pas bien, qu'il proposoit des choses impossibles & du tout absurdes. Il reputoit bien qu'en vne mesme personne Christ estoit Dieu & homme tout ensemble: & toutesfois il ne vouloit point que les proprietez des deux natures fussent attribuees a ceste personne de Christ. Il iugeoit bien que l'antecedẽt estoit vray: tãt y-a toutesfois qu'il ne vouloit accorder que ce qui s'ensuit de l'antecedent fut vray. Et en cela il monstre bien son ignorance, qu'il n'entend pas ce qu'il nie.

Or quand a nous qui sommes Chrestiens, il nous faut ensemble attribuer les proprietez des deux natures du Fils de Dieu a ceste personne. Comme quoy? Christ est Dieu & homme en vne personne. Tout ce donc qui est dit de luy comme hõme, il faut aussi qu'il soit dit de luy comme Dieu: asçauoir, Christ est mort,

& Christ est Dieu. Dieu dõc est mort,non point Dieu separé,mais celuy Dieu qui s'est vni auec l'humanite. Car si nous considerons Dieu a part,l'vn & l'autre est faux: ascauoir, que Christ soit Dieu, & que Dieu soit mort. Car en ce cas-la Dieu n'est poit hõme. Que s'il semble a Nestorius que ceci soit admirable, q̃ Dieu meurt, qu'il peust aussi pẽser q̃ ceci n'est pas moins admirable, q̃ Dieu est hõme. Car de vray effect le Dieu eternel & immortel est fait victime, laquelle meurt, endure, & ha toutes les proprietez humaines. Autrement quelle chose(ie vous prie) seroit cest hõme auec lequel Dieu est vni personnellemẽt, s'il n'auoit point de vrayes proprietez? Il est certain qu'il faudroit faire ceste consequẽce,que c'est vn phãtosme,cõme les heretiques Manicheens auoyẽt enseigné auparauãt. Au contraire tout ce qui est dit de Dieu, il faut aussi qu'il soit attribué a l'homme. Comme quoy? Dieu a creé & formé le monde,& est tout-puissant. Iesus Christ homme est Dieu, Iesus Christ donc homme a creé & formé le monde, & est tout-puissant. La raison est, qu'il est fait vne personne de la Diuinite & de l'humanite. Ceste personne donc ha les proprietez de toutes les deux natures.

O bon Dieu! sans aucun debat ou contention ou doute il falloit consentir a cest article Diuin plein de consolation viue & eternelle: l'esprit s'en deuroit resiouir, estant fortifié par foy, il deuoit chanter louanges & action de graces au Dieu viuant & eternel,pour ceste misericorde & bonte inenarrable & infinie,de ce qu'il a voulu que son Fils bien-aimé fut fait semblable a nous: ascauoir,homme & nostre frere. Le diable met yci des troubles par des garnemens orgueilleux, ambitieux & desesperez.: afin que ceste ioye pure & gracieuse soit souillee en diuerses sortes, dequoy tous fideles doyuent estre grandement contristez. Dieu en soit le iuge, au sein duquel nous espandons tous les iours nos larmes sanglantes, & nos compleintes ameres.

res. Car ceci eſt treſueritable, & tous eſprits fideles le doyuent ſcauoir & ſentir en eux : que ſi Dieu n'eſtoit aſſis pour balancer & diſpenſer les poids, nous irions bas en terre auec le baſſin de la balance où nous ſerons. S'il ne faut point dire, Dieu eſt mort pour nous, mais ſeulement l'homme, il faut que nous periſſions. Mais ſi la mort de Dieu eſt au baſſin de la balance, ou ſi Dieu mort pour nous eſt mis en la balance pour contrepoids, alors luy emportant le poids va bas en terre, & nous ſommes eſleuez en haut, comme l'vn des deux baſſins qui ſera vuyde & legier. Mais auſſi il pourroit bien eſtre porté en haut, ou bien il pourroit ſortir hors de la balãce. Or il ne pourroit pas eſtre mis dedãs l'vn des baſſins, ſi premierement il n'eſtoit fait homme ſemblable a nous, ou noſtre frere, a ce qu'il peut eſtre appellé Dieu mort, le deſchirement de Dieu, le ſang de Dieu, la mort de Dieu, la croix du Fils de Dieu. Car Dieu conſideré ſelon ſoy ne peut mourir. Tant y-a neantmoins que d'autant que Dieu & l'homme ſont vnis d'vniõ perſonnelle, on peut bien parler ainſi, La mort de Dieu : veu que ceſt homme meurt, auec lequel Dieu eſt vni, ou auec lequel Dieu eſt vne meſme perſonne.

Or ce Concile a trop peu condamné en ce Neſtorius, pource qu'on y a ſeulement traitté de ceſte façon de parler, que Dieu eſt nay de la Vierge Marie. Cela eſt la cauſe pourquoy il eſt recité es hiſtoires, qu'il fut determiné en ce Concile, que la Vierge Marie deuoit eſtre appellee mere de Dieu: cõbien que Neſtorius ne voulut accorder les ꝓprietez de la nature humaine ne Chriſt touchãt la Diuinite: comme, eſtre crucifié, endurer, mourir, & toutes autres ſẽblables, qui ne cõuiennent point a la Diuinite. On ne deuoit dõc point ſeulement ordõner en ce Concile, que Marie fut mere de Dieu, mais auſſi que Ponce Pilate & les Iuifs ont crucifié Dieu, & mis a mort, & autres choſes ſemblables. Or quant a ce que puis apres Neſtorius eſt condamné

par ces mots, Nestorius nie que Iesus Christ soit Dieu & vne personne, cela est bien vray en effect, & par la consequence. Mais c'est vn propos trop rude & estrange, veu que Nestorius estoit asseuré, qu'on luy faisoit vn grand tort en disant cela. Car sa doctrine ne fut iamais telle, mais il a tousiours dit le contraire, maintenant fort & ferme que Christ estoit vrayemét & naturellemét Dieu, & non point deux personnes: & pour ceste mesme cause il a fort poursuyui les Arriens. Car vn tas de lourdauts ne pouuoyent pas bien former vn syllogisme, ou entendre les consequéces: asçauoir, que quicóque niera les proprietez, il niera aussi la substance ou la nature. Mais voyci quelle forme on deuoit tenir pour refuter Nestorius. Cóbien q̃ Nestorius confesse q̃ Iesus Christ vray Dieu & vray hóme soit vne personne: nóobstant pource qu'il n'attribue point les proprietez de la nature humaine a ceste personne Diuine de Christ, ce qu'il enseigne est faux: & c'est autát cóme s'il nioit la nature mesme. Et on ne doit poít seulemét declarer ceste autre propriete prise de la vierge Marie. Car par ce moyé on eut peu esclarcir beaucoup mieux tout le differét de ce Cócile, lequel selon mon opinió peu de gés ont entédu iusqu'a present. C'est vne chose bien certaine, que telles choses de si gráde importance ne pourroyent pas bien estre entédues des escrits confus de Platine & autres historiés semblables.

On trouuera encore auiourd'huy beaucoup de Nestoriens en la Papaute, qui toutesfois alleguent hardiment ce Concile, & n'entendent ou ne sçauét pas euxmesmes ce qu'ils alleguét. Car la raison humaine veut de soy-mesme fonder & espelucher ces choses si hautes & excellétes, & nullemét accorder q̃ Dieu meure, ou qu'il soit vne substáce corporelle ou visible, cóme les autres hómes: cóbien q̃ par lógue coustume les Papistes soyent amenez a croire ces deux choses, q̃ Iesus est Christ & Dieu, comme Nestorius le croyoit aussi. En ceste sorte dóc ce Cócile aussi n'a poít cóstitué vn

nouuel

nouuel article de foy,cõme il a esté dit ci dessus: mais il a maintenu les symboles anciens contre la nouuelle inuention de Nestorius, en sorte que quãd on esmeut quelque dispute,on ne pourroit pas alleguer telles choses pour exemples,& quand on met en auant qu'il faut donner authorité aux Conciles, de dresser ou establir des articles nouueaux de la foy,ou de changer les anciens,ou de les corriger. Car depuis le commencemẽt iusques a present on a gardé ceste doctrine en l'Eglise touchant cest article: & n'a esté forgee de nouueau es Conciles: ains a esté cõseruee & bien cõtregardee par l'Euangile & par tesmoignages conuenables des sainctes Escritures. Car par ce qui est dit au 1.chap. de S. Luc,on sçait pour certain que l'Ange Gabriel a annõcé a Marie,que le Fils du Treshaut deuoit naistre d'elle. Et Elizabeth mere de Iehan Baptiste dit, Dont me vient cela,que la mere du Seigneur vient vers moy?Et toute la multitude des Anges & de la gendarmerie celeste s'arrestant es nuees chante d'vne voix ioyeuse & gratieuse ce beau cantique, Le Seigneur vous est nay, qui est Christ le Sauueur.Item,S.Paul au 3.des Galat. dit, Dieu a enuoyé son Fils n'ay de la femme. Ie pense que ces tesmoignages sont assez suffisans pour prouuer que la vierge Marie est mere de Dieu. Ainsi dit S. Paul 1.Cor.3, Les princes de ce monde ont crucifié le Seigneur de gloire. Mais sur tous autres il y a le tesmoignage du 20. des Actes qui est formel & fort expres: où il est dit que l'Eglise a esté acquise par le sang de Dieu:cõbien qu'en parlant humainemẽt,Dieu n'ait point de sang. Et Philip.2,il est dit,Cõbien que Christ fut egal a Dieu,toutesfois il a esté fait seruiteur,& a esté trouué semblable a l'homme en tout & par tout. Outreplus au symbole des Apostres ces propres mots sont recitez, Ie croy en Iesus Christ son Fils, nostre Seigneur vnique,conceu du S.Esprit, nay de la vierge Marie,qui a souffert, qui a esté crucifié, & est mort, & a esté enseueli,&c.On voit qu'il y a là des parolles ex-

preſſes, qui teſtifient les proprietez de la nature humaine, & toutesfois elles ſont attribuees au ſeul Seigneur & Fils, auquel nous croyons: lequel eſt d'vne meſme ſubſtance auec le Pere eternel,& eſt naturellement Dieu.Ceci ſoit aſſez touchant ce Concile.

DV CONCILE DE Chalcedoine.

LE quatrieſme Concile general a eſte celebré a Chalcedoine en Aſie, & ſe peut bien faire que ce fut vingtdeux ou vingttrois ans apres ce troiſieſme Cócile precedét, qui fut tenu en Epheſe. Or ce fut l'Empereur Martien q̃ fit aſſembler ce dernier,qui fut Empereur de Conſtantinoble apres le ieune Theodoſe, l'an apres la natiuite de Chriſt 455. Et ainſi ces 4. Cóciles generaux ont eſte celebrez enuiron 130. ans l'vn apres l'autre. Le Concile de Nicee fut tenu l'an 327. Combien que deuant ce temps-la & enuiron il y eut pluſieurs autres Conciles ou Synodes en pluſieurs lieux, ſeulemẽt par les Eueſques, & non point de l'authorite des Empereurs ou Princes,comme auſſi il a eſte fait depuis. Mais ces quatre generaux n'ont peu eſtre aſſemblez ſans l'authorite & cóſentemẽt des Empereurs. Tant eſtoyẽt les ſaincts Peres adonnez a laſcher la bride a leurs haines & diſſenſiós mutuelles, en ſorte que l'vn ne vouloit pas facilemẽt quitter la place a l'autre: & les hiſtoires, helas!n'en rendẽt que trop de teſmoignage. Cependant il y a vne cóſolation ſinguliere en ces exẽples. Car il nous eſt remonſtré,qu'il ne nous faut point deſeſperer, veu que pour certain il y a eu aucuns de ces ſaincts Peres qui ont eu le S. Eſprit,& eux ont eſte ſaincts, & a fallu qu'ils ayent eſte appellez ſaincts. Nous auſſi combien que nous ſoyós foibles & infirmes, nonobſtant ſommes ſaincts,& deuons obtenir ſalut perpetuel.

Or

Or pour dire qui a esté causé que ce Concile a esté tenu,ie voudroye bien l'entẽdre des autres. Car il n'y a nulle histoire digne de foy qui face mention de ceci. L'histoire Ecclesiastique fait fin apres auoir parlé du Concile de Nicee. L'histoire Tripartite & Theodoret ne disent plus mot apres auoir parlé du Concile d'Ephese, qui est le troisiesme. Et desormais il faudra vueillons ou non que nous adioustions foy aux histoires des Papistes: où il y a grand dãger a cause des matieres grandes & graues. Car ces bons preudhommes ont finement tiré toutes choses pour les faire seruir a leurs resueries, & ont confermé leurs inuẽtions friuoles par mensonges horribles, & continuent encore de le faire: en sorte qu'il n'y en a pas vn seul q̃ puisse fortifier ou munir sa cõscience de tels tesmoignages. Deuine maintenãt, ô ami lecteur, par quel moyen ie doy estre sauué, veu que ie ne peux bien entendre que c'est de ce Concile, & ne scay quelle occasion il y auoit de l'assembler. Et comment ont esté sauuez ces saincts & bons personnages, qui ont esté si long temps sans scauoir les decrets & ordonnances de ce Concile? Car il faut qu'ẽ ceste vie mortelle il y ait tousiours quelques saincts personnages. Et quand ceux-la sortent hors de ce monde, il faut que d'autres succedent apres. Ceste succession continuelle a duré depuis le cõmencement du genre humain iusques a maintenant, & durera doresenauant iusques a la fin du monde: autrement il n'y auroit nulle verite en cest article, Ie croy l'Eglise vniuerselle, la communion des saincts. Et le Fils de Dieu eut dit en vain, Ie suis auec vo⁹ iusques a la fin du mõde. Ie di, qu'en quelque lieu que ce soit il faut qu'il y ait des saincts viuans en ce monde: autremẽt il n'y auroit pl⁹ de Royaume de Iesus Christ: & n'y auroit pl⁹ nul qui recitast vne fois l'oraison Dominicale, ou la confession de nostre foy: nul ne seroit fait participant des Sacremens, ne du Baptesme ne de la saincte Cene.

Platine & plusieurs autres disent que c'est-ci la rai-

ſon pourquoy on celebra ce Cõcile. Il y auoit vn abbe en Conſtantinoble, nommé Eutychès, lequel trouua vne doctrine pour cõtrarier a Neſtorius: aſcauoir que Ieſus Chriſt eſt vne perſonne ſeulement en la nature Diuine. Les anciens determinerent contre ceſt erreur en Concile, que Ieſus Chriſt eſt vne perſonne & deux natures. Cela eſt vray, & s'accorde auec la foy Chreſtiéne. Mais les hiſtoires des Papes teſmoignẽt que ceſtuy-ci enſeignoit, qu'apres q̃ la Diuinite eut pris la nature humaine, & a eſte faite Chriſt en vne perſonne, ce n'a plus eſte depuis que Diuinite: & qu'il faut faire ceſte reſolution, que Chriſt eſt ſeulement Dieu, & nõ point homme. Si l'opinion d'Eutyches eſt telle, ie peux dire hardiment qu'il eſtoit auſſi ignorãt que Neſtorius, duquel on dit qu'il auoit arreſté ceci, qu'en Ieſus Chriſt il y auoit deux perſonnes, & neãtmoins auoit enſeigné qu'il y en auoit vne ſeulement. Auſſi ceſtuy-ci a accordé qu'il y auoit deux natures en Chriſt, & neantmoins il a nié qu'il y en eut plus de vne. Car le Pape Leon fait ſonner ces mots haut & clair en quelque epiſtre, qu'Eutyches & Neſtori⁹ ont enſeigné diuerſes hereſies. Et cela eſt vray. Si l'vn enſeigne que Chriſt eſt deux natures ou perſonnes, & toutesfois il eſt ou vne perſone ou nature ſeulement: & aucontraire, ſi l'autre dit qu'il y ait deux natures en Chriſt, & toutesfois il n'y en a qu'vne: il faut bien que ces deux ſoyent diſcordans: & qui plus eſt vn chacun eſt contraire a ſoy-meſme.

Mais ſi les Papiſtes ont bien ſceu que Neſtorius & Eutyches n'euſſent point telle opinion, ils deuoyent pluſtoſt taire ces parolles, & traitter plus clairement de telles choſes & en termes propres: c'eſt a dire, qu'il falloit vſer des propres mots, deſquels iceux ont vſé. Autrement les heretiques penſent que nous les voulons ſurprendre ou circonuenir par mots controuuez, ſoit a droit, ſoit a tort, deſtournans leurs parolles a vn autre ſens, comme on a veu ci deſſus de Neſtorius.

Car

Car les parolles mesmes des Papistes demonstrent bien, qu'Eutyches ne fait point ceste resolution, qu'en Iesus Christ il y ait seulement vne nature. Car ils disent qu'Eutyches a accordé qu'il y auoit deux natures en Christ: asçauoir, la nature Diuine, & la nature humaine que la Diuinité a prise. Celuy qui accorde cela, dit qu'il y a plus de deux natures en Iesus Christ. Mais quand il faut interpreter que c'est qu'Eutyches a voulu entendre par ceste opinion, que depuis Christ a laissé la nature humaine, n'ayant de reste que la Diuine, ils sont là du tout muets: & auant que de bien entendre le fait, ils disent qu'Eutyches a arresté qu'il y auoit deux natures en Iesus Christ, & toutesfois qu'il y en auoit vne seulemẽt, & nõ point deux. Ainsi apres cela les histoires sont rendues incertaines & obscures: en sorte que nul ne peut bien entẽdre quelle a esté l'opinion d'Eutyches, ou ce que les histoires des Papes ont entẽdu. Telles ambiguitez & propos obscurs font que nous perdons ce Concile auec les causes pour lesquelles on l'a celebré. Prenons le cas que ces choses puissent estre aucunement cogneuës par les actes des Conciles, & par les epistres des Papes. Mais au contraire ceux qui ont redigé par escrit les histoires des Papes, ne deuoyẽt pas escrire telles choses ainsi sottement & d'vne si mauuaise grace, & nous proposer ainsi a l'estourdie des mots forgez par eux-mesmes, sinon que par cela on peut estimer, qu'eux ont entendu le Concile presque de telle façon que ie l'enten.

Or de moy, ie reciteray mes coniectures, si d'auenture i'enten bien ce qui en est, sinon la foy Chrestienne ne sera point pourtant renuersee. L'erreur de l'opinion d'Eutyches est quãt aux proprietez, comme aussi de Nestorius. Combien que Nestorius erre d'vne autre façon diuerse. Nestorius ne veut point attribuer les proprietez de la nature humaine en Christ a la Diuinite, iaçoit qu'il retienne ceci fort & ferme, que Iesus Christ est Dieu & homme. Au contraire, Eutyches ne

veut point attribuer les proprietez de la Diuinite a l'humanite, combien qu'il tienne ceci fermement, que Chriſt eſt vray Dieu & vray homme. Comme ſi ie diſoye en ſermon public, que la Parolle qui eſt le Fils de Dieu, eſt createur & formateur du ciel & de la terre, egal au Pere de toute eternite, Iehã 1. Et que ceſte Parolle, ce Fils de Dieu eſt vray homme, Ieh. 1. Eutyches accordera bien cela, n'en doutant nullement. Mais au reſte ſi ie di, que ceſt homme Chriſt eſt Createur du ciel & de la terre, Eutyches en eſt offenſé, penſant que cela eſt du tout abſurde, de dire: l'homme eſt Createur du ciel & de la terre. Et voyci qu'il dit, Il n'eſt pas ainſi: car ceſte propriete Diuine: aſcauoir, creer le ciel ne conuient point a vn homme. Mais il oublie ce qu'il auoit accordé auparauant, que Chriſt eſt vray homme & vray Dieu en vne ſeule perſonne, & toute ſſois il ne veut pas accorder la conſequẽce qui ſ'enſuit treſbien.

Car ſi quelqu'vn accorde que Dieu & l'hõme ſoit vne meſme perſonne en Chriſt, il faut auſſi neceſſairement qu'il accorde a cauſe de la conionction de ces deux natures en vne perſonne, q̃ ceſt hõme Chriſt nay de la vierge Marie ſoit createur & formateur du ciel & de la terre. Car luy-meſme eſt fait cela en vne perſonne: aſcauoir, Dieu, q a creé le ciel & la terre. Eutyches n'entend pas ceſte conſequence: & nonobſtant il retient ferme ce principe, que Chriſt eſt Dieu & hõme. Auſſi ne conſidere-il point ceci, qu'il faut que la nature hamaine ſoit niee en Chriſt, quand les proprietez de la nature Diuine ſont ſeparees de la nature humaine. Car par vne telle diuiſion, la perſonne ſeroit ſeparee en deux, & Chriſt ne ſeroit plus homme. Et c'eſt ce que veulent affermer ceux qui diſent dudit Eutyches, qu'il ne pouuoit ſouffrir que la nature humaine demeuraſt en Chriſt: aſcauoir, en la conſequence: & nonobſtant il confeſſe en l'antecedent, que la nature Diuine & humaine en Chriſt ſont vn meſme Chriſt, vne ſeule perſõne, & deux natures. En ſomme, quiconque

quiconque confessera (comme on a veu ci dessus) que ces deux natures sont en Christ, & qu'il est vray Dieu & vray homme, il faut qu'il attribue a la personne les proprietez d'vne chacune nature: Car quand on oste les proprietez de l'vn ou de l'autre, Dieu & hôme ne sont plus rien. Tous deux donc & Nestorius & Eutyches sont a bon droit condamnez auec leurs erreurs & meschantes opinions.

Toutesfois ceci peut estre vray, qu'Eutyches a eu beaucoup plus de causes d'erreur que Nestorius. Car il y a eu plusieurs proprietez de la nature humaine qui sont demeurees en terre, depuis que Iesus Christ a este esleué a la gloire celeste: asçauoir, dormir, se contrister, manger, boire, endurer, mourrir, estre enseueli. Car il est maintenant assis a la dextre de Dieu, il ne mange iamais, il ne boit point, il ne dort point, il n'est point contristé, il n'endure ou ne meurt plus, & ne sera iamais subiet a toutes ces choses. Comme aussi nous ne serons plus subiects a la mort, apres que de ceste vie nous serons passez a la vie eternelle, 1. Corinthiens 15. Or ce sont-ci proprietez temporelles & caduques: mais les proprietez naturelles demeurét, comme ce qu'il ha chair & os, corps & ame, peau, cheueux, mouëlle & sang, & tous les membres d'vn corps humain. Et pourtant voyci commét on doit dire, Cest homme Christ, ceste chair & ce sang, a formé le ciel & la terre, a veincu la mort, a effacé le peché, a destruit les enfers: & toutes ces choses sôt proprietez Diuines: & toutesfois elles peuuent estre droitemét & saincteméent attribuees a ceste personne qui est la chair & le sang de la vierge Marie: comme ainsi soit qu'il soit seulement vne personne, & non point deux.

Ceci soit dit par forme d'exemple, Ton fils Pierre est nommé hôme sçauant & letré, combien qu'vne telle proprietе conuienne seulemét a l'ame, & non point au corps. Et quelque Eutyches pourroit ainsi tergiuerser, Pierre n'est point letré en façon que ce soit, mais

c'eſt ſon ame. Aucontraire, il y aura vn Neſtorius qui dira, Ie n'ay point battu ton fils de verges, mais ſeulement ſon corps. Cela eſt comme ſi on vouloit faire de Pierre deux perſonnes, ou ſeulement retenir vne nature, combiẽ que cela ne ſoit point dit. Or cela eſt vne pure ignorance, & vne vraye beſtiſe, qui eſt a deplourer, laquelle monſtre euidemmẽt qu'ils ont eſte mauuais dialecticiens. Et toutesfois il aduient bien ſouuent, qu'vne telle ignorance ſera apperceuë en beaucoup d'exemples de vie, & meſmes es autres choſes, quand on accordera ſouuent quelque choſe, cependant toutesfois on niera ce qui s'enſuit de cela, comme il a eſte dit, que quand on a accordé l'antecedent, on nie la conſequence puis apres. Il y a auiourd'huy pluſieurs grans Princes, pluſieurs excellens & ſcauans perſonnages, qui confeſſent publiquement & ouuertement, que la doctrine que nous annonçons de la foy, laquelle iuſtifie par pure grace ſans aucuns merites ni œuures, eſt vraye: mais voyci dequoy ils ſont grandement offenſez, quand nous diſons que pour ceſte raiſon meſme on doit abolir la moynerie, & condamner tous ſeruices faits aux ſaincts, & autres choſes ſemblables: & nonobſtant la conſequence requiert cela. Car nul ne peut eſtre fait iuſte que par la ſeule foy. Il s'enſuit de cela que nul homme ne peut eſtre iuſtifié ou ſauué par la religion monachale, ou autres choſes ſemblables. Dont vient donc cela, qu'ils font tant valoir la vie monachale, & la magnifient ſi hautement? A quel but tendent telles impietez & abus ſi horribles? Et afin que ie parle de moy-meſme, & que ie m'admonneſte moy-meſme de la faute que i'ay cõmiſe autresfois, (car ie confeſſe que ie doy quelque recognoiſſance a mon ignorance) Il y a plus de vingt ans que i'ay enſeigné que la foy ſeule iuſtifie ſans œuures, comme encore ie l'enſeigne ouuertement & conſtamment. Mais ſi quelqu'vn en ce temps-la ſe fut leué, qui eut enſeigné que la vie des moynes & nonnains

nonnains eut este vne idolatrie, & que la profanation de la Messe eut este vn spectacle horrible, comment i'eusse iugé vn tel estre heretique? Et encore que ie n'eusse employé mes mains a le brusler, si est-ce que ie l'eusse foulé aux pieds, pour le moins i'eusse entierement suyui le conseil de ceux, qui eussent dit que c'estoit bien fait de le brusler. Et de moy, qui estoye vn poure fol mal aduisé, ie ne pouuoye voir la consequence, laquelle il faut que i'accorde maintenant: asçauoir, si la foy seule confere ou fait cela, la vie monachale ou la profanation de la Messe ne le fera pas. Mais ceci estoit encore le plus ioli. Ie sçauoye bien que toutes ces choses n'estoyent que traditions & œuures humaines. Et toutesfois ie n'attribuoye point cela aux bonnes œuures commandees de Dieu & faites en foy. Ie confesse franchement, que en ce temps-la i'ay fait fort bien le Nestorius & l'Eutyches, combien que ce ait este d'vne autre sorte. I'accordoye bien vne partie du fait, & ie ne vouloye point accorder l'autre qui s'ensuyuoit de la premiere. Comme Nestorius accordoit bié que Iesus Christ est vray Dieu & vray homme, & nonobstant il ne vouloit point accorder, que luy-mesme qui est Dieu soit nay & mort: & toutesfois cela s'en ensuit par vne bonne consequence.

Outreplus, Luther reprend les Papistes, qu'ils n'enseignent point la foy catholique ne les bonnes œuures. Cependant ils bataillent courageusement, & poursuyuent Luther auec gros outrages, que c'est luy-mesme qui n'enseigne point purement la foy catholique, & qui defend les bonnes œuures. Quel scrupule donc y a-il qui les presse en leur consciences, & qui les empesche de s'accorder ensemble, veu qu'ils confessent vne mesme chose? Ie le diray, Quelque Nestorius a ainsi failli aux proprietez. Luther requiert entierement les bonnes œuures: mais il n'accorde pas ceci, qu'on attribue ces proprietez magnifiques & Di

uines aux bonnes œuures : aſcauoir, ſatiſfaire pour les pechez, appaiſer l'ire de Dieu, & iuſtifier les pecheurs. Car quant a ces proprietez , on les doit attribuer a vn autre : aſcauoir, a celuy qui eſt appellé l'Agneau de Dieu, qui oſte & efface les pechez du monde. Il faut entierement reſeruer ces proprietez au ſang & a la mort du Fils de Dieu. Il y a d'autres proprietez, d'autres merites & recompenſes, qu'on doit aſſigner & attribuer aux bonnes œuures. Sur cela les Papiſtes tempeſtent, & font de terribles bruits, & veulent que ces choſes ſoyent attribuees ſeulement aux bonnes œuures, qu'elles ſatiſfont pour les pechez, & qu'elles rendent les hommes iuſtes. Ils crient donc que Luther n'enſeigne les bonnes œuures, ains les defend. Mais voyci il ont les yeux aueuglez, & ne voyent point ceſte conſequence, que ce n'eſt rien de dire des bonnes œuures qu'elles ſatiſfacent pour les offenſes, & ſoyent meritoires pour obtenir la vie eternelle & bien-heureuſe: non plus que ce n'eſt rien de ſe taire de la doctrine des bonnes œuures : car il n'y a point en ce monde de telles bonnes œuures, & ne peuuent eſtre en lieu quelcõque ou en quelque partie de la nature. Parquoy pour ceſte raiſon meſme que par vne obſtination Phariſaique ils enſeignent & font profeſſion des bonnes œuures, ils n'enſeignent nullement aucunes œuures.

On voit maintenãt quelle eſt la dialectique de Neſtorius, lequel accorde l'antecedét, & nie la cõſequence, & par cela-meſme il fait l'antecedent vicieux. Car ſi l'vn eſt vray, l'autre auſſi ſera vray, en vraye conſequéce. Au contraire, ſi le dernier eſt vicieux, auſſi le premier ſera tel. Non ſeulement ils accordent que les bõnes œuures ſatiſfont pour les pechez & offenſes, mais auſſi ils y inſiſtét a cors & a cry. Mais ils condamnent l'autre partie qui ſ'enſuit de cela : aſcauoir, que telles œuures ne ſont point bonnes œuures, & qui plus eſt, ne ſont rien du tout. Et nonobſtant cela-meſme ſ'enſuit des choſes precedentes par vne fort bonne conſequence.

ſequence. Car les bonnes œuures qui ſatiſfont pour les offenſes & pechez, vallent autant certes comme ſi telles œuures n'eſtoyent rien: en ſorte que ceſte conſequẽce eſt bien ferme. Celuy qui enſeigne ce qui n'eſt point, il n'enſeigne rien du tout. En ceſte ſorte peut-on bien dire de la foy. Celuy qui propoſe doctrine d'vne telle foy, qui ne iuſtifie point ſeule & ſans œuures, ceſtuy-la enſeigne d'vne telle façon comme s'il n'enſeignoit rien. Car vne telle foy qui fait les hommes iuſtes auec les œuures ou par les œuures, n'eſt riẽ, & ne ſe trouuera point.

Ie propoſeray vn exemple plus groſſier. Aucuns legiſtes accordent bien, que les mariages des preſtres doyuent eſtre approuuez: tant y-a qu'ils reiettent ceſte conſequence, que leurs enfans ſoyent heritiers legitimes. Cela eſt autant comme s'ils diſoyent, que le mariage des preſtres eſt paillardiſe. Car ſi on accorde le mariage, il faut auſſi neceſſairement accorder, que les enfans qui en ſont iſſus, ſont legitimes heritiers & ſucceſſeurs des biẽs de leur pere. Car s'ils ne ſont point ſucceſſeurs, comment y auroit-il mariage? Ceci ſe dit couſtumierement aux eſcholles: nier la conſequence de l'antecedent deſia accordé en vraye & bonne conſequence: & apres que la conſequence eſt renuerſee, retenir l'antecedent, qui eſt vne choſe impoſſible. Et on ne fera point de tort a ces gens-ci, ſi on dit qu'ils ſont ignorãs ou rudes. Mais & Neſtorius & Eutyches eſtoyent lourds d'eſprit, comme il aduient a pluſieurs autres en d'autres choſes. Car ſans doute & difficulte l'vn & l'autre auoit ceſte opinion, que Chriſt eſt Dieu & homme en vne perſonne, & ont creu cela, comme cela eſt amplement declaré par les hiſtoires & par les actes des Conciles: & toutesfois ils n'ont peu iuger de la raiſon de ceſte conſequence: que ceſte perſonne qui eſt enſemblement Dieu & homme, a eſte voirement crucifiee, & a creé les cieux: mais que Dieu ne peut eſtre crucifié, & vn homme ne peut creer les cieux.

Et quel besoing est-il que nous parlions beaucoup de nous? Les Apostres en Ierusalem auec grand nombre de Iuifs ont este iustifiez par la seule foy, c'est a dire, par la grace du Fils de Dieu: & toutesfois il y auoit quelques Nestorius & Eutyches par dessus la peau, qui leur esblouissoyent les yeux, a ce qu'ils ne vissent ceste consequence, que la Loy de Moyse ne conferoit rien ou ne pouuoit rien conferer a salut: tant y-a qu'ils vouloyent aussi attribuer á la Loy les proprietez qu'il faut seulemét attribuer a cest agneau, qui est l'Agneau de Dieu. Or ils disoyent, comme il a este remonstré ci dessus: que les Gentils ne pouuoyent estre sauuez qu'ils ne fussent circoncis, ou qu'ils ne gardassent la Loy de Moyse. Cela estoit du tout reietter & aneantir Iesus Christ auec sa grace, comme dit sainct Paul, Galat. deuxiesme, Si la iustice est par la Loy, Christ est mort en vain. Et Romains vnziesme, Si c'est par sa grace, ce n'est donc point par les œuures. Mais ceux qui pour lors estoyent en la ville de Ierusalem, disoyent ainsi, Ceci est bien conferé par la seule grace: toutesfois il faut aussi attribuer ce benefice aux seules œuures. Car nul ne peut estre sauué sans la Loy, encore qu'il falut que l'homme fut sauué seulement par grace sans les œuures. Et certes ceci n'est autre chose que se frapper & blesser les ioues de son propre gre, & n'entendre point ce qui est dit. Aux escholles on parle ainsi ordinairement, comme on a peu voir ci dessus, Accorder l'antecedent, & nier la consequence: ou au contraire, Nul ne fera cela, s'il n'est ou du tout hebeté, ou du tout impudent.

Autant en font auiourd'huy mes contredisans, qui parlent fort bien de la grace de Iesus Christ (& possible est qu'ils le font d'vn bon zele) aussi de la remissió des pechez, & de tout ce qu'il faut dire de l'article de la redéption. Mais cependát ils fuyent ceste cósequence, comme si quelque phantosme leur auoit fait peur: ascauoir,

aſcauoir,quand les hommes doyuent eſtre inſtruits du troiſieſme article de la ſanctification: c'eſt a dire, de la nouuelle vie en Chriſt. Car ceux-ci penſent qu'il ne faut eſtonner ou troubler les hommes, ains qu'il faut touſiours preſcher gracieuſemẽt & delicatement de la grace & de la remiſſiõ des pechez,& qu'il faut fuir cõme la peſte ou la mort telles & ſemblables parolles. Eſcoute, Tu veus bien eſtre appellé Chreſtien,& cependant tu veus paillarder,yurongner,gourmander,commettre adulteres, t'eſleuer en orgueil, tirer les biens d'autruy a toy,amaſſer des biens & richeſſes par vſures illicites, bruſler de haine ou enuie contre quelque autre, appeter vengeance, & ſeduire les autres par mauuais exemples. Mais ils diſent ceci, Si tu es yurongne, ou gourmand, ou adultere, ou auaricieux, ou enuyeux, ou pollu de quelques autres pechez,pour eſtre ſauué il ne faut que croire: & il ne faut point que tu craignes les menaſſes de la Loy: car Chriſt a tout accompli.

Ie te prie,di moy, N'eſt-ce pas cela accorder l'antecedent & nier la conſequence? Mais pluſtoſt cela meſme eſt oſter Ieſus Chriſt du milieu,& l'amoindrir iuſques au plus bas,au lieu que ſes benefices inenarrables & infinis ſont recitez & annoncez par la voix publicque de toute l'Egliſe, & en tous les temples. Cela eſt ne dire rien que des contradictions ou oppoſitions: il eſt ainſi, il n'eſt pas ainſi, & mettre choſes ſemblables au contraire l'vne de l'autre. Car vn tel Chriſt n'eſt rien, & ne ſe trouuera point: aſcauoir, vn Chriſt qui ſoit mort pour les pecheurs qui ne ſe ſoucient nullement de la remiſſion des pechez, & ne ſe repentent de leurs premieres offenſes, & commencent vne nouuelle vie. Ainſi ceux-ci preſchent Ieſus Chriſt d'vne dialectique Neſtorienne & Euthychienne, qu'il eſt le Chriſt,& toutesfois il ne l'eſt pas. Et ſe monſtrent bons rhetoriciens quant aux pains ſans leuain de Paſques: tant y-a que quant aux feries de Pentecoſte, ils ſ'abu-

sent villeinement,& ont des langues de plomb au lieu de lãgue de feu. Car ils omettẽt du tout la sãctificatiõ & viuificatiõ du S.Esprit, & parlent seulemẽt de la redemption de Christ:& nonobstãt Iesus Christ (lequel ils magnifient si hautement,& a bon droit) est Christ, & nous a deliurez de la mort & de peché a ceste fin que nous soyons regenerez par son sainct Esprit, que soyons faits nouuelles creatures de Dieu, cõuerties du vieil Adam, a celle fin qu'estans morts a peche, nous viuions a iustice,cõme il est bien remonstré par sainct Paul, & que commencement soit fait en ceste vie mortelle,& la nouueauté croisse, laquelle sera paracheuee en la vie eternelle. Car Iesus Christ ne nous a point seulement merité la grace,mais aussi le don, qui est la donation du sainct Esprit: afin que non seulement nous obtenions la remission de nos pechez: mais aussi que nous ayons la force & aide du sainct Esprit pour resister au peché.

Or si quelqu'vn ne cesse point de pecher, ains demeure en l'estat ou cõdition de sa premiere vie, il faut que nos contredisans ou repugnans luy monstrent vn autre Christ:car le vray Christ n'est pas-là,encore que toutes les bandes des Anges criassent hautemẽt & toutes d'vne voix,Christ, Christ, Christ. Et il faut qu'vn tel auec son Christ cõtrouué soit damné a perpetuité.

Or considerons cõment nous sommes sots & malheureux dialecticiens es choses de grande importance,qui surmontent de beaucoup nostre capacite,ou qui ne sont point souuẽt debattues,ou telles qu'en vne mesme & semblable chose nous mettiõs des oppositiõs ou conclusions contraires. Mais quand il est question de choses de neant, alors il n'y a dialecticien si aigu qui nous puisse surmonter. Car il n'y a villageois quelque lourd & gros entendement qu'il ait, qui ne iuge bien d'vn sens commun que vaut ceste façon d'argumẽter, Celuy qui me baille vn sols, ne me baille pas vn escu. Car ceste consequẽce coule de soy-mesme facilemẽt,

& en

& en cela il y a vne raison tresmanifeste. Mais nos opposans ou cõtredisans ne voyent point qu'ils preschét ou annoncent vn Christ sans le S. Esprit, & contraire au sainct Esprit, veu qu'ils preschét mesme a ceux qui perseuerent obstineement en leurs meschancetez, que la promesse de la vie bien-heureuse & du salut eternel leur appartient. Et nonobstant la consequence veut cela, qu'en l'hõme est cõuerti, le S. Esprit y est requis, qui soit pour gouuerner le cœur, & qu'au cœur il y ait vne nouuelle obeissance commencee, & vne nouuelle vie: ou bien l'hõme est du tout sãs mediateur & sans Dieu. Tant y-a que ces asnes-ci veulent qu'on estime d'eux qu'il sont plus grans dialecticiens que M. Philippes Melancthon, ou qu'Aristote; afin que cependant ie ne dise rien de Luther: car ces gentils compagnons ont fort tourmenté le Pape. Ils ont abbatu la puissance & la force du royaume Papistique.

Toutesfois la dialectique de Nestorius & d'Eutyches court par tout le monde comme vne peste contagieuse, mesmement quand il faut traitter la saincte Escriture: neantmoins elle est aucunement plus tolerable es autres choses. Combien qu'elle donne assez de fascherie quelquesfois aux aduocats & iuges es causes subtiles & graues, en sorte que les vns & les autres sont contraints quelquesfois d'accorder des cõtradictoires, & de prendre grand peine pour mettre fin aux proces.

Or si l'vn ou l'autre, ou Nestorius ou Eutyches, ou tous deux ont persisté opiniastrement en leur erreur (ce que ie ne peux ou ne dois affermer temerairement, sinon autant qu'on le peut iuger ou cognoistre par la lecture des histoires) apres que les Euesques ont donné leur iugement, ils ont este iustement condãnez & a bon droit non seulement comme heretiques, mais aussi comme grans fols. Sinon s'ils se sont retractez de leur opinion, cõme il y a mention expresse faite d'Eutyches es actes du Cõcile: & si selon le cõseil de S. Paul les Euesques n'ont point amiablement admõnesté celuy

luy qui auoit failli par ignorãce, encore qu'ils eussent bien iugé du different, si est-ce qu'il faudra qu'il respõdent deuãt le siege iudicial du iuge souuerain & tresiuste de ceste sentence tãt seuere & rigoreuse, veu que les Conciles auoyent pour lors si grande authorite, & qu'en ce Concile de Chalcedoine il y auoit pres de 360. Euesques assemblez.

Il me souuient que M. Iehan Vuessalie qui a este ministre ou prescheur de Mayence, a este pour ceste seule cause iugé a mort par ces meurtriers pleins de cruaute sanglante, lesquels on appelle Inquisiteurs, ou plustost inuenteurs de la peruersite heretique, de l'ordre des Iacopins: asçauoir, qu'il ne vouloit pas dire, Ie croy que Dieu est, mais disoit, Ie sçay que Dieu est. Car toutes les vniuersitez iugeoyent d'vn commun consentement, que c'estoit vne chose toute notoire de dire que Dieu est, comme S. Paul aussi l'afferme au 1. chap. des Romains. Et il est amplement recité en l'Apologie comment ces orgueilleux successurs de sainct Dominique se sont portez meschamment enuers Iehan Hilten cordelier en Isenac.

Ie pren le cas que quelque hõneste personnage nous vint trouuer toy & moy, qui peust par vn propos dur & non vsité aggrandir tellement le fait, qu'il se monstrast estre du tout estrãge, & qu'il dit ainsi, Ceci n'est-il pas digne de grande admiration? Il s'est leué vn nouueau Prophete, qui enseigne, que si vn hõme peut estre entierement sainct, non seulement il peut faire des miracles, mais aussi creer de riẽ le ciel, la terre, les Anges, les hõmes, & toutes autres choses qui y sont cõtenues, cõme il y a eu aucũs Schollastiques q̃ ont debattu cela. Et qui est beaucoup pis, q̃ dise que le vray Dieu & eternel est mort. Il est certain q̃no' trouueriõs vne si grãde absurdite en cela, que nous nierions l'vn & l'autre, comme propos procedez du diable.

L'Escriture dit, Ie suis Dieu, & ne change point. Et S. Paul dit, Lequel seul ha immortalite. Quel besoing est-il

eſt-il de plus longues parolles? Dieu ſeul eſt viuant,& eſt la vie meſme. Iceluy nous romproit le propos,& diroit, Touteſſois vo⁹-meſmes enſeignez ainſi,& dites, Chriſt eſt vn homme parfaitement ſainct, qui a creé le ciel & la terre, & auec cela il eſt vray Dieu, qui a eſte offert & ſacrifié pour nous au bois de la croix, & eſt mort.

Voyla comment tout en vn inſtant nous ſommes deuenus terribles heretiques comme Neſtorius & Eutyches, qui cõfeſſons enſemblement, que Chriſt Dieu & hõme en vne perſonne eſt mort pour nous, & qu'il a creé le ciel & la terre, combien qu'vn peu auparauant nous euſſions dit, q̃ ceſt vn monſtre, voire ſ'il y a quelque choſe plus horrible qu'vn monſtre: aſcauoir, celuy qui a oſé dire qu'vn homme ait creé le ciel & la terre, & que Dieu eſt mort. Et touteſſois la conſequence demonſtre cela aſſez ouuertement, par ce que nous acceptons Chriſt pour Dieu & homme en vne meſme perſonne. Tu vois bien que par vne occaſiõ facile les proprietez offenſent & troublent les hommes qui ne ſont point aduertis. C'eſtoit là où il falloit ſubuenir aux conſciences foibles par admonition fraternelle amiable & ſalutaire: & ne faudroit reietter orgueilleuſement ceux qui ſont hors du bon chemin. A la mienne volonte qu'il n'en aduint pas ainſi que ie le iuge. Mais ie crain fort qu'il n'y ait aucuns heretiques au dernier iour qui en ſoyent iuges, & que ces Eueſques meſmes qui auoyent puiſſance de iuger, ne ſoyent damnez a tout iamais.

Dieu eſt admirable & incomprehenſible en ſes iugemens & œuures: ſinon que nous ſcauons qu'il eſt fauorable & propice aux humbles & àbbatus, & ennemi mortel de tous les fiers & orgueilleux. Et principalement es Egliſes & Conciles il n'y falloit rien faire d'affection, ou par enuie, ou par ambition ou orgueil, car Dieu ne peut porter cela.

I'ay eu telles cogitations d'Eutyches, par leſquelles

si ie n'ay approché pres du fait,au nom de Dieu. Plustost deuroit-on reprendre ceux qui ont redigé ces choses par escrit. Car quelle raison y a-il, qu'ils n'ayent escrit ces choses par vn meilleur ordre ou plus songneusement,afin qu'on les peut mieux entendre? Et que seroit-ce,si les actes de ce Concile estoyent du tout perdus & hors des mains des hõmes? C'est vne chose bien certaine,que la foy Chrestiéne ne seroit point du tout aneantie pour cela. Si est-ce que plusieurs escrits & beaucoup plus vtiles & proufitables que les actes de ce Concile ont este perdus.

Sainct Augustin mesme se pleint, qu'il n'a du tout rien trouué es escrits de ses predecesseurs, dequoy il peust estre aidé pour refuter Pelagius: iaçoit qu'il faille bien dire qu'il y eut deuãt ce temps-la beaucoup de disputes touchant ce differét, qui estoit de grande importance. Mais en telles pensees i'ay suyui les parolles de Leon Euesque de Rome, lequel recite que les heresies de Nestorius & d'Eutyches sont directement opposites,& du tout contraires l'vne a l'autre. Or on peut facilement cognoistre par l'histoire Tripartite, que Nestorius a confessé & maintenu de grand courage, que Christ est vray Dieu & homme. Et ne tenoit point le parti des Arriens,qui ne vouloyét accorder simplement que Christ fut Dieu:mais il les a bannis,& pourchassez iusques a la mort. Mais c'est-ci son heresie, que les proprietez l'ont troublé & confondu: ascauoir,que Dieu deuoit naistre d'vne femme, & estre crucifié. Il faut donc qu'Eutyches ait deffendu le contraire. Eutyches auoit bien ceci pour tout persuadé que Christ est vray Dieu & homme : mais il ne vouloit pas attribuer les proprietez de la nature Diuine a l'humanite de Christ : comme aucontraire Nestorius ne vouloit pas attribuer les proprietez de la nature humaine a la Diuinite en la personne vnique de Iesus Christ. Ces choses sont contraires l'vne a l'autre,ou renuersees.

Mais si son opinion a este telle,qu'il ait simplement

nié

nié la nature humaine en Christ, son heresie ne seroit directement opposite a celle de Nestorius. Mais il faut bien dire qu'il estoit fol & insensé, d'auoir arresté ceci que la Diuinite est vnie auec l'humanite en Christ, & toutesfois il ne luy demeure qu'vne nature : asçauoir, la Diuine. Cela non seulement seroit opposite & contraire a l'opinion de Nestorius, mais aussi contre tous fideles & infideles, & contre tous Payens, voire contre tous les hômes. Car nul n'enseigna iamais ainsi. Mais pource qu'ils ont ainsi noté le fait, qu'eux-mesmes tesmoignent qu'Eutyches a bien confessé que la Diuinite & humanité sont vnies en vne seule personne de Christ, & que d'autres ont tellemēt escrit comme s'ils ne vouloyent point que ces choses fussent entendues, nous aussi ne les voulons point entendre. Car qu'en auons-nous a faire ? veu que nous auons d'autres choses meilleures & plus certaines?

Eutyches afferme clairement au Concile, qu'il n'a point vsé de telles parolles que les autres rapportēt de luy : asçauoir, qu'il nie la nature humaine en Christ. Et par cela on peut bien apperceuoir qu'il a failli, & si n'a poīt voulu nier la nature humaine de Iesus Christ. Mais ie voudroye volontiers ouir ces historiens des Papes, comment ils sont si impudens, qu'ils osent dire que Nestorius a creu deux personnes en Christ, & nō obstant n'en a creu qu'vne : semblablement qu'Eutyches a creu deux natures en Christ, & toutesfois n'en a creu qu'vne. Ie pense certes qu'ils ont este aussi bons dialecticiens que Nestorius ou qu'Eutyches. De la Theologie, ie n'en di rien: car possible est qu'ils sont contraires a toute raison.

Et pour retourner encore a la dispute qui est touchant les Conciles : par ceci aussi peut-on bien cognoistre que ce Concile n'a point forgé de nouueaux articles de foy : en sorte que de ce mesme on ne puisse auoir exēple pour prouuer qu'il faille attribuer ou authorite ou puissance aux Conciles de charger l'Eglise

des fideles de nouueaux articles forgez par l'authorite & ſelon la fantaſie des hõmes. Car ceſt article eſt fondé es Eſcritures beaucoup plus ſeuremẽt & fermemẽt. Iehan 5, Le Pere a donné au Fils tout iugement: car il eſt Fils de l'homme. Si Ieſus Chriſt eut yci voulu vſer de la phraſe d'Eutyches, il eut fallu donner ceſte raiſon, car il eſt Fils de Dieu. Car iuger eſt vne propriete de la nature Diuine, & non point de l'humaine. Mais Chriſt attribue ceci a la nature humaine: aſcauoir, au Fils de l'homme, qui eſt le fils de la vierge Marie. Et Matthieu 22, Chriſt interrogue les Phariſiens commẽt il faut accorder ces choſes, que Dauid appelle Chriſt ſon Seigneur, qui toutesfois eſtoit ſon fils & de ſa ſemence. S'il eſt fils ou ſemence de Dauid, cõment donc ſe fait cela qu'il eſt aſſis a la dextre de Dieu? Eutyches reſpondroit ſur cela, La ſemẽce de Dauid ne peut eſtre aſſiſe a la dextre de Dieu, mais le Fils de Dieu ſeul. Et nonobſtãt il cõfeſſe que le Fils de Dieu & le fils de Dauid eſt vne ſeule perſonne. Mais là où ceſte perſõne eſt aſſiſe, là auſſi le Fils de Dieu & le fils de Dauid eſt aſſis. Eutyches n'a point les yeux propres pour bien voir ceſte conſequẽce. Les autres donc ont eu ceſte opinion de luy, qu'il ne tenoit point Chriſt pour homme, ains ſeulement pour perſonne & nature Diuine: & nonobſtant ſon opinion n'eſt point telle a la verite.

Brief, tous les Prophetes, tous les paſſages de toute la Bible, qui attribuẽt a Chriſt ou au Meſſias le Royaume bien-heureux & eternel. Item, la deliurance du peché de la mort & des enfers peuuẽt eſtre oppoſez a Eutyches. Car tous ces paſſages ou teſmoignages afferment, que la ſemẽce de la femme deuoit briſer la teſte du ſerpent, Geneſe 3. C'eſt a dire, deuoit vaincre & opprimer la mort, le peché, le diable & les enfers: & toutes ces choſes ſont proprietez de la nature Diuine, non point de la ſemence de la femme. Item, toutes nations deuoyent eſtre ſauuees & beneites par la ſemẽce d'Abraham, Geneſe. 22. Cela auſſi emporte que la malediction

ction de Dieu,le peché & la mort sont ostez. Ces proprietez aussi sont de la nature Diuine, & non point de la semence d'Abraham.D'auãtage ces excellens & magnifiques oracles de Dauid, d'Isaie, de Ieremie & de tous les Prophetes, qui font mention de la semence de Dauid:asçauoir,que ce Fils de Dauid doit restaurer la iustice eternelle: c'est a dire, abolir la mort,le peché & enfer : lesquelles toutes choses sont proprietez de la nature Diuine,& de la maieste eternelle.Et touteffois cela est ordinaire a la saincte Escriture d'attribuer ces proprietez au Fils de Dauid, qui est Christ, fils de la vierge Marie. Si donc ie n'ay pas encore le different de ce Concile , ou si ie ne l'enten pas bien : touteffois i'ay des tesmoignages clairs, ausquels le Concile mesme doit accommoder sa confession & sa sentence comme a la reigle. Et la verite de ces tesmoignages m'est plus certaine de beaucoup que tous les Conciles, de quelque temps qu'ils soyent.

Or qui voudra,pourra lire plus outre les actes de ce Concile,& y apprendre de soy-mesme. De moy,ie les ay tant leus,que i'en suis ennuyé. Il y a là vne telle cõfusion de ceremonies, qu'on peut bien voir que Gregoire Nazianzenien a droitemẽt iugé, lequel fut precepteur de saint Hierosme, & combien qu'il fut deuãt ces temps-la, & qu'il se soit trouué aux Conciles plus paisibles & ou il y auoit des gens plus doctes : neantmoins il escrit ainsi en quelque epistre,Ie suis tellemẽt disposé, s'il faut dire la verite, que i'aymeroye mieux euiter toutes les assemblees des Euesques : car ie n'ay point veu vn seul Concile qui eut vne bõne fin,ou qui ostast plustost les maux que de les augmenter. Car la conuoitise de contention,de principaute & l'enuie surmontent la raison.Et de fait, ie m'esbahi comment se fait cela, que de long temps on ne l'a excommunié a cause de ces parolles, comme vn heretique outrageux. Mais pour entendre ce qu'il dit , que les Euesques ont cõbattu aux Conciles qui seroit le plus ambitieux,

ou orgueilleux,ou amateur de ſoy-meſme,en ce Concile il y a vn clair exemple pour monſtrer cela. Et ceſte conſequẽce n'eſt point neceſſaire,que tous ceux qui enſeignẽt purement,ou qui maintiennent la vraye doctrine contre les corruptions,ſoyent Saincts pourtant. Car Balaam meſme auoit l'eſprit de prophetie: Iudas ſemblablement auoit la charge du vray office d'Apoſtre, & les Phariſiẽs eſtoyẽt aſſis ſur la chaire de Moyſe, & enſeignoyent droittement, Matthieu 23. Ainſi donc il faut que nous auſſi ſoyõs munis de bonne heure pour confermer noſtre foy d'vne plus grande certitude,que n'eſt pas la certitude ou la fermete des Conciles. Or ceſte plus grãde certitude & fermete eſt comprise es ſainctes Eſcritures.

Or les hiſtoires nous teſmoignent, que ce qu'il dit yci, eſt bien certain: aſcauoir, qu'il ne veit iamais vn Concile qui eut bonne fin. Car l'hereſie d'Arrius a eſte comme vn paſſe-temps ou ieu deuant le Concile de Nicee,aupris de ceſte confuſion horrible qu'eux-meſmes ſuſciterent apres le Concile, comme on a veu ci deſſus. Autant en pouuõs-nous dire de l'hereſie de Macedonius & de Neſtorius. Car la partie laquelle fut condamnee, fut tant plus conioint e, en ſorte que ſous telle ombre de concorde & d'vnite ils peignoyẽt leurs tromperies & fallaces, cõme ſ'il n'y eut eu aucune iuſte raiſon, par laquelle on les eut peu cõdamner. Souuenteſfois ils ſuſcitoyent de plus grans combats contre les Conciles, leſquels ils n'entendoyent pas bien. Comme auſſi il eſt aduenu aux Allemans au Concile de Conſtance,quand le Pape ſubiect au Concile fut debouté de ſa dignite Papale, & ſa cruaute & tyrãnie fut extremement condãnee. Depuis ce temps-la,le Pape a eſte poſſedé de ſept diables beaucoup pires, & commença alors a eſtablir ſa cruaute barbare & tyrãnique: il deſrobbe,il pille, il deuore, il brigande toutes les Eueſchez, monaſteres,temples, puis il fait par tout des indulgences a vendre, il confere pleiniere remiſſion

des

des pechez,& exemption des peines de Purgatoire. Il fait & refait des loix,& les baille a pris d'argent. Il trahit meschammẽt & Dieu & Chrſt & le ſainct Eſprit, il met bas la gloire Diuine, il incite les Empereurs & les Rois a ſe ruiner & entretuer, il mene la guerre, & la denonce a ſa fantaſie: il eſpand le ſang innocent, il tue l'ame & le corps: en ſorte qu'on peut voir clairemẽt quelle eſt celle idole q̃ la cour Romaine adore. Nous auons eſte recõpenſez de ce labeur par vn meſme pris: aſcauoir, qu'au Concile de Conſtance nous auons oſté les Papes de leur dignite, & depoſez de leur office & les auons reformez: aſcauoir, ſi l'iſſue de ce Cõcile n'a point eſte cruelle? Certainement ſ'il vous ſemble bon, qu'il vous ſoit licite deſormais, de depoſer les Papes de leur office, & les reformer: afin que ſi ſept malins eſprits ne ſuffiſent, que ſeptante ſept legions de diables les arment contre nous voire ſ'il y a aſſez d'eſpace de reſte pour heberger tãt de diables, & ſ'ilz ne ſont point auparauant remplis de diables iuſques au comble. Voy la quelle eſt la reformation du Concile de Conſtance.

Ainſi donc auons-nous paracheué les quatre Conciles generaux, & auons monſtré les cauſes, pour leſquelles ils ont eſte aſſemblez. Le premier a eſte celebré en la ville de Nicee, lequel maintient la Diuinite de Chriſt cõtre Arrius. Le ſecond a eſte celebré a Conſtantinoble, & il maintient la Diuinite du ſainct Eſprit contre Macedonius. Le troiſieſme a eſte celebré en la ville d'Epheſe, lequel maintient vne perſonne en Chriſt contre Neſtorius. Le quatrieſme a eſte celebré en Chalcedoine, lequel deffend deux natures en Chriſt contre Eutyches. Mais en tous ces quatre Conciles il n'y a eu nuls nouueaux articles forgez. Car ces quatre articles ſont beaucoup plus richement fondez ſur le ſeul Euangile de ſainct Iehan, encore que les autres trois Euangeliſtes, & ſainct Pierre & ſainct Paul n'euſſent rien eſcrit de ceſte matiere: leſquels toutesfois parlent grauement de toutes ces choſes, & en ren-

dent bon tesmoignage, & accordent bien auec les tes-moignages & oracles des Prophetes. Si donc ces quatre Conciles principaux, que les Euesques Romains selon leur Decret ont comparé aux quatre Euangiles (comme si les Euangiles ne traittoyent beaucoup plus richement & amplement ces disputes auec tous les articles de la foy : ou comme si les Conciles ne tiroyent ces poincts des Euangiles tant bien sont appris ces asnes mitrez qu'ils nentẽdent pas q̃c'est des Euãgiles ne desCõciles) n'ont point voulu ou n'ont peu inuẽter ou constituer rien de nouueau es articles de la foy cõme eux-mesmes cõfessent:combien moins ceste puistance peut-elle estre attribuee aux autres Conciles, desquels l'authorite est beaucoup moindre, veu que ces quatre Conciles doyuent estre reputez les principaux, & que on les doit ainsi appeller.

On doit aussi iuger en ceste sorte de tous ces Conciles soyent grans ou petits, encore que beaucoup de milliers fussent entassez ensemble : ascauoir, qu'ils ne doyuent rien determiner ou ordonner de nouueau ni en la doctrine de la foy, ne des bonnes œuures: mais le iuge souuerain & le plus ancien Euesque, qui y preside ront, maintiennent sous l'authorite de Christ la foy ancienne, & les bonnes œuures anciennes par les tesmoignages de la saincte Escriture. Sinon que quelque fois on peut bien disputer des affaires temporels & caduques, & lesquels on peut changer, & ce selon la necessite du temps : & toutesfois on pourra bien faire aussi en autre tẽps & lieu, que des Conciles, en tous les temples & aux escholles. Mais s'ils ordõnent quelque chose de nouueau en la doctrine de la foy, & touchant les bonnes œuures, qu'on sache pour tout certain que le sainct Esprit n'est point là : mais vn esprit malin y preside auec ses anges. Cõme Christ luy mesme dit, Qui n'est point auec moy, est contre moy. Le sainct Esprit ne nous est point donné pour nous enseigner quelque chose hors Iesus Christ, mais pour nous enseigner toutes choses en Christ, auquel tous les thresors de sapien-

ce & de tous les mysteres sont cachez.

Or donc tous ces Conciles qui determinent & ordonnent hors l'Escriture, sont Conciles de Caiphe, de Herodes, & de Pilate, comme les Apostres disent au quatriesme des Actes. Herodes & Pilate se sont assemblez contre le Seigneur & contre son Oinct. Et tous les Euangelistes recitent, que les souuerains Sacrificateurs & les Pharisiés ont assemblé leur synode, & pris conseil & deliberation comment ils pourroyent mettre a mort Iesus Christ, comme Dauid l'auoit predit auparauant, au Pseaume deuxiesme, qu'ils deuoyent consulter contre Dieu & contre son Christ, qu'ils parleroyent des sermons, des liens & laqs de Christ, lesquels ils voudroyent rompre, & desquels ils se voudroyent desueloper. Or les Conciles du Pape pour la plus part ont este tels, qu'il s'est là presenté comme vicaire de Christ, & comme chef de l'Eglise: & cependant il foule aux pieds la saincte Escriture, & la deschire par pieces, cõme ses Decrets le demõstrent ouuertemẽt: & de quelle rage obstinee condamne-il l'vne des especes de la Cene, plustost l'aneantit entierement? luy qui au parauant auoit rompu les mariages, les auoit deffendus & reprouuez, & mesme auoit derechef crucifié & enseueli le Fils de Dieu.

On fait sur ceci ceste question, & est la question principale, & pour laquelle i'ay composé ce petit traité, Qu'est-ce donc que Concile? ou quel est son effect ou vtilite? Car s'il ne doit nullement forger de nouueaux articles de foy, tout le monde iusques a ceste heure a este deceu d'vne horrible façon: car la plus part des hõmes est persuadee en tout ceci, que tout ce que le Concile ordõne, est article de foy, ou pour le moins que c'est vne œuure necessaire pour obtenir le salut eternel: & tellement necessaire que qui ne garde point les determinations, decrets & ordonnances du Concile, il ne pourra iamais estre sauué, veu qu'il contrarie au sainct Esprit qui est autheur des Conciles, & y

preside.

Or de ma part, ie prononce & afferme haut & clair sans blesser ma conscience, & sans encourir quelque mauuaise souspeçon & opinion d'erreur, que comme il a esté dit ci dessus, il n'y a aucun Concile qui ait puissance de forger nouueaux articles de foy, veu que ces quatre Conciles principaux n'ont rien fait de semblable. Ie veux donc monstrer quelle est yci mon opinion, & respondre a la principale question en ceste façon.

1 Que le Concile n'a nulle puissance de forger ni ordonner aucuns nouueaux articles de foy, encore que le Sainct Esprit y fust present. Car le Concile des Apostres qui fut tenu en Ierusalem, n'a rien determiné de nouueau en la doctrine de la foy, Actes 15. Mais il a conclu comme sainct Pierre, que leurs peres ou predecesseurs auoyent aussi creu cest article: asçauoir, qu'il falloit que les hommes fussent sauuez sans la Loy & sans les œuures: & le croyant doit estre sauué seulement par la grace de Iesus Christ.

2 Que le concile a puissance & doit exequuter ceci: asçauoir, de racler & condamner tous nouueaux articles de foy, & ce selon la saincte Escriture & la foy ancienne. Comme le Concile de Nicee reprouue & condamne le nouuel article d'Arrius, le Concile de Constantinoble, l'article de Macedonius, le Concile d'Ephese, l'article de Nestorius, & le Concile de Chalcedoine, l'article d'Eutiches.

3 Que le Concile n'a nulle puissance de commander de nouuelles bonnes œuures, & ne le peut faire: car desia auparauant il y a vn cathalogue ou denombrement des bõnes œuures recité bien au lõg es sainctes Escritures. Qui est l'homme qui pourroit forger ou excogiter en son esprit vne seule bonne œuure, outre celles que le sainct Esprit enseigne & nomme es sainctes Escritures? Comme sont celles-ci, mansuetude, patience, humilite, misericorde, verite a garder sa Parolle,

Parolle,foy,paix,bõte, obeissance,discipline,chastete, liberalite,communication de plaisirs mutuels. Brief,la dilection comprend tous les deuoirs & offices, toutes les vertus vtiles & necessaires a la vie commune. Y a-il homme (pour dire en vn mot) qui puisse excogiter vne seule bonne œuure, qui ne soit commandee en ce seul mot de dilection ou charite? Que si ceste œuure est hors de la dilection,quelle bonne œuure pourra elle estre? veu mesme que selon sainct Paul,la dilection est l'accomplissement de tous les commãdemens: comme Iesus Christ mesme le dit,Matthieu cinquiesme.

4 Que le Concile a Puissance, & doit necessairement donner ordre, qu'il reiette & condamne en general toutes les mauuaises œuures repugnantes a la charite Chrestienne, selon l'authorite des sainctes Escritures, & selon la coustume ancienne de l'Eglise de Dieu, & redargue a bon escient les personnes adonnees a pecher & abandõnees a ordures & infametez: comme le decret du Concile de Nicee reprend l'ambition & les autres vices des Euesques & des Diacres.

Or il faut en cest endroit parler des deux sortes de mauuaises œuures. Il y en a aucunes qui sont manifestement mauuaises, comme batterie, meurtre, adultere, auarice, ambition, & autres telles œuures. Nous trouuons que les Conciles ont condamné telles œuures,comme aussi sans Conciles les sainctes Escritures les ont condamnees,& sont punies par le droit ciuil.

Il y a d'autres nouuelles bonnes œuures aussi, lesquelles on n'appelle point mauuaises, d'autant qu'elles monstrent vne grande apparence de saínctete & de vraye religion. Et si on les appelle bonnes,c'est autant comme si on disoit,Vices honnestes,Profanation saincte,le diable plus blanc que neige, ou Satan tresclair. Ces nouuelles mauuaises (ie di bonnes) œuures forgees par les hypocrites & Pharisaiques cagots,ou plus tost par saincts demoniaques & enragez, doyuẽt estre condamnees& du tout reiettees & retranchees,iusques

au dernier bout. Car elles dressent des embusches a la doctrine salutaire de la foy, & sont en scandale a la vie Chrestienne, & deffigurent l'vne & l'autre, & les rendent contemptibles.

Comme si quelque Chrestien ayant la conscience tẽdre, oyoit ou voyoit quelque saict hermite ou moyne, lequel fut plus excellent que les autres en sainctete de vie, en abstinence & grauite des mœurs, & en quelques façons particulieres, il est raui, en regardant vne façon qui est par dessus l'ancienne ou vulgaire forme de la religion Chrestienne: & pense que si on faisoit comparaison de la vie de tous les saincts & fideles du temps passé auec la façon de ce sainct nouice, ce ne seroit rien du tout, ou que la vie des saincts auroit este profane, ou pour le moins ne seroit sans scandales. De là, ce retrait horrible d'abominations, est decoulé iusques a tous les bouts du monde, qu'on reiettera comme vne chose de nulle valeur vn homme Chrestien, soit citoyen & habitant de ville, ou paysant, qui toutesfois en purete de foy s'appuyera sur le Fils de Dieu, & qui s'exercera en toute hõnestete & œuures saictes & Chrestiennes, & lesquelles Dieu a ordonnees par sa Parolle, comme humilite, patience, mansuetude, obeissance, sainctete, chastete, fidelite, & dilection enuers ses freres, diligence & solicitude en sa vocation, deuoirs & offices appartenans a la societe commune. Car vne telle façon de viure est vrayement saincte & Chrestienne. Et nonobstant vn tel ne sera rien repute au pris de ce nouueau sainct, qui sous son habit particulier, sous couuerture de ses iusnes & abstinences de certaines viandes, & de ses contenances bigottes & marmiteuses, & autres semblables nouuelles bõnes œuures, nourrira en son cœur vne ambition, vn orgueil enflé, estant plein de cholere, d'impatience, d'enuie & rancune, & de concupiscences infames: & pour dire en brief, ce sera vn faux hypocrite. S. Paul appelle telles gens orgueilleux, & saicts ensorcelez de leur ꝓpre persuasiõ &

opinion qu'ils ont d'eux-mesmes, qui choisissent selõ leur fātasie vne nouuelle façõ de viure & particuliere, & se forgent des seruices nouueaux, lesquels Dieu n'a point ordonnez, & qui sont instituez outre l'ancienne & commune façon de viure, qui est la vraye, & outre les vrais seruices de l'Eglise catholique de Dieu, lesquels Dieu a instituez & ordonnez.

Il se peut biẽ faire qu'en ces nouuelles œuures scãdaleuses il y a eu des esleus preseruez : mais il a fallu qu'ils ayent osté ces nouuelles despouilles derechef, & qu'ils ayent este sauuez en la vieille peau Chrestienne. Comme il est aduenu a sainct Antoine, quand il fut contraint de dire qu'vn cordonnier d'Alexandrie surmontoit sa vie monachale en vraye religion ou exercices spirituels: comme aussi il cõfessoit, qu'il n'estoit point encore paruenu iusques au but auquel le cordonnier estoit paruenu. Semblablement ce grãd personnage Iehan premier hermite, qui auoit predit des choses a venir a l'Empereur Theodose, lequel a este si grandement loué par sainct Augustin, comme ainsi soit que plusieurs eussent en admiration sa façon de viure si austere, & entre autres sainct Hierosme, ledit Iehan respondit, Que cerchez-vous d'excellent entre nous, veu que vos Eglises sont sans comparaison mieux ordonnees, ausquelles les exemples escrits des Prophetes & Apostres vous sont proposez. Cela a la verite est oster le froc, de s'assubiettir a la saincte Escriture, & louër ainsi vne façon moyenne de viure, laquelle tous fideles suyuent ordinairement. Item, Paphnutius apprint qu'il estoit semblable a vn iouëur d'instrumens, qui auoit tenu les chemins, & brigandé : item, a deux femmes mariees, qui auoyent dormi ceste nuict-la auec leurs maris : en sorte que finalement il fut cõtraint de dire, qu'il n'y auoit façon de viure ou estat, ou condition qu'on deut mespriser. Semblablement S. Bernard, Bonauenture & plusieurs autres bons personnages ont este amenez iusques a ce

poinct, que finalement ils ont experimenté, que leur saínctete nouuellement forgee, & leur vie monachale ne pouuoyent nullement estre opposez au peché, & au iugement horrible de Dieu, & a la mort. Ils ont cõfessé franchement leur faute : & ont este sauuez en la foy ancienne des Chrestiens, sans ceste sainctete superstitieuse & forgee de nouueau, comme les parolles de S. Bernard en rendẽt bon tesmoignage en plusieurs passages.

On ne trouuera point que telles nouuelles bonnes œuures ayent este condamnees es Conciles, & principalement en ces quatre Conciles generaux, excepté vn ou deux petits Conciles, cõme a este celuy de Gãgres, auquel il y auoit seulement vingt Euesques. Là il y eut quelque bõne chose & proufitable. Mais beaucoup plustost ils ont souffert que ceste nouuelle sainctete print accroissement, iusques a ce qu'a grand peine pouuoit-on plus cognoistre l'Eglise catholique de Dieu, ou discerner. Et ces iardiniers paresseux ont enduré que les rameaux de ceste iustice ayent multiplié outre mesure: en sorte que la vraye racine a cependant este endommagee, & est venue iusques a mourir & perir. Tant y a que du temps de sainct Antoine, la moynerie n'auoit pris si grandes racines. Durant ce quatriesme Concile de Chalcedoine, il y auoit vn abbaye assez pres de Constantinoble, de laquelle Eutyches tãt de fois nommé estoit abbe. Toutesfois il n'y auoit pas si grande magnificence & sumptuosite de bastimens, comme il y a auiourd'huy es monasteres, & n'y auoit point de telles fondations comme il y a auiourd'huy. Car il y auoit de petites logettes faites de clayes tissues de rameaux & feuillages de buissõ, cõme maisonnettes pour garder les troupeaux des bestes. Eutyches comme souuerain Euesque viuoit auec les siens dedãs ces petites cahuettes, separé de la frequentation des hommes. Par cela on peut cognoistre, quels estoyent les conuents de moynes en ce temps-la, veu qu'il n'y

auoit

auoit point encore de conuents enfermez de murailles,ou enclos & enuironnez de forteresses.

Mais ne plus ne moins q̃ cela se fait es iardins, que les branches inutiles s'auanceront plustost & prendrōt plus grand accroissement que les rameaux naturels & fertiles,il en aduient autant au iardin de l'Eglise,quād ces petits saincts bourionnent a costé de la racine, & toutesfois ils veulēt haut monter comme vrais Chrestiēs,& se refaire du noble suc de cest arbre.Et qui plus est,ils se promettēt qu'ils veulēt attraire plus de suc de la foy & vie Chrestiēne,q̃ les vrais rameaux & anciēs.

Et pource que ceci vient a propos, il faut aussi mōstrer ceci comme en passant, ce que i'ay noté de la lecture des histoires. Sainct Bernard a este abbe trente six ans entiers, & durant ce peu de tēps il a fondé 160. monasteres de son ordre. On scait quels freres ont este les moynes de Cisteaux. Combiē qu'en ce temps-la leur reuenu fut bien petit, toutesfois on voit auiourd'huy comment ces monasteres peuuent estre biē comparez a de grandes duchez. Ie passeray encore plus-outre.Lors du temps des Empereurs Henri troisiesme, quatriesme & cinquiesme,en moins de vingt ans se sont leuez quatre ordres de moynes semblables a duchez: asçauoir, l'ordre de Grandmont, les Chanoines reguliers reformez, les Chartreux, & l'ordre de Cisteaux.Quelle longue suite ou continuation on pourroit reciter,si on vouloit faire vn recueil des ordres & monasteres,qui ont este fondez durāt ces 400. ans iusques a nostre temps? Certainement on pourroit dire, que le ciel a pleu & pissé tant de millions de moynes. Et il ne se faudroit point esbahir, s'il n'y auoit point de ville ou village ou bourgade de reste,ou il n'y auroit vn monastere ou deux.

Qu'on lise les histoires, on trouuera qu'vne aspre censure est faite a l'Empereur Valentinien, de ce qu'il a mené des moynes en guerre pour s'en seruir. Mais qu'on ne pense pas qu'il eut fait cela sans bon conseil,

d'autant que ceste troupe oisiue & inutile estoit creuë infiniement. Comme de fait on lit d'aucuns rois de France, qu'ils firent publier vne ordonnance, que nul desormais ne se rendit moyne : & principalement on marquoit les esclaues par cest edict, d'autant que sous ombre du froc ils cerchoyent la liberte. Apres qu'vn chacun auoit fait quelque meschancete, sa franchise estoit de se faire moyne.

Le monde veut estre deceu. Quand l'oiseleur tend aux oiseaux, il faut qu'il mette vn chathuant sur quelque branche:& lors il vient a bout de son attente. Autant en fait le diable, quand il veut deceuoir ou ensorceler les esprits fideles, il se vest d'vn froc,& refrogne sa face. Le sot populaire est beaucoup plus esbahi alors de voir telles pippees & tels hiboux, q̃ de la vraye passion, du sang, des playes, de la mort & resurrection, lesquelles toutes choses nous oyons & voyons que Iesus Christ a endurees pour nos offenses. Ainsi les hommes se iettent par troupes sans consideration, depuis qu'ils se sont vne fois destournez de la foy pour venir a ceste nouuelle sainctete, qui est proprement vn rets ou vne pippee du diable. Car ils ont vn desir particulier, qui les pousse a affecter des nouueautez. La mort & la resurrection de Iesus Christ, la foy & la dilection leur sont tellement hors d'vsage, qu'il n'y a personne qui ne se puisse vanter d'auoir vne cognoissance excellente & parfaite de choses si grandes & hautes. Parquoy toutes ces choses ne sont plus rien: mais il faut que nous ayons des inuenteurs nouueaux de toutes sortes de folles absurditez, comme sainct Paul dit. Et cela aduient a bon droit, veu que nous auons les oreilles si chatouilleuses, que nous ne pouuons plus souffrir la verite ancienne & entiere : seulement nous taschons a amasser de tous costez, ou a nous charger d'vne pesanteur infinie de doctrines nouuelles, comme cela a esté vsité de tous temps, & l'est,& le sera. Car les Conciles subsequens,& principalement

cipalement ceux des Papes (comme de fait il est bien certain qu'apres ces temps-la il y a eu plusieurs Conciles des Papes) non seulement n'ont reprouué ne condamné telles bonnes œuures, mais aussi les ont estendues au long & au large par tous les lieux & bouts du monde, & les ont exaltees par dessus les anciennes bonnes œuures: comme le Pape a canonizé plusieurs chanoines, ou de l'ordre des moynes il en a esleué plusieurs aux plus hauts degrez des dignitez.

Du commencement l'estat monachal auoit vne fort belle apparence: mais la fin demonstre vne face d'vn monstre horrible, veu que ces abus croissent sans mesure & sans fin, & les superstitions s'augmentent de iour en iour. Comme il y auoit vn fort beau commencement en la reigle de sainct François, & selon le regard exterieur tout reluisoit en cest ordre. Mais par l'audace & impudence de plusieurs la chose est venue iusques a ce poinct, que mesme les corps morts seront reuestus du sainct habit de l'ordre, comme si vn tel habit ou froc meritoit salut au poure trespassé. N'a-on point horreur d'ouir dire cela? Voyla comment il en aduient, quand vne fois l'esprit commence a se destourner du Fils de Dieu, & continue a tomber, & puis apres ne peut cesser. Qu'est-il aduenu de nostre temps a Belgic? Dame Marguerite ordonna qu'elle fut habillee en nonnain apres sa mort. Ce qui fut fait. On la vestit d'vn habit de moynesse: on la mit a table, ou il y auoit force viandes delicates & vins precieux: aussi il y auoit des eschāsons & escuyers pour la seruir, comme si on eut eu a seruir vn duc ou vn Roy. C'estoit-la vrayement vne œuure meritant la remission des pechez: là elle se repentoit de ses pechez, & tenoit mine de nonnain. Et quand on eut ioué ceste belle farce par l'espace de quelques iours, l'Empereur Charles cinquiesme en fut aduerti, & fit estroit commandement qu'on ne fit plus cela. Et si l'authorite d'vn si grand Prince ne se fut opposee a vn tel ba-

dinage, il ne faut point douter qu'vn tel exéple n'eut eu cours iusques a tous les bouts & parties de la terre. Voyla quelles fins & issues il faudra necessairement que ceste nouuelle saincteté ait, laquelle pense que tout ce qu'elle a cõtrouué, est diuin, aupris de la vraye & ancienne Chrestiente, qui n'estoit point fardee. La vraye Chrestiente non fardee ne resue pas ainsi, mais elle demeure tousiours semblable a soy-mesme, & s'exerce assiduellement en la foy, en dilection, humilite, discipline, patience & vraye obeissance, & autres telles vertus: en sorte qu'on n'y voit point des choses mõstrueuses, ains seulement des exemples plaisans, gracieux, doux, paisibles & proufitables, que Dieu & les hommes puissent approuuer. Mais ceste saincte te nouuelle & ceremonieuse bruit & tempeste d'vne terrible façon, elle ha de farouches contenances, par lesquelles les hommes inconstans sont bien tost attirez: & mettẽt en auant des choses grandes, & nonobstant ce n'est rien a la verite, comme sainct Pierre aussi en rend tesmoignage.

Gerson escrit ainsi des Chartreux, qu'ils font fort bien & sainctement, quand ils gardent la reigle de leur ordre si estroittemẽt, ne mangeãs point de chair, voire quand il faudroit mourir. Or si quelque sçauant & fidele medecin bailloit ce conseil, que le malade pourroit estre remis en quelque bonne santé, s'il humoit quelque bouillon ou brouet de chappon ou de poule, ou s'il mangeoit quelque morceau de chair, & que son corps debilité & languissant ne pourroit estre autrement restitué en vigueur: toutesfois il n'y auroit pas vn seul qui obtemperast au medecin, mais le malade mourroit plustost.

En ce cas-la, le conseil de sainct Augustin me plaist fort, qui dit en son Canon, qu'on doit demander conseil aux medecins. Et dit d'auantage: que tous n'ont point vne mesme force. Il ne faut dõc poĩt traitter to⁹ hommes d'vne mesme façon. Certainement voyla vne

ne belle equite & moderation: & elle n'oblige point les hommes a vne seruitude perpetuelle de cest ordre. Car du commencemẽt ce monastere n'estoit point vne prison ou bourellerie d'hommes:mais c'estoit comme vne societe familiere,ou cõme vn college de quelque petit nombre de prestres.

Staupice m'a recité quelquesfois, qu'il auoit ouy tenir ces propos a vn Euesque de Vuormes, qui estoit de Dalburg.Si sainct Augustin n'eut escrit autre chose que ceste reigle,toutesfois il faudroit qu'vn chacun confessast, que ç'a este vn homme d'vne grande prudence.Et cela est vray:pource qu'il auoit extrememẽt reprouué & condamné les chartreux comme meurtriers, & leur ordre comme vne societe de larrons, & leurs monasteres comme cauernes de brigans,comme la verite est telle aussi.

Et moy, ie peux dire cela, que i'ay veu au conuent des chartreux d'Erford vn moyne malade qui alloit auec vn baston, & estoit encore ieune. Ie luy demanday, si les autres ne luy donnoyent point quelque relasche par compassion, & s'il n'auoit point quelque loisir pour se reposer. Il me respondit d'vne voix piteuse & lamentable que non:mais il falloit qu'il continuast tousiours.

Mais souuenõs-nous,que nous sommes a bon droit punis de nostre obstination & mespris. Le Pere celeste,vray Dieu viuant & eternel nous a enuoyé son Fils nostre Seigneur Iesus Christ pour nous instruire & sauuer. Et non point seulement cela, mais s'abaissant du haut throne de sa maieste eternelle, parle a haute voix & claire a tout le genre humain, Escoutez mon Fils. Nous-nous deuions auec les Apostres en cest endroit ietter bas contre terre deuant toute la Diuinite, & si attentiuemẽt ouyr la voix de Dieu parlãt a nous, comme s'il n'y auoit autre voix sortant de la bouche d'aucune creature. Et nous comme gens bien asseurez & sans souci, laissons esuanouyr en l'air ces oracles

celestes du Dieu viuant & eternel, le Pere, le Fils & le sainct Esprit, comme des sons inutiles, & d'vne outrecuidance particuliere nous exaltons magnifiquement les ordonnances & traditions humaines, & les songes des moynes. Finalement, nous voyons aduenir ce qui est dit au Pseau. 62, Mon peuple n'oit point ma voix: ie les ay donc abandonnez aux desirs de leur chair.

C'est ci la source & la premiere origine de toutes ces belles philosophies & vaines deceptions, qui sont selon les ordonnances & traditions des hommes, selõ les constitutions du mõde, comme sainct Paul en parle Coloss. 2. Voyla ceste belle cruaute, par laquelle no° tuons nos corps, & de nous-mesmes faisons violence a nos propres personnes. Et toutesfois Dieu a ordonné que nous hõnorissiõs nos corps, & q̃ nous ne soyõs point meurtriers de nous-mesmes. Si selon le conseil & la reigle de S. Augustin, & la doctrine de S. Paul mesme on eut permis aux medecins de gouuerner & procurer la guerison des prestres & moynes, & principalemẽt des femmes nõnains: ne pẽsons-nous pas que plusieurs saincts & bons personnages eussent este preseruez, qui sont morts ou de rage, ou d'estourdissement d'esprit, ou de ptysie, & qui ont este miserablement peu a peu consumez? Comme l'experience ordinaire le demonstre assez. Mais c'estoit lors le temps d'ire & d'indignation: & falloit que ce temps-la fut gouuerné par ceste belle sainctete nouuelle & furieuse: afin que tous eussent deuant les yeux vn exemple de la punition du monde.

5 Que le Concile n'a aucune puissance d'imposer aucunes obseruations ou ceremonies aux Chrestiens & fideles sous obligatiõ de peché mortel & de mettre les consciences en danger: comme sont les iusnes, les iours de feste, la difference des viandes, ou nouuelle façon d'habillemens. Si les Peres du Concile font cela, voyci que nous leur deuons tout incontinent opposer: asçauoir, le tesmoignage clair de S. Augustin, escriuant

uant a Ianuarius, quand il dit, Ceste maniere de gens a des obseruations a sa poste: & Iesus Christ nous a dõné bien peu de ceremonies. Car veu qu'il ne leur est licite de faire ordonnance de telles choses, aussi est-il en nostre liberte de les omettre. Et qui plus est, nous auons le tesmoignage euident de sainct Paul Coloss. 2, Là il deffend d'obseruer les traditions humaines, disant, Que nul ne vous iuge au manger ou au boire, ou en partie du iour de feste.

6 Le Concile a puissance, & doit procurer que ce grand amas de traditions soit aboli, & du tout arraché du millieu des fideles selõ la reigle de l'Escriture saincte: car c'est vne chose bien certaine, qu'elles sont pleines d'impiete, & donnent occasion & ouuerture a nouuelles idolatries, & nouueaux seruices, qui ne sont ordonnez de Dieu, ains expressement deffendus.

7 Le Concile n'a point puissance de se mesler auec les royaumes & gouuernemens politiques. Car S. Paul dit ouuuertement que qui veut seruir Dieu au fait de la guerre spirituelle, il se doit deporter des affaires mondains ou politiques.

8 Le Concile a puissance, & doit donner ordre, que telles obseruations & ceremonies soyẽt reiettees & du tout reprouuees, & ce par l'authorite des sainctes Escritures, & selon la reigle d'icelles: & ietter au feu & brusler tout ce gros bobulaire des Decretales du Pape.

9 Le Concile n'a point puissance de faire tels statuts ou decrets, qui ne tendent a autre chose qu'a vne tyrãnie barbare & cruaute inique: c'est a dire, lesquels de fait ottroyent aux Euesques vne puissance royale d'instituer tout ce que bõ leur semble. Comme si tout le mõde se deuoit arrester ou trembler aussi tost qu'ils auront fait quelque signe du bras ou de la teste. Mais il a puissance de reietter toutes ces choses, & le doit faire aussi selon la reigle de l'Escriture saincte, 1. Pet. 3, Ne dominez point sur le peuple.

10 Le Concile a puissance d'instituer aucunes ce-

remonies & obseruations: mais voyci la difference qu'il doit garder. En premier lieu, que telles ceremonies ne soyent point pour excuser ou couurir la cruauté inique des Euesques, ou pour la confermer ou authorizer. Secondement, que les ceremonies & obseruations soyent necessaires & vtiles pour entretenir vn bon ordre & vne saincte discipline au gouuernement de l'Eglise. Car il est necessaire qu'il y ait quelques iours, & qu'ils y ait certains lieux, ou les assemblees se facent pour y entretenir le ministere public. Dauantage, il faut qu'il y ait des heures certaines deputees pour les predicatiõs ordinaires, pour administrer les Sacremens, pour faire oraisons cõmunes, pour chanter louanges a Dieu, & pour luy rendre action de graces. Cõme S. Paul dit 1. Corinth. 4, Que toutes choses se facét par bon ordre & conuenablement. Or ces tesmoignages ne seruent point a establir la tyrannie des Euesques: mais seulement ils regardent a la necessite commune, a l'vtilite des auditeurs, & a conseruer & maintenir vn bon ordre en l'Eglise. Brief, il faut necessairement que nous retenions ces parties, desquelles nous ne nous pouuons nullement passer, voire si quelque Eglise doit demeurer de reste.

Toutesfois quand pour quelques causes vrgentes & necessaires, pour les maladies & autres empeschemens qui pourront aduenir, ces choses ne pourroyent estre quelquesfois obseruees: alors elles n'obligét poīt sous peine de peché mortel: car cela se fait pour son proufit, & non point pour faire plaisir à l'Euesque. S'il est Chrestien, il ne souffrira point qu'aucun dommage luy aduiéne de cela. Dequoy s'en soucie Dieu, mesme quand qu'elqu'vn ne souhaittera ou ne desirera estre en ceste compagnie? Vn chascun sera contraint de rendre conte pour soy. Et pour dire en brief, celuy qui est Chrestien, n'endurera pas qu'on mette de tels liens en sa conscience: il fait plus volontiers ces choses qu'il ne les omet: pour le moins n'est il point empesché ou destourné,

destourné, s'il peut faire cela. Parquoy nulle loy ne luy peut estre donnee ne limitee. Et qui plus est, s'il le pouuoit faire, il est certain qu'il voudroit faire plus que ceste loy ne requerroit. Mais celuy qui mesprise ces choses fieremẽt & obstineemẽt, doit estre là laissé pour tel qu'il est. Car vn tel osera bien aussi mespriser des loix plus hautes, soyent Diuines ou humaines.

On pourroit toutesfois faire ceste obiection, Que deuiendront finalement les Cõciles, si on les veut entierement retrencher? Si ceste condition est receuë, vn chacun curé ou pedagogue (ie laisse a parler des peres & meres) aura beaucoup plus de puissance ou authorite sur ceux qui luy sont baillez en charge, que le Concile n'aura sur l'Eglise.

Or ie respon ainsi, Penseroit-on bien que la charge & office d'vn curé ou d'vn principal de college fut si petite, ou si estroittement serree, qu'on n'en puisse en quelque sorte faire comparaison auec les Conciles? S'il n'y auoit nuls curez ou Euesques, comment pourroit-on tenir des Conciles ou Sinodes? S'il n'y auoit point d'escholles ou colleges, ou est-ce qu'on pourroit entretenir & instruire des personnes propres ou idoines pour le gouuernement de l'Eglise? Ie parle de tels maistres d'escholle, qui non seulement instruisent les enfans es arts ou sciences liberales, mais aussi les enseignent en la foy & doctrine Chrestienne, & font leur deuoir en cela, & de grand desir les ameinent a la cognoissance de Dieu. I'en di autant des curez ou pasteurs qui enseignent purement & fidelement la doctrine celeste.

Car ie pourroye bien facilement prouuer ceci, que ce poure pasteur d'Hippon S. Augustin, a plus enseigné, & fait plus grand proufit, que tous les Cõciles: encore que cependant ie ne dise mot des tressaincts Euesques de Rome, lesquels sont a bon droit redoutables.

Ie passeray encore plus outre, Le Catechisme ou le formulaire qui est pour instruire les petits enfans a dõ

né plus grande lumiere a la doctrine Chrestiéne, que tous les Conciles. Outreplus l'oraison Dominicale & les dix Commandemens contiennent plus de doctrine & d'erudition que tous les Conciles. Finalemét nõ seulemét ils n'enseignét point, mais aussi ils deffendét, qu'on n'introduise rien de nouueau en l'Eglise, q̃ soit opposite & contraire a la doctrine vsitee & ancienne.

O bon Dieu, comment les Papistes seront dispos & aigus a recueillir ces parolles, & a les debattre aigrement, & a y contredire : & cependant ils voudront de leur propre gre fermer les yeux a mes raisons graues & d'importance, lesquelles m'ont fait ainsi parler de toute ceste matiere. Car ils sont assez gens de bien de ne rien mettre en auant que des calomnies, & purs mẽ songes, qui meritét bië que tous les ayent en horreur. Mais ie ne feray pas gráde reqste a Dieu qu'il me pardõne telles offẽses: aĩs pource q̃ ie ne peux me tenir de dire telles iniures, ie leur dõne cõgé aussi de calõnier & mẽtir autãt q̃ bõ leur sẽblera. Dieu en sera le iuge.

Mais toy & moy, disputons vn peu de la matiere. Que peut faire le Cõcile? ou quelle est sõ œuure principale? ou bien quels sont ses effects? Escoute les parolles des Conciles, Nous anathematizons, nous excommuniõs. C'est-ci le titre de ce bel office qu'ils tiennét. Mais encore, ils parlent encore plus bas : & ne disent point, Nous anathematizons, ains, l'Eglise anathematize. Ie ne me soucieroye pas beaucoup de la sentence du Concile touchant la condamnation: mais la tempeste & la foudre de l'Eglise esleuë de Dieu m'auroit en vn moment du tout brisé, a cause de celuy qui dit, Ie suis auec vous iusques a la fin du monde. Il n'y a creature qui puisse soustenir l'execration ou maudissõ de cest homme; non pas mesme les Anges.

Neantmoins pource que les Conciles alleguét l'authorite de la saincte & catholique Eglise de Dieu, cõme vn iuge souuerain, ils protestent qu'ils n'entreprẽnét point l'authorite de iuger a leur fantasie: mais que c'est

c'est a l'Eglise d'en iuger, laquelle interprete, croit & cõfesse la saincte Escriture, cõme nous orrõs ci apres. Ne plus ne moins qu'vn larron ou brigãd seroit assez asseuré enuers le iuge, quãt a sa personne: mais les loix & tout le biẽ public de toute la prouince se ioignẽt ensẽble pour former ꝓces deuãt le iuge, cõme deuãt l'executeur des ordõnãces & administrateur de iustice, Celuy qui est coulpable de brigandage ou de larrecin, est cõtraint de craindre ces deux choses cõiointes ensẽble.

Le Cõcile donc n'est autre chose qu'vn consistoire, public, qu'vn plaidoyer de chãbre, vn parlemẽt, ou autre assemblee de gens, en laquelle les iuges pronõcent les sentẽces, apres auoir ouy les deux parties: mais c'est auec telle modestie & humilite, qu'ils disent qu'ils fõt cela pour conseruer la iustice. Comme s'ils disoyent, Nostre office est d'anathematizer, ou excommunier, c'est a dire, de condãner & reietter du tout: tãt y a que ce n'est pas selon nostre fantasie, ou selõ quelque droit forgé de nouueau: mais selon le droit ancien, qui est iugé partout l'empire estre conuenable & accordant aux loix Diuines & humaines. Ainsi aussi les Peres du Cõcile peuuent condamner vn heretique, non pas selon qu'il leur semble estre iuste: mais comme les loix imperiales prononcent estre iuste: c'est a dire, la saincte Escriture, ce qu'eux-mesmes confessent: laquelle est le droit escrit de l'Eglise vniuerselle de Dieu. On doit craindre vn tel iuge, vn tel regne, vn tel droit, cõme on doit craindre la peine d'enfer, & les horreurs de la dãnatiõ eternelle. Car ce que nous appellõs yci ou droit ou authorite, c'est ceste reigle immuable & eternellemẽt ferme de la parolle de Dieu. Le regne c'est l'Eglise esleuë du Fils de Dieu. Le iuge ou le gouuerneur est celuy qui gouuerne le regne & la Parolle.

Or le Concile n'est pas seul vn tel iuge & exequuteur ou administrateur de droit, & gouuerneur de ce regne: mais aussi on peut bien ainsi appeller chacun pasteur ou maistre d'eschollę. Outreplus le Concile ne

peut pas retenir perpetuellemēt ou cōtinuellemēt ceste exequution. Car les Euesques ne peuuent pas estre perpetuellemēt assemblez ensēble:plustost il faut qu'il y ait certain tēps deputé pour les assembler, veu qu'il faut qu'il y en ait aucūs q̄ soyēt anathematizez ou excōmmuniez. Cōme quād quelque Arrius d'Alexādrie veut estre eminēt par dessus sō diocesin ou Euesque,& attirer a soy le peuple ignorāt de toute ceste puince,& veut mesler a ces affaires des pasteurs estrāges ou d'autres hōmes, afin q̄ le pasteur d'Alexādrie succōbe finalemēt,& qu'il ne puisse plus deffendre & maintenir sō office iudicial:c'est a dire, la vraye foy Chrestiēne. En ce cas-la ou en tel tēps, les autres pasteurs & autres Euesques y doyuēt accourir de toute leur affectiō & de tout leur effort pour bailler secours au pasteur d'Alexādrie, deffēdre la vraye foy cōtre Arrius,& cōdāner Arrius, maintenir les autres a celle fin q̄ ceste cōfusion ne croisse infiniemēt: & si les pasteurs ou Euesques ne se peuuent assembler de diuers lieux, alors ce bon Empereur Constantin doit aussi par son authorite aider vne telle assemblee. Cōme quād vn feu s'est pris soudainement en vn lieu, si le pere de famille ne le peut pas soudainement esteindre, tous les voisins doyuēt là accourir viste de leur bon gre, a ce que le feu soit finalemēt esteint. Et s'ils n'y accourent volontairement, le magistrat doit commander qu'ils y viennent par force, & taschent d'anathematizer l'impetuosite du feu, ou la reprimer, de peur que le feu ne consume aussi les bastimens & maisons prochaines.

En ceste sorte le Concile est alors ce grand maistre d'escholle, ou ce grand iuge en vn tel royaume & en vne telle loy. Mais quand il n'y a plus de necessite, il a desia fait ce qu'il deuoit. Cōme au gouuernemēt politique, il faut q̄ les magistrats souuerains ou princes soyēt les exequuteurs, quād l'authorite des iuges ou gouuerneurs inferieurs ne suffit pas pour reprimer l'insolēce orgueilleuse des hōmes meschās, iusqu'a ce qu'on soit

venu finalemẽt a ce fouuerain degre, afcauoir aux iournees ĩperiales, lefquelles auffi ne peuuẽt eftre perpetuelles. Mais quãd on depefche les affaires, on les efpard puis apres: & derechef on commet les caufes aux iuges inferieurs. Mais il aduient ordinairement aux iournees imperiales, que quelquesfois on y fait des loix nouuelles, ou plufieurs loix, on change & corrige-on les anciennes, ou on les abolit du tout. Et il ne fe peut faire, que d'vne mefme loy & ordonnance & en tous temps on prononce fentence fur les affaires & matieres. Car il y a vn gouuernement politique ordonnant des chofes ciuiles ou temporelles, lefquelles on change felon le temps. Parquoy il faut neceffairement que les loix foyent changees, lefquelles ont efte faites pour les chofes muables. Car quand les chofes pour lefquelles la loy a efte faicte du commencement, ceffent, auffi l'exequution de la loy ceffe.

Exemple, La ville de Rome n'eft plus en ceft eftat & dignite, ou elle eftoit auparauant. Les droits dõc & les priuileges qui ont efte confermez & eftablis pour cefte ville la, font peris enfẽble, ou abolis auec cefte republique, & n'obligẽt plus: car ceci eft biẽ vray: q̃ fi la chofe eft muable le droit auffi d'icelle eft muable.

Mais voyci comment la chofe va en ce royaume de l'Eglife, La parolle de Dieu demeure eternellement. Il faut iuger felon cefte parolle: il ne faut point audacieufement forger d'autres parolles ou nouuelles: il ne faut point dreffer d'autres articles de foy ou nouueaux. Il y a donc des pafteurs & maiftres d'efcholle inferieurs: mais cependant ils demeurent toufiours, & font ordinaires, & font iuges perpetuels, lefquels fans ceffe anathematifent le diable, & reprĩment affiduellement fes fureurs, & d'vn grand courage. Le Concile comme fouuerain iuge eft contraint de reformer ou du tout faire mourir les vieux abufeurs: mais il ne peut pas derechef entretenir d'autres. Les pafteurs & precepteurs trauaillent feulement a reprimer la follie, de la ieuneffe &

bien souuent ils entretiennent d'vns & d'autres qui soyent pour gouuerner & les Eglises & les Conciles au temps a venir, quand il y aura necessite. Le Concile couppe les plus grãdes & longues branches des arbres, ou arrache iusques a la racine les rameaux bastards & sauuages. Mais les pasteurs & maistres d'eschollc prouignent & entretiennent les petits arbrisseaux tendres, & les plantes odoriferantes, qui sont les ornemens de ce iardin de plaisance. O combien est heureuse, excellente, hõneste & saincte ceste façon de viure, de laquelle ceux-ci viuent! Ils sont les ioyaux precieux, & le thresor magnifique de l'Eglise: car ils cõseruẽt & gardent l'Eglise. Ainsi donc tous les gouuerneurs deuoyẽt d'vn grãd desir s'appliquer a cela, que les Eglises & escholles fussent bien ordonnees. Car encore que cela ne peust estre nullement obtenu, que les Conciles fussent tenus, si est-ce que les paroisses ou cures & les escholles doyuẽt estre reputees pour perpetuels & bien necessaires aides des Conciles, encore qu'ils soyent petits.

On scait par les histoires des anciens de quel soing, de quelle benignite de quel desir & affectiõ paternelle les Empereurs anciẽs ont aimé les Eglises & les escholles: & de quelle liberalite ils ont vsé pour entretenir les reuenus d'icelles. Car pour monstrer ouuertement, que du cõmencement les Eueschez estoyẽt des escholles, ces mots anciẽs le tesmoignẽt assez, Preuost, Doyẽ, Schollastique, Chantre, Chanoine, Vicaire, Gardien. Mais pourquoy est-ce que toutes ces choses sont abbastardies? A la miẽne volõte qu'ils feissent encore quelque chose de semblable. Il est bien certain qu'ils retiendroyent leur magnificẽce, & leurs dignitez, & demeureroyent en leurs possessiõs, ils seroyẽt princes & grãs seigneurs: pour le moins ils remettroyẽt au dessus aucunes leçons, & contraindroyẽt les Chanoines, les Vicaires & Choriers d'ouyr pour le moins vne leçon le iour pour leur dõner interpretation des sainctes Escritures: afin qu'en quelque sorte les Eueschez pour le moĩs fussent derechef semblables a des escholles: & selõ que la

necessite le requerroit, qu'on eut promptement des pasteurs & Euesques qui fussent pour aider aux gouuernemés des Eglises selõ leur faculte. Bon Dieu ql proufit feroyét ceux-ci a l'Eglise! quel bié ils apporteroyét a la poure Eglise, s'ils faisoyét cela! ql repos ils donneroyét aux cõsciéces des afligez! Et il ne faut point douter, q̃ Dieu ne les recõpensast abondámment d'vne telle piete: il leur dõneroit de plus grádes richesses, plus grãde dignite, puissãce & gloire. Pour le moins s'ils amendoyent ou corrigeoyent ceste vie si vilaine & plusque brutale & barbare. Mais nos cõplaintes & gemissemés ne sont que des sõs friuoles & inutiles: car estás plõgez dedás vn profond bourbier de voluptez, ils ne voyent nõ plus que s'ils auoyét les yeux creuez, ils noyent nõ plus q̃ s'ils n'auoyét nulles oreilles: ils souffrét q̃ les Eglises soyét demolies, & q̃ le poure peuple viue sans la parolle de Dieu en toute villenie & d'vne façõ brutale. Cõbié de fois ay-ie ouy dire a plusieurs gés dignes de foy, qu'en plusieurs Eueschez il y auoit bien deux cés, ou trois cens, ou quatre cés Eglises demeurees desertes. N'est-ce pas la vn spectacle miserable, horrible, & triste? A la verite c'est vne chose fort estráge de voir telles profanatiõs entre ceux qui veulent estre reputez Chrestiés, voire faisás professiõ de l'Euangile. Nostre bon Dieu q̃ est le vray Dieu, vnique & eternel, no⁹ face misericorde: qu'il soit assis pour iuger, & veuille par sa grace ouyr nos piteux gemissemés & souspirs. Amé.

Or pour faire vne fois fin a ceste dispute des Cõciles, ie pése bié qu'on peut facilemét cognoistre par ce q̃ i'ay recité, que ce'st q̃ Cõcile, puis apres quel est son vray & principal office, quelle exequutiõ il ha, quelle est son authorite: qui sõt les vrais ou faux Cõciles. asçauoir, que cõtre les nouueaux articles de foy ils doyuét maintenir la vraye foy, q̃ a este en l'Eglise depuis le cõmécemét, & faire leur cõfessiõ d'vn cœur cõstát & d'vne façõ alaigre. Ils ne doyuét forger aucuns nouueaux articles de foy cõtre les Symboles anciés de la premie-

re Eglise,ne decreter. Outreplus ils ne doyuét controu uer aucunes nouuelles bõnes œuures, contre les bonnes œuures anciénes: mais deffédre les anciénes bõnes œu ures cõtre celles q̃ sont nouuellemét inuétees. Et de fait quelle sera la foy, tels seront les fruicts de la foy, ou les bonnes œuures. Sinõ q̃ ces deux Cõciles n'ont peu ietter les yeux sur ceste consequéce: autrement ils eussent condãné Eutyches non seulement en la cause de la foy, ce qu'ils ont fait d'vn grand zele: mais aussi a cause de son hypocrisie monachale: ce qu'ils n'ont pas fait. En quoy ils ont suffisamment monstré qu'ils n'estoyent gueres bons dialecticiens, veu que combien qu'ils ayent accordé l'antecedent, nonobstant ils n'ont point accordé la consequence, C'est vn vice ou vne faute cõmune a tous hommes, en ce mesme erreur des bonnes œuures, lequel Nestorius & Eutiches ont eu en la foy.

Cela est autant comme si ie disoye, En la matiere de la foy, Dieu non seulement veut que nous soyons enfans, mais aussi nous reputer pour fols en la dialectique, & cõme Nestoriés ou Eutychiques, afin que nous soyons aucunemét plus abbatus. Car combien que Nestorius & Eutyches se soyent villainement abusez, & ayent este condamnez: toutesfois leur sotte & friuole dialectique est demeuree au monde, cõme aussi elle y a tousiours demeuré depuis le cõmencement. C'est que on reçoit l'antecedét, & on laisse la consequence. Mais quel besoing est-il de plus longues parolles? Quand les decrets & ordonnances de tous les Conciles pourroyent estre iettees ou versees dedans ton corps par vn entonnoir, si est-ce que tu ne serois pas Chrestien pour cela: car telles choses ne seruent pas de beaucoup. Encore que tu eussez de grans mõceaux de peres entassez en quelque lieu, si est-ce que tu ne receuras d'eux ce qui seroit besoing. Il te faut auoir recours a la saincte Escriture, laquelle est ouuerte & claire, & explique amplement tous les poincts de la doctrine Chrestienne. Ou bié il faut que tu retournes aux premiers principes qui

sont

ſont contenus au Catechiſme, auquel il y a voirement quelque briefuete, toutesfois les choſes grandes compriſes en ceſte briefuete ſurmontent tous les Conciles ou Peres, de quelque temps qu'ils ſoyent.

Finalemẽt le Concile doit taſcher, & tẽdre du tout a ce but, q̃ la cauſe de la foy ne ſoit réuerſee. Car vne chacune ville ou village peut anathematizer & deteſter les mauuaiſes œuures q̃ ſont notoires & manifeſtes, & ce par les magiſtrats ou paſteurs & parens, & maintenir les autres qui viuent bien. A ceci auſſi appartiennent les fauſſes œuures, leſquelles ont tiltre & apparence de bonnes œuures, comme celles qui falſifient & corrompent la doctrine de la vraye foy.

Ainſi donc quand l'authorite des paſteurs ne ſuffit pas on doit auſſi propoſer ces choſes au Concile. Mais cõme on a veu ci deſſus, les Conciles paſſez ne ſe ſont pas beaucoup ſouciez de debattre ces choſes a bon eſciant, excepté vn ou deux, comme celuy de Gangres, duquel nous auons ci deſſus fait mention. D'auantage des aſſemblees Synodales on deuoit renuoyer les ceremonies aux Egliſes fideles, ou pluſtoſt aux eſcholles, a ce que le principal du college fut pour gouuerner les ceremonies enſemble auec le curé ou le paſteur. Car tous les autres apprennent les ceremonies & obſeruations de ce qu'ils voyẽt faire aux eſcholliers ſans que ils y ayent eſte inſtituez ni enſeignez. Ainſi le commun populaire ſuit bien toſt tout ce que les eſcholliers chantent ou prient au temple, ou en quelque lieu ou en quelque façon que ce ſoit. Et tout ce qu'ils chantent en conduiſant vn corps les autres auſſi apprennẽt bien toſt ceſte forme de chanter, quand ils ſe mettent a genoux, ou quãd ils ioignent les mains, & quand le maiſtre de l'eſcholle fait ſigne de ſon baſton lors qu'on chante, Et il a eſte fait homme. Le populaire imite ces contenances & ſignes quand oſtant le bonnet & ſe mettant a genoux, il dit ce mot Ieſus Chriſt. Brief le peuple imite toutes telles contenances ou acouſtumances, qui appartiennent a la diſcipline, encore qu'il n'y ait

point eu d'admonition publique, mais seulement il aura esté esmeu par tels exemples. Toutesfois toutes les obseruations & ceremonies mesme sous la Papaute superstitieuse ont esté tirees des téples & eschoIles: sinon q́ depuis, de ceste belle pedagogie le Pape en a fait vne cruelle boucherie & bourrellerie touchát les viádes, les iusnes, les iours de feste, & autres choses semblables. Neantmoins il est yci besoing de tenir quelque mesure, de peur que les fardeaux des ordonnances, traditiós, ceremonies, ne croissent sans fin.

Or sur tout il se faut bié garder q́ les esprits des simples & rudes ne soyét saisis d'vne telle persuasió, cóme si ces obseruatiós estoyét necessaires a salut: mais q́ seulemét on pense qu'elles sont vtiles pour la discipline & pour garder bon ordre en l'Eglise. Au demeurát qu'on les peut chãger a toutes heures & momés, & nó poït les estimer pour loix & ordónáces perpetuelles & inuiolables, cóme ceste gráde beste de Pape fait, ou q́ par quelque menace tyránique on puisse faire q́ telles traditiós doyuét estre mises par escrit dedans des liures. Car ces choses externes sont corporelles & subiettes a mutatió.

Ainsi auiourd'huy de nostre temps nous auriós des causes & raisons assez suffisantes, pour lesquelles on deut tenir & faire assembler vn Concile. Car nous-autres poures malostrus, miserables, foibles en foy, & lasches Chrestiens, nous auions, (il y a long temps) bonne occasió d'accuser le Pape auec ses flagorneux a cause de l'article de sainct Pierre, duquel nous auons fait mention ci dessus: ascauoir, que c'est tenter Dieu, quãd on charge les poures fideles de fardeaux importables, lesquels ne nous ne nos Peres n'auons peu porter: & sur tous le Pape & ses gens ne les ont pas voulu seulement remuer du petit doigt. Il y a cela toutesfois, que sainct Pierre parle de la Loy de Moyse, q́ est ordónee & cómãdee de Dieu immediatemét. Mais ceste lourde beste de Pape no⁹ a chargez de fardeaux villais, & charges ordes & puátes: & ne s'en a gueres fallu, que de la

saincte

ſaincte Egliſe de Dieu il n'en ait fait ſon retrait & ſon fumier. Et tout ce qu'il a mis hors tant par le bas q̃ par le haut, il nous l'a fallu adorer cõme vn parfum ſacré & comme vne diuinite celeſte. Outreplus il n'a point ſeulement mis au feu & bruſlé vne Egliſe ou deux, cõme a fait Arrius & ſes ſemblables : mais il a bruſlé & reduit en cendres toute l'Egliſe de Dieu, & toute a la fois, a ceſte fin qu'il renuerſaſt du tout & aboliſt (entãt qu'en luy eſtoit) le vray & ancien article de la foy, lequel ſainct Pierre traitte. Car ce monſtre impudẽt reiette comme vne hereſie ceſt article, que nous ſommes ſeulement par la grace de Ieſus Chriſt, comme toute l'Egliſe depuis le commencement du monde, tous les Ptriarches, Rois & Prophetes, & tous les fideles ont eſte ſauuez par ce ſeul moyen: & deſia dés le commẽcement a foudroyé de plus en plus & ſouuenteſfois contre ceſt article, & encore ne ceſſe de debattre furieuſement a l'encontre.

Or ſur ceci nous appellons a haute voix le ciel & la terre, & requerons le Concile a cors & a cri, & implorons l'aide & le cõſeil de l'Egliſe vniuerſelle de Dieu contre ce principal meurtrier & boutefeu de l'Egliſe, ce parricide execrable, & ennemi mortel du bien & du ſalut des Chreſtiens, a ce que nous puiſſions recouurer derechef l'article de ſainct Pierre.

Mais nous requerons ceci a telle condition, qu'en ce differẽt il n'y ait homme qui vueille vſer de la dialectique de Neſtorius ou d'Eutyches, laquelle accorde & confeſſe bien vne partie, tant y a qu'elle nie la conſequence qui eſt l'autre partie. Nous requerons l'article entier pleinement & purement, tel qu'il a eſte ordonné & dreſſé premierement par ſainct Pierre, & declaré par ſainct Paul: aſcauoir, que les choſes qui s'enſuyuent de ceſt article ſoyent ſemblablament cõdamnees : c'eſt que les charges importables ou impoſſibles (comme ſainct Pierre les appelle) ſoyent reiettees & reprouuees, deſquelles ſainct Auguſtin dit, que ce ſont

charges ou fardeaux innumerables imposez aux Eglises par les Euesques. Or que nous proufitera cela, que la premiere partie nous soit accordee:ascauoir, que les hommes doyuent estre sauuez par la seule grace de Iesus Christ? Et cependant on n'accordera pas la secōde partie qui s'ensuit de la premiere:comme quand sainct Paul dit, Si c'est grace, ce ne sont point merites. Si ce sōt merites,ce n'est plus grace. Et S.Pierre dit, Si c'est grace, ce n'est point ce fardeau importable. Si c'est ce fardeau importable,il est biē certain que ce n'est point la grace de Christ: ce qui est tēter Dieu. Outreplus S. Augustin dit,Cōme ainsi soit que le Fils de Dieu voulut charger son Eglise de peu de ceremonies & obseruations, ou plustost la mettre en liberte, il n'a voulu qu'elle fut accablee de charges innumerables des Euesques: en sorte qu'il y a maintenant vne pire condition en l'Eglise,qu'il n'y auoit entre les Iuifs,qui n'estoyēt chargez que des loix instituees & ordonnees de Dieu.

Voyla donc nous requerōs vne telle dialectique de sainct Pierre,de sainct Paul & de sainct Augustin: qui est la dialectique du sainct Esprit, & laquelle propose & enseigne toute la matiere, & non point a demi a la façon de Nestorius. Autrement il en aduiendroit comme il est escrit d'aucuns rois & Iuifs : ascauoir, qu'ils remettoyēt biē au dessus le vray seruice de Dieu, mais n'abolissoyēt point les hauts lieux. Ce que le Prophete Elie appelle, Clocher des deux costez. Ainsi vouloyent-ils donner deux dieux a vn peuple, ou pour le moins ils vouloyent mettre vn autre dieu estrange & forgé aupres du grand Dieu vnique & souuerain. Ils se monstroyent bien lourds dialecticiens en cela,quād ils confessoyent qu'il y auoit vn seul Dieu digne d'estre adoré : & cependant ils auoyent les yeux aueuglez pour ne voir point ce qui s'ensuyuoit necessairement: & ne pouuoyent endurer ceste consequence, qu'il falloit reietter tous autres dieux, ou n'auoir poīt le vray Dieu. Ainsi nous ne voulons qu'en ce Concile q̄ nous requerons,

requerons, qu'aucun Nestorius y soit admis, qui nous vueille accorder vne chose, & nous oster l'autre. Car par ceste mesme raison nous ne pouuōs pas mesme retenir ce qu'il nous accorde. Car quād ceci nous est accordé, que la seule grace de Iesus Christ nous sauue, & qu'on ne nous accorde point la consequence quant & quant: asçauoir, que les œuures ne nous iustifient ou ne nous sauuēt point: mais veulent garder ceci que les œuures sont necessaires a salut, ou a faire obtenir iustice: alors on nous oste mesme ce qu'on no° auoit ottroyé auparauant: asçauoir, que la seule grace sans les œuures nous rend iustes. Par ce moyen il ne nous demeure riē de reste, & vn erreur est corrigé par vn plus grand erreur.

Ie diray maintenant le plus simplement que ie pourray ce que i'en sens, Non seulement le Pape doit abolir au Cōcile la tyrannie des traditions humaines: mais aussi faire ceste resolution ferme auec nous, que les bonnes œuures mesmes encore qu'elles soyent faites selon les commandemens de Dieu, toutesfois n'aident de rien a iustifier, ni a abolir le peché, ni a impetrer le benefice de la reconciliation gratuite: mais seulement la foy par Iesus Christ, qui est le Roy de iustice en nous par son sang precieux, par sa mort & resurrectiō, par laquelle il a aboli le peché, il a satisfait pour iceluy, il a appaisé l'ire de Dieu, & nous a deliurez de la mort, du iugemēt de Dieu, & des enfers. Il doit dōc condamner & brusler toutes ses belles bulles, ses decrets & liures des indulgences, du Purgatoire, de la religion monachale, de l'adoration des saincts, des pelerinages & autres mensonges & idolatries infinies, cōme choses du tout repugnantes a l'article de S. Pierre. Il doit aussi rēdre toutes les choses qu'il a desrobbees, rauies, pillees, brigandees, & notoirement gastees par vne iniuste violence & oppression, & ostees a tant de royaumes, nations, prouinces, villes, bourgades & villages, & arrachees par force a toutes sortes de gens: &

ſur tout ſa primaute controuuee fauſſement doit eſtre raclee de tous liures,& effacee de tous lieux:de laquelle il ſe glorifie ſi hardiment,& la prononce eſtre ſi neceſſaire, que nul ne peut ou eſperer ou obtenir le ſalut eternel,ſ'il n'eſt ſubiet au Pape. Il ne faut admettre cela en façon quelconque. Car le chapeau rouge d'vn Cardinal, ou la grãde mitre du Pape n'eſt point morte pour mes pechez, & cela n'eſt point appellé Chriſt. Et tous fideles & Chreſtiẽs qui ont eſte deuãt luy & de ſon tẽps,ont eſte ſanctifiez & ſauuez ſans ce chapeau.

Il me ſemble que c'eſt-ci vne cauſe aſſez ſuffiſante, pour laquelle on doyue tenir & celebrer vn Concile authentique, auquel il y ait grande aſſemblee, & auquel les choſes ſoyent traittees a bon eſciant, & non point par mocquerie. Les Monarques de la terre, les Rois & Empereurs ſ'y deuoyent employer d'vn bon cœur, & contraindre le Pape de le faire, ſ'il ne le vouloit de ſon bon gre, cõme les Empereurs l'ont fait par ci deuant es quatre Conciles generaux.

Or il ne ſeroit point beſoing, que là ſ'aſſemblaſſent tous les Eueſques, Prelats,Moynes,Docteurs, & ceſte racaille de belliſtres & de gens oiſifs. Autremẽt il aduiendroit, qu'en vn tel Concile la premiere annee ſeroit toute employee en ces vaines & friuoles diſputations de leur ioyeux aduenement, du bel ordre, qu'on doit tenir aux ſeſſions, qui ſont ceux qui doyuent eſtre aſſis aux plus hauts lieux, & qui aux plus bas: item, qui ſont ceux qui doyuent marcher les premiers ou les derniers en la proceſſion. La ſeconde annee ſeroit employee en pompes inutiles, en banquets ſõptueux,en appareils magnifiques, en iouſtes & tournois.La troiſieſme annee ſeroit employee en noiſes & riottes legieres venantes de dehors, ou auſſi en tourmens faits a quelques bons perſonnages:& cependant les frais ſeroyent ſi grans qu'on en pourroit bien entretenir vne forte & puiſſante armee contre le Turc. Mais il faudroit appeller de toutes parts gens bien exercez

ercez & instrutits es sainctes Escritures, qui auroyent bonne affection & vn sainct desir de seruir a la gloire de Dieu, au bien public de la foy catholique & de l'Eglise Chrestienne, au salut des ames & a la tranquillite publique. Il faudroit aussi qu'il y eut entre autres des gens politiques, qui fussent prudens, fideles & de bõne conscience: car l'affaire aussi les touche. Et trois cẽs hommes en tout pourroyẽt bien suffire, qui fussent sages & de bon iugement, propre pour conduire & bien gouuerner les affaires salutaires a toutes regions & grandes villes.

Comme le premier Concile, qui estoit assemblé de plusieurs royaumes & prouinces que tiennent auiourd'huy, le Turc & nostre Empereur, n'auoit point plus de 318. personnes: & toutesfois il y auoit dixsept faux freres, infectez du poison d'Arrius. Il y auoit en l'autre Concile de Constantinoble seulement 150. personnes. Celuy d'Ephese n'en auoit que 200. Mais il y en auoit bien 630. en celuy de Chalcedoine, lequel nombre monte bien quasi autãt que de tous les autres trois: & toutesfois ces 630. estoyent du tout dissẽblables aux Peres qui auoyent assisté au Concile de Nicee.

On ne deuroit proposer temerairement aux Conciles les causes des prouinces, lesquelles sans cela nul ne voudroit ou ne pourroit iuger, ni amasser d'vn costé & d'autre les vieux proces ou differens legiers & de nulle importance. Mais il faudroit qu'il y eut là quelque bon Constantin, qui amassast toutes ces riottes en vn faisseau, & les iettast au feu, & commandast qu'il en fut decidé es prouinces & citez: qu'il cõmandast que le fait mesme & le principal poĩct de la cause fut proposé, a celle fin que tout incontinent on s'enquist de la verite certaine, & que finalemẽt on mit fin a toutes disputes.

Par ce moyen il aduiendroit, que l'heresie du Pape, ou plustost cest horrible & espouuantable amas d'abominations & superstitions seroit leu par parties deuãt

tous: & alors on verroit clairemẽt, que toutes ces choses sont controuuees orgueilleusement & audacieusement contre l'article de sainct Pierre, & contre l'ancienne, la vraye & catholique foy de l'Eglise, laquelle a receu dés le commencement cest article de S.Pierre. Toutes ces choses donc ainsi forgees deuroyent estre soudain condamnees par la voix de tous les fideles, & du tout abolies, & iettees hors de l'Eglise. Mais on pourroit dire, Il ne faut point attendre vn tel Concile, ou en imaginer vn tel en ceste vie, veu que par tout il y a de si horribles confusions. Et certes de moy, ie le pense bien ainsi : toutesfois voyci quelle est mon opinion, que s'il y auoit quelqu'vn qui voulut prudẽment traitter de ces affaires, ou requerir a bon esciẽt & souhaiter vn Concile : lors il faudroit souhaiter vn Concile tel que nous l'auõs descrit, ou biẽ il n'en faudroit souhaiter riẽ du tout, ni en faire aucune mention. Car le premier Cõcile de Nicee a este tel, & celuy de Cõstãtinoble semblablemẽt, lesquels exemples sont bien dignes d'estre imitez. Et ie recite ces choses, a celle fin que les Monarques & Princes souuerains, les Rois & Empereurs qui se disent Chrestiens, entendent q̃ cest office leur est donné, & ont ceste authorite de Dieu, de faire assembler le Concile, pour deliurer tant de millions de poures ames, lesquelles le Pape laisse mourir par sa cruaute barbare, & de peur qu'il ha que le Cõcile se tienne, il les fait miserablemẽt perir, autant qu'en luy est: au lieu que par vn seul Concile tous pourroyẽt derechef retourner a l'article de S.Pierre, & a l'anciẽne & vraye foy de l'Eglise. Et cela se fait maintenant, qu'elles vont en damnation eternelle, d'autant qu'elles ne peuuent auoir ceste doctrine de sainct Pierre, veu qu'elles ne veulent rien ouyr du tout de ceste doctrine, ni en rien voir.

Et encore que les autres Princes & Monarques refusassent d'assembler vn Cõcile general ou vniuersel: tant y a que l'Empereur Charles & les Princes d'Alemaigne

maigne pourroyent bien publier & celebrer vn Concile national. Il y en auroit aucuns qui penseroyēt que de cela se leueroit vn schisme: mais qui peut sçauoir, si en faisant nostre office, & en cerchāt la gloire de Dieu & le salut des ames d'vn bon cœur & en verite, Dieu amolliroit & changeroit les cœurs des autres Monarques, a ce qu'eux-mesmes aussi approuuassent petit a petit, & receussent la sentence d'vn tel Concile? Car cela ne se peut pas faire tout en vn coup. Et si toute l'Allemaigne venoit a receuoir ceste determination ou sentēce, lors le bruit paruiendroit aussi iusques aux autres regiōs, ausquelles il ne pourroit nullemēt paruenir, ou biē ce seroit a grande difficulte, sans vne telle trompette renommee, comme est la voix du Concile, laquelle on peut ouyr de loing.

Mais s'il faut du tout desesperer du Concile, remettōs le tout au bon plaisir du Iuge iuste, qui est le vray Dieu, viuant & eternel. Cependant nous procurerons, que les petits Conciles & pueriles, c'est a dire les paroisses & les escholles, soyent conseruez, & les assemblees entretenues. Nous dōnerons ordre que par tous moyens l'article de sainct Pierre sera facilement entendu, debattu & conserué contre tous les articles qui ont este forgez de nouueau, & qui sont a condamner, & contre toutes les nouuelles bonnes œuures, que les fureurs du Pape ont augmentees, & fait inonder sur toutes les parties du monde, comme vne grande rauine d'eaux desbordees. Cependant ie prendray mon passe-tēps a regarder la pcessiō des petits eschollliers, qui marchent en habit d'Euesques, & penseray q̄ Dieu fait de tels Euesques masquez, & qu'il fera des vrais Euesques. Aucontraire, que Dieu estime seulemēt cōme Euesques masquez, & mocqueurs de son Eglise, ceux qui deuroyent maintenant estre vrais Euesques de fait. Cōme Moyse dit Deut. 32, Ils m'ont prouoqué en celuy qui n'estoit point Dieu, & irrité en leurs vanitez. Et moy aussi les prouoqueray en celuy qui n'est

point peuple, & les irriteray en vne gent folle. Car il ne commence pas maintenant a reietter les Euesques: & de fait il y a vne terrible menasse en Osee, Pourautant que tu as repoussé la sciẽce, ie te repousseray aussi, a ce que tu ne me sois point Sacrificateur. Et il en a esté ainsi fait, & encore se fait ainsi.

C'est assez parlé des Conciles, Maintenant sur la fin de ce liure nous adiousterons quelque peu d'aduertissemens necessaires touchant l'Eglise.

LA TROISIESME partie, qui est de l'Eglise.

TOVT ainsi que nos aduersaires desgoulent de grande furie ces gros mots, Peres, Cõciles, & toutesfois ne sçauent que veulẽt dire les Peres ne les Cõciles, & ne tendent a autre but qu'a nous deceuoir, & ne veulẽt sinõ nous esblouir les yeux de quelques figures & notes de letres: aussi d'vne sẽblable furie ils desgorgent a bouche ouuerte ce mot d'Eglise. Mais quãd il faut dire que c'est de l'Eglise, qu'elle elle est, & ou elle est, ils ne daigneroyẽt de faire vn tel hõneur a Dieu ou a son Eglise de demander ces choses aux autres seulement vne fois, ou d'en penser quelque chose en eux-mesmes. Ils frappẽt bien des deux mains l'vne contre l'autre, & font leurs grãs triõphes de cest honneur qu'on leur fait, quãd ils oyent que le nom magnifique de l'Eglise leur est dõné, quãd on les appelle de ces nõs, Pape, Cardinaux, Euesques. Ils ont ceste belle couuerture d'vn tiltre si magnifique: tant y a que c'est pour estre organes & instrumens des diables, cõme on ne peut dire autre chose de ceste bande enragee & orgueilleuse, sinon qu'ils sont autheurs de toute insolẽce & de forfaits execrables. Mais laissans-la pour ceste heure la diuersité des tesmoignages & la diuisiõ de ce mot

mot, Eglise, nous declarerõs simplemẽt la doctrine du Catechisme, ou il est dit, Ie croy la saincte Eglise vniuerselle, la communion ou cõmunaute des saincts. Là le Symbole declare ouuertemẽt & par parolles expresses que c'est que l'Eglise: asçauoir, la communion des saincts, c'est a dire, vne assemblee ou cõgregatiõ d'hõmes qui sont saincts & Chrestiens. Tels sont appellez vne assemblee saincte & Chrestienne.

Au 19. chap. des Actes l'Escriture appelle l'Eglise vnion ou congregation, laquelle s'estoit assemblee en la place publique, & dit, Ces choses pourront estre vuidees en l'Eglise ordinaire. Item, Apres qu'il eut ainsi parlé, il renuoya l'Eglise. En ces passages-la & autres, l'Eglise ne signifie autre chose sinon vne cõpagnie assemblee, combien qu'il y eut plusieurs Payens non cõuertis en ceste assẽblee-la. Il y a plusieurs nations au monde, & en chacune nation il y a vne Eglise, c'est a dire assemblee: mais les Chrestiẽs ont ce nom particulier, & non seulement sont nommez Eglise ou congregation, mais aussi Eglise catholique & Chrestiẽne, laquelle croit en Iesus Christ. Pourtant elle est appellee le peuple Chrestien, qui ha le S. Esprit. Iceluy les sanctifie ordinairement, non seulement par la remission des pechez & offenses, laquelle Iesus Christ a meritee, mais aussi en repurgeant, abolissant & mortifiãt le peché. Pour ceste raison les Chrestiẽs sont appellez peuple sainct. Ainsi donc si on dit maintenant, La saincte Eglise Chrestienne, c'est cõme si on disoit, Le peuple Chrestiẽ & sainct ou sanctifié, cõme on a accoustumé de dire, La saincte Eglise. D'auãtage en l'ancien Testamẽt toute l'Eglise est appellee le peuple saĩct de Dieu.

Et si en l'instruction des petits enfans nous eussions vsé d'vne telle forme, Ie croy qu'il y a vn saĩct & Chrestien peuple de Dieu, on eut peu facilemẽt euiter toutes confusiõs & debats, qui ont este suscitez en l'Eglise a cause de l'obscurite du mot. Car ceste forme de parler, Le sainct peuple Chrestien, eut monstré ouuerte-

ment & clairemẽt la vraye intelligence & le iugemẽt du fait, par lequel la vraye Eglise de Dieu doit estre discernee de la bastarde & contrefaite en hypocrite. Car si quelqu'vn eut ouy ces parolles, Le sainct peuple Chrestien, il eut peu soudain & facilement iuger q̃ le Pape n'est pas vn peuple, encore beaucoup moins le peuple sainct & Chrestien. De ceste façon aussi les Euesques, les chanoynes & les moynes ne sõt point le peuple sainct de Dieu, ne le peuple Chrestiẽ. Et la raison est, qu'ils ne croyent point en Iesus Christ, & ne font point d'œuures sainctes: mais ils sont les propres esclaues, organes, instrumens & la possession du diable. Car celuy qui n'embrasse point Iesus Christ d'vne ferme foy, n'est point Chrestien. Ceux-ci donc ne peuuent estre la saincte & catholique Eglise de Dieu.

Mais pource qu'en nostre forme commune de catechizer ou instruire les petits, nous vsons de ce mot estrange, Eglise, le peuple ignorant imagine tout incõtinent que c'est vn grãd tas ou amas de pierres, qui est appellé vn temple. Ou bien quand on veut auoir vne figure fort propre, on peint les Apostres & leurs disciples, & la mere de Iesus Christ, comme en la feste de Pentecoste, & sur toute ceste belle assemblee il y a le sainct Esprit comme voltigeant par les nues. Il n'y a pas fort grand incõuenient en cela, sinõ que cela n'est que pour vn temps, & represente la saincte Eglise vniuerselle. Mais a proprement parler, l'Eglise doit estre appellee la saincte Eglise catholique, non point seulement celle qui a vescu du temps des Apostres, qui sont morts desia dés long tẽps: mais aussi celle qui doit durer iusques a la fin du monde. En sorte qu'il y a tousiours & en tous temps en ce monde vne saincte Eglise catholique, en laquelle Iesus Christ est viuant, il monstre ouuertement sa vertu, & y regne par redemption, par grace & la remission des pechez. D'auantage le S. Esprit y œuure par viuification & sanctification, par mortification ordinaire des pechez, & par vn commé-

temẽt de nouuelle obeiſſance: aſcauoir, afin que nous ne perſeueriõs point a offenſer Dieu:mais afin q̃ puiſſions cõmencer vne nouuelle vie en bõnes œuures de quelque ſorte q̃ ce ſoit, & nõ point en mauuaiſes œuures,mais telles qu'elles ſõt requiſes de no' par les dix Commandemẽs, ou les deux Tables de Moyſe. Telle eſt la doctrine de S.Paul grandemẽt neceſſaire, & qui merite bien d'eſtre conſideree de pres.Mais le Pape & tous ſes flagorneurs ſous ceſte belle couuerture de ce mot d'Egliſe,ont peruerſement tranſferé a eux l'vn & l'autre:aſcauoir,le nom & la peinture de l'Egliſe.

Toutesfois ſi nous voulõs declarer ces choſes comme il appartiẽt,a ce que le nom ſ'accorde auec le fait, ils ſe donnent vn tiltre qui leur eſt fort conuenable, quand ils ſ'appellẽt l'Egliſe Romaine ou ſacree.Et cependant ils n'adiouſtẽt point ce mot Catholique, cõme auſſi ils ne le peuuent faire,Car ſi on prend ce mot d'Egliſe en ſa propre ſignification, c'eſt a dire peuple ou aſſemblee : & eux ſont vn peuple. Comme on peut auſſi bien dire des Turcs qu'ils ſont Egliſe,c'eſt a dire vn peuple. Or l'Egliſe Romaine ſignifie nation Romaine : & eux ſont bien tels. Et certes ils romanizent plus que les Payens ne faiſoyent anciennement, comme Neron & autres ſemblables.

La ſaincte Egliſe Romaine ſignifie la nation ſaincte & ſacree Romaine. Et eux ſont tels. Car ils ont monſtré vn plus beau ſemblãt de plus grande ſainctete & dés long temps, que la ſainctete Chreſtienne ne monſtre, ou que celle que la ſaincte gent Chreſtienne ha.Car leur ſainctete eſt la ſainctete Romaine,la ſainctete de l'Egliſe Romaine, de la nation Romaine: Et ils ſont dignes d'eſtre appellez treſſaĩcts ou treſſacrez: mais c'eſt en telle ſignification que Vergile appelle la conuoitiſe de l'argent ſacree,c'eſt a dire execrable. Et de fait le nom de la ſainctete Chreſtiẽne leur eſt ſi odieux, qu'ils ne le peuuent ouyr nullement, & encore beaucoup moins ce mot Egliſe Chreſtienne, ou natiõ

Chrestienne, ou peuple Chrestien : & non pour autre raison sinon que l'Eglise ou la saincteté Chrestienne est vne chose fort vulgaire ou vsitee en toutes les Eglises & entre tous les Chrestiens qui sont par tout le monde. Pour ceste mesme cause on l'appelle Catholique. Mais eux desdaignent ce mot orgueilleusement comme vn mot vulgaire, & l'estimēt a peu pres comme vne chose de neant: & au lieu de cela, ils ont excogité vne autre saincteté plus singuliere, plus haute & beaucoup meilleure, laquelle doit estre appellee la saĩcteté Romaine, & la saincteté de l'Eglise Romaine. Car voyci quelle est la saincteté Chrestienne, ou la saincteté de l'assemblee ou cōgregation Chrestienne, quād le sainct Esprit œuure es hommes par la foy qui est en Iesus Christ, & les sanctifie par foy, Act.15. C'est a dire, creé vn nouueau cœur, vne ame, vn corps, des operations nouuelles, & escrit les saincts Commandemens & ordonnances de Dieu, non point en tables de pierre, mais es cœurs de chair, 2.Cor.3.

Or ceci soit pour exemple, En la premiere Table ceste saincteté fait que nous auōs vne vraye cognoissance de Dieu, a ce que les cœurs illuminez par le S. Esprit resistēt a toutes heresies par vne vraye foy, surmontēt toutes opinions pleines de blasphemes, & demeurent purs & fermes en la vertu puissante de la foy contre les diables, & en toute asseurance conferme les esprits en la cognoissance de Dieu, & les retient en la vraye inuocatiō d'iceluy. Elle cōsole aussi les cōsciences abbatues & opprimees contre les accusations de la Loy, les menasses horribles de peché, a ce qu'elles ne succōbent du tout, & ne soyēt outre mesure estonnees des cōbats, des tormēs, de la mort, des bānissemens, du regard de l'ire, & des espouuantemens & frayeurs du iugemēt de Dieu: mais estās redressees & fortifiees par vne certaine esperance de la presence & aide de Dieu, elles s'opposent d'vn courage magnanime & constant aux fureurs du diable, & le surmontent. Ainsi aussi elle

engédre au cœur vne vraye crainte de Dieu, vne vraye dilection pleine de bonne efficace, a ce que ne mespri sions Dieu, par vne vaine & folle asseurance de nous-mesmes, & que ne murmurions & fremissions contre ses iugemens admirables, & ne nous despitions fierement contre ses œuures : mais que nous soyons prests a receuoir tous euenemens soyent bons ou mauuais, que nous-nous offrions par prieres a Dieu, que nous luy recommãdions nos esprits, que nous luy chantiõs louanges, que nous luy rendions graces, & l'honnoriõs cõme il appartient. Ceci est appellé la nouuelle & sainćte vie es puissances de l'ame selõ la premiere Table. Ces trois degrez aussi sõt appellez vert' Theologales: asçauoir, foy, esperãce & charite. Et le S. Esprit q̃ nous fait participãs de telles choses par le merite de Christ, engendre & œuure ces mouuemens en nous. Pourtant il est appellé Sanćtificateur ou viuificateur: car le vieil Adã est mortifié, & ne peut pl' faire tout ce qu'il veut. Et certes il faut q̃ la voix de la Loy luy face apprẽdre, qu'il n'a plus de pouuoir de faire, & qu'il est mort: autremẽt il ne sçauroit poĩt telles choses de soy-mesme.

En la seconde Table elle sanćtifie les Chrestiens, mesme selon le corps, & fait qu'ils obeissent a leurs parens & aux magistrats de leur bon gre, qu'ils se portẽt honnestement & modestement, qu'il fuyent tout courroux, qu'ils n'appetent point vengeance, qu'ils hayent la malice, qu'ils viuẽt paisiblemẽt, amiablement, fraternellemẽt en toute douceur & humanite, en faisãt plaisir de bõ cœur les vns aux autres, qu'ils ne sõt point incestueux, ou adulteres, ne paillards, ne dissol', ains chastes & hõnestes auec leurs fẽmes, leurs enfans & toute leur famille, ou biẽ sans fẽme, sans enfans & sãs famille. Item, elle fait qu'ils ne desrobbent point, qu'ils ne commettent point vsure ni oppression, qu'ils ne sont point auaricieux, qu'ils n'amassent point des biens & richesses par nouueaux moyens, ains seruent en quelque honneste vocation, ils viuent sans fraude, ne sans

mauuaise trafique, ils prestent volontiers, ils font plaisir aux autres de bon cœur, ils les secourent autant qu'ils peuuent. Semblablement ils ne s'adonnent point a mẽsonges, ils ne trompẽt point les autres, ils ne mesdisent point des autres, mais s'estudient a dire verite, ils sont fideles & constans, & si outre toutes ces choses il y a encore quelque chose que Dieu requiert es dix Commandemens, ils le font. C'est le S. Esprit qui fait cela, qui sãctifie & mesme resuscite le corps a vne telle nouuelle vie, iusques a ce que finalemẽt il soit rendu parfait en la vie eternelle. Et ceci est bien appellé la saincteté Chrestienne: & aussi il faut qu'il y ait tousiours de tels saincts en ceste vie mortelle, voire quand il y en auroit deux ou trois viuans, ou pour le moins qu'ils fussent encore en bas aage. Entre ceux qui sont d'aage de discretiõ il y en a biẽ peu de tels a la verite: & ceux qui ne sont point tels, aussi ne se doyuent-ils point reputer Chrestiens. Et qui plus est, on ne leur doit proposer aucune consolation, comme s'ils estoyent fideles & Chrestiens, ne faire de longs sermons touchant la remissiõ gratuite des pechez, & les richesses de la grace, comme font nos contredisans. Car en reiettant la doctrine des dix Commandemens, comme de fait ils ne l'entendent pas, cependant ils font de longues declamations de la grace de Iesus Christ. Tant y a qu'ils cõferment ceux qui demeurent en peché en leurs propos obstiné de pecher, a ce qu'ils ne craignent & n'ayent en horreur leurs offenses & pechez, cõme s'ils estoyent tous effacez par la grace du Fils de Dieu. Et eux sont spectateurs de beaucoup de villenies & ordures, & dõnent licence de pecher, promettans impunité, & de perseuerer en forfaits & meschãcetez manifestes, sans aucun renouuellement ou correction de la vie precedente. Par cela on peut apperceuoir facilemẽt, qu'ils n'entendent pas bien ne la doctrine de la foy, ne les benefices du Fils de Dieu: & par cela mesme ils ostent tous les benefices d'iceluy: asçauoir, qu'ils ne preschent que

de ces

de ces benefices. Car celuy qui ne se soucie point, ou qui ignore les effects du sainct Esprit qui sont de la seconde Table, comment pourra-il bien parler des effects du S. Esprit qui sont de la premiere Table: ascauoir, da la vraye consolation, de la grace, de la remission des pechez? Il peut sentir & experimenter en son cœur les effects de la secōde Table: mais quant aux effects de la premiere, il ne les a iamais sentis. Cela dōc est bien certain que tels n'ont point, ou n'entendent point ne Iesus Christ, ne le S. Esprit: & to' leurs beaux & excellēs sermōs ne sont qu'escumes de parolles, qui ne viennent point de plus loing que des leures & de la langue. Et cōme il a este dit, ils sont Nestorius & Eutyches, de nom & de fait, qui confessent & enseignent Iesus Christ en substāce quant a l'antecedēt, & toutesfois ils le niēt en la cōsequence & es proprietez. C'est a dire, ils enseignent Christ aux auditeurs, & nonobstant par leur silence ils couurent & enseuelissent du tout le Fils de Dieu par cela mesme qu'ils veulent enseigner ou prescher de luy.

Or ceci soit assez dit de la sainctete Chrestiēne, laquelle le Pape desdaigne orgueilleusement, & demande vne autre sainctete particuliere, qui est plus saincte & plus excellente: ascauoir, les frocs, les capuchōs, les chappes, les testes rases, iours de feste, difference de viandes, difference d'habillemens, iours speciaux, religion monachale, adoration des saincts, & autres monstres horribles de traditions touchant les choses externes, temporelles & caduques. Et mesme quand quelqu'vn cependant viuroit sans foy, sans esperance, sans dilection, & toutes autres semblables vert' que le S. Esprit engēdre es cœurs des fideles selon la premiere Table: au lieu de toutes ces vert' ceux-ci supposēt vne fausse foy, rēdent les cœurs incertains, engendrēt desdoutes, vn horrible mespris de Dieu, impatience & murmure, contre la bonte & verite de Dieu, fausse fiance des œuures, & toutes sortes d'idolatries. Item, ils deffendent

aux consciences de se fier en la grace de Iesus Christ, & controuuent des merites ou satisfactions a plaisir, pour se racheter de leurs pechez & offenses. D'auantage, ils vendent cheremēt aux autres des œuures de supererogation, & rauissent a eux les richesses & biens du mōde par fraudes & tromperies, comme si c'estoit chose fort iuste de rēdre vn tel guerdon pour vne telle marchādise. Toutes ces choses n'empeschēt point ceste saīctete Seraphique ou Cherubique, de laquelle ils se vantent d'vne audace si orgueilleuse, cōme si elle estoit plus saincte que toute la saínctete Chrestienne.

Semblablement, en la secōde Table de la Loy rien n'est osté a ceste saínctete, mesme quand ils enseignēt que les enfans obeissent a leurs peres, & les subiets a leurs superieurs: & eux sōt meurtriers, parricides cruels, ils denoncent des guerres iniques, ils enflambent les Princes, ils allument des haines mutuelles, & sans cause ils rendent les innocens odieux, ils donnent licence a tous de paillarder sans les punir, & de commettre des incestes, ils forgent des mensonges estranges d'vne fureur horrible, ils desrobbent, ils sont vsuriers, ils oppriment, ils pillent, ils trompent les autres desloyaument. Brief, ils maintiennent toutes sortes de meschancetez d'vne façon orgueilleuse & impudente. Iette seulement vn froc ou vn habit de moyne sur ta teste, voyla assez pour sanctifier tes forfaits selon la saínctete Romanisque. Ayant cela, tu peux bien estre sauué sans la saínctete Chrestienne. Mais nous n'auons que faire de parler a telles gēs si pollus & souillez, pource que si on se veut mesler de les cōuertir, on perdroit sa peine. Car la fureur de Dieu viendra sur eux finalement. Deuisons donc ensemble de l'Eglise entre nous. Comme il a este dit, le formulaire des petits enfans qui est le Catechisme, nous monstre ouuertement, qu'en ceste vie presente & mortelle il y a vne gent saincte & Chrestienne, & demeurera iusques a la fin du mōde. Car c'est vn article de foy, qui ne peut cesser,

cesser, iusques a ce que, ce que ceste communaute Chrestienne croit soit du tout accompli, comme nous auons ceste promesse du Fils de Dieu. Ie suis auec vous iusques a la fin du monde.

Or qui sont les signes, par lesquels l'entendement troublé ou esgaré doit discerner qui est l'Eglise catholique de Dieu, & ou elle est en ce monde? Car il faut qu'en ce monde visible il y ait vne telle assemblee. Car l'esprit fidele croit, qu'il y aura vne conuersation celeste & vne vie eternelle & bien-heureuse apres ceste vie: mais il n'en a pas encore la pleine fruition. Il faut donc qu'en ceste vie & en ce monde visible il y ait vne telle assemblee, & qu'elle demeure iusques a la fin du monde, pource qu'il est dit au Symbole, Ie croy qu'il y aura vne autre vie apres ceste-ci: asçauoir, la vie du siecle a venir. Par lesquelles parolles l'esprit fidele cõfesse, qu'il n'est point de fait encore en ceste vie-la: mais il l'attend en vraye foy & auec certaine esperance, & l'aime d'vne vraye affection & zele comme son vray pays & sa vraye vie. Cependant qu'il est en ceste vie, il est subiet a la croix & a beaucoup de fascheries. Ainsi des miseres de la vie presente il est finalement porté a la conuersation celeste & aux ioyes & felicitez eternelles. C'est de ceste matiere si grande qu'il nous faut yci parler.

Or en premier lieu on doit cognoistre & discerner la saincte Eglise vniuerselle de Dieu par ce signe. En quelque lieu que resonne la vraye & pure parolle de l'Euangile, qui parle du Fils de Dieu, qui est le Mediateur, & de toutes les graces & benefices d'iceluy, là est l'Eglise: combien que cela se face en diuerses sortes, comme sainct Paul dit. Car il y en a aucũs qui sont du tout sans erreur: puis apres il y en a d'autres, parmi lesquels il y a quelque erreur meslé. Ceux q n'ont point d'erreur, sont ceux qui edifiẽt or, argent & pierres precieuses sur le fondemẽt. Ceux qui ont les erreurs, sont ceux qui edifient des esteules, du bois, de la paille sur

le fondemẽt.Et toutesfois sont sauuez par le feu.Mais il a esté desia parlé de ceci ci dessus bien amplement.

C'est-ci le principal poinct de la matiere, & le sainct des saincts, & pourcela l'Eglise catholique est appellee saincte. Car la parolle de Dieu est saincte, & sanctifie toutes les choses qu'il porte : ou pour mieux dire, c'est la saincteté elle-mesme, & la maiesté de Dieu eternel & inuisible. Rom. 1, C'est la vertu de Dieu en salut a tout croyant. Et 2. Timot. 4, Toutes choses sont sanctifiees par la Parolle & l'oraison. Car le sainct Esprit luy-mesme conduit heureusemẽt, & oinct ou sanctifie l'Eglise, c'est a dire, le peuple sainct, Chrestien & fidele, par la Parolle & oraison, & nõ point par l'onction ou le cresme du Pape, duquel il oinct & consacre les doigts, les ornemens, les calices, & les pierres. Car ces choses sans ame ne seront iamais de telle efficace, que de cela l'esprit puisse bien proufiter en la dilection de Dieu, & en la vraye foy, ou que par cela il soit induit a honnorer Dieu, & a bien former sa vie. Ces choses peuuent bien tellement quellement orner ceste masse du corps infirme & puante. Toutesfois a la fin elles se deschirent & pourrissent auec ce sainct cresme & onction sacree, & auec tout cest amas de saincteté, & tout ce qu'il y a de tels badinages. Toutes lesquelles choses perissent finalement & se consument auec ceste masse caduque & tant fragile, qui est appellee le corps.

Mais c'est-ci le vray & sainct cresme, duquel Dieu nous oinct en vie eternelle, encore que nous ne puissions obtenir la couronne du Pape, ou vn chapeau de Cardinal, mais que nous fussions contraints de viure & mourir tout nuds comme les petits enfans sont baptizez sans aucun accoustremẽt ou ornemẽt. Or nous parlons de la Parolle qui resonne par la bouche d'vn homme, qui est ordonné pour l'administrer. Car le Fils de Dieu montant au ciel a laissé vne Parolle de viue voix en terre, comme vne marque ou vn signe exterieur,

terieur,par lequel il veut que ſon Egliſe ſoit recognue, qui eſt ce tant bel heritage ,tant exquis & ſainct & excellent,lequel le Fils de Dieu a choiſi pour ſoy de tout le genre humain.

Outreplus nous enſeignons,q̃ ceſte Parolle vocale doit eſtre receue en vraye foy,& quãd il aduiẽdra que il faudra faire cõfeſſion, il faut confeſſer ceſte Parolle publiquemẽt & ouuertemẽt deuãt tout le monde.Cõme auſſi le Fils de Dieu luy-meſme dit,Qui me cõfeſſera deuant les hõmes,ie le cõfeſſeray deuãt mon Pere & ſes Anges.Il y en a pluſieurs de tels qui ſont bien inſtruits en la doctrine de la foy,& l'entẽdent bien : touteſſois ils n'en veulent point faire cõfeſſion publique. Pluſieurs oyent l'Euãgile,ils ont la Parolle,mais ils ne l'embraſſent point par viue foy, & ne viuẽt point ſelõ la parolle. Et c'eſt pource qu'il y en a biẽ peu q croyẽt vrayemẽt a la parolle de Dieu, ou qui vueillẽt dreſſer a icelle toute leur vie & leurs operations, comme a la vraye reigle,cõme il eſt dit en la parabole de la ſemẽce Matt.13,que ceſte ſemẽce occupera bien les trois parts du chãp: mais il n'y aura que la quatrieſme partie qui ſera fertile: aſcauoir,en ceux qui gardent la Parolle en vn cœur bõ & honeſte, & rapportẽt fruict par patiẽce.

En quelque part dõc que quelqu'vn ſe trouuera en vne telle cõpagnie,ou la parolle de l'Euãgile eſt purement annõcee, & la où il y a gens qui apprẽnent la Parolle,& la reçoyuẽt en vraye foy, & en font profeſſion contre les diables & tyrans,& formẽt & dreſſent toute leur vie ſelon icelle:qu'il ſcache que là il y a vne vraye Egliſe catholique,Egliſe du Dieu viuãt & eternel,encore q̃ le nõbre ſoit bien petit. Car la parolle de Dieu n'eſuanouit poĩt en l'air,Eſa.55. Mais elle gaigne pour le moins la quatrieſme partie du champ,ou vne partie quelle qu'elle ſoit. Et d'auãtage,quãd encore on n'apperceuroit autre ſigne que ceſtuy-ci ſeul, ce nonobſtãt cela ſuffiroit pour conuaincre les cœurs,q̃ là il y a vne vraye Egliſe catholique. Car la parolle de Dieu ne

peut estre hors de l'Eglise,& sans l'Eglise. Cōme aussi d'autrepart l'Eglise ne peut estre sans la Parolle. Car autremēt y a-il homme qui au ministere voulut prendre la peine ou d'enseigner ou d'ouir les predications, s'il n'y auoit compagnie ou assemblee? Et qu'est-ce que le peuple de Dieu pourroit ou voudroit croire, si la parolle de Dieu n'estoit là presente?

Et c'est-ci ceste bōne partie du champ, laquelle fait des miracles de toutes sortes. Elle redresse & remet en bon estat toutes choses : elle conserue toutes choses, elle iette hors toutes sortes de diables, comme sont les diables des pelerinages, les diables des indulgences, les diables des bulles, les diables des confrairies, les diables des Saincts, les diables des Messes, les diables du Purgatoire, les diables des monasteres, les diables des Papistes, les diables des sectes. Item, les diables des seditions, des heretiques, des Papes, des contredisans. Toutesfois cela ne se fait point sans grans cris & tormens, tels que le diable monstre en ce poure homme, duquel il est parlé Marc 1, & 9. Cela ne se fait point sans monstrer signe de douleur, de fremissement & de torment. Comme ceci a este monstré ouuertement en ces pourceaux, en ces asnes & troncs de bois, Emser, Ecchius, Cocles, Faber, Vuincelius, & autres tels criars. Tous ces vaillans escriuains sont organes, bouches & trompettes des diables : & par tels instrumens le diable fait resonner ses rages horribles & Sataniques, afflige & opprime les poures consciences. Si est-ce toutesfois qu'il est finalement contraint de quitter la place : car il ne peut soustenir la vertu & puissance de la parolle de Dieu. Car ils confessent bien eux-mesmes, que c'est-ci la verite Diuine & celeste, & que ce sont les propres tesmoignages de la saincte Escriture. Et nonobstant ils disent que ces choses pourroyent estre mieux iugees ou decidees par les Peres & Conciles, lesquels ie laisse là tous. Ce nous est assez de sçauoir, comment le vray Dieu & eternel purge, soustiēt,

nourrit,

nourrit, conferme & maintient l'Eglise, comme sainct Augustin dit, L'Eglise est engédree, entretenue, nourrie & fortifiee par la parolle de Dieu. Mais quant a ceux-ci qui ont conceu vne haine mortelle contre la Parolle, & la condamnent furieusement, on les peut facilement cognoistre par leurs propres fruicts.

Secõdemẽt on peut recognoistre & discerner le peuple de Dieu, ou la saincte Eglise catholique par le saĩct sacrement du Baptesme, en quelque lieu qu'il est purement enseigné, creu & administré selon la saincte institution & le cõmandement du Fils de Dieu. Car cela aussi est vn signe manifeste. C'est ce sanctuaire Diuin & digne d'adoration, par lequel le peuple de Dieu est sanctifié. Car c'est ce tressainct lauement de regeneration, fait par le sainct Esprit, par lequel le sainct Esprit nous oste & laue nos pechez, & nous exépte de la mort eternelle, & il fait cela par le moyen du precieux sang de cest Agneau tresinnocẽt, qui est l'Agneau de Dieu. En quelque lieu donc que ces signes apparoissent & sont veus, nous ne deuons point douter qu'il n'y ait là vne vraye Eglise de Dieu saincte & vniuerselle. Et ne vueilles point pour cela donner scrupule a ta conscience, de ce que le Pape ne baptize point, ou bien mesme quand tu ignorerois sa sainctete & puissance, comme les enfans qui ne font que naistre, ignorent ces choses, & n'en peuuent rien sçauoir, sinon quand ils sont deuenus grans: & apres cela, helas! on les destourne tout incontinent du vray & legitime vsage du Baptesme, comme sainct Pierre s'en pleint, 2.Pier.2. disant, Ils amorsent par concupiscẽces de la chair a dissolutions ceux qui vrayement auoyent euité ceux qui conuersent en erreur, &c. Et qui plus est, on ne doit point mesme demander auec trop grande anxiete qui est le ministre qui administre le Baptesme: car ce n'est pas le Baptesme du ministre baptizant, & il ne luy est point administré: ains de celuy qui est baptizé, pour l'amour duquel Dieu a institué le sacrement du

Baptesme, & l'a dóné a l'Eglise. Comme la parolle de Dieu n'est pas de celuy qui la presche, sinó entãt qu'il l'oit, & la reçoit par foy: ains elle appartient a l'auditeur & au disciple, qui reçoit & embrasse par foy ceste doctrine saincte, laquelle il oit.

Tiercemẽt on peut recognoistre & discerner le peuple de Dieu ou la saincte Eglise Catholique par le sainct Sacrement de la Cene de nostre Seigneur, quãd on en vse, quãd on la croit, quãd on la reçoit puremẽt seló l'institution de Iesus Christ. Car c'est vn signe & seau trescertain & manifeste, lequel le Fils de Dieu a laissé a son Eglise, voulãt mõter a son Pere, par lequel l'Eglise est sanctifiee, par lequel elle s'exerce, & fait profession manifeste, qu'elle est le sainct & esleu heritage de Dieu: comme aussi elle vse a ceste mesme fin de la Parolle & des Sacremés. Et ne faut point qu'aucun se tourmente yci en sa conscience, encore que le Pape ne dise point de Messe pour luy, & ne le consacre point, luy appliquant la confirmation ou onction, ou ne luy mette sa chasuble sur le dos, &c. Tu peux bien prendre la Cene sans aucun habit ou grand appareil, mais que ce soit auec honnestete & simplicite, comme la discipline externe contraint les hommes a se porter honnestement.

Il ne faut point aussi que tu demãdes si tu as la teste rase ou nó, ou si tu as este cósacré du cresme. Et encore dois-tu beaucoup moins disputer si tu es homme ou femme, si tu es ieune ou vieux: comme aussi tu ne t'enquiers point de ceci, quand on te deuoit apporter au Baptesme en ta premiere enfance, ou bien quand tu veux aller ouyr le sermon. Cela te doit bien suffire, que tu es oinct & consacré de ceste tresnoble onction & de ce tressainct cresme de Dieu, qui est sa Parolle, le Baptesme & la saincte Cene. Lors tu es parfumé de bons & precieux vnguents bien fleirans, & richement orné & reuestu d'habits sacerdotaux.

Finalement cela ne te doit nullement fascher, si celuy

luy qui te baille & administre le Sacrement, est plus excellent en dignite ou sainctete que les autres ou non,& s'il a espousé deux femmes ou non. Car ce n'est point que celuy qui administre, puisse dire que le Sacrement soit le sien propre, ains est a celuy qui le reçoit: sinon que le ministre qui administre le Sacrement,y participe aussi, & lors il est aussi du nombre de ceux qui le reçoyuent,& selon cest vsage il luy est donné aussi. Toutesfois & quantes donc que tu vois que ces Sacremens sont administrez d'vne façon legitime, sois resolu en cela,que là il y a vn peuple de Dieu. Car comme il a este dit ci dessus de la parolle vocale, en quelque lieu que la parolle de Dieu est publiee ou annoncee purement & deuëment, là necessairement il y a vne saincte Eglise de Dieu. Semblablement là ou le Baptesme & la saincte Cene sont en leur vray vsage, là aussi il y a Eglise necessairement: & aucōtraire nous pouuons bien dire, que là ou ces choses defaillent, là il n'y a point de peuple ou Eglise de Dieu. Car il n'y a que ceste seule assemblee ou congregation, qui est le peuple de Dieu, qui ait vrayement ces choses si excellentes, qui les administre, qui les exerce, ou qui en vse,ou qui en face profession, voire lors mesme qu'il y a des faux Chrestiens & infideles meslez secrettement parmi les bons & fideles. Mais tels ne peuuent profaner ceste saincte & bonne assemblee, veu mesme qu'ils sont secrets. Car l'Eglise du Fils de Dieu ne peut souffrir ceux qui contredisent & rebellent ouuertement: mais elle les reprend & chastie, & apres la reprehension & correction elle les sanctifie mesme, ou bien quand ils ne se veulent point amender,elle les chasse hors par la Parolle & excommunication, a ce qu'ils ne participent au tressacré mystere,& elle les repute comme Payens,Matthieu 18.

Quartement, on peut recognoistre & discerner le peuple de Dieu,ou la saincte Eglise catholique par l'vsage des clefs, desquelles elle vse en ce ministere: asca-

uoir, comme Iesus Christ dit, Matthieu dixhuict, elle declare que quand quelqu'vn d'entre les Chrestiens fait faute, il doit estre redargué par la voix de la Parolle. Et s'il n'y a point encore esperance d'amendement, le pecheur doit estre lié, & chassé hors de l'Eglise: mais s'il vient a s'amender & corriger sa vie, on le doit absoudre. Voyla quelles sont les clefs de l'Eglise.

Or il y a double vsage des clefs, l'vsage particulier & le public. Il y en a aucuns qui ont les consciences si tendres, & tremblent d'vne telle façon, qu'auant mesme qu'ils soyent publiquement condamnez, tant y a qu'ils ne peuuēt souffrir la consolation d'autruy sinon a grand difficulte, ou bien ils ne se peuuent consoler eux-mesmes, iusques a ce que l'absolutiō leur soit particulierement appliquee. Il y en a d'autres aussi, qui sont si rebelles & obstinez, qu'ils ne veulent point descendre en eux-mesmes, ne par quelque conseil que le ministre leur sache donner, ou quelque remonstrance qu'il leur sache faire, ne peuuent estre induits a pardonner les offenses des autres, ou ne se peuuent deporter de faire des meschācetez toutes notoires. Pour ceste raison il faut que l'vsage des clefs soit conserué en l'Eglise en ces deux façons, particulierement & publiquement. Quand donc on voit que les pechez sont pardonnez ou chastiez en quelques personnes publiquement ou particulierement, il est certain qu'il y a là vn peuple de Dieu. Car il n'y a point d'vsage des clefs, où il n'y a point d'Eglise: & où il n'y a point d'Eglise, là aussi il n'y a nul vsage des clefs. Car la raison pourquoy le Fils de Dieu prenant son dernier congé, a laissé les clefs a son Eglise, c'est afin qu'elles fussent comme vne impression publique, ou cōme le seau de l'Eglise, par lequel le sainct Esprit derechef sanctifie les poures pecheurs qui estoyent tōbez, & ce par le benefice de la mort de Iesus Christ. C'est afin aussi que les fideles & Chrestiens feissent protestation par ces mesmes

mes ſignes ou teſmoignages, qu'ils ſont le peuple ſainct, la ſaincte gent viſible, de laquelle Ieſus Chriſt inuiſible en ce monde eſt le chef. Et ceux qui ne ſe veulent conuertir, ou eſtre derechef ſanctifiez, qu'ils ſoyét chaſſez hors de ce ſainct peuple: c'eſt a dire, qu'ils ſoyent liez & reiettez par ces clefs.

Mais encore ne ſe faut-il pas yci trop tormenter, & ſ'enquerir auec anxiete des deux clefs du Pape, leſquelles luy-meſme a forgees, a ce qu'elles fuſſent propres pour crochetter tous les riches threſors & deniers publiques de tous les Princes & Rois. Encore que ce grand ſerrurier ne vueille point lier ou reprendre les pechez tant publics que particuliers, cõme il ne le fait point auſſi: toutesfois ſois reſolu en cela, qu'en l'Egliſe où tu es, les pechez ſont liez ou redarguez. Car quãd il lie ou deſlie, quand il abſout ou condamne, cela ne te peut profaner ne faire ſainct, veu qu'il n'a point de vrayes clefs, ains des clefs baſtardes & cõtrefaites. Car les clefs n'appartiennent point au Pape, cõme il ment impudemment en cela: mais elles ſont proprement a l'Egliſe: aſcauoir, a ce peuple, qui eſt le peuple du Fils de Dieu, le peuple de Dieu, la ſaincte & catholique Egliſe de Dieu, iuſques a toutes les eſtendues de toutes les fins & bouts de la terre, ou en toutes les parts de tout le monde, où il y a des Chreſtiens: car il eſt impoſſible vrayement que tous les hommes du monde ſoyent a Rome, ſinon que premierement on enferme toute la rondeur de la terre dedans les murs de la ville de Rome, & nul ne peut eſperer ni attẽdre que iamais cela ſe face. Comme auſſi la parolle de Dieu & les Sacremens du Bapteſme & de la ſaincte Cene n'appartiennent point au Pape, ains a l'Egliſe, qui eſt le peuple de Dieu. Ainſi les clefs ſont appellees les clefs de l'Egliſe, & non pas du Pape.

5 On peut auſſi cognoiſtre & diſcerner l'Egliſe quand on parle du ſigne exterieur, en ce que l'Egliſe conſacre & ordonne les miniſtres ou les appelle: ou en

ce qu'elle a des preuoſtez pour ſe ſoucier des Paſteurs. Car il faut qu'il y ait des Eueſques, qui ſont les paſteurs & preſcheurs, qui ſoyent diſpenſateurs de ces biens & en particulier & en general: aſcauoir, de la Parolle, du Bapteſme, de la Cene & de l'abſolution, & les adminiſtrent, & ſ'eſtudient de les conſeruer en continuel vſage, au nom & pour l'amour de l'Egliſe, & ſur tout a cauſe de la ſaincte ordonnance & inſtitution de noſtre Seigneur Ieſus. Comme ſainct Paul dit Epheſ. 4, Il eſt monté en haut, donnant des dons aux hommes, les vns Apoſtres, les autres Euangeliſtes, Prophetes, Docteurs, Gouuerneurs, &c. Car toute la congregation ne peut pas enſemble preſider ne gouuerner: mais il faut qu'il y ait certaines perſonnes, a qui le gouuernement de l'Egliſe ſoit baillé. Car ſans cela, ie vous prie, quel deſordre ou confuſion y auroit-il, ſi tous indifferemment vouloyent crier ou parler haut en l'aſſemblee? Tous voudroyent que leurs ſonges & opinions fuſſent adorez, comme ſi c'eſtoyēt quelques myſteres ou Seraphiques ou Cherubiques, & nul ne voudroit faire ou quitter la place a ſon compagnon.

Il faut donc que ceſte charge ſoit donnee a quelqu'vn, qui annonce la parolle, qui adminiſtre les Sacremens du Bapteſme & de la Cene, qui prononce l'ab ſolution aux repentans, Quant aux autres, il faut que ils ſe deportent de ce miniſtere: il n'y a que les miniſtres legitimement appellez & ordonnez, qui doyuent ſ'employer a faire ceſt office. Or en quelque lieu que tu verras ces choſes, ſois certain qu'il y a là vn peuple de Dieu, que là il y a vne ſaincte, eſleuë & catholique Egliſe de Dieu.

Or toutesfois cela eſt vray, qu'en ceſt endroit le ſainct Eſprit parle auec exception, des enfans, des ieunes garçons, enfans & autres, qui ne ſont point capables ou idoines: & veut qu'on eſliſe ſeulement des per ſonnes idoines, ſinon quand quelque neceſſite ſoudaine

daine suruient quelquesfois. Comme ces choses se lisent par tout ès epistres de sainct Paul,1. Timothee 3, L'Euesque doit estre irreprehensible, honneste, mari d'vne seule femme, &c.Et 1.Corinth. quatorziesme, Que la femme n'enseigne point en l'assemblee. En somme, le ministre de l'Eglise doit estre vne personne choisie par l'eslection des fideles, lequel soit doué d'vne doctrine singuliere,& d'vn bon sçauoir.Les enfans, les femmes & autres semblables, ne sont point propres a cela, encore qu'ils soyent idoines a ouyr la parolle de Dieu, a receuoir l'absolution, le Baptesme & la saincte Cene. Au demeurant, ils sont membres vifs & esleus de l'Eglise,comme sainct Pierre dit. Or la nature mesme & la sagesse de la creation nous admonneste de ces differences, qu'il ne faut donner la charge du gouuernement aux femmes a cause de l'infirmite & fragilite du sexe, encore moins aux petits enfans & ceux qui ont faute d'esprit: comme aussi l'experience en rend bon tesmoignage. Et Moyse dit, Genese 3,que la femme doit estre subiette au mari. Et l'Euangile n'abolit point ni oste le droit naturel, ains il le ratifie comme vne bonne ordonnance & saincte institution de Dieu.

Mais monsieur le Pape abbayera yci contre moy furieusement par ses mastins & clabauds, qui desgorgeront orgueilleusement ces parolles, Sainct Paul ne parle pas seulement des pasteurs & prescheurs: mais aussi des Apostres, Euangelistes, Prophetes, & autres personnes spirituelles haut esleuees & eminentes. Il faut donc necessairement, qu'il y ait des degrez haut eminens en l'Eglise,& plus esleuez que ne sont les pasteurs & prescheurs. De quel costé te tourneras-tu maintenant, Luther? Ou en es-tu? De ce costé, quand ils seront deuenus Apostres, Euangelistes, Prophetes, ou quand ils m'en auront monstré quelqu'vn. Mais comment est-ce que ie refuse ainsi? Si de toute ceste grande multitude ils m'en monstrent vn seul,

qui puisse estre accomparé a vn petit eschollier de la plus basse leçon de quelque college, où il y aura des gens sçauans, ou qui ait aussi bien proufité en la somme de la doctrine Chrestienne, en la lecture des sainctes Escritures, qu'aura fait vne fillette de sept ans: ie leur donneray gagné volontiers. Or ie sçay bien, que vn Apostre, ou Euangeliste, ou Prophete est beaucoup plus sçauant qu'vne fillette de sept ans (ie parle de la saincte Escriture & des symboles) sinon que ceux-ci sont plus sçauans es traditions humaines, & en ruses & finesses: ce que ie croy fort bien, & le fait me contraint a le croire. Parquoy tout ainsi qu'ils ne sont point l'Eglise, aussi sont-ils beaucoup moins Apostres, Euangelistes ou Prophetes: car les vrais Apostres, Euangelistes & Prophetes preschent la parolle de Dieu, & non point contre icelle.

Or puis qu'il n'y a plus d'Apostres ni Euangelistes, ne Prophetes, il faut que d'autres soyent mis maintenant en leur place, & que ci apres d'autres y soyent mis iusques a la fin du monde. Car l'Eglise durera tousiours iusques a la fin du mõde. Il faut donc que les Apostres Euãgelistes & Prophetes durent, de quelque nom q̃ on les doyue ou puisse appeller, qui soyẽt pour proposer assiduellement aux auditeurs la parolle de Dieu & les tesmoignages excellẽs, ou les miracles produits a cause de la Parolle. Car quant au Pape & ses complices, qui persequutent furieusement & de haine mortelle la parolle de Dieu, veu qu'il faut qu'ils confessent ce qui est vray, ie peus dire hardiment qu'il ne sont rien moins qu'Apostres, Prophetes & Euangelistes: mais ils sont du tout tels que le diable auec ses anges. Mais ie suis derechef tombé sur ce bourbier puant du Pape: laissons-les là derechef, & mandons-leur qu'ils ne retournent plus. Que si, &c.

Tout ainsi donc que nous auons dit ci dessus des autres parties de ce ministere tant excellent & du tout Diuin, par lequel la saincte Eglise est sanctifiee, qu'il ne

ne ſe faut point curieuſement enquerir qui & quels ſont ceux-ci,par leſquels ces choſes ſont receuës:auſſi on ne ſe doit point curieuſement enquerir qui & quel eſt celuy qui les diſtribue, ou qui exerce ceſt office & miniſtere.Car toutes ces choſes ſont donnees & offertes non point a celuy qui les manie,mais a celuy a qui elles ſont eſlargies par le miniſtere du miniſtre : ſinon que de ſon office il ſe peut quant & quant adminiſtrer ces choſes,quand bon luy ſemble. Laiſſe-le là pour tel qu'il eſt & pour tel qu'il peut eſtre,puis qu'il eſt en office, & qu'il eſt enduré de la compagnie. Toy auſſi ne fay rien de ton affection & fantaſie particuliere. La perſonne du miniſtre ne peut pas faire la parolle de Dieu ne les Sacremens, elle ne peut les faire plus dignes, ne les rendre pires: car ils ne ſont point ſiens, ne les choſes qu'il dit ou fait. Mais c'eſt le Fils de Dieu qui parle,c'eſt luy qui dõne efficace: & le ſainct Eſprit dit & fait toutes choſes par iceluy, entant qu'il garde vne certaine & legitime forme d'enſeigner & d'administrer le Bapteſme & la ſaincte Cene. Sinon que l'Egliſe ne doit & ne peut endurer les forfaits enormes & manifeſtes. Mais toy qui es perſonne priuee, tien toy quoy & paiſible, & ne fay rien curieuſement, veu que toy ſeul ne peus eſtre toute la congregation ou toute la ſaincte Egliſe catholique de Dieu. Mais il ne faut point que tu t'arreſtes au Pape, qui defend qu'vn hõme marié puiſſe eſtre appellé a ce miniſtere: mais tous doyuent eſtre des chaſtes nonnains,ſelon la cõſequence de Neſtorius. Cela eſt autant comme ſi ie diſoye, Tous preſtres doyuẽt eſtre chaſtes: mais eux-meſmes de la licence du Pape peuuent eſtre inceſtueux & Sodomites. Mais tu me mettras ce bourbier execrable derechef deuant les yeux, & ie te l'auoye deſia defendu. Or ſus,dõc comme tu ſeras le mal venu, ie te feray recueil de meſme,ſelon la façon de Luther.

Le Pape ha en execration le mariage des Eueſques ou des preſtres: & on ſcait aſſez cela. Combien que ce

ſoit là vne defenſe cruelle & tyrannique, ſi eſt-ce qu'il ne deſgorge pas encore toute ſa cholere pour cela: mais il ha encore en beaucoup plus grande execration le ſecond mariage. Pour dire plus ouuertement ce que ie penſe, il diuiſe la digamie(c'eſt a dire repetit ion de mariage)en quatre ſortes,ou pluſtoſt en cinq. Or i'appelle yci digame celuy qui apres la mort de ſa premiere femme en eſpouſe vne autre en ſecõdes nopces, ſoit vierge ou vefue. Premierement celuy eſt digame, qui eſpouſe deux filles vierges a deux fois. Secondement celuy qui eſpouſe la relaiſſee ou vefue d'autruy. Tiercement celuy qui eſpouſe vne fiancee,l'eſpoux de laquelle eſt mort auant qu'eſpouſer. Le quatrieſme eſt d'vne condition aucunemẽt plus mal-heureuſe que les autres, lequel auſſi eſt appellé digame pour ceſte raiſon qu'il a eſpouſé vne fille ne le ſcachant & ne le voulant, laquelle toutesfois il a cognu depuis n'eſtre point pucelle ou vierge: mais ſelon le iugement du Pape il eſt contraint vueille ou non d'eſtre digame, & beaucoup plus que ce troiſieſme, qui a eſpouſé vne eſpouſe vierge delaiſſee par ſon eſpoux en fianſailles. Le droit Canon reiette tous ceux-ci comme trainans leurs ordures. Et quant a eux, il ne leur eſt point ottroyé de preſcher, d'adminiſtrer la Cene du Seigneur, de baptizer, ou d'exercer aucun miniſtere en l'Egliſe, voire quand au demeurant ils ſeroyent plus excellens & plus ſaincts que Iehan Baptiſte, & quand leurs femmes ſeroyent plus chaſtes ou plus pures que la vierge Marie. Tant eſt excellente & haut eminente la ſaiñcteté du Pape,& tant bien canonizee en ſes Decretales.

Mais quand quelqu'vn auroit depucellé cent vierges, ou deſbauché cent honneſtes vefues, & traineroit a ſa queuë cent ordes & vilaines putains: ceſtuy-la nõ ſeulemẽt pourroit eſtre oinct ou eſleu pour eſtre preſcheur ou paſteur:mais auſſi on en pourroit faire vn Eueſque ou Pape. Et quãd il feroit ces choſes villaines, lors meſme qu'il ſeroit en office, toutesfois on l'endu-

reroit. Mais s'il espouse vne fille vierge ou vne femme vefue, il ne peut estre ministre ou seruiteur de Dieu. Et quand il seroit au demeurant bon Chrestien, sçauant, honneste, & propre & idoine pour bien seruir, tout cela ne luy proufiteroit de rien. Toute la raison de ces beaux Decretalistes c'est qu'il est digame. Il le faut oster de l'office, & qu'il n'y soit iamais admis. Que vous en semble? Ceste sainctete n'est-elle pas plus excellẽte ou plus digne que celle du Fils de Dieu mesme, ensemble auec le sainct Esprit & son Eglise? Iesus Christ ne reiette point ceux qui ont espousé vne femme, ne ceux qui en ont espousé deux, pourueu qu'ils ayent la foy: mais il leur permet d'estre vrais & vifs membres de son Eglise catholique,& se sert d'eux aux ministeres & seruices de l'Eglise, ausquels ils sont idoines, ou tels qu'ils ne soyent par dessus leurs forces. Combien que selon la commune façon de parler de l'Escriture, digame soit celuy qui a espousé ensemble deux fẽmes viuantes. Tel a este Lamech. Mais le Pape selon son haut sçauoir, appelle digame celuy qui a espousé deux femmes l'vne apres la mort de l'autre. Il prononce aussi telle sentence des femmes: car il est plus excellent en doctrine & sapience que Dieu son createur.

Mais ceci est encore le plus ioli de tout. Le Pape confesse bien luy-mesme, que le mariage d'vn digame est legitime, & vn tel homme en espousant vne seconde femme, ne commet nulle offense contre Dieu, & ne peche nullement contre aucune ordonnãce tant Ecclesiastique que ciuile: & il passe encore plus outre, que ce mariage est vn Sacrement de l'Eglise: & nonobstant il faut qu'vn tel soit deposé ou reculé de tout office & ministere Ecclesiastique, voire ceux qui sont du troisiesme ou quatriesme degre des digames, qui toutesfois meritoyent bien d'estre appellez monogames, c'est a dire ceux qui ont espousé vne fille vierge. Et pourquoy cela? Voyci ce qui defaut, qu'vn

tel mariage ne peut estre Sacremét ou figure de Christ & de l'Eglise. Car Iesus Christ n'ha qu'vne seule espouse, qui est l'Eglise: & l'espouse n'ha qu'vn seul mari, qui est Iesus Christ: & tous deux demeurent vierges. En ceste comparaison il y a tant d'absurditez ou sottises, qu'il ne seroit possible les reciter toutes. Et les Canonistes & Decretalistes sont bien dignes d'estre appellez asniers. Car en premier lieu si le mariage doit estre Sacrement de Christ & de l'Eglise, lors il n'y aura point de mariage qui soit Sacrement, sinon de ceux qui s'estans espousez demeureront toutesfois vierges en leur mariage. Car Christ & l'Eglise demeurent vierges. Et comment donc cela, que nous ayons des enfans & heritiers? Où se trouuera le mariage institué & approuué de Dieu? Brief, il n'y aura mariage qu'on doyue appeller exemple de mariage en tout le genre humain, que de Marie & de Ioseph, & s'il y en a d'autres semblables. Tous les autres mariages ne seront nullement Sacremens: & possible est qu'aucun les vitupera orgueilleusement comme telles societez qu'on voit estre entre les ruffiens ou maquereaux.

Secondement ie demande, Qui a iamais enseigné ou ordonné ceci, que nous fussions contraints d'adiouster foy a ces choses? Voyci qu'ils respondent, Sainct Paul dit au quatriesme chapitre des Ephesiens, que le mari & la femme sont vn grand Sacrement. Sainct Paul adiouste incontinent apres, Cela est vray en Christ & en l'Eglise. Ie vous prie, pourroit-on de ces parolles de sainct Paul tirer aucune raison de Sacrement? comme eux parlent des Sacremens. Il dit que c'est vn grãd secret ou mystere, que le mari & la femme soyent vn mesme corps. Puis apres il s'expose soymesme, quand il adiouste, Ie di de Christ & de l'Eglise, non point du mari & de la femme. Sainct Paul veut que Christ & l'Eglise soyent reputez pour vn grand Sacrement ou mystere. Au contraire ces gentils glosseurs disent, que le mari & la femme sont vn grand Sacrement.

Sacrement. Pourquoy donc eſt-ce qu'ils n'eſtiment rien les mariages legitimes, & meſme les reputent comme ordures, ou pollution & ſouillure, en laquelle l'homme ne peut bien & ſainctement ſeruir a Dieu? Ie paſſeray encore plus outre. Peut-on de ces parolles de ſainct Paul tirer ce ſens, que les mariages des monogames & digames ſelon ſainct Paul ne ſoyent le mari & la femme, ou vn corps? S'ils ſont vn meſme corps, pourquoy ne ſont-ils auſſi Sacremens de Chriſt & de l'Egliſe? Et toutesfois ſainct Paul parle en general de tous maris & femmes, leſquelles ſont faites vn meſme corps, ſoit qu'elles ſoyent ou vefues ou en liberte: & il les appelle Sacremens en ceſte ſignification que vous les appellez Sacremens. Dont eſt-ce donc que vous auez puiſé ceſte ſapience tant ſpirituelle & tant haute: que vous faites ainſi des differences de mariages, & n'eſtimez autre eſpece de mariage pour Sacrement de Chriſt & de l'Egliſe, que celle-ci, quand vn homme eſpouſe vne pucelle ou vierge, & vous reiettez tous autres mariages? Qui vous a baillé authorite ou mandement de corrompre les parolles de ſainct Paul d'vne façon ſi ruſee & malicieuſe, pour les faire ſeruir a vos reſueries & ſonges?

Outreplus ſelon voſtre iugemēt, ces mariages meſmes ne ſont point Sacremens. Car les eſpoux ne donnent point permiſſion a leurs eſpouſes de demeurer vierges: & les vierges ne ſe marient point a ceſte intention de demeurer vierges: car elles pourroyent beaucoup mieux faire cela hors mariage. Mais Dieu a creé & formé les corps feminins a ceſte fin qu'ils engendrent, entretiennēt & nourriſſent des enfans. En quoy demeure yci le Sacremēt du Fils de Dieu & de l'Egliſe, quād tous deux demeurent vierges? Eſt-ce la vne ſi belle choſe, d'arguer de la figure a l'hiſtoire, ou biē au contraire de l'hiſtoire a la figure? Qui eſt le maiſtre ou precepteur q vo'a appris vne telle dialectique? Chriſt & l'Egliſe ſont l'eſpoux & l'eſpouſe, & demeurēt cor-

porellement vierges :il s'ensuit donc que le mari & la femme doyuent demeurer vierges corporellemẽt. Itẽ, Iesus Christ n'a espousé qu'vne seule espouse : il s'ensuit dõc que le Chrestiẽ, ou vn prestre mesme ne doit auoir qu'vne seule espouse vierge: autrement ce ne seroit point Sacrement. Pourquoy donc accordez-vous & affermez,que les mariages mesmes des vefues soyẽt Sacremens? veu que cõbien qu'ils puissent estre mariages,toutesfois ne peuuent estre Sacremẽs, d'autant que la fẽme n'estoit point vierge. N'estes vous point hors du sens & forcenez,qui ne sçauez q̃ c'est a dire,ouy ou nõ? Vo⁹ dites d'vn en l'antecedẽt,& dites d'autre en la consequẽce.Allez,retirez vous d'yci,maistres asniers.

C'est erreur aussi a tiré son origine de là (sinõ q̃ ce p̃mier soit venu de cestuy-ci) asçauoir,q̃ les Euesques &Prelats se sõt appellez Espoux de l'Eglise,& ont pẽsé estre tels. Et destournẽt a ce ꝓpos ce q̃ dit S.Paul,q̃ l'Euesque doit estre mari d'vne seule fẽme:c'est a dire Euesque d'vne seule Eglise : comme Iesus Christ n'ha qu'vne espouse,qui est l'Eglise.Ils ne doyuẽt dõc poĩt estre digames.Or sus dõc,le Pape & les Euesques sont bõnes gẽs, qui meritẽt bien que tous leur baillẽt leurs voix pour estre les espoux de l'Eglise.Ie croy biẽ cela, voire si l'Eglise estoit vne maquerelle, ou la fille de quelque diable sortãt du profõd d'enfer.Ils pourroyẽt biẽ estre espoux d'vne telle pucelle.Les vrais Euesques sõt ministres & seruiteurs de l'espouse de Iesus Christ, & icelle est la royne & dame cõmandãt aux ministres. S.Paul se nomme ministre de l'Eglise: il ne veut point estre espoux, ou maistre par dessus l'espouse.. Mais le Fils de Dieu nostre Seigneur Iesus Christ est appellé le vray & seul espoux,a qui l'Eglise est espousee.S.Iehan Baptiste ne dit point, Ie suis l'espoux: mais il dit qu'il est ami de l'espoux, & qu'il est abondammẽt & puremẽt resioui par les propos & deuis d'iceluy.Car celuy qui ha l'espouse,dit-il,est l'espoux: to⁹ doyuẽt ouir les parolles & propos d'iceluy auec ioye & liesse : & c'est bien

bié raisõ q̃ ie luy obeisse cõme seruiteur. Mais cõment ils ont les oreilles dressees a vne sottise si lourde,& a ce badinage si ridicule! Vn Euesque aura quelquesfois trois dioceses ou Euesches: & toutesfois il est appellé mari d'vne seule femme:& mesme quand il n'a qu'vne Euesche seule,tant y a que quelquesfois il a cent, deux cens, cinq cens paroisses, ou quelquesfois d'auantage: & neantmoins il sera appelle espoux d'vne seule Eglise. Le Pape veut estre l'espoux de toutes les Eglises grãdes & petites:& toutesfois il est appellé mari d'vne seule Eglise. Ceux-ci ne sont point digames, qui tout a la fois ont plusieurs espouses: mais celuy est digame,qui espousera vne femme,qui auoit este auparauant espousee. L'esprit humain est facile a receuoir de tels badinages si sots:& Dieu le permet ainsi, quãd les hommes se reculent de sa Parolle, & quand ils espeluchent plus subtilement toutes choses qu'iceluy ne le veut.

Mais en quelque part de leurs Decrets ils ont inseré l'opinion de sainct Augustin contre sainct Hierosme:que celuy qui deuant le Baptesme a espousé vne fẽme, & puis en espouse vne autre apres le Baptesme, est digame. Or sus bonnes gens,tirez doncques ceste belle consequence. Encore que sainct Augustin ait eu ceste opinion, qu'vn tel soit digame (a quoy toutesfois l'Escriture ne s'accorde point) s'ensuit-il qu'il veuille que cestuy-ci aussi soit tellement cõdamné,comme s'il ne pouuoit seruir a Dieu,ainsi que vous faites? Et quãd mesme cela s'ensuyuroit, nauez-vous pas vne contradictoire categorique en la ix. Distinction? Commẽt se fait cela que vous-vous arrestez tant a Acutius en ce qui est toutesfois cõtre l'Escriture, & laissez passer cependant tant d'autres chapitres qui sont contraires?

Or ie pẽse plustost, que voulez estre faits seigneurs de l'Eglise,a ce que toutes choses que vous dites,soyẽt receuës pour vrayes, & adorees cõme quelques mysteres & oracles. Le mariage sera legitime, il sera Sacremẽt quãd bõ vous semblera: & quãd vous ne voudrez

point,ce ſera vne ordure & vn ſacrement merdeux,auquel nul ne pourra honnorer ne ſeruir Dieu.

Quelle raiſon aurez-vous pour faire accorder ces choſes? Le mariage doit ſeruir a ces deux choſes a engendrer des enfans,& a les nourrir: & cepẽdant la femme doit demeurer vierge. Et ſi cela ne ſe fait, ce n'eſt plus Sacrement de Chriſt & de l'Egliſe. Les digames ſont ſans reprehenſion, & ont vray mariage & Sacrement quand il vous plaiſt. Quand il vous ſemble bon auſſi,ce ſont hommes damnez,qui doyuent eſtre ſeparez de tout office Eccleſiaſtique. Ha, ha, comment le diable vous eſblouit les yeux d'vne merueilleuſe fineſſe & ſoudainete! comment deuant vos yeux il ſe transforme en diuerſes figures pour vous tormenter ou agiter,a ce que mainteniez des reſueries ſi eſtrãges, & des opinions ſi monſtrueuſes!

Comment ſe pourroit faire cela, que la ſentence & opinion de ſainct Auguſtin fut receuë pour article de foy,veu que luy-meſme ne veut point qu'on reçoyue ſes propres eſcrits, ou les eſcrits de ſes predeceſſeurs pour articles de foy? Encore que les ſaincts Peres euſſent eu telle opinion, & qu'ils euſſent ainſi enſeigné, que le digame ſoit celuy qui a eſte dit ci deſſus, qu'auons nous a faire de cela?Eſt-ce a dire que nous deuõs auoir vne telle opinion, ou que nous deuons ainſi enſeigner? Ne baſtiſſons point de ſi foibles fondemens pour appuyer noſtre foy & l'eſperance de noſtre ſalut: aſcauoir, ſur les dits ou les faits des hommes, qui ſont comme de l'eſteule,de la paille & du bois. Mais les Canoniſtes ſont des aſnes ſi lourds,ils ſont ſi badaux auec leur idole & Antechriſt Romain, qu'ils veulent faire des articles de foy des dits & faits des Peres:& tout au rebours de ce que les Peres meſmes veulent & requierent. Il falloit prouuer par les teſmoignages des ſainctes Eſcritures, que tels maris doyuent eſtre appellez digames ou trigames: alors on pourroit dire ceci eſtre vray,que tels ne doyuẽt eſtre en office Eccleſiaſtique

ſelon

selon la doctrine de sainct Paul, lequel dit que l'Euesque doit estre mari d'vne seule femme. Cela est bien souuēt aduenu aux Peres de coudre ou ioindre vn vieil bord a vne robbe neufue : comme cela se fait fort bien en cest endroit:& c'est vn nouuel habillement, que nul digame ne doit auoir office ou charge en l'Eglise. Mais selon leur iugement & opinion, c'est-ci vn vieil bord, de dire que cestuy-ci ou cestuy-la soit digame: veu q̃ l'Escriture saincte ne pronōce rien de cela: mais selon la saincte Escriture celuy est appellé digame, qui a espousé deux femmes toutes deux a la fois. Et on pēse de sainct Paul qu'il auoit vne femme, comme on peut recueillir du 4. des Philipp. & laquelle mourut. Parquoy il falloit qu'il fut digame, & qu'il quittast la charge & son office d'Apostre. Car en la 1. aux Corin. chap. 7. il se met au rang des vefues: tant y a toutesfois qu'au 9. il veut auoir vne liberte commune auec Barnabas de mener vne femme. Qui est-ce qui voudroit affermer ceci pour certain que ces poures pescheurs, Pierre, Andre & Iaques, ayent espousé des filles vierges, & non point des femmes vefues, ou espousé deux femmes a deux fois?

Ces asnes, bourdins & bestes brutes ne peuuent estre si bien touchez de ceste vertu excellēte qui est appellee chastete, comme ont este les saincts Peres, lesquels se sont efforcez d'vn grand zele de la maintenir & garentir contre toute corruption & ordure: mais ils voudroyent volontiers troubler & du tout opprimer les poures cōsciences, & les mettre en danger. Ce leur est tout vn pourueu qu'ils deffendent leur liure plein de toutes ordures & villenies plusque brutales & barbares. Comme si leur finesse n'eut iamais trompé aucun, ou comme si elle n'eut peu tromper. Autrement ils voyent bien quelle chastete est gardee. Toutesfois quand aux autres opinions (& que sont leurs belles doctrines sinon purs songes & resueries, & vaines opinions?) si quelque chose ne leur plaist, ils peuuent biē

dire, Il n'est pas tenu de garder cela. Que ne le font-ils yci semblablemẽt? veu qu'autrepart non seulement ils reiettent vn seul des Peres, mais tous ensemble, quand il est question de decider vne cause: comme ceste idole de Rome crie a gorge desployee. Mais ils voudroyent volontiers gouuerner les Eglises, non point par vne sagesse certaine & ferme, mais par opinions farouches, & confondre derechef les consciences de tous les hõmes, & les rendre vistemẽt incertaines, comme ils ont fait audacieusement par ci deuãt. Mais tout ainsi qu'ils reiettent les tesmoignages des Peres ou Docteurs anciens, & les mettent hors de leurs canons: aussi nous de nostre costé raclons & effaçons leur nom de l'Eglise & de l'Escriture saincte. Ils ne se doyuent nullemẽt mesler de nous enseigner les Escritures sainctes, ne de reformer nos Eglises: car il ne leur est point licite, & si ne le peuuent faire. Mais ils se doyuent soucier de leurs chanoyneries & prebendes. Voyla quelle est leur saincteté. Et quant a nous-autres poures Theologiens, ils nous ont ietté hors de leurs liures ensemble auec les Peres: & en cela ils nous ont fait fort grand plaisir, & ont vsé enuers nous de fort grande humanite, dequoy nous les remercions de bon cœur. Maintenant ils nous veulent aussi ietter hors de l'Eglise & de l'Escriture: & eux toutesfois ne peuuent endurer aucun gouuernemẽt. Ceci est trop dur, & fort difficile a porter, & nous aussi ne pouuons porter les outrages.

Or selõ leur belle sagesse, ie pense bien qu'il ne faudroit point qu'vn homme espousast vne fille vierge, ou s'il l'espousoit, toutesfois il ne pourroit estre prestre ou faire office de prestre apres la mort d'icelle. Car y aura-il homme qui soit si despourueu d'entendement, qui se voulut constituer pleige pour la vierge a l'espoux nouueau, qu'icelle soit vierge pour certain & non pas depucellee? Car il y a grãde difficulte a garder ce qui plaist a plusieurs. Or si depuis il la trouuee violee, comme aussi deuant le fait il n'en pouuoit estre certain:

certain: alors on peut dire qu'il est ord & sale digame, combien que ce ne soit par sa propre faute. Si donc il veut estre certain de recouurer quelque benefice, il ne faudra point mesme qu'il espouse vne fille vierge. Car qui est-ce qui le voudroit asseurer quelle fut vierge? Plustost il faudroit qu'il depucelast des filles, qu'il violast des vefues, & desbauchast des femmes honnestes mariees, qu'il nourrit & entretint beaucoup de putains, & souillast son corps de toutes sortes de forfaits & pechez execrables. Tout cela conuient bien a vn bon prestre: & vn tel recteur merite bien d'auoir vn bon benefice, & qu'on luy donne la charge de paistre & conduire beaucoup de milliers de cõsciences. Mais voyci quel est le principal poinct & la somme de toute la matiere. Le Pape, le diable, & son eglise, sont ennemis du mariage, comme Daniel la predit. Pour ceste cause il poursuit ainsi furieusement le mariage. Quand il dit que les prestres ne doyuent point estre mariez, c'est autant comme s'il disoit, que le mariage est vne compagnie incestueuse d'vn homme pollu & d'vne femme pollue, que c'est vn peché & ordure condamnee de Dieu. Et combien que quelquesfois ils disent comme en passant, que le mariage est sainct, & que c'est vn sacrement Diuin: tãt y a toutesfois qu'ils mentent en leurs cœurs peruers comme hypocrites impudens. Car s'ils auoyent arresté ceci a bon esciant & en verite, que le mariage est vne chose saincte ou Diuine, & vn sacrement, ils ne le deffendroyent point aux prestres. Mais pource qu'ils le deffendent, il s'ensuit bien qu'ils l'estiment comme vne chose souillee, & comme vne ordure de peché. Comme ils alleguent ceste sentence, Soyez purifiez vous qui portez les vaisseaux du Seigneur. Ou bien (encore que ie parle a l'auãtage de ceux qui ont quelque bonne volonte entre eux) ils sont lourds Nestoriens & Eutychiens, veu qu'ils admettẽt l'antecedent, & nient & reiettent la consequence. Vous soyez donc

les bien venus messieurs les bestes, venerables Asnes-papes auec vos Canonistes. Mais retournons maintenant a nostre propos.

Ainsi donç comme il a esté dit, ne t'enquiers point trop scrupuleusement selon la doctrine des Papistes, qui & quel est celuy qui est en office. Car ces gros asniers n'entendent pas bien que signifient les parolles de sainct Paul, ils ne sçauent que veut dire ce mot, Sacrement. Il dit, que Christ & l'Eglise est vn grand Sacrement. C'est que Christ & l'Eglise sont vn mesme corps comme le mari & la femme; mais ce mystere est grand, & on le doit apprehẽder par foy. On ne le peut voir des yeux corporels, ne manier des mains. Pour ceste mesme raison il est appellé Sacrement ou mystere, qui est vne chose occulte, secrette & inuisible. Mais pource que non seulement les premiers mariages de ceux qui n'auoyent iamais esté mariez, mais aussi les secõds de ceux qui l'auoyẽt esté, sont vn mesme corps: la raisõ veut que quelque mariage que ce soit, soit vne figure ou vn signe de ce grand Sacrement ou mystere, qui est en Christ le Fils de Dieu & en sõ Eglise. S. Paul ne parle point des filles vierges ou des vefues : il parle du mariage, auquel le mari & la fẽme sont vn mesme corps. Quãd dõc tu vois tels preuosts ou preuostez, ou gouuerneurs ou gouuernemẽs, saches pour certaĩ qu'il y a là vne Eglise catholique de Dieu. Car l'Eglise ne peut fermement subsister sans tels Euesques, pasteurs, prescheurs ou prestres: & au contraire eux peuuẽt estre sans l'Eglise, mais il faut que s'ils veulẽt viure, qu'ils viuent ensemble, ou qu'ils soyent ruinez ensemble.

6 On peut aussi recognoistre & discerner le peuple de Dieu ou l'Eglise par quelque signe externe: asçauoir, quãd prieres y seront faites publiquement, quãd on y rendra graces, quãd on y louëra Dieu en cõmun. Car en quelq lieu qu'on voit ou qu'on oit reciter l'oraison Dominicale, ou que les auditeurs y sont accoustumez, a ce que pour le moins ils apprenent a reciter

les

les mots.Itẽ,quãd on oit châter les Pſeaumes ou autres ſaincts cantiques ſelon la pure parolle de Dieu ou ſelõ la vraye cõfeſſion.Item,quãd le Symbole,les dix Cõmandemẽs & tout le Catechiſme y ſont ſouuentesfois repetez & publiquemẽt: alors on ſe peut bien aſſeurer qu'il y a la vne Egliſe ſaincte & catholique. Car l'inuocatiõ ou oraiſõ eſt auſſi ce precieux ſanctuaire, par lequel tous les fideles & toutes choſes ſont ſanctifiees, cõme dit S.Paul. Or les Pſeaumes ne ſont auſſi autres choſes ſinõ formes de prieres & oraiſons, par leſquelles Dieu eſt hõnoré & glorifié, & graces ſont rendues a Dieu pour tant de biens,& tãt de benefices ineſtimables,tant corporels que ſpirituels. Et les Symboles & les dix Cõmandemẽs ſõt auſſi parolle de Dien.Brief, nous pouuons appeller ſainct tout ce parquoy le S.Eſprit ſanctifie le ſainct peuple de Dieu. Mais nous parlons des oraiſons & cantiques qu'on puiſſe entendre, & deſquels les eſprits fideles puiſſẽt tirer quelq̃ue doctrine & cõſolation.Car les grõdemens,& murmures, les repetitiõs de notes, les hurlemẽs ou recanemẽs des preſtres,chanoynes, moynes & nõnains ne ſont point oraiſons ne louanges de Dieu: car ils n'y entẽdent riẽ, & outre cela ils n'en voudroyẽt point tirer aucũ prouffit.Mais ils font cela par couſtume,comme les aſnes de molin ſont duits & façõnez a leurs trauaux. ſeulemẽt pour la pãſe.En tout ce qu'ils fõt il n'y a nul ſouci d'amẽdemẽt:nul ne pẽſe aux benefices & graces du S.Eſprit,ni a la miſericorde & bonne volonte de Dieu.

7 La ſaincte Egliſe catholique eſt diſcernee par dehors par le myſtere de la croix: en ſorte que toute la vie des Chreſtiens & fideles n'eſt autre choſe que toutes ſortes de calamitez,perſequutions,oppreſſions,miſeres & faſcheries, leſquelles nous ſõt faites par le diable,le monde, & noſtre propre chair: dedans il y a des triſteſſes,puſillanimitez & eſtonnemens:& dehors il y a des pouretez,meſpris,maladies,debilitez de corps & beaucoup de paſſiõs:& toutes ces choſes ſont afin qu'il

y ait conformité entre ceste assemblee des membres & le Fils de Dieu qui est le chef. Et toute la raison est ceste-ci seule, que l'Eglise soit fermement appuyee sur Christ, qui est la roche immobile, & sur la Parolle d'iceluy, & qu'elle passe hardiment par le milieu des dãgers, & endure constamment les passions pour Iesus Christ: comme il est dit Matthieu 5, Bien-heureux sõt ceux qui endurent persequution. Il faut qu'il y ait des hommes honnestes, paisibles, attrempez, sobres, bien morigerez, prests de seruir aux magistrats & a tous autres de leurs biens & de leurs personnes, qui ne facent point de tort ni outrage a autruy. Il faut qu'il n'y ait ne peuple ne nation en tout le genre humain, qui soit si subiette a tant de haynes horribles, ne si odieuse a tous les autres: brief, qu'il n'y ait peuple qui soit en plus grande execration & detestation, que le peuple Chrestien, lequel on a en pire reputatiõ que les Iuifs, les Payens & les Turcs. Brief, il faut qu'ils soyent estimez heretiques, les ordures, ballieures & excommunications du mõde, & encore s'il y a quelque chose plus detestable en toute la terre: de telle façon que les tyrãs mesmes pensent faire seruice, & offrir sacrifice a Dieu, quand ils font pendre, noyer, brusler, trencher la teste, & tormenter en toutes sortes les poures fideles innocens. Et de tout cela non seulement il n'y a homme qui soit esmeu de compassion, mais aussi on leur donne a boire du fiel & de la myrrhe pour leur breuuage, comme on a fait a nostre Seigneur Iesus quand il estoit pendu au bois. Toutesfois (graces a Dieu) ils n'endurent point ces horribles tormens comme adulteres, paillards, larrons, brigans, ou comme gens de meschante vie: mais pource qu'ils ne veulẽt recognoistre autre Dieu que le Pere de nostre Seigneur Iesus. Or en quelque lieu qu'on apperçoit telles choses, sachõs qu'il y a là pour certain vne saincte & catholique Eglise de Dieu: cõme il est dit Matth. 5, Vo⁹ serez biẽheureux quand les hommes vous maudirõt, & quãd ils

vous

vous reietteront comme vne chose execrable, & ce a cause de moy. Esiouissez-vous & prenez liesse, car vostre salaire est grand es cieux. Car ce sanctuaire du sainct Esprit non seulement consacre & sanctifie les hommes en ceste vie mortelle, mais aussi les sauue a perpetuite & selon le corps & selon l'ame.

Cependant que ton esprit ne soit point esmeu des inuentions profanes des Papistes, des reliques & reliquaires des Saincts, du bois de la saincte croix? Car ces reliques peuuent aussi bien estre des os morts de quelque charongne puante d'vn cheual ou d'vn bœuf, que de quelque sainct que ce soit. Quant au bois de la saincte croix qu'ils monstrent, ce peut estre aussi bien du bois de quelque gibbet ou fourche que de la saincte croix,& il y a de merueilleuses tromperies & attrappemens cachez là dessous, par lesquels le Pape deçoit les hommes pour attirer argent,& pour les destourner de Iesus Christ. Mais encore que ce fussent vrayes reliques, si est-ce qu'elles n'ont pas la vertu de sanctifier aucun. Mais quand a cause de Iesus Christ les tyrans te condamnent,blasment,maudissent,affligent & oppriment cruellement, voyla qui te sanctifie. Car le vieil homme est mortifié par ce moyen, & proufite en ces vertus grandes & excellentes: asçauoir, en patience, mansuetude, humilite, action de graces & louanges de Dieu. Aussi cela fait qu'au milieu des fascheries l'homme Chrestien est fort, alaigre & vigoureux. Finalement cela est estre sanctifié par le sainct Esprit, & estre renouuellé en vie eternelle en Iesus Christ.

En tels vrais exercices de repentance les fideles apprennent a croire, a esperer en Dieu, a se fier en Dieu, a aimer Dieu, comme il est dit au cinquiesme des Romains, Tribulation engendre esperance,&c.

Or ce sont-ci les sept parties principales, par lesquelles le sainct Esprit nous sanctifie & viuifie tous les iours en Christ,& ce selō la premiere Table. Nous accomplissōs ceste table par ceste sanctification, com-

bien que ce ne soit point en ce degre souuerain, ni en telle perfectiõ que le Fils de Dieu a accompli la Loy, lequel a pleinement & tresparfaitement satisfait a la Loy. Cependant cela est vray, que nous aussi proufitõs de bien en mieux & petit a petit en ceste vie mortelle, estans aidez des bienfaits du Fils de Dieu, estans rachetez de nos pechez & offenses, & deliurez de l'ire de Dieu, & cela se continuera iusques a ce que nous serons entierement parfaits en ceste conuersation bienheureuse & eternelle auec Dieu, là où il n'y aura plus nulles offenses ne pechez. Car les esprits fideles iettent leurs yeux en toute leur vie & mesme au dernier assaut sur ce seul & dernier but. Ie pourroye aussi dire de ces sept parties que ce sont sept Sacremens ou mysteres. Mais pource que ce mot de Sacrement a esté tiré en abus entre les Papistes, combiẽ qu'il ait vne autre signification selõ la phrase vsitee des sainctes Escritures: ie me contente bien de les nommer simplemẽt sept articles de la sanctificatiõ Chrestiẽne, ou sept sanctuaires.

Outre ces sept articles ou poincts principaux encore y a-il plusieurs autres marques ou signes externes, par lesquels on peut discerner la saincte Eglise catholique: asçauoir, quand le sainct Esprit nous sanctifie aussi selon la secõde Table: en sorte que par son aide nous honnorons nos peres & meres en verite & de bon cœur, les peres & meres aussi de leur part nourrissent leurs enfans & les entretiennent en la crainte de Dieu & en toute hõnestete. Puis nous auons vne bõne affection enuers nos Princes ou superieurs, nous les honnorons, nous leur rendons fidele obeissance: & eux aussi aiment leurs subiets, ils les deffendent & maintiennent. D'auantage, nous ne haissons personne, nous ne nous courrouçõs point, nous ne portons point d'enuie aux autres, nous ne laschons point la bride aux rancunes, nous ne desirons point de nous venger de nos prochains: mais nous sommes prests a pardonner, & faire plaisir les vns aux autres en ceste societe cõmune

de

de vie. Nous ne sommes point desreiglez, ne gourmãs, ni yurongnes, ne prodigues, ne lascifs, ne dissolus, ne pópeux, ni orgueilleux, mais chastes, sobres, modestes, gracieux, doux, humbles & debõnaires. Nous ne commettons point rapines, brigandages, larrecins ni vsures, nous ne cerchõs point des gaings illicites, nous ne sommes point auaricieux, ains liberaux, bien-faisans, & nous-nous contentons de nostre condition & du bien que nous possedons presentement. Nous ne sommes point faux detracteurs, ne menteurs, ne calomniateurs, ne pariures, ains veritables & cõstans en nos faits & parolles, & tout ce qu'on peut dire de ces cõmandemens : cõme S. Paul explique ces choses par tout amplemẽt & selon l'abondãce de son esprit, cõme aussi il fait valloir & amplifie les œuures de la secõde Table. Car il est necessaire que nous ayõs le Decalogue, non seulemẽt pour ceste cause que par le Decalogue comme par sentences nous sommes instruits des choses, esquelles il faut que nous rendions obeissance a Dieu: mais aussi afin que par cela nous puissions bien iuger, comment nous sommes approchez pres du but par la conduite du sainct Esprit, & quelle longue distance il y a encore : de peur que nous ne soyons finalemẽt surprins de quelque folle asseurance, qui nous ensorcele de vaines & friuoles opinions, comme si nous auions fait toutes choses, & si nous-nous estions bien acquittez de nostre deuoir. Plustost faisons que de fois a autre les commencemens de sanctification croissent en nous, que les commencemens de nouueaute viennent en augmẽtant, iusques a ce que nous soyons faits nouuelles creatures de Dieu en son Fils Iesus Christ.

Or cõbien que ces signes ne se monstrent point estre si certains q̃ ceux desquels nous auõs parlé ci dessus, veu qu'il y a eu aucuns Payẽs mesmes, qui ont fait grãd cas de tels tant hõnestes exercices, & en cela mesme ont merité plus grãde louange, & se sont monstrez plus saincts & parfaits q̃ n'ont fait les Chrestiẽs: neãt-

de Rome ne peut nullemét souffrir, & q̃ sõt pleines de grás outrages cõtre mõsieur le venerable vicaire du S. siege apostoliq̃. Dequoy no⁹ auõs desia parlé ci dessus.

Or le diable voyãt q̃ Dieu auoit edifié & basti pour soy vne Eglise saincte & exquise, n'a peu estre en repos iusqu'a ce qu'il eut edifié vne chapelle aupres de ce tẽple q̃ fut plus ample & spacieuse q̃ non pas mesme le tẽple de Dieu. Il voyoit q̃ Dieu instituoit des ceremonies exterieures, cõme le Baptesme, la Cene, la Parolle, les clefs, & telles autres obseruations, par lesquelles il deut sanctifier son Eglise: & cõme ce maling esprit est tousiours singe de Dieu, & veut ensuyure, & faire toutes choses a l'imitatiõ de Dieu, & faire aucunes choses mieux, il a aussi imité les choses externes, cõme si en elles il y auoit aussi vertu de sãctifier: cõme il fait entre les femmes sorcieres, empoisonneresses, enchãteresses, diuineresses, & faisãs des cõiuratiõs. Là aussi il permet qu'on lise & recite l'Euãgile & l'oraison Dominicale, a celle fin qu'il y ait pl⁹ grãde magnificẽce en ce venerable sanctuaire. Aussi a-il permis que les Papes & Papistes ayent beneit & cõsacré l'eau, le sel, les chãdelles, les flãbeaux & torches, les herbes, les cloches, les images, les babouins & marmosets, les Agnus Dei, les aubes, les chasubles, les estolles, les autels, les testes rases, les doigts, les mains: & y a-il hõme q̃ puisse racõter to⁹ ces badinages? Finalement il a voulu que les chaperõs, frocs & habits des moynes fussẽt si saincts, q̃ plusieurs hõmes ꝓchains de la mort ont voulu estre cousus dedãs, auant que d'estre enterrez, ou enseuelis: cõme si par le moyẽ d'vn tel habit ils eussent peu obtenir la vie eternelle. On pourroit bien accorder ceci, q̃ la parolle de Dieu, & quelques formes de cõsecratiõs ou oraisõs fussent recitees sur les creatures, cõme les enfãs font quãd on se veut mettre a table, ou quãd ils se võt coucher, ou quãd ils se leuẽt du lict. Et S. Paul dit. Toute creature de Dieu est bõne, & est sãctifiee par la Parolle & oraison. Car par vne telle cõsecratiõ la creature n'acquiert

point de nouuelles forces: car les forces sõt cõfermees par les choses qui sont auparauãt mises en la creature.

Mais le diable cerche biẽ vn'autre chose. Il veut que par ceste peruerse imitatiõ la creature acquiere nouuelles forces. C'est cõme l'eau par la parolle de Dieu est faite Baptesme, lauemẽt de regeneratiõ a vie eternelle, nettoyãt & ostãt les pechez, & sauuãt l'hõme par la vertu & efficace de la parolle & de l'ordõnance Diuine, & non point par sa force propre. Itẽ, le pain & le vin par ceste mesme vertu & ordõnãce sont faits corps & sang de Christ, les pechez & offenses sont remises par l'absolution selõ l'institutiõ & ordõnance Diuine: sẽblablement le diable veut aussi q̃ ses enchãtemens ayẽt efficace & vertu, & faire q̃lque chose de nouueau cõtre le cõmun cours & ordre de nature. L'eau beneite, disẽt-ils, efface les pechez, elle chasse les esprits familiers des maisons, elle deffend les acouchees cõtre les diables & les phãtosmes & les apparitiõs des diables. C'est la belle doctrine du Pape en son droit Canõ. Ils disent que le sel coniuré & cõsacré a semblable vertu. Vn Agnus Dei consacré par le Pape a plus de puissance que Dieu mesme. Outreplus le son des cloches a vertu de chasser les diables quand les grãdes tempestes sont leuees. Le glaiue de sainct Antoine blesse les diables. Les herbes beneites naurent les vers qui ont du venin. Il y a quelques consecrations qui guerissent les bœufs & vaches frappees de maladie, elles chassẽt les femmes sorcieres qui soustrayent le laict furtiuement, esteignent le feu pris en quelque maison. Certains characteres trassez en papier ou parchemin contregardẽt les corps qu'ils ne soyent blessez par les ennemis en guerre, & ailleurs aussi gardẽt d'estre blessé par le glaiue, d'estre noyé en l'eau, de tõber dedans le feu, & de tomber en la gueule des bestes sauuages dedans les bois.

Encore disent-ils, que la religion monachale, la messe & autres semblables monstres meritent des dons encore beaucoup plus Diuins & excellens, que

le salut

le salut eternel & la vie bié-heureuse. Et qui est l'Homere ou Demosthenes qui fut suffisant pour raconter toutes telles impietez? Et nonobstant il n'y a point eu de danger si leger ou digne d'estre mesprisé, que le diable n'ait fondé quelque Sacrement ou mystere, afin que par vne vaine esperãce d'aide, les hommes fussent allechez a ces profanatiõs horribles & infinies. Pour ce faire il s'est serui de sorcieres, deuineresses & enchanteresses & des deuinations, des diseurs de bonne fortune, qui pouuoyẽt deuiner des choses cachees, predire les choses a venir, de descouurir les larrecins & les larrons cachez, & d'enseigner les choses rauies.

Le diable est equippé de beaucoup plus grãd nombre de Prophetes, Apostres & Euangelistes que Dieu mesme: & son oratoire est beaucoup plus ample & spacieux, & tient beaucoup plus de gens que tous les tẽples, ausquels la vraye & fidele Eglise de Dieu s'assẽble. Et ha plus grand nombre de gens qui luy obeissent que Dieu n'ha pas. Et qui plus est, les cœurs des hommes sont plus facilement enclins a embrasser & receuoir les promesses, les Sacremens, les deuinations ou enchantemens du diable, que de cõsentir & s'accorder au Fils de Dieu. Le diable est le grand dieu du monde, & le prince ou recteur des tenebres. Par tels ieux de passe-passe & par tels enchantemens le diable destourne finemẽt les esprits des hommes de la foy qui est en nostre Seigneur Iesus. Il amoindrit & obscurcit la Parolle & les Sacremens que le Fils de Dieu a ordonnez pour le bien & proufit de l'Eglise par vne grande bonté & admirable. Cõme si c'estoit le plus court & plus facile, d'oster le pesant fardeau de peché & de l'ire de Dieu, par les sacremens du diable, de deliurer les consciences opprimees de leurs angoisses, des cõbats, des tentations, & des batailles terribles & spirituelles, qui sont incogneuës aux hommes profanes & charnels, de tirer de la mort mesme les hommes plongez en enfer, pour les amener a la contemplation de la beatitude e-

ternelle, de la glorification, de la lumiere & vie bienheureuse & perpetuelle. Plusieurs pẽsent, di-ie, que ces benefices peuuent estre plus facilement impetrez par les faux Sacremens du diable que par les vrais Sacremens du Fils de Dieu. Car ce bon Seigneur veut sanctifier les esprits des hommes a vie eternelle, & sauuer les ames & les corps de ceux qui croyent: & ne veut point que nous demeurions tousiours en doute ou en pechez contre la conscience. Certes il est bien difficile que ces choses soyent entẽdues de ceux qui ne veulent point estre conuertis, & qui s'abandonnent comme bestes a toutes villenies, amassans pechez sur pechez, & offenses sur offenses. Telle maniere de gens n'ont pas grand besoing de l'efficace & aide du sainct Esprit: car leurs entẽdemens sont preoccupez de ceste persuasion & peruerse opinion, que sans l'aide du S. Esprit ils peuuent estre plus facilemẽt sauuez par l'eau beneite, par vn Agnus Dei, par bulles & parchemins escrits, par Messes & anniuersaires, par frocs & testes rases des moynes. Il n'ont donc point besoing d'aller cercher autre secours ne refuge.

Or le diable n'a point seulement cerché cela, mais aussi il a tẽdu a ce but, de s'armer d'vne telle audace & outrecuidance, que par vn sacrilege horrible il effaçast & abolist du milieu de toute l'Eglise tãt la Parolle que les Sacremens, pensant ainsi en soy-mesme, Si quelqu'vn se met en auant qui ose entreprendre de gaster mon eglise, iuger & reputer mes sacremens pour impietez & profanations horribles, & reprendre la magnificence des euesques, comme si les choses externes ne pouuoyent sauuer: voyci aussi que ie feray, ie tascheray que la parolle de Dieu sera aussi mise bas, & q̃ ses Sacremens seront abolis. Car ce sont aussi bien des signes externes: & les Euesques & l'Eglise de Dieu sõt aussi hõmes mortels. Si ce qui est de moy, ne doit rien valloir, ses inuentions & ordonnances doyuent beaucoup moins valloir: veu mesme que mon eglise, mes euesques

euesques & sacremés sont de grande efficace, & donnent secours soudain aux hommes en ceste vie, en sorte qu'on peut ouuertement & manifestemēt voir, sentir & toucher le secours. Car ie suis tousiours prest, & quād on m'inuoque, ie fay tout incontinēt sentir l'aide. Mais les Sacremens de Christ ne vallent que pour laduenir & que pour les choses inuisibles en l'esprit en sorte qu'a grād peine peut-on flairer de loīg & vn bié peu son Eglise & ses Euesques : & le sainct Esprit fait seulement semblant d'estre present, comme s'il estoit absent : il permet qu'ils soyēt opprimez de toutes sortes de calamitez, & aupris de mon eglise qu'ils soyent condamnez comme heretiques. Cepēdant mon eglise non seulement se monstre de si pres, qu'elle se manifeste deuāt les yeux de tous, & mesme peut estre touchee a la main: mais aussi on apperçoit tout incontinent les signes & effects de ma presence. Or voyla quelle est ma prerogatiue, & quels proufits ie fay, & que ie scay bien faire.

Autant en est-il aduenu aussi, quand par la grace & grande bonté de Dieu la doctrine commença a estre repurgee, & quand nous cōmençasmes a prescher l'Euāgile, que les choses externes ne peuuēt sauuer, d'autant que ce sont creatures nues, corporelles & sans efficace, desquelles le diable se sert bien souuent pour faire valloir ses enchantemens magiques : il y eut alors plusieurs personnages d'authorite & de grand renom, qui tomberent en cest erreur grossier, de penser que le Baptesme cōme vne eau externe, la Parolle comme le son d'vn homme, l'Escriture comme vne letre externe escrite d'ancre ou de vermillon, & que le pain pestri & cuit par le boulengier & le vin, n'estoit rien du tout: pource que c'estoyēt choses externes & caduques. Par ce moyē ces cris se leuoyēt entr'eux, L'Esprit, l'Esprit. Il faut que ce soit l'Esprit qui ait efficace. La letre occit : l'Esprit viuifie. En ceste sorte l'an 1525. Thomas Monetari' disoit de nous-autres Theologiēs de Vuit-

temberg que nous estions enseignez selon la letre, & que luy & ses compagnons estoyent enseignez selon l'Esprit.

On peut voir par cela commēt le diable s'est armé, comment il s'est fortifié de murailles de fer, afin que si quelqu'vn venoit a reprendre sa doctrine des choses externes & Sacremens (qui nonobstant seruiroyent promptement, visiblement & auec efficace) il faudroit quant & quant que les Sacremens externes & les parolles de Christ (qui n'apportent secours & aide que bien tard, ou pour le moins inuisiblement, & si n'ont pas si grande efficace) fussent plustost abolis, & du tout aneantis ensemble auec tous ses Chrestiens.

Ainsi donc la saincte & catholique Eglise de Dieu non seulement ha des Parolles externes, des Sacremēs visibles ou ministeres, comme Satan le singe de Dieu en ha de tels & en beaucoup plus grand nombre: mais elle ha ces choses mesmes ordonnees, instituees & cōmandees de Dieu: de telle façon que Dieu luy-mesme, & non point vn Ange celeste, ou autre creature, veut là besongner auec efficace, il veut ouurer en ces ministeres par la vertu de sō Esprit. Et le Baptesme ne doit estre appellé le Baptesme d'vn Ange, ou d'vn homme, ou de quelque autre creature, non plus que la Cene, ou la remission des pechez, ou la Parolle, mais la Parolle, le Baptesme, la Cene & la remissiō, de Dieu mesme. Sinon qu'il veut que ces biens tant excellens nous soyent vrayement offerts, a nous poures vermisseaux de terre, pour nous fortifier & consoler: non point par ceste lumiere tresclaire & resplendissante de sa maiesté Diuine. Car qui est celuy, qui en ceste vie fragile, & en ceste masse si infirme, pourroit tenir ses yeux arrestez voire vne petite minute de temps pour cōtempler ou regarder ceste maieste infinie? Comme Moyse dit, L'homme ne me verra point & viura. Veu que les Iuifs ne pouuoyent d'vn œil ferme regarder les souliers de ses pieds au mont de Sina au milieu des tempestes,

pestes,

pestes, des nuees & esclairs: comment de leurs yeux de chauuesouris, & de leur veuë tant foible voudroyent-ils regarder ce tresclair Soleil & la face resplēdissante de la maiesteDiuine? Mais il veut faire cela par moyēs gracieux, moderez & tolerables: & mesme quand le choix nous seroit dōné, nous n'en pourrions eslire de plus conuenables ou plus commodes, que quand quelque homme de bien & de vie honneste parle & deuise auec nous d'vn cœur pur & fidele, nous baptize, nous presche, nous impose les mains, nous absout de nos offenses, nous administre le pain & le vin pour manger & pour boire.

Qui pourroit detester & desdaigner ces formes tāt belles & tant douces, & non plustost se resiouir d'vne grande abondance de liesse de l'esprit? Car a la verite ces choses nous sont tournees en cōsolation a nous po ures ordures & vermisseaux rempans. Et nous voyons là comment la maieste eternelle, infinie & inuisible de Dieu se iouë benignemēt auec nous, deuise auec nous priueement comme vn pere familier auec ses enfans bien-aimez. Il ne veut point (ce que nōobstāt il pourroit faire a bon droit) se porter enuers nous d'vne façon maiestueuse & selon la grandeur de sa puissance infinie: tant y a toutesfois que par ces signes externes comme de couuertures il reuest ses œuures admirables & Diuines, & desployе sa force sous iceux, & exerce sa puissance contre les diables & les tyrans. C'est a dire, il pardonne les pechez, il purge les offenses, il destruit la mort, il nous donne de sa pure grace & bonte la iustice & la vie eternelle. Ces biens tant inestimables & de si grande efficace ne se trouuerōt point en la synagogue ni es sacremens du diable. Toute la nature, les herbes, les fueilles des arbres debattent cōtre ceux qui crient d'vne façon outrecuidee, Dieu a commandé ces choses: Dieu a institué & ordonné ces choses: Dieu a establi ces choses: il veut assister essentiellement, presentement & en puissance. Mais il nous faut penser &

dire le contraire, Dieu n'a point commandé ni ordóné ces choses: ains les a estroitemét defendues, les hómes ont inuété ces choses, ou plustost le singe de Dieu les a orgueilleusement cõtrouuees, & en a finemét deceu les hómes. Car le diable ne peut rié ouurer ne mettre a fin, sinõ q̃ quelquesfois il se ioué es choses corporelles ou téporelles: ou mesme si elles doyuét estre spirituelles, nonobstãt ce ne sont que pures tromperies. Car il ne peut pas remettre la coulpe & la peine eternelle, ne sauuer les hommes a perpetuite. Comme de fait en l'eau beneite il y a des exemples manifestes de lourds mẽsonges & de trõperies du diable, & semblablemét en la Messe & en la religiõ monachale: cõbien que quelquesfois il puisse rendre le laict a vne vache, que les sorcieres auoyent auparauãt osté a la vache par leurs empoisonnemens: lesquelles ont accointance au diable, & font alliãce auec luy, & en beaucoup de lieux & pays sont bruslees pour leurs malefices execrables. Ce qui est bien raisonnable, nõ point a cause du laict qu'elles auoyent osté furtiuement, mais a cause de ceste villaine iniure & outrage fait au Fils de Dieu, quãd elles ratifient par serment horrible ceste alliance diabolique, ensemble auec les sacremens faux, que le diable a forgez audacieusement.

Brief, si Dieu de sa propre voix te commandoit de son haut throne celeste que tu leuasses vn festu ou vne petite paille, ou que tu estreignisses vne plume, & que auec le commandement il y eut ceste promesse adioustee quant & quant, que par vne telle œuure tu peusses meriter la remission de tous tes pechez, la reconciliation & imputation gratuite, & la vie eternelle & bienheureuse apres ceste vie presente: ne receurois-tu pas cela de bon cœur, d'vn esprit alaigre, d'vne face ioyeuse, & d'vn zele ardent: n'en rendrois-tu pas graces d'vne affection feruente? n'embrasserois-tu pas vn tel benefice des deux bras? ne chanterois-tu pas les louanges pour le magnifier iusques au ciel? & pour ceste mesme

cause

cause ne garderois-tu pas beaucoup plus songneusement ceste paille ou ce menu festu, ou ceste plume que tous les thresors de ce mõde, & ne serois-tu pas esmeu d'vn plus grãd desir apres cela qu'apres le ciel & la terre? Car quelque abiection ou contemnement qu'il y eut en ce festu ou en ceste plume, si est-ce toutesfois q̃ par le moyẽ de tels menus fatrats tu pourrois acquerir tous biens, & mesme de tels biens, que le ciel ne la terre, ni aucune creature, non pas mesme le plus excellent de tous les Anges, ne t'en pourroit donner de semblables. Pourquoy donc est-ce que nous poures pecheurs hõmes de neant, sommes si estourdis & si despourueus de bon entendement, que nous n'estimons autant l'eau du Baptesme, le pain & le vin de la Cene, la parolle externe ou vocale du ministre, l'imposition des mains en l'absolution, qui est le signe de la remissiõ des pechez, comme nous estimerions ce festu ou ceste plume? Et toutesfois (comme nous scauõs & oyons tous les iours es temples) Dieu luy-mesme veut faire sentir sa vertu: il veut que ces elemẽs, l'eau, la parolle, la main, le pain, le vin soyent siens, par lesquels moyens il te veut sanctifier & sauuer en Iesus Christ, qui nous a merité ces biens par sa passion, par sa mort, & par sa resurrection glorieuse: & a espandu abõdamment dedans les cœurs des hommes le sainct Esprit de la substance du Pere pour engendrer des mouuemens vifs.

Au contraire si tu allois armé de toutes pieces à S. Iaques, ou si les chartreux, ou cordeliers, ou iacopins te faisoyent mourir par exercices austeres & aspres, afin que tu peusses obtenir le salut eternel par ce moyẽ, lesquels toutesfois ne fussent point commãdez de Dieu: tout cela certes ne seroit du tout rien, d'autãt que Dieu ignore ces choses: mais c'est toy qui les as forgées impudemment auec le diable, comme Sacremens particuliers, ou ordres de prestres. Et encore q̃ tu peusses porter le ciel sur tes espaules, & qu'estant chargé d'vn tel fardeau tu esperasses pouoir obtenir le salut eternel,

neantmoins tu ne proufiterois de rien en faisant tout cela. Mais celuy qui leueroit vne paille ou vn festu de la terre(si cela estoit cõmandé de Dieu)feroit plus que tu ne ferois, encore que tu peusses porter dix mondes sur ton dos. La raison est: Dieu veut que nous dõnions audiãce,& rendions obeissance a sa parolle, il veut que nous soyons disciples & auditeurs de sa voix, il veut q̃ nous luy portions reuerence auec humilite, il veut que nous vsions des Sacremẽs que luy-mesme a ordõnez, il veut que nous portions hõneur a l'Eglise & aux ministres. Lors aussi de son costé il veut se monstrer Pere bening & clemẽt enuers nous,& no⁹ traitter plus doucement ou debonnairemẽt, que nous ne scauriõs nous mesmes demãder ou desirer. Car voyci cõment Dieu parle a nous, Ie suis ton Dieu: tu n'auras poĩt des dieux estrãges deuãt moy. Outreplus il dit de son Fils, Escoutez-le, & n'escoutez nul autre. C'est assez parlé de l'Eglise pour maintenãt. On n'en pourroit riẽ dire d'auãtage, sinõ qu'on pourroit biẽ estẽdre pl⁹ loing & esclarcir vne chacune partie. Il faut entẽdre toutes les autres choses par vn autre moyẽ: dequoy no⁹ parlerõs vn peu.

Outre ces signes & sanctuaires l'Eglise ha plusieurs obseruatiõs & ceremonies externes, par lesquelles elle n'est nullement sanctifiee ne selon le corps ne selon l'ame:& ne sont point ordõnees ni instituees de Dieu. Mais comme nous auons bien amplement traitté de cecy cy dessus: vne telle apparẽce ou mõstre exterieure de l'Eglise est honneste, vtile & bien necessaire: comme quand on fait des iours de feste pour y assembler le peuple a ouir les predications, pour faire oraisons & prieres publiques: il y aura certaines heures ordõnees deuãt disner: il y en aura d'autres apres disner: qu'il y a des temples pour s'assembler, des chaires pour prescher, baptisteres, chandeliers, lampes, & cloches, qu'on vse de longues robbes, & autres choses semblables:& tout le proufit lequel on peut recueillir de toutes ces choses, ne s'estend non plus que leur raison ou

mesure

mesure porte. Comme aussi le manger & le boire ne seruent de rien d'auantage pour toute la forme de benediction ou action de graces, que les enfans recitent ordinairement a table. Car les hommes profanes & barbares qui se mettent a table comme les porceaux viennent a leur auge, sans prier Dieu & sans le remercier, sont aussi bien nourris & engraissez des viandes, que ceux qui ont bien la crainte de Dieu. Les hommes Chrestiens pourroyent bien estre sanctifiez & demeurer saincts, mesme quand on feroit les sermons en pleines rues sans entrer au tẽple, & sans monter en chaire, & quand là les pechez seroyent pardonnez, ou bien quand il n'y auroit point de table dressée, sur laquelle on administrast la Cene, ou quand les petits enfans seroyent baptizez sans baptistere, comme aussi on a acoustumé de faire cela ordinairement pour quelques causes particulieres & necessaires. Mais a cause des enfans & du peuple ignorant, cecy est vne belle chose, & doit estre faite pour entretenir vn bon ordre, a ce qu'ils ayẽt vn certain temps, certains lieux, certaines heures limitees, afin qu'vn chacun se puisse preparer & se trouuer en l'assemblee. Comme sainct Paul dit, 1. Cor. 14. Que toutes choses se facent honnestement en l'Eglise & par bon ordre. Et nul ne doit se fascher, ne mespriser orgueilleusement vn tel ordre, comme nul homme fidele n'osera pas facilement attenter d'introduire des confusions ou desordres en l'Eglise pour troubler la police & discipline qui y sera. Mais pour l'vtilite commune de toute la congregation vn chacun se doit associer auec les autres, & garder de son bon gre les ceremonies que tous par coustume publique & saincte ont desia receuës par commun consentemẽt & accorder, ou pour le moins ne les doit troubler ni empecher. Vn tel trouble ou destourbier seroit contre la charite Chrestienne, & contre les offices & deuoirs communs d'humanite.

Cependant toutesfois il faut garder quelque liberte

en ces obſeruations & diſciplines Eccleſiaſtiques. Cõme quand pour quelques cauſes vtiles nous ne pouuõs pas preſcher aux heures deſtinees, ou es iours ordõnez, ou au chœur, ou au grãd tẽple: on peut biẽ choiſir d'autres heures, ou autres iours, ou vn autre temple: moyẽnant qu'on ne face point de cõfuſion ne trouble: mais ſi par le conſeil des ſcauans ou des plus ſages on aduiſe qu'il faille changer quelque choſe: on doit faire cela par le conſentement de toute la multitude. Car toutes ces choſes ſont du tout externes, du tout ſubiettes à ce que la raiſon dictera, ſelon que les circonſtances des temps, ou des lieux, ou des perſonnes le requierent. Dieu, Ieſus Chriſt & le ſainct Eſprit ne ſ'arreſtent point à ces choſes. Il y a bien plus: ils ne ſ'en ſoucient non plus que de ce que nous beuuõs & mangeons, non plus que de l'heure de noſtre repas, non plus que de la façon de nos habillemens, du lieu où nous habiterons, du temps quand nous-nous marierons, ou du loiſir de noſtre repos, ou de noſtre marcher. Sinon (comme on a veu cy deſſus) que nul ne doit de ſon audace particuliere ordonner rien ſans cauſe, ni empeſcher la congregation, ou la troubler. Comme au temps des nopces ou des banquets nul ne doit faire ceſte faſcherie à l'eſpous ou à ſes compagnons de vouloir attenter quelque choſe nouuelle ou non acouſtumee, qui ſoit diſcordante du conſentement ou de la volonte des autres. Mais tu te dois accommoder à toute la compagnie: penſe que ſi tous les autres ſont aſſis, il faut auſſi que tu ſois aſſis, ſ'ils marchent, ſ'ils ſ'arreſtent ou ſe leuent, il faut que tu faces comme eux, il faut que tu boiues & manges de meſme breuuage & viande que les autres. On ne peut pas dreſſer à chacũ vne table a part, ne faire fumer a chacun ſa cuiſine. Si quelque choſe deſplaiſt ou defaut a quelqu'vn, qu'il ſe leue de la table, & qu'il laiſſe les autres demeurer paiſibles chacun en ſon ſiege. En ceſte ſorte on doit icy faire toutes choſes paiſiblement, en toute modeſtie & par bon ordre

dre

dre & honnesteté : cependant toutesfois il faut qu'il y ait liberté, toutesfois & quantes que le temps, la personne, ou autres circonstances requierent que changement se face. Et certes lors la compagnie (selon qué la necessité le requiert) reçoit vn tel changement d'vn mesme consentement sans y contredire, veu que pour cela nul Chrestien n'est fait meilleur ou pire, comme il a este dit. Neantmoins pour cela-mesme le Pape a farci & rempli presque tout le monde de gros liures, de bobulaires & gloses : & a conuerti le nom de peché & iustice en vrais laqs des consciences pour les estran gler, en loix, ordonnances & exactions: il en a fait des droits diuins & humains, & des articles de foy: en sorte qu'il merite bien que son gros decret soit derechef ietté au feu. Car il est bien certain que l'Eglise se peut facilement passer de ce Bobulaire, lequel a apporté vn dommage irreparable a la plus grande partie du genre humain : il a enseueli toute la Bible & toutes les sainctes Escritures comme dedans vn puant bourbier, & a quasi du tout esteint la doctrine Chrestienne. Il y a cecy d'auantage, qu'il a asserui les Legistes auec leurs loix & ordonnances Imperiales : & en ceste sorte il a villeinement foulé aux pieds tant l'Eglise que l'Empereur: & au lieu d'eux il nous a mis en auant des bestes de Canonistes, lesquels ont gouuerné l'Eglise par leurs sottes resueries & badinages. Mais cecy est encore plus a deplourer, que laissans les choses les plus saines & meilleures, ils ont ramassé les pires & les plus absurdes, lesquelles tous ceux qui auoyent quelque bonne & saincte affection, ont eues en horreur. Et par force & violence ils ont contreint la poure Eglise a les receuoir & adorer. Car combien que quelque fois quelque bonne chose ait este meslee parmi les escrits confus de ces grosses bestes, comme quelque fois on trouuera de l'or parmi les fientes & ordures : neantmoins on trouuera cela beaucoup mieux couché & beaucoup plus amplement es sainctes Escritures, ou

mesme es escrits d'vn seul sainct Augustin, autãt qu'il est expedient pour l'instruction ou cõsolation de l'Eglise: & aussi es liures des Legistes, entant que touche le gouuernement politique. Car les Legistes mesmes auoyent vne fois deliberé de retrencher comme vn mẽbre pourri ce liure yci de tout le reste du corps du droit,& le quitter aux Theologiẽs pour le declarer,& en faire leur proufit. Mais il eut beaucoup mieux vallu le ietter au feu, & qu'on en eut fait des cendres, iaçoit qu'il y ait quelques bonnes choses. Car sans cela ce qui est puremẽt mauuais ne pourroit pas cõsister sans qu'il y eut quelque bien meslé parmi. Mais en ce Decret-la il y a tant de maux, que lieu ne peut estre nullemẽt dõné au bien. Et comme i'ay dit, les choses bonnes sont plus amplement & richemẽt expliquees es sainctes Escritures, & mesme es liures des Peres & des Legistes. Sinon qu'on vueille que tels liures soyent reseruez en quelques librairies seulement a ceste fin, que là il y ait quelque tesmoignage pour donner a cognoistre, commẽt le Pape s'est villeinemẽt abusé auec son detestable cõsistoire,& toute ceste troupe de singes rouges, & tãt de docteurs Ecclesiastiqs. Et de ma part,il se pourroit faire,que ie garderoye cest asnier bobulaire a ceste fin.

Or maintenant faisons comparaison de ces choses desquelles on peut vser en liberte auec les bãdelettes, desquelles on enueloppe vn petit enfant qu'on porte au temple pour estre baptizé. Il est certain que l'enfant n'est point sanctifié ne baptizé par vne telle bandelette,mais seulemẽt par le Baptesme. Et toutesfois la raison enseigne, qu'on doit enuelopper ou bãder ce petit corps tendre : & quand la bandelette sera souillee ou deschiree,on luy en doit mettre vne autre. Ainsi l'enfãt croist peu a peu auec l'aage, sans que les drapeaux ou bandelettes y aident de quelque chose.

On doit neantmoins tenir ceste mesure, qu'on ne prenne trop de bãdelettes ou de drapeaux, de peur que l'enfãt ne soit estoufé ou estrãglé. Aussi es ceremonies Ecclesiasti-

Ecclesiastiques, il faut qu'il y ait quelque mesure gardee, de peur qu'elles ne soyét en la fin côuerties en fardeaux & laqs de côsciences. Mais il les faut tellement moderer, que nul ne sente q̃ ce soit vne charge ou fardeau. Côme en vn bâquet ou appareil de nopces, on ne sent point qu'on y soit greué, quand vn chacun accômode sa côtenance & façon de faire a celle des autres.

Quant aux iusnes, i'en feray aussi quelque fois vn liure: ce sera quand i'auray fait mon inuectiue, contre ceste coustume horrible, detestable, abominable, plusque brutale & barbare d'yurongner, gourmander, boire outre mesure, laquelle est trop ordinaire entre les Allemans. Et non seulemẽt il est vtile & bien necessaire que telles choses soyent reprises pour en faire aduertissement, mais aussi cela appartient & sert a la forme du gouuernement politique.

Touchant les eschollles, i'en ay parlé cy dessus & ailleurs: & ay fidelement exhorté ceux qui ont la charge d'administrer & gouuerner les affaires ciuils, que sur tout ils s'employẽt d'vn bô cœur & diligément a ceste charge, a ce qu'hômes propres, honnestes & craignans Dieu soyent choisis pour seruir aux eschollles. Il faut aussi qu'ils ayẽt scauoir suffisât pour exercer vn tel office. Car côbien q̃ plusieurs n'estiment pas grâdement la peine des maistres d'eschollles, quâd ils trauaillẽt apres la ieunesse pour l'instruire es ars & lâgues, & qu'il semble biẽ q̃ cela ne soit qu'vn exercice mechanique, q̃ serue aucunemẽt pour reprimer la saffrete & le desbau chemẽt des ieunes: tant y a toutesfois qu'a la verite les trauaux & labeurs mesmes meritẽt biẽ d'estre grandemẽt estimez. Car si la ieunesse n'est biẽ instituee & formee es letres, il aduiẽdra biẽ tost apres q̃ les Eglises serõt desolees, & la parolle ne sera point ouye par les tẽples. Car les eschollles sont côme boutiques du sainct Esprit, lesquelles fournissent aux Eglises des persônes idoines, Apostres, Euangelistes, Prophetes, c'est a dire, prescheurs, pasteurs, gouuerneurs Ecclesiastiques.

Il faut outre cela,qu'en tous les autres degrez des gouuernemens, & par tous les estats de l'Empire, il y ait des esprits ingenieux, qui exercent offices diuers, & s'appliquent a diuerses charges. Il est besoing qu'il y ait des gens industrieux en la cour d'vn parlement, ou es cours des Rois & Princes,& en la Chancellerie,qui soyent pour les grandes deliberations & consultations d'importance. Il est bien certain que le gouuernement politique ou ciuil est aidé grandement par le moyen de tels personnages.

Outreplus quand le principal d'vn college est hōme de bien, modeste, & faisant fruit,quand il est diligent & cōtinuel en son office, quand il instruit les enfās en la parolle de Dieu & en la vraye foy, & leur fait cognoistre q̄ leurs estudes & exercices de ieunesse sont agreables à Dieu, a ce qu'ils entendent les textes, les hymnes,les Pseaumes,les cātiques,les formes des prieres & oraisōs, desquelles ils vsent, quād il les acoustume & façōne a aimer la discipline:alors cōme i'ay dit, les eschollez sont cōme assemblees synodales, & cōme Conciles de ieunes garçōs, lesquels doyuēt estre continuellement conseruez par le moyen & diligence des gouuerneurs:d'autant que leur labeur est beaucoup pl⁹ proufitable que de beaucoup de Conciles generaux.

Pour ceste raison les Empereurs,les Rois & Princes ont fait par cy deuant des choses louables & sainctes, en ce qu'ils ont employé si grans frais d'vne si grande liberalité & d'vn si bon zele a fonder tant de colleges grās & petits,tāt de monasteres ou couuents,tāt d'Eueschez, & le tout a ceste fin de tēdre la main forte aux Eglises, a ce que l'Eglise fut fournie & munie d'vn bon nōbre de bōs esprits,lesquels on instruisoit & formoit en toutes sciēces liberales, afin qu'ils fussēt prests toutesfois & quātes & en quelq̄ lieu qu'on les appelleroit.

Depuis quelques ans en ça on a petit a petit du tout mis en oubli ce tressage conseil,& par vne ignorāce & stupidite brutale & incroyable on a cōuerti toutes ces

choses

choses en abus horribles. Nos Prĩces & Seigneurs deuoyent en ce tẽps-ci imiter tels exemples. Ils deuoyẽt employer les reuenus des monasteres a entretenir des eschольles,& a nourrir gẽs de bon esprit, & par leur liberalite aider a ceux qui estudient. Or cõbien que ceci soit a craindre que ceux qui viendront apres nous, abusent de ces choses: touteffois il faut que nous donnions ordre a appaiser nos consciences,& que nous facions diligemment & constamment ce qui est de nostre office.

Brief,il faut que les eschoIles soyent tousiours prochaines des tẽples,qu'en icelles il y ait des ieunes gens entretenus,qui bien tost apres puissent exercer l'office de prescheur & pasteur, quand il y aura faute de ministres, & quand ceux qui estoyent auparauant en office seront morts. Puis s'il y a quelque honneste citoyen,il est bon que sa maison soit prochaine des escholles, d'autant que de là on peut tirer des enfans de bon esprit,qui seront pour augmenter & orner les escholles. D'auãtage cela sera propre, que la maison ou le palais du Prince soit prochain des escholles,lequel est obligé aux citoyens d'auoir soing & de maintenir le gouuernemẽt ou la police publique,a ce qu'ils puissẽt entretenir leurs enfãs en bõne paix, & les enuoyer aux escholles,& que d'autre part on puisse enseigner les bons esprits aux escholles,qui puissent faire proufit a l'Eglise, & estre propres pour exercer la charge & office de pasteur: finalement a ce que les pasteurs puissent aussi bastir des Eglises,& produire des enfans de Dieu,soyent citoyens,ou Princes,ou Empereurs.

Or il faut que Dieu soit souuerain & principal protecteur, pour conseruer ceste assemblee & compagnie

ce a chacune herbe, a chacune fleur & feuille, soit de plã tes ou d'arbres. Ainsi au Pseau. 127. le Prophete nomme deux degrez de gouuernemẽs, qui sõt les plus excellens en ceste vie: asçauoir le gouuernement ciuil, & le gouuernemẽt domestique. Car il dit ainsi, Si le Seigneur n'edifie la maisõ: si le Seigneur ne garde la cite.

Il met en premier lieu le gouuernement domestique, duquel sortẽt des hommes cõme d'vn ieu de pris pour estre employez a diuers offices. Le second est le gouuernement des Republiques, qui est pour gouuerner des regiõs toutes entieres, des villes, principautez ou dominations. Là sont cõpris toutes sortes de magistrats. La maisõ assemble, edifie & bastit: la cite garde, maintient & deffend. Pour le troisiesme il y a la maison & cite propre de Dieu. Ceste-ci cõprend persõnes idoines des familles ou du gouuernemẽt domestique & defẽse & ꝓtectiõ du gouuernemẽt politiq̃ ou ciuil.

Ce sont-ci les trois Hierarchies ordõnees de Dieu. Et n'est besoing d'en forger d'auantage: car nous n'aurons que trop de fardeaux, charges, labeurs & miseres, & plus qu'il ne seroit de besoing, auãt que no⁹ puissiõs administrer ces trois estats ou degrets cõme il apparti ent, a ce que tãt d'empeschemẽs ou destourbiers ne no⁹ rendent languissans: comme de fait le diable nous propose diuers empeschemens deuant les yeux.

Regarde seulement a vn gouuernement moyen de maison ou famille, & quand tu l'auras bien cõsideré, tu verras quels flots, quelles difficultez d'affaires se pre sentẽt. Là il faudra obeir a peres & meres, ou a des maistres & seigneurs. D'autrepart il faudra nourrir les enfans & toute la famille en la crainte & reuerence de Dieu & toute hõnestete: en sorte que le gouuernemẽt domestique apportera assez de fascherie a vn chacun en sõ endroit, encore qu'en tout le reste de la vie il ne se fallut employer a chose quelcõque. Puis apres l'ordre de la bourgeoisie, c'est a dire le gouuernemẽt ciuil nous est vn fardeau assez pesant, si nous obeissons a nos

superieurs

ſuperieurs d'vne bõne volõte: ſi les magiſtrats de leur coſte portent vne bonne affection a leurs ſubiets, ſ'ils gouuernent leurs prouinces & republiques en equite & droiture,& ſ'ils procurent leur bien & ſalut en verite de cœur. Le diable no⁹ exercera, & fera aſſez de faſcheries,& nous propoſera deuãt les yeux aſſez de diffi cultez: & ne faut point que nous meſmes attirions les trauaux a nous, leſquels ne ſont point neceſſaires. Vn chacũ ſentira cõbien ceſte ſentẽce de Dieu eſt veritable, Tu mangeras ton pain en la ſueur de ton viſage. Item, La terre te produira des chardons & eſpines. Et certainement il y a aſſez d'eſpines & aiguillons tant es familles priuees qu'es Republiques: là il y a beaucoup de choſes a faire,& encore beaucoup pl⁹ a endurer,leſquelles il faut endurer & veincre par grãde prudence.

Puis apres ſ'enſuit le troiſieſme & dernier gouuernement. Si ce gouuernement eſt conduit par l'aide du ſainct Eſprit, le Fils de Dieu appelle cela vne charge douce & legiere,& pleine de grande cõſolation. Mais aucontraire ſi l'Eſprit de Dieu n'y beſongne point, nõ ſeulement la charge eſt peſante,difficile, faſcheuſe,terrible & triſte, mais auſſi impoſſible a porter. Comme ſainct Paul dit,Rom.8. Il eſt impoſſible a la Loy, &c. Item,La lettre mortifie.

Or maintenant quel beſoing ſera-il, qu'outre ces trois formes de gouuernemens celeſtes & Diuins, & outre ces trois droits Diuins,naturels & politiques,acceptez & approuuez de Dieu, on y adiouſte des enchantemens execrables & horribles tels qu'on les voit en ce diabolique & cõtrouué gouuernement du Pape, lequel veut eſtre toutes choſes,& toutesfois il n'eſt riẽ: mais deſtourne nos yeux,& retire nos cœurs de la con ſideration ſalutaire de la ſapience de Dieu, laquelle a

excellens benefices. Mais afin que ne les puissions recognoistre, le Pape nous met au deuant vne masque, ou vn froc moisi, & nous bãde les yeux pour n'y voir goute, & comme si nous auions affaire a des batteleurs, il nous pippe & deçoit comme poures fols & badins, & puis nous expose en mocquerie au diable.

Or nous n'auons plus deliberé d'endurer ces gaudisseries orgueilleuses, & mocqueries picquantes du Pape: mais ayans repris courage, nous luy quitterons hardiment & constamment ceste orde & villeine seruitude, selõ la doctrine de S. Pierre, de S. Paul & de S. Augustin, & reietterõs sur sa teste & des siens orgueilleux ce qui est dit au Psc.2, Rõpons leurs liens, & reiettõs leur ioug arriere de nous. Et qui plus est, nous chãterons cãtiques & louanges d'vn cœur ioyeux & d'vne face riante, disans auec S. Paul, Si quelqu'vn enseigne autrement, voire quand ce seroit vn Ange du ciel, qu'il nous soit en execration. Et nous seruãs des paroles de S. Pierre, nous interroguerons ainsi toute la bande des estafiers du Pape, Pourquoy tentez-vous Dieu, en imposant vn tel ioug? Et aussi en ceste sorte nous voulons auoir a nostre tour la domination, & souueraine iurisdiction contre le Pape: & quand nous l'aurons ietté par terre, & courageusement & vaillamment abbatu, nous foulerons aux pieds le lion & le dragon, & marcherons sur l'aspic & le basilic: comme il est dit au Pseau. 91. Et nous le ferons moyennant l'aide & la grace de la semence beneite de la femme, qui a brisé la teste du serpent, & par vne puissance infinie la rompt & brise encore tous les iours: combien qu'il y ait encore ceci de reste a endurer, que ceste beste orgueilleuse morde nos talons. Louange, gloire & honneur soit eternellement a ceste semence beneite, qui auec le Pere & le sainct Esprit est Dieu seul, vray, viuant & eternel. Amen.

FIN.

INDICE DES MATIERES contenues en ce liure.

A.

les

N.

O.

P.

R.

S.

V.